TRENTE-NEUVIÈME ANNÉE N° 11 664 — VENDREDI 30 JUILLET 1982

La France va livrer à l'Inde de l'uranium enrichi

LIRE PAGE 22



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Laurens

3,50 F

Algérie, 2 DA ; Maroc 3,00 dir ; Tunisie, 280 m. ; Allemagne, 1,60 DM ; Autriche 15 sch ; Belgique, 28 fr ; Canada, 1,10 $; Côte-d'Ivoire, 275 F CFA ; Danemark, 6,50 kr. ; Espagne 80 pes. ; G.-B., 45 p. ; Grèce 50 dr. ; Libye 0,350 DL ; Irlande 70 p. ; Italie, 1 000 l. ; Liban 350 P. ; Luxembourg, 27 f. ; Norvège 5,00 kr. ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 50 esc. ; Sénégal, 290 F CFA ; Suède, 5,00 kr. ; Suisse, 1,40 f. ; E.-U. 95 cents ; Yougoslavie, 36 d.

Tarif des abonnements page 4

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
Télex Paris n° 650572
C.C.P. 4207-23 PARIS

Tél. 246-72-23

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

La logique des extrêmes en Amérique centrale

La logique des extrêmes continue de prévaloir en Amérique centrale. Tandis que les mouvements de guérilla, aidés par La Havane, s'efforcent de miner les dictatures de la région, le président Reagan, oubliant les leçons du passé, fait tout, lui, pour les consolider, ce qui donne aux organisations révolutionnaires et à leurs alliés de l'Est un argument idéal pour discréditer toute tentative démocratique dans cette partie particulièrement agitée du tiers-monde.

On en a eu une nouvelle preuve avec la décision de Washington de « certifier » devant le Congrès que la situation des droits de l'homme s'était améliorée au Salvador, afin de justifier le maintien de son aide au régime de droite qui gouverne ce pays. Une décision que le président de la Chambre des représentants, M. Thomas O'Neill, a jugée « proprement incroyable » et qui survient vingt-quatre heures après que le porte-parole du département d'Etat, M. Dean Fischer, eut reconnu que « plusieurs cas de tortures » lui avaient été signalés.

Washington appuie sa décision sur une comptabilité douteuse. Le nombre des assassinats politiques au Salvador aurait diminué. (Or il y en a eu tout de même trois mille du fait des « forces de l'ordre » dans les six premiers mois de l'année !) M. Reagan continue d'estimer, en outre, que les élections de mars dernier ont été un « grand tournant » dans l'évolution de ce pays. S'il est vrai que le scrutin a été démocratique, il n'a pas permis aux démocrates de triompher. La guerre civile a joué en faveur des extrémistes des deux bords, et c'est la droite, voire l'extrême droite, qui a été portée au pouvoir à San-Salvador.

La peur de voir se produire de « nouveaux Nicaragua » (avant, c'était de « nouveaux Cuba ») conduit également le président Reagan à envisager la reprise de l'aide militaire à l'un des régimes les plus sanglants de l'Amérique centrale, celui du Guatemala. M. Carter avait eu la décence, en 1977, de la suspendre, en raison de la terreur que les militaires guatémaltèques faisaient régner parmi la population. Or les massacres ont repris, après l'offre de paix adressée aux guérilleros par le général-président issu du putsch de mars dernier, et c'est une guerre cruelle, sans prisonniers, qui est de nouveau livrée aux maquisards enfantés par l'injustice et la terreur, et entraînés ensuite, mais seulement ensuite, à Cuba.

Pour Washington, il s'agit là de guerres « préventives ». Contre le Nicaragua, c'est une offensive d'une autre nature qui est menée, en vue de débiliter un régime qui a choisi l'autre camp. Offensive économique, bien sûr, mais aussi pression militaire : avec l'aide de conseillers américains, le Honduras sert de base de départ aux incursions des partisans de l'ancien dictateur Somoza, en qui le gouvernement de Managua voit déjà l'armée d'une « invasion silencieuse ». Des manœuvres conjointes américano-honduriennes ont lieu en ce moment à la frontière avec le Nicaragua, et le Congrès de Washington a voté récemment un crédit de 21 millions de dollars pour moderniser des aéroports honduriens qui pourraient servir aux troupes américaines « en cas de conflit » dans la région.

C'est la même logique qui avait été appliquée contre le régime castriste. La politique de représailles de l'un et le comportement totalitaire de l'autre s'alimentent réciproquement, suivant un enchaînement que rien ne semble pouvoir arrêter.

(Lire nos informations pages 5.)

Les choix budgétaires et industriels du gouvernement

Les dépenses publiques avoisineront en 1983 900 milliards de francs

- Trois priorités : recherche, sécurité, enseignement
- Alourdissement de l'impôt sur le revenu

La mise au point du budget de l'Etat pour 1983 a pris du retard. Les mesures accompagnant la dévaluation du franc — notamment le blocage des prix et des salaires — ont en effet amené le ministère de l'économie et des finances à revoir les hypothèses de croissance économique et plus encore celles ayant trait au taux d'inflation. Du coup, c'est l'ensemble des crédits attribués à chaque ministère qui a été révisé en baisse.

Le budget de l'Etat approchera les 900 milliards de francs en 1983 contre 788,4 milliards de francs dans la loi de finance initiale de 1982. L'augmentation d'une année sur l'autre des dépenses publiques atteint 13 %, soit — compte tenu de la hausse des prix prévisible — une augmentation de 4,1 % en valeur réelle.

Pour contenir le déficit budgétaire dans la limite de 3 % du produit intérieur brut, ainsi que s'y est engagé le président de la République (soit à 118 milliards de francs), un effort fiscal sera demandé aux contribuables aisés. L'impôt sur le revenu sera augmenté et il n'est pas exclu que l'imposition des patrimoines soit alourdie.

L'objectif numéro un de la nouvelle stratégie gouvernementale est de casser les enchaînements inflationnistes. Le blocage des prix et des salaires a été décidé pour rompre brutalement avec des évolutions nominales qui se situent actuellement aux environs de 14 % l'an pour les premiers et de 16 % pour les seconds (1). MM. Mauroy et Delors se sont fixé pour objectif de ramener la hausse des prix à 10 % en 1982 et à 8 % en 1983.

Cette nouvelle donne a évidemment des conséquences importantes sur les dépenses de l'Etat, le budget de 1983 ayant jusqu'à présent été construit sur une hypothèse de hausse des prix de 11,4 %.

ALAIN VERNHOLES.

(Lire la suite page 19.)

(1) Le taux de salaire horaire a augmenté de 4,1 % au quatrième trimestre 1981 et de 4,7 % au premier trimestre 1982. Mais le résultat du début de l'année a été grossi par la réduction du temps de travail.

Un programme quinquennal de 140 milliards est prévu pour la filière électronique

L'État prendrait à sa charge plus d'un tiers des investissements

Le gouvernement a décidé de faire du développement des industries de la filière électronique la priorité industrielle des cinq prochaines années. Un programme d'investissements quinquennal de 140 milliards de francs sera mis en œuvre, sur lequel l'Etat prendrait à sa charge environ 55 millions de francs.

Après le programme nucléaire sous les gaullistes... Après le téléphone sous M. Giscard d'Estaing le développement de la « filière électronique » sera donc le grand dessein industriel du septennat de M. Mitterrand.

L'Etat et les entreprises devront accroître leur effort de financement d'environ 50 % en francs constants sur la période 1982-1983 afin de porter à 140 milliards de francs le montant global des investissements des industries électroniques pour les cinq années à venir.

Un effort qui devrait permettre de créer 80 000 emplois dans un secteur qui en compte 320 000, et de rétablir l'équilibre de sa balance commerciale, qui a une fâcheuse tendance à se dégrader.

Des objectifs qui pourraient s'appliquer à bien d'autres activités industrielles. Pourquoi, dans ces conditions, faire de l'électronique la priorité des priorités ? *« Ce n'est pas un dossier comme les autres*, explique le ministre de la recherche et de l'industrie. *A travers la filière électronique, c'est l'avenir de l'ensemble de notre industrie qui est en cause. »*

Secteur d'avenir avec un marché en forte expansion, l'électronique, par sa diffusion dans les autres activités humaines, conditionne en fait la modernisation de l'ensemble de l'industrie (sans électronique, pas de robotique ni de productique). Sans parler de son influence sur la production des biens culturels.

« Nous n'avons pas le choix, poursuit le ministre, *car le rythme du progrès technique nous est imposé par la compétition internationale. »* Marque d'un « *certain volontarisme industriel* », le plan filière électronique doit donc permettre à l'industrie française de garder le contact avec ses concurrents japonais et américains.

Cette prise de conscience du caractère stratégique de l'électronique, à laquelle les travaux de la mission filière électronique ont largement contribué, a donc débouché sur un programme d'action pluriannuel comportant quatre volets : recherche, industrie, utilisation, formation. Trois d'entre eux ont été présentés mercredi en conseil des ministres *(lire page 8)*.

Dans le domaine de la recherche, comme prévu *(le Monde* du 29 juillet), neuf grands projets nationaux, associant industriels et laboratoires publics, sur les quatorze proposés par la mission filière électronique, sont retenus.

Des actions seront engagées pour diffuser les applications électroniques dans l'industrie et le tertiaire (monnaie électronique notamment) et pour fixer aux administrations et au secteur public des objectifs « *quantitatifs et qualitatifs d'utilisation des technologies d'information* ».

« *La formation est un des principaux goulets d'étranglement de la filière* », juge-t-on au ministère de la recherche et de l'industrie.

J.-M. QUATREPOINT.

(Lire la suite page 19.)

POINT

La deuxième mort du SAC

Il n'est pas impossible que les larmes versées par certains sur la dissolution du SAC soient de pure forme. Les services fort peu civiques rendus naguère par cette association au parti qui dominait alors la France étaient d'une telle nature qu'il convenait de prendre ses distances. Ce qui fut fait en son temps. Le coup de grâce que le pouvoir de gauche vient d'asséner au SAC est peut-être, comme on le dit au R.P.R., une « vengeance », mais c'est aussi une mesure de « salubrité ».

Après son heure de gloire — si l'on peut dire — des années 60, le SAC dut surmonter le départ, puis la mort, du général de Gaulle. Les inconditionnels, souvent musclés, qui s'y retrouvaient, devenaient orphelins en perdant le héros qu'ils soutenaient.

La tuerie d'Auriol, il y a un peu plus d'un an, fit éclater au grand jour la dégénérescence d'une organisation sans perspectives.

Le SAC dissous mercredi n'était plus que l'ombre de lui-même. Le parti gaulliste a, depuis longtemps, pris ses dispositions pour que son service d'ordre soit distinct du SAC. Les adhérents du SAC eux-mêmes, depuis le 10 mai 1981, en spécialistes de la clandestinité, ont pris leurs précautions. Il ne serait pas étonnant qu'on voie naître bientôt une amicale où se retrouveraient les anciens du SAC.

La liste est longue des associations dissoutes et qui ressusciteront peu après sous un nom approchant. Faut-il redouter cette possible résurgence ? L'état actuel des militants ne justifie guère ces alarmes.

Ce qui restera vivace — SAC ou pas — c'est le désir de certains hommes de se placer dans le sillage d'organisations politiques pour bénéficier — le pouvoir aidant — d'une quasi-immunité qui permet, par tous moyens, de satisfaire à la fois leur goût du secret, une appétence pour la violence et la recherche de bénéfices financiers.

Des comportements de ce type, un décret ne suffit pas à les abolir.

(Lire page 6.)

D'ultimes efforts sont entrepris pour éviter l'assaut de Beyrouth-Ouest

Le Conseil de sécurité examine le projet franco-égyptien

Le cessez-le-feu intervenu à Beyrouth mercredi vers minuit était observé en fin de matinée ce jeudi 29 juillet, tandis que M. Philip Habib, l'émissaire américain, poursuivait ses consultations en vue d'une issue pacifique au conflit libanais.

Cependant, les inquiétudes demeurent vives tant à Washington qu'à Paris, où l'on redoute un assaut généralisé contre la capitale libanaise pour déloger les fedayin. Le premier ministre israélien, M. Begin, avait en effet donné mercredi à M. Habib un « délai de deux jours » pour obtenir de M. Yasser Arafat un engagement « écrit et irrévocable » de retirer les combattants palestiniens du Liban.

Le Conseil de sécurité examine ce jeudi un projet de résolution présenté par la France et l'Egypte destiné à amorcer une « solution globale » du conflit israélo-palestino-libanais. (Lire page 3.)

Une nation à libérer

par MICHEL DEBRÉ (*)

A lire certains articles, à entendre certains discours, la France aurait le choix entre le soutien à Israël ou le soutien à l'O.L.P. On oublie qu'en *priorité*, compte tenu de son passé et compte tenu des exigences du *présent*, la politique de la France à l'égard du Liban ne doit être ni une politique pro-israélienne, *ni une politique* pro-palestinienne. Elle *doit être*, elle devrait être, une politique pour le Liban.

Le Liban fut, au Proche-Orient, une nation dont la qualité exemplaire doit beaucoup à l'action de la France. La concorde entre chrétiens et musulmans, la paix entre *tribus*, l'accord entre villes, campagnes et montagnes ont assuré la vie d'un peuple et d'un Etat dans des conditions qui ont fait naître, au-dessus des appartenances religieuses ou ethniques, un véritable sentiment national, grâce auquel les institutions ont assuré tranquillité sociale et prospérité économique.

L'importance des liens avec la France, notamment culturels et linguistiques, n'était pas la seule justification du maintien d'une politique active de présence française.

Le Liban a représenté un élément important de la paix au Proche-Orient : son existence était en effet un élément d'équilibre, en même temps qu'il constituait la preuve de la possibilité de dépasser les vieilles querelles, au bénéfice d'une civilisation à la fois ordonnée et humaine...

D'avoir, il y a six ans, fermé les yeux sur l'implantation d'une organisation militaire étrangère, l'O.L.P., aux intentions belliqueuses, d'avoir toléré ensuite l'implantation syrienne, d'avoir fermé les yeux sur l'organisation d'une centrale terroriste et d'un arsenal d'armes fut, de la part des nations européennes, occidentales, méditerranéennes, une erreur monstrueuse. Qui pouvait croire que la fin d'un Liban unitaire, pacifique et indépendant était une étape vers la paix ?

Les commentaires provoqués par l'invasion israélienne et l'affreuse guerre qui s'en est ensuivie et qui est en cours devraient toujours être éclairés par le rappel d'une abstention qui fut très coupable.

Je me souviens d'avoir alors prédit et déploré la mort du Liban en tant qu'Etat libre. Il était fatal que l'indifférence européenne et l'abstention américaine allaient préparer des drames aux dépens du Liban et des Libanais.

(Lire la suite page 2.)

(*) Ancien premier ministre.

AU JOUR LE JOUR

Croisade

M. Jack Lang a lancé à Mexico un appel à une « croisade mondiale contre l'impérialisme financier et intellectuel ». *Cible de cette guerre de libération culturelle : les Etats-Unis.*

On tremble à l'idée qu'une guerre nous oppose aux Américains pour ce motif. Ils n'hésiteraient pas à employer les armes les plus ignobles, inhumaines. Imaginez un instant qu'ils fassent donner Woody Allen ! Ils ont les moyens de nous faire plier (en quatre). Il vaut mieux y renoncer.

BRUNO FRAPPAT.

«ORLANDO PALADINO» A CARPENTRAS

Le pari de la probité

La chance du Festival d'Aix-en-Provence, dans les années 50, fut de faire découvrir les opéras de Mozart au public français, qui ne les connaissait qu'à travers le voile de la tradition et ne se doutait pas, par exemple, que *Cosi fan tutte* puisse être autre chose qu'une œuvre inconsistante assortie d'un livret absurde.

Les choses ont bien changé depuis, même si l'on est tombé dans l'excès inverse. Sur sa lancée, le Festival d'Aix avait également présenté un opéra de Joseph Haydn : *le Monde de la lune*, avec un succès qui pouvait laisser espérer une remise à l'honneur des ouvrages qui assurèrent le renom du théâtre d'Esterhazy ; mais le temps n'était pas encore venu, la sensibilité n'était pas prête.

En montant *l'Apothicaire* en 1979, le Festival de Carpentras prenait un risque raisonnable, car, d'une part, il s'agit d'un opéra-bouffe et, d'autre part, outre plusieurs enregistrements, il existe une tradition d'interprétation.

Enhardis par l'accueil du public, les organisateurs renouvelèrent l'expérience l'année suivante avec *l'Infedeltà Delusa*, dans une excellente production qu'on a pu revoir le mois dernier au Festival du Marais.

GÉRARD CONDÉ.

(Lire la suite page 14.)

TENEZ-VOUS UN JOURNAL INTIME ?

Poursuivant son enquête commencée le 8 juillet, « le Monde des livres » publie, page 12, les réponses de JOSÉ CABANIS, CHRISTINE DE RIVOYRE, JEAN D'ORMESSON.

Le Monde

idées

LIBAN

Dans le conflit qui ensanglante son sol, le Liban fait figure actuellement de grand oublié. Michel Debré déplore que la France ne donne pas la priorité à la libération d'un pays avec lequel elle a tant de liens. Libanais lui-même, Antoine Basbous va plus loin et reproche carrément à Paris de sacrifier son pays pour la cause palestinienne. Et Edouard Knoll se demande pourquoi le gouvernement actuel paraît préférer les Palestiniens aux Libanais. *Mais ne faut-il pas* prendre aussi en compte ce que Jebrane Abdallah appelle le « non-pouvoir » de l'État libanais, lui-même reflet du «non-pouvoir» arabe?

Une préférence inexplicable

par EDOUARD KNOLL (*)

SEULE dans le concert des nations, la France s'essouffle à soutenir l'O.L.P. lâchée à la fois par ses « frères » arabes et ses « amis » russes.

Et voilà qu'au moment où la politique française tente de défendre la modération palestinienne se déchaîne à nouveau dans ce pays le terrorisme aveugle.

Ces Arméniens qui ont revendiqué deux attentats récents à Paris, cet Abou Nidal que l'on soupçonne d'être l'instigateur du meurtre d'un « diplomate » de l'O.L.P., ont été entraînés à l'action terroriste dans les camps au Liban, Beyrouth étant devenue sous la houlette de l'O.L.P. le centre névralgique du terrorisme international.

Déjà sous l'ancien septennat beaucoup (dont des membres éminents du pouvoir actuel) s'accordaient à voir dans l'attentat de Copernic l'aboutissement d'une politique trop univoque au Proche-Orient. L'ouverture d'un bureau de l'O.L.P. à Paris en 1975 n'a pas mis la France à l'abri de la violence.

Les mêmes errements conduisant aux mêmes conséquences, on est en train d'assister à la fois à la ruine du crédit qu'en un an le pouvoir socialiste avait su reconquérir auprès d'Israël et à la résurgence en France de dangereuses manifestations de déstabilisation.

En encourageant les Palestiniens à ne pas se retirer de Beyrouth avant d'avoir remporté une victoire politique, la diplomatie française déchaîne une double intransigeance : celle des Palestiniens « qui n'attendent personne pour interdire un compromis » (1) et celle des Israéliens.

Il est évident que le gouvernement a été payé d'ingratitude.

Comment expliquer autrement le faux pas du président de la République *faisant écho* à Oradour-sur-Glane ?

Il se serait laissé piéger ? Terrible explication ! Et s'il s'était laissé piéger autrement qu'en sémantique ?

La véritable question est de savoir qui il faut privilégier maintenant, des Libanais ou des Palestiniens, dont les objectifs à court et à long terme apparaissent fondamentalement différents.

Le gouvernement libanais vient très officiellement de demander le départ total et rapide de l'O.L.P. du Liban et n'a pas sollicité le renouvellement de la mission des troupes syriennes.

Au même moment, Arafat remis en selle pose « ses conditions », et essaie d'atermoyer.

Quel crédit lui reste-t-il pour s'opposer au droit du peuple libanais de vivre en paix ?

A quelle « concession » majeure a-t-il consenti pour inspirer inscrire à *Israël le minimum de confiance* nécessaire à tout dialogue ?

A-t-il solennellement renoncé à un seul des objectifs inscrits dans la charte palestinienne et au premier chef à *la destruction de l'État* d'Israël ?

A-t-il accepté explicitement les résolutions 242 et 338 de l'ONU, seule base reconnue par toutes parties en cause (y compris l'Égypte) pour un règlement pacifique ?

A-t-il souscrit aux accords de Camp David prévoyant à terme une pleine autonomie pour le peuple palestinien ?

Le crible de la raison et du cœur

La diplomatie française endosserait le maillot jaune de l'efficacité si elle avait pu transmettre une réponse positive sur ces trois points essentiels.

Faute d'avoir remporté un tel succès, elle se doit d'adopter un profil *plus modeste ; cela lui interdit de* poursuivre son action dans une seule direction, que ce soit pour démarquer l'Égypte d'Israël ou pour inciter la Communauté des Dix à prendre *contre Israël une position* maximaliste.

A-t-elle fait avancer le conflit vers sa solution en prononçant à Bruxelles, seule avec la Grèce, le mot de sanctions économiques, en recevant officiellement des représentants de l'O.L.P. à Paris, en ignorant l'ambassadeur d'Israël venu s'enquérir sur le sens à donner à certaines phrases malheureuses ?

La France doit et peut jouer un rôle éminent dans la crise libanaise à condition de procéder à une réévaluation des données et de les passer au crible de la raison et du cœur.

Savoir faire preuve de réalisme, c'est constater que 93 % des Israéliens ont approuvé l'opération Paix *en Galilée*.

Savoir faire preuve d'humanité, c'est se pencher sur le sort du peuple libanais, bien absent des préoccupations des chancelleries, à l'égard duquel nous avons une *obligation* morale essentielle : lui permettre de vivre en paix dans un pays indépendant et souverain.

Ce serait l'honneur de la France de contribuer à rendre *le Liban aux* Libanais afin que « ce courageux petit peuple retrouve sa place sur le plan international et reprennent la contribution qui fut la sienne pendant des siècles à la civilisation, à la culture universelle » (2).

— Pour cela il faut cesser de véhiculer les clichés trop faciles cristallisant par un abus de langage une opposition artificielle entre musulmans progressistes et chrétiens conservateurs.

Les centaines de morts chrétiens à Damour en janvier 1976, victimes des Palestiniens, les milliers de morts chrétiens de Zarhle tués en avril 1981 par l'armée syrienne, ne sont pas des preuves de progressisme.

Au contraire, ce sont les chrétiens qui, en préservant leur autonomie dans la Montagne libanaise à l'époque de la domination ottomane, ont fourni au futur Etat Libanais le noyau autour duquel s'est articulée une vie nationale.

Grâce à ces chrétiens, les Libanais ont pu bénéficier du droit à disposer d'eux-mêmes.

N'est-ce pas là une notion essentiellement progressiste ?

— *Pour cela, il faut aussi* préparer un havre pour les Palestiniens dont bon nombre parmi les non-combattants resteront encore un temps au Liban ; pourquoi ne pas songer à la Jordanie pour être cette patrie géographique du peuple palestinien ?

Le royaume hachémite, qui s'étend sur 74 % du territoire de l'ancienne Palestine, compte déjà 70 % de Palestiniens parmi ses habitants.

Pourquoi serait-on malvenu à vouloir faire vivre en harmonie des Palestiniens entre eux alors que Yasser Arafat a longtemps proclamé son désir de cohabiter avec les Juifs dans un seul et même Etat ?

De même qu'au Cambodge se réalise sous nos yeux l'ébauche d'un consensus contre le Vietnam, l'occupation israélienne au Liban a créé les conditions d'une prise de conscience parmi les *Libanais* de toutes origines qui pourrait déboucher sur un nouveau pacte national.

Si de 1943 jusqu'au milieu des années 1970 le Liban, qui est démuni de ressources pétrolières, a su à force de travail et d'ingéniosité devenir la Suisse du Proche-Orient, il ne semble pas totalement irréaliste de penser qu'après le départ de toutes les troupes étrangères, O.L.P., Syriens, Israéliens, l'Etat Libanais pourrait se reconstituer.

Un tel Liban neutralisé n'aurait aucun motif de ne pas signer un traité de paix avec Israël et ainsi, de Tripoli au nord à Assouan au sud, s'étendrait sur le pourtour méditerranéen un véritable espace de paix *pour la première fois* depuis trente-cinq ans.

Ce serait l'amorce d'un règlement global et probablement un bon rempart pour l'Occident face à l'expansionnisme panislamique.

Voilà les objectifs que devrait s'assigner une diplomatie consciente et responsable.

Puissions-nous un jour prochain entendre le président de la République française s'écrier à Beyrouth « Vive le Liban libre ».

(*) Avocat à la cour.

(1) François Mitterrand. *Ici et maintenant*, le Livre de Poche Fayard, p. 273.

(2) Edouard Sablier, France-Inter, le 19 juin.

Pourquoi cette hostilité ?

par ANTOINE BASBOUS (*)

TANT que je n'aurai pas renoncé à mon passeport libanais, je m'obligerai à défendre mon pays, même si certaines de mes réflexions risquent de *mécontenter* les uns ou les autres.

Je ne peux que mesurer combien l'orientation de la diplomatie française depuis le 21 juin est nuisible au Liban et je dirai même combien elle lui est hostile.

Le président de la République, dans sa conférence de presse du 9 juin, a expressément désigné les trois armées d'occupation du Liban. Mais à partir du 21, on a expliqué au Quai d'Orsay que *« ce n'est pas au détriment de la cause palestinienne que l'intégrité, l'indépendance et la souveraineté du Liban doivent être rétablies »* ; et encore que le désarmement de l'O.L.P. à Beyrouth doit se réaliser à terme, lorsque les Palestiniens disposeront d'un État. Voilà la diplomatie française qui distingue les bonnes occupations — celles de l'O.L.P. — des mauvaises, qui doivent être maudites.

Qu'est-il arrivé à la France entre le 9 et le 21 juin ? Le Quai a-t-il fait prévaloir son point de vue sur celui des conseillers de l'Élysée après l'échec du sommet de Versailles, préparé par ces derniers ? La deuxième dévaluation du franc a-t-elle entraîné la nécessité d'améliorer les rapports économiques avec *certains États ? Toujours est-il que la* France a lancé le 24 juin aux Nations unies une nouvelle initiative ambitionnant de consacrer le fait accompli : Palestiniens à Beyrouth-Ouest, Israéliens dans sa périphérie, séparés par l'armée libanaise et d'éventuels observateurs des Nations unies, *« en première étape »*.

Ce faisant, la France, membre permanent du Conseil de sécurité, qui s'est refusé depuis 1975 à prendre la moindre initiative, arguant de ce qu'elle *« ne se substituera jamais à l'autorité libanaise »*, cette fois, s'est bel et bien substituée au Liban. Non seulement elle n'a pas agi à la demande de Beyrouth, mais elle a cru bon de ne pas consulter le président de la République libanaise et de ne pas demander, dans son projet de résolution, le départ des trois armées d'occupation. On objectera qu'il y avait des difficultés de transmission entre Paris et Beyrouth. Elias Sarkis, apprenant l'initiative française par la radio, décide — la main forcée peut-être et prétextant une maladie « *diplomatique* » — *de bouder l'envoyé* spécial de François Mitterrand, qu'il ne reçut que deux jours plus tard. Quant à Fouad Boutros, ministre libanais des affaires étrangères, il a eu ces paroles significatives : *« La France croit que le Liban est toujours sous mandat. »*

La diplomatie française a estimé ne pas devoir tenir compte du « sursaut » libanais. Début juillet, le « document de travail » franco-égyptien déposé auprès du Conseil de sécurité *« demande le départ de Beyrouth-Ouest des forces palestiniennes avec leurs armes légères à destination d'un camp, de préférence en dehors de Beyrouth »*.

Mais où est donc le soutien français à l'intégrité du Liban, tellement proclamé dans les communiqués ? Et comment expliquer cette répétition verbale du soutien à l'indépendance du Liban qui s'accompagne d'une volonté active de porter atteinte à son intégrité ? Alors que le Liban a solennellement réclamé, lors de la conférence *des ministres des affaires* étrangères de Tunis les 26-27 juin, *« l'arrêt définitif de la lutte palestinienne à partir du Liban avec toutes ses conséquences, notamment la cessation des activités militaires de l'O.L.P. à l'intérieur même du territoire libanais et à partir de ce pays, et le départ des forces armées de cette organisation »*.

On nous expliquera que c'est une première phase. Mais quelle garantie peut fournir la France que la deuxième phase ne sera pas une nouvelle consolidation de cette présence palestinienne érigée en État au sein de l'État libanais et qui n'a cessé de le grignoter ? La parole d'Arafat arrachée sous la contrainte suffirait-elle ? Bien sûr que non ! Car, comme le chef de l'O.L.P. l'a dit un jour à un envoyé d'Elias Sarkis : *« Si je me permets de tuer des personnes pour ma cause, je me permets* a fortiori *de mentir pour cette même cause. »* Les Libanais ont une amère expérience des résolutions de l'ONU, de la Ligue arabe et des accords avec l'O.L.P. Depuis 1978, la FINUL n'a fait qu'entériner le fait accompli.

Pourquoi Paris s'acharne-t-il à sacrifier le Liban pour la cause palestinienne, aussi juste soit-elle ? De quel droit veut-il détruire un État qu'il a lui-même tant contribué à construire et qui constitue pour la France une base de départ culturelle et économique pour le Proche-Orient ? Où sont *donc passées ces relations séculaires* d'amitié entre les deux peuples ? Où est donc passé le droit du peuple libanais à la sécurité et à l'indépendance ? Le projet franco-égyptien favorise le démembrement du pays en voulant installer l'O.L.P. dans le nord-est. Elle sera sous contrôle syrien. Tandis qu'Israël semble « arranger » ses frontières nord en élargissant la bande du major Haddad jusqu'à la rivière Awali. Voilà le danger.

Au-delà des principes, ce qui semble étrange est ce calcul qui pousse à parier sur un mythe plutôt que sur un État, lequel, quoique démantelé, a fait ses preuves : depuis 1975, la monnaie libanaise a maintenu le même taux de change, les dépôts bancaires sont passés de 9 à 43 milliards de livres en dépit des guerres.

Certains milieux peu avertis pensent que le Liban, dans les années à venir, sombrera dans une guerre civile, ce qui explique peut-être le pari sur l'O.L.P. Ce qui leur échappe, c'est l'évolution, je dirai même la révolution, *qui s'est opérée durant* ces dernières années. Le « bilan de papa » est agonisant et presque mort. Les principaux acteurs, naguère amollis, sont, après huit ans de souffrances et d'expérience dans la résistance, aguerris et vigilants. Un nouveau sens national a vu le jour. Les acclamations unanimes du sommet d'Aramoun en 1969 (*« Nous réclamons la liberté de la lutte armée de l'O.L.P. au Liban »*) ont fait place à : *« La phase du fusil palestinien au Liban est finie... Mon problème est plus important que le leur »* de Nabih Berri, et enfin au nouvel équilibre des forces.

La préoccupation française de parer à un nouveau terrorisme *international de l'O.L.P. après son départ de* Beyrouth est infondée. Car une fois privés de leurs bases au Liban, les Palestiniens seront encadrés par les *moukhabarat* des nouveaux pays *d'accueil ; en tout cas ils ne disposeront* jamais des mêmes moyens qu'à Beyrouth. S'ils s'adonnent à la subversion dans les pays-hôtes ce ne sera que contre ces régimes, auxquels les Palestiniens reprochent leur inertie. On doit même s'attendre, comme l'a prédit Georges Habache, à des révolutions semblables à celle qu'a connue l'Égypte quatre ans après la défaite de 1948.

Cela ne saurait justifier que l'on condamne le Liban à expier pour tout le Proche-Orient. Les Libanais ont d'autres soucis. Ils auront la tâche de reconstruire l'armée et l'Etat, d'assurer la sécurité des citoyens et des résidents étrangers. Le mieux serait, bien sûr — si l'équilibre des forces le permettait, — de passer sans transition à l'État palestinien. Hélas, ce n'est pas pour demain !

Les Américains — aussi « simplistes » soient-ils — œuvrent pour *l'indépendance la plus complète du* Liban. Ils ont installé un parrain à Baabda, Philip Habib, pour « arranger » le départ de l'O.L.P. et la reconstruction de l'État. Ce qui m'amène à redouter que les Libanais ne soient obligés de perfectionner leur américain aux dépens de leur français et que les Palestiniens, eux, *n'apprennent le français aux dépens* de l'anglais.

Pour les Arabes, l'amitié est quelque chose de sacré. Saddam Hussein a reproché à un premier ministre français la défaillance de Paris dans son amitié séculaire pour le Liban. La persistance de ce constat n'est pas pour rassurer les Arabes quant à l'amitié de la France !

(*) Journaliste libanais.

Dictature du non-pouvoir

par JEBRANE ABDALLAH (*)

ON a coutume de n'évoquer que le sang des dictatures pêchant par excès de pouvoir ; on imagine mal en revanche ce que peuvent être pour un peuple les ravages du refus d'exercice du pouvoir par des dirigeants, surtout lorsque ce refus du pouvoir est une arme de la *faiblesse érigée en système. Le malheur* du Liban, commencé dans la corruption d'une classe dirigeante inconsistante, s'est aujourd'hui achevé dans cette dictature du non-pouvoir qui *se laisse* avec *complaisance* investir dans son palais par une nouvelle force militaire, la plus puissante du Moyen-Orient, et accepte que se déroulent, au son du canon israélien tonnant sur la capitale libanaise assiégée, des négociations déterminantes pour l'avenir du monde arabe, mais aussi du Liban.

Le dossier de ce non-pouvoir est d'ailleurs fort lourd. Porté sur le siège présidentiel au son des canons syriens en mai 1976, alors qu'il s'agissait déjà d' « assagir » la résistance palestinienne, en particulier ses composantes intransigeantes châtiées de façon particulièrement cruelle à Tell el-Zaatar, l'histoire du non-pouvoir libanais est une phénoménale succession d'incongruités se résumant à des silences tantôt retors, tantôt larmoyants. Le refus de gouverner au moindre taux de risque était en réalité la règle directrice de l'inactivité du pouvoir qui *réclamait* avant de daigner s'exercer :

— que par un coup de baguette magique, la sécurité revienne dans le pays ;

— *que les factions armées libanaises*, fauteuses de guerre civile en 1975 et 76, s'entendent entre elles et soient d'accord sur l'usage à faire de l'armée libanaise ;

— que *les Palestiniens*, dépossédés par Israël, cessent de l'attaquer à partir du Liban ;

— que les Arabes se mettent d'accord sur une stratégie commune vis-à-vis du conflit israélo-arabe ;

— que les grandes puissances soient en paix au Moyen-Orient ;

— que la Syrie hégémonique se *retire de son plein gré du Liban ;*

— que l'officier félon du Liban-Sud, qui avait remis la bande frontalière libanaise à l'armée israélienne, accepté son intégration économique à Israël et tiré sur l'armée libanaise et les forces des Nations unies pour empêcher le retour de la souveraineté libanaise, fasse amende honorable.

Chrétien *maronite, et à ce titre* garant suprême de l'intégrité de la communauté, le non-pouvoir libanais est aussi resté silencieux sur les massacres perpétrés par les milices phalangistes *sur leurs opposants* maronites, notamment à Ekden en 1978, ou sur leurs concurrents maronites, en particulier à Safra en 1980 : et, bien sûr, resté silencieux sur la collaboration active de ces mêmes milices d'abord avec la Syrie occupant le Liban, puis avec Israël le détruisant. Resté silencieux auparavant sur la Syrie bombardant Beyrouth-Est, puis Zahlé, et introduisant des missiles au Liban ; et resté silencieux à titre d'« équité » sur les destructions massives matérielles et humaines qu'Israël effectue au Liban-Sud et jusqu'à Beyrouth depuis 1976.

L'histoire diplomatique conservera l'image ubuesque de ce non-pouvoir demandant à chaque rencontre officielle avec un pouvoir étranger : que suggérez-vous pour m'aider ? Cependant que les chroniqueurs complaisants mentionneront les autodéfenses du non-pouvoir qu'une catastrophe emporterait le pays si les conditions mises pour exercer la pouvoir n'étaient pas réunies.

Il sera plus difficile en revanche à *l'histoire d'oublier que le non-pouvoir* aura préféré la compagnie des tanks de la soldatesque conquérante israélienne à la dignité d'un repli sur Beyrouth-Ouest, siège de toutes les ambassades étrangères, *sous* prétexte du pouvoir palestinien parallèle s'y exerçant. Ce geste aurait peut-être tout changé en donnant une chance effective aux efforts internationaux *déployés*, France en tête, pour arrêter le martyr de la capitale libanaise. Quel que soit le cynisme de la politique américaine et son degré d'alignement sur celle de Tel-Aviv, on imagine mal un veto américain sur les propositions françaises au Conseil de sécurité, si Elias Sarkis se trouvait dans sa capitale assiégée.

Il est vrai qu'il s'agit cette fois de trouver la « solution finale » à l'existence de la résistance palestinienne dont certes le Liban a beaucoup souffert. Etait-il concevable cependant, non seulement d'accepter une telle solution finale, mais bien plus d'accepter passivement que ceux mêmes qui ont mis quinze ans à rendre le Sinaï, ont annexé Jérusalem-Est et le Golan, refusent de rendre la Cisjordanie et Gaza aux Palestiniens et ont, dès la Conférence de Versailles en 1919, émis des revendications sur le Liban, exécutent la résistance *dans un déluge de fer et de feu* qui a ravagé le Liban et les Libanais tout autant que les Palestiniens ?

L'histoire des Arabes aura peut-être de l'indulgence pour le non-pouvoir libanais qui ne fait que refléter le non-pouvoir des Etats arabes, non moins *moins* complices de cette solution finale, avec leur pétrole uniquement à vendre, leurs avoirs financiers exclusivement à placer en Occident, leurs arsenaux pour parades militaires et leurs traités inégaux officiels ou occultes avec Israël. L'histoire *libanaise en revanche ne pourra* pas effacer l'horreur de cette dictature du non-pouvoir, que des générations entières porteront dans leur chair, car elle aura creusé la tombe du Liban pluri-religieux et démocratique qu'Israël eût enterré aujourd'hui, avec ses alliés locaux fascistes — les milices phalangistes, - car le Liban voisin tolérant, prospère et révolutionnaire, était bien trop encombrant pour elle, et pour tous les partisans d'un ordre musclé à l'échelon international.

(*) Ecrivain libanais.

Une nation à libérer

(Suite de la première page.)

L'histoire aura du mal à expliquer cette lâcheté collective qui a laissé Beyrouth, de capitale d'un Etat pacifique, devenir la capitale d'une action militaire dirigée et organisée par des non-Libanais, et le Liban occuper par des armées étrangères. L'installation d'une force dite internationale fut un de ces gestes que l'hypocrisie très particulière à l'ONU commet pour faire croire à une action positive, alors que la réalité est le renoncement. Cette force, en effet, n'a pas eu pour objet de libérer le Liban, mais de veiller à une sorte de partage d'influence par quoi on espérait maintenir une sorte de trêve entre belligérants extérieurs au Liban, victime, *une fois de plus, de ce mélange de* guerres locales et d'accords provisoires par quoi se traduisent les rapports entre les Etats-Unis et l'Union soviétique.

La politique de la France depuis des années manque de franchise. En admettant que les circonstances ne nous permettent plus d'agir comme *naguère par l'intervention militaire* pour assurer l'indépendance du Liban, au moins eût-il fallu clairement affirmer que le retrait de tout militaire étranger était le seul objectif de la communauté internationale et, en prévision d'une attaque israélienne qui était dans l'ordre des choses, agir en faveur du départ des troupes syriennes et de l'organisation palestinienne. Sans doute fut-ce, à certains moments, notre attitude verbale. Mais, en fait, nous nous sommes ralliés à des compromis et notre participation *à cette prétendue force internationale* a été comprise comme une *acceptation du fait accompli. Nos* actes démentirent donc nos propos.

On voit bien la cause de cette attitude confuse : la politique intérieure et l'idéologie. C'est une tradition dont nous n'arrivons pas à nous guérir dès que font défaut la force gouvernementale et le courage du pouvoir. Malgré l'exemple d'une politique nette qu'a donné le général de Gaulle en ce domaine comme en d'autres, la démarche hésitante des gouvernements a fait croire que nous ne traitions le Liban qu'en fonction *de nos rapports avec Israël ou avec* l'O.L.P. sans avoir le courage de nous opposer, pour ce qui concerne le Liban, à l'agression de l'une et l'autre parties. Le résultat, nous le connaissons : *une perte d'influence* justifiée et une incrédibilité qu'accentuent des propos contradictoires, dus au désir de plaire successivement aux Arabes et aux Israéliens. En ce domaine, le temps présent dépasse la mesure et la France perd la face.

⁂

Or en cette affaire ce n'est pas seulement le respect de l'histoire, c'est l'espérance et la nécessité de l'avenir qui justifient que la diplomatie française prenne clairement l'attitude d'une libération du Liban, à la fois pour le Liban et pour le Proche-Orient, en même temps qu'elle doit éclairer l'action de l'Europe en faveur d'une reconstruction matérielle et politique d'un Liban indépendant. Il faut, en cette affaire, cesser d'être pro-palestiniens comme les Russes *et pro-israéliens comme les Américains*, pour devenir pro-libanais.

Du drame affreux provoqué, comme toujours, par la guerre, pourrait surgir un bien pour le Liban et pour le Proche-Orient, si notre diplomatie, *enfin consciente de l'impasse où elle s'est condamnée*, usait des circonstances pour s'efforcer de rallier la communauté internationale à la réalité du Liban libre. Par exemple, notre participation à la force internationale doit être subordonnée au départ de toute organisation militaire étrangère. Après quoi, même en l'état de faiblesse économique où nous sommes en train de nous complaire, il faudrait prendre la tête d'un rétablissement de la force politique, économique et militaire d'un jeune Etat rénové par l'épreuve.

Ces propos peuvent paraître irréalistes compte tenu de l'état des affaires. Les Super-Grands et la communauté internationale paraissent avoir fait leur deuil du Liban. *Distinguons-nous des Russes.* Distinguons-nous des Américains. Distinguons-nous de l'ONU. Dans la solitude que donne parfois la vérité, dans la certitude que donne souvent la défense de la liberté, la voix et l'attitude de la France apparaîtront comme la sagesse.

Et cette sagesse est urgente.

Les temps que nous vivons sont marqués par un mélange de querelles et d'impuissance qui aboutit à faire des événements du Proche-Orient et de l'Afrique *orientale (Israël-O.L.P.* ; Iran-Irak ; Ethiopie-Somalie) la cause possible d'une guerre mondiale et nucléaire. Voilà qui devrait donner du souffle à la diplomatie de la France.

MICHEL DEBRÉ.

LE SIÈGE DE BEYROUTH-OUEST ET LES TENTATIVES DE RÉGLEMENT DIPLOMATIQUE

Washington veut encore croire au succès de la mission Habib

De notre correspondante

Washington. — Au cours de sa conférence de presse du mercredi 28 juillet, M. Reagan a exprimé, une nouvelle fois, toute sa confiance au principal négociateur américain au Liban, M. Philip Habib. Cette insistance était significative : elle visait, bien sûr, en premier lieu, à faire taire ceux qui avaient espérer ternir l'image de ce professionnel du département d'Etat en révélant qu'il était, comme MM. Shultz et Weinberger, lié au groupe industriel Betchtel, connu pour ses investissements dans le monde arabe. Mais l'hommage du président impliquait surtout que la *« mission Habib »* reste la principale carte du jeu américain au Proche-Orient, et sans doute la seule.

A propos des bombardements de Beyrouth, M. Reagan a indiqué qu'il espérait la fin de cette *« effusion de sang »*, mais a refusé de préciser de quels moyens de pression il envisageait d'user pour obtenir qu'Israël y renonce. Accusant l'O.L.P. d'avoir été *« la première à rompre le cessez-le-feu »*, M. Reagan a déclaré qu'il souhaitait voir l'organisation palestinienne, comme les forces syriennes et israéliennes, quitter le Liban et le pouvoir du gouvernement central libanais restauré. Le président a confirmé que l'administration américaine restait prête à dialoguer avec M. Arafat, à la condition que l'O.L.P. *« modifie ses positions »*, c'est-à-dire accepte les résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité, ainsi que le droit à l'existence de l'État d'Israël.

A la question : *« Etes-vous favorable à la création d'un Etat palestinien ? »*, le président a répondu seulement qu'il souhaitait la poursuite des négociations sur l'« autonomie », dans le cadre des accords de Camp David.

Interrogé sur les récentes déclarations de M. McCloskey après sa rencontre avec M. Arafat, M. Reagan a déclaré que le représentant républicain de Californie *« avait maintenant admis que le document qu'il détenait n'avait aucune valeur »*.

L'impression qui prévaut ces jours-ci à Washington est celle d'une certaine confusion. Entre un président plus intéressé par la situation économique que par les problèmes étrangers et, au demeurant, déjà guetté par les sondages pré-électoraux, un département d'Etat dont le nouveau *« patron »* est à peine installé un Congrès travaillé par les *« lobbies »* israélien et arabe et une opposition démocrate divisée, mais prête à sauter sur les occasions de tourner le pouvoir en dérision, la diplomatie américaine a peine à trouver sa *« ligne »*.

La multiplication des *«missions»* de membres du Congrès auprès de MM. Begin et Arafat — pratique que le porte-parole du département d'État a qualifié de *« malsaine »* — accroît cette confusion. Après les cris de triomphe de M. McCloskey, rapidement nuancés, puis démentis par certains de ses compagnons de voyage, il y a eu la rencontre orageuse de M. Tsongas, un jeune et bouillant sénateur démocrate libéral du Massachusetts, avec M. Begin qui lui a déclaré qu'il ne négocierait *« jamais »* avec l'O.L.P. M. Tsongas a eu aussi quelques mots peu amènes pour l'administration Reagan qu'il accuse d'avoir quasiment entériné les premiers bombardements israéliens de Beyrouth et de se *« résigner »*, par avance, à un assaut israélien sur la capitale libanaise.

Quant à l'opinion américaine elle voit, soir après soir, les effets de la guerre du Liban en gros plan sur ses écrans de télévision. Mais malgré ces images terrifiantes, on ne saurait dire que le drame libanais occupe la première place des préoccupations du citoyen *« moyen »* : les « boys » n'y sont pas engagés — du moins, pour l'instant — et la valse des taux d'intérêts et des courbes du chômage constitue, pour lui, des soucis beaucoup plus immédiats.

Ce sont plus les pressions de la classe politique que celles de l'opinion qui ont déterminé Washington à prendre sa première sanction contre Israël : l'arrêt des livraisons de bombes à fragmentation. Sanction que le département d'Etat a pris *le* soin de qualifier de *« politique »* et non *« juridique »*, puisque l'enquête sur le point de savoir si ces bombes ont été ou non utilisées contre des civils est en cours, peut-être pour longtemps. Sanction d'autant plus symbolique que chacun sait que les Israéliens peuvent fabriquer leurs propres bombes s'ils le veulent.

La confusion est particulièrement évidente en ce qui concerne les éventuelles négociations avec l'O.L.P. Si le nom de M. Arafat reste anathème pour nombre de républicains conservateurs et pour la partie la plus activiste de la communauté juive, il ne manque pas d'Américains pour juger, aujourd'hui, que le chef de l'O.L.P. est peut-être, après tout, un *« modéré »*. Dans les milieux juifs, eux aussi modérés, où on ne se faisait pas faute, il y a encore quelques mois, de critiquer M. Begin, mais où on se veut, ces temps-ci, *« loyal »* à l'égard d'un chef de gouvernement qui a toujours l'appui d'une majorité de ses compatriotes, on bâtit ce scénario : après que l'O.L.P. eut accepté les conditions de Washington, le dialogue finit par s'engager entre les Américains et M. Arafat, et M. Begin, rassuré, suit, avec quelque retard, le mouvement.

L'ennui est qu'on ne voit pas très bien comment M. Reagan envisage de faire avancer ce pion-là. Sauf à envisager que ce sera là la deuxième étape de la mission de M. Habib. Mais un homme peut-il résoudre, à lui tout seul, la *« question de la Palestine »*, comme on dit prudemment, depuis des années, aux Nations unies ?

C'est *la* question qu'a traité, mardi, M. George Ball, qui fut sous-secrétaire d'Etat adjoint dans les administrations Kennedy et Johnson, dans un article sévère publié par le *New York Times*. Jugeant que le moment est particulièrement favorable à une véritable négociation, parce que le litige israélo-palestinien est dans une impasse totale, M. Ball estime que les Américains devraient non seulement négocier avec les Palestiniens, mais repenser leurs relations avec les Israéliens sur la base du *« respect mutuel »*. Les Américains ont les moyens d'une telle politique, écrit M. Ball : *« Ou Israël nous consulte désormais avant de se lancer dans des aventures militaires, renonce à ses ambitions expansionnistes et entame de sérieuses négociations de paix dans le but d'accorder l'autodétermination aux Palestiniens, ou bien nous mettons fin à nos relations actuelles de grand frère indulgent et nous traitons Israël comme n'importe quelle autre nation amie. »*

NICOLE BERNHEIM.

Avant la réunion du Conseil de sécurité

Les États-Unis sont réservés sur « l'utilité » du projet de résolution franco-égyptien

Le Conseil de sécurité se réunit ce jeudi 29 juillet, à 15 heures G.M.T., d'abord à huis clos, puis en séance publique, pour examiner notamment un projet de résolution présenté par la France et l'Egypte. Ce texte a l'ambition de susciter un arrangement global visant plusieurs objectifs : un désengagement militaire autour de Beyrouth, le départ du Liban de toutes les forces étrangères sauf celles autorisées par les autorités de Beyrouth, la mise en place immédiate d'une force internationale, et enfin l'amorce d'une négociation en vue de régler, sur le fond, le conflit israélo-palestinien.

L'innovation dans ce dernier domaine, capital dans la mesure où il devrait entraîner une détente tant au Liban qu'au Proche-Orient, consiste à combiner trois principes : le droit d'Israël à l'existence et à la sécurité, selon les termes de la résolution 242 du Conseil de sécurité, le droit du peuple palestinien à une existence nationale étant entendu que l'O.L.P. serait associée à toute future négociation et enfin, la reconnaissance mutuelle et simultanée des parties concernées.

Le projet de résolution franco-égyptien a suscité des échos encourageants dans les capitales arabes et européennes ainsi que parmi les membres du Conseil de sécurité. Cependant, son adoption dépend des Etats-Unis. On pensait à Paris initialement que Washington pouvait s'y rallier après que le nouveau secrétaire d'Etat américain, M. Georges Shultz, ait admis le caractère *« central »* du problème palestinien.

D'autant plus qu'il devenait évident au fil des jours, que l'émissaire américain, M. Philip Habib, n'était pas en mesure de faire aboutir un accord entre les belligérants. La crainte d'un assaut généralisé contre Beyrouth devait, pensait-on encore à Paris, inciter Washington à *« assumer ses responsabilités »*.

L'impression prévalait mercredi dans la capitale fédérale qu'une attaque massive israélienne était probable dans les prochains jours si des progrès tangibles n'étaient pas réalisés par M. Habib. On admettait, en privé, au département d'Etat, qu'il est désormais beaucoup plus difficile pour les Etats-Unis de *« retenir »* le gouvernement de M. Begin, qui a donné à M. Habib un délai de deux jours pour obtenir un règlement négocié.

Toutefois, le département d'Etat a émis mercredi de sérieuses réserves sur *« l'utilité »* du projet franco-égyptien. Un porte-parole a en effet réaffirmé que les Etats-Unis étaient totalement opposés à toute tentative de modifier la résolution 242 qui demeure, a-t-il précisé, *« la pierre angulaire de la politique américaine au Proche-Orient »*. En d'autres termes, Washington s'oppose essentiellement à la reconnaissance réciproque et simultanée des peuples israélien et palestinien et à l'association de l'O.L.P. à des négociations menées sur cette base.

L'ambassadeur d'Israël à Paris, M. Meir Rosenne, au cours d'un entretien, mercredi, avec M. Francis Gutman, secrétaire général du Quai d'Orsay, a défendu la même position. *« Toute tentative de changer la résolution 242, de quelque manière que ce soit, est nuisible au processus de paix et Israël ne l'acceptera pas »*, a-t-il notamment déclaré.

Après avoir déploré *« la campagne de dénigrement anti-israélienne en France et les abus de langage qui s'y sont manifestés »*, M. Rosenne a exprimé son *« étonnement »* et sa *« déception »* face à l'attitude de la France, notamment au Conseil de sécurité.

Par ailleurs le secrétaire général de la Ligue arabe, M. Klibi, a adressé un message *« urgent »* au président Reagan l'exhortant à *« intervenir immédiatement pour sauver les civils innocents libanais et palestiniens assiégés à Beyrouth-Ouest »*. *« Jusqu'à quand les Etats-Unis continueront-ils d'observer le silence sur les crimes odieux d'Israël ? »*, demande le secrétaire général de la Ligue arabe.

Le chef de l'Etat cubain, M. Fidel Castro, en sa qualité de président du mouvement des non-alignés, a adressé au président du Conseil de sécurité un message accusant nommément les Etats-Unis d'être les *« complices d'Israël »* dans l'invasion du Liban, *« dont le résultat immédiat et répugnant est la tentative de destruction du peuple palestinien et des forces progressistes libanaises »*. A Moscou, Tass récuse la mission confiée à M. Philip Habib, qui, à en croire l'agence soviétique, ne serait chargé *« que d'imposer les conditions américano-israéliennes »* au Proche-Orient. — *(A.F.P., Reuter, A.P.)*

Les Libanais redoutent l'assaut israélien en cas d'échec de l'émissaire américain

Les tirs de riposte palestiniens ont fait des victimes à Beyrouth-Est

De notre correspondant

Beyrouth. — En dépit du nouveau répit qui leur est octroyé — un cessez-le-feu entré en vigueur mercredi 28 juillet tard dans la nuit et respecté le jeudi matin, mais de toute évidence limité à quarante-huit heures — les Libanais des deux secteurs, chrétien et palestino-progressiste, ont le sentiment angoissé que l'assaut contre Beyrouth-Ouest est imminent. Rares sont ceux qui espèrent encore en un règlement politique couronnant les efforts de l'émissaire américain, M. Philip Habib.

Arrivé mercredi dans la capitale libanaise, venant d'*Israël*, après s'être rendu à Damas, Taef, Rome et Londres, où il a rencontré le roi Hussein de Jordanie, M. Habib a trouvé Beyrouth à feu et à sang ; il a eu toutes les peines du monde à faire promulguer l'actuel cessez-le-feu.

La journée démentielle de mercredi se caractérise par la violence de la riposte palestinienne au *« matraquage »* israélien. Toutefois, il n'y a toujours pas de commune mesure entre le pilonnage infligé à Beyrouth-Ouest et les tirs de représailles palestiniens contre le secteur chrétien où est stationné une partie des troupes israéliennes. Obus et fusées Grad se sont néanmoins abattus en grand nombre (plus de cent) en secteur chrétien. Ils ont surtout frappé la banlieue, le Kesrouan et le Metn au cœur de la montagne chrétienne.

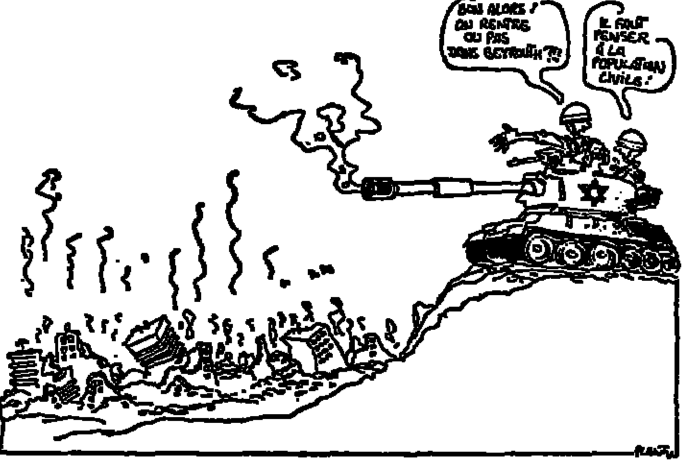
A Beyrouth-Ouest, on a dénombré dix-neuf morts et cent quarante blessés. Pourtant la population, durement éprouvée par la sinistre journée de la veille dont le bilan s'élève désormais à deux cent trois morts et deux cent quatre-vingt-dix-sept blessés, était sur le qui-vive, prête à se précipiter dans les abris. Pour sa part, M. Bechir Gemayel avait ordonné aux forces libanaises (chrétiennes) de ne pas riposter aux bombardements palestino-progressistes.

Pour éviter la « bataille de Beyrouth » tant redoutée, M. Habib dispose seulement des deux journées que lui a accordées M. Begin afin d'obtenir un document écrit de M. Arafat dans lequel le chef de l'O.L.P. s'engagerait irrévocablement à retirer tous les combattants palestiniens de tout le Liban. Il lui faudrait aussi vaincre les objections libanaises à un retrait palestinien par étapes dont la première se situerait au Liban même.

Les réticences des autorités de Beyrouth, renouvelées mercredi à M. Habib, ne devraient pas être impossibles à surmonter dans le cas où, comme on le dit, l'« étape libanaise » serait limitée à quatre jours. En revanche, obtenir l'engagement requis de M. Arafat apparaît comme une gageure. Les Palestiniens constatent en effet qu'ils sont encore à Beyrouth quarante-neuf jours après le début du siège, alors que l'on ne leur donnait que deux ou trois jours de survie. Pourquoi céderaient-ils aujourd'hui sans avoir obtenu de contrepartie politique malgré leurs ouvertures en direction des Etats-Unis, alors que le moral de leurs troupes est bien plus élevé qu'au début du siège ?

Le « plan Habib » comporte trois points : l'engagement écrit de M. Arafat concernant l'évacuation de Beyrouth-Ouest par les *fedayin* ; le retrait de ceux-ci d'abord vers le Liban-Nord et la Bekaa, et de là vers la Syrie, la Jordanie et l'Egypte, pays censés avoir accepté de les accueillir à titre définitif bien qu'ils s'en *défendent* ; enfin la constitution d'une force multinationale américano-franco-italienne mandatée par le conseil de sécurité de l'ONU.

LUCIEN GEORGE.



(Dessin de PLANTU)

LES DEUX CONFLITS DU PROCHE-ORIENT

UN ENTRETIEN AVEC LE DIRIGEANT DE LA COMMUNAUTÉ CHIITE

« La cause libanaise vaut bien celle des Palestiniens »

De notre envoyé spécial

Beyrouth. — M. Nabih Berri préside aux destinées du mouvement chiite Amal, qui, malgré ses divisions internes, demeure la principale force politique et militaire de la plus nombreuse des communautés musulmanes du Liban. Nous recevant dans son modeste logement de Barbour, situé non loin de la corniche Mazraa, devenue la cible favorite des Kfir israéliens, cet avocat d'une quarantaine d'années, qui a fait ses études en France, s'était opposé, avant l'entrée des troupes israéliennes au Liban, aux Palestiniens et au Mouvement national libanais de M. Joumblatt, dont il avait pourtant été naguère un fidèle allié.

M. Berri, qui il y a quelques minutes s'entretenait avec M. Arafat, arrivé chez lui à l'improviste, accompagné d'une douzaine de gardes du corps, estime qu'il faut maintenant oublier le passé. « *Lorsque Sharon campe à Baabda, les différends s'estompent. Les Israéliens ne veulent pas seulement chasser les Palestiniens du Liban, mais également les Libanais eux-mêmes.* » Il est convaincu que les troupes de Jérusalem n'ont pas l'intention de quitter le Liban de sitôt. « *Il ne s'agit pas*, dit-il, *d'une impression personnelle, mais d'une constatation vérifiée par l'histoire. Les Israéliens ont des ambitions sur les eaux libanaises du fleuve Litani et sur le Sud. Ils se comportent comme s'ils avaient l'intention de s'installer ici définitivement. Ils avaient affirmé qu'ils souhaitaient un Etat libanais fort et l'évacuation de toutes les forces armées étrangères du pays. Or voilà qu'ils détruisent la légalité, arrêtent les membres de la gendarmerie et de l'armée, et mettent en place dans le Sud leur propre administration locale. Ils ont mis près de quinze ans pour quitter le désert du Sinaï. Or le Liban est un paradis...* »

De tempérament calme, M. Berri s'empourpre quand on lui dit que certains chiites du Sud collaborent avec Israël. « *Il y a des collaborateurs partout*, dit-il. *Qui a combattu les Israéliens au Liban sinon les chiites ? Nous sommes avant tout des Libanais qui désirons collaborer avec la légalité libanaise, l'Etat libanais et faire partie intégrante du Liban. Tout le reste n'est que vain bavardage.* » M. Berri nie également l'existence de tendances opposées organisées au sein du mouvement Amal. « *La diversité d'opinion au sein de notre organisation ?* précise-t-il, *constitue une marque de santé. Mais lorsqu'une décision est entérinée par le conseil de commandement de notre mouvement, elle est obligatoire pour tout le monde. Je sais que vous voulez évoquer le cas de M. Hossein Moussaoui* (1), *qui faisait partie du conseil de commandement. Il est maintenant exclu parce qu'il s'est opposé publiquement à ma nomination au sein du comité de salut national formé au début de la crise à Baabda. Il est maintenant dans la Bekaa et ne représente plus grand chose.*

— Le mouvement Amal est l'une des rares forces politiques libanaises à ne pas s'être prononcée sur la candidature de M. Bechir Gemayel à la présidence de la République. Faut-il voir dans ce silence une sorte d'approbation tacite ?

— *Non*, répond M. Berri. *Amal est contre le principe même d'élections tenues à l'ombre de l'occupatoin israélienne. Je ne vois aucune raison de se presser. Nous avons tout le temps d'ici au 23 septembre. Pour nous l'unique priorité est le retrait des Israéliens, du moins de Baabda et de Beyrouth, pour permettre des élections démocratiques et libres. Est-il raisonnable de voter dans un Parlement entouré de chars israéliens ?* »

Si les conditions d'élections libres et démocratiques sont remplies, votera-t-il pour M. Bechir Gemayel ?

« *Cheikh Bechir, comme tout Libanais maronite, a le droit de présenter sa candidature. Mais j'estime que cette candidature est un produit de la guerre et un défi à une grande partie des Libanais. On dit que nous avons besoin d'un homme fort. Nous avons en fait besoin d'un médecin qui soit en même temps un chirurgien. Le Liban a plus que jamais besoin d'unité. Un président de la République de défi suscitera d'autres défis. Et de défi en défi, nous nous acheminerons vers la partition. Je pense qu'il existe au sein de la communauté maronite des personnalités à la fois plus fortes et plus avisées qui pourraient faire (...) l'unanimité du peuple libanais.*

— Si les Israéliens se lancent à l'assaut de Beyrouth, combattrez-vous aux côtés des Palestiniens ?

— *Pourquoi parlez-vous toujours des Palestiniens ? La situation au Liban a changé depuis l'entrée des troupes israéliennes dans le pays. La cause libanaise vaut bien celle des Palestiniens. Visitez un peu les quartiers chiites de Hay-Solloum, Bordj-Brajneh, la région de l'aéroport, de Lailako : vous y verrez un véritable spectacle d'apocalypse dans ces secteurs où vivent les pauvres, en majorité des chiites. On est en train de détruire presque entièrement ces quartiers qui ne comptent pas, en dehors du camp de Bordj-Brajneh, de Palestiniens. Donc ce sont exclusivement des Libanais qui sont visés.* »

M. Berri est amer lorsqu'il parle de la passivité de l'opinion publique internationale et surtout arabe devant ces destructions. Il ajoute presque honteux : « *Je dois vous dire que la seule manifestation organisée en notre faveur s'est déroulée à Tel-Aviv...* »

Propos recueillis par
JEAN GUEYRAS.

(1) Considéré comme le dirigeant de la tendance pro-iranienne au sein d'Amal.

LA GUERRE DU GOLFE

Le conflit avec l'Iran paraît avoir consolidé l'unité nationale en Irak

L'Iran est dirigé par une « bande de fous » et présente une menace pour tous les pays du Proche-Orient, a déclaré mercredi 28 juillet M. Caspar Weinberger, secrétaire américain à la défense. Il a ajouté : « Je pense que les Iraniens constituent une sérieuse menace pour les pays du Proche-Orient, y compris Israël. » « Les Iraniens semblent être totalement fanatisés et ils n'ont aucun respect de la vie humaine », a conclu le chef du Pentagone. C'est la première fois qu'un membre du gouvernement américain utilise des termes aussi durs à l'égard du régime de l'imam Khomeiny.

Selon Radio-Téhéran, des combats commencés dans la nuit de mercredi à jeudi se déroulaient toujours ce jeudi matin 29 juillet dans la région de Bassorah, à la suite d'une nouvelle attaque iranienne.

Un porte-parole irakien a affirmé que les forces iraniennes ont battu en retraite après avoir subi de lourdes pertes.

De notre envoyé spécial

Bagdad. — Alors que le front s'était stabilisé depuis quelques jours à l'avantage apparemment de l'Irak, les forces iraniennes ont déclenché une nouvelle et forte offensive dans la soirée de mercredi, a annoncé, ce jeudi matin 29 juillet, le haut commandement irakien.

L'attaque, comme les précédentes, a eu lieu à la frontière à l'est de Bassorah. Le communiqué précise qu'une partie des forces assaillantes a été encerclée et qu'une autre a été détruite. « *A l'aube*, poursuit le texte, *les forces irakiennes ont déclenché une contre-offensive et ont obligé l'ennemi à reculer de façon désordonnée. Nos hélicoptères, en coordination avec les forces terrestres, ont détruit un grand nombre de blindés.* »

D'autres communiqués sont annoncés, ce qui signifie que les combats se poursuivent.

Bien que très meurtrier, le conflit a paradoxalement consolidé l'action unitaire du parti Baas au pouvoir. Dans ce pays qui est une mosaïque d'ethnies et de religions, la guerre, en provoquant le brassage des hommes face au danger commun, a en effet renforcé le sentiment national des Arabes — principalement les chiites, qui forment 60 % de la population et 80 % de la communauté arabe (1) — et, chez les autres groupes — Kurdes et Turkmènes sunnites, chrétiens, assyriens ou chaldéens, etc., — le sentiment d'appartenance à un Etat qui se veut laïc et moderniste.

Paradoxalement aussi, la guerre a consolidé le pouvoir du président Saddam Hussein. Nombre d'opposants à l'étranger — en particulier les baassistes dissidents — estimaient que le changement passait *par l'assassinat ou le renversement du chef de l'Etat* ; ils pensaient aussi que la prolongation de la guerre et les revers subis par l'armée *irakienne* au cours des mois écoulés pourraient favoriser un coup d'Etat *militaire facilitant leur propre retour.* L'évolution de la situation a semblé, en mai et juin, devoir leur donner raison. Or c'est le contraire qui s'est produit, du moins jusqu'à présent.

La retraite du Khouzistan après l'offensive des 29 et 30 avril, et surtout la reprise de Khorramchahr (Mohammara pour les Irakiens) par les Iraniens le 24 mai ont surpris l'équipe au pouvoir et les diplomates en poste à Bagdad. M. Tarek Aziz, vice-premier ministre et idéologue du Baas, que nous interrogions, ne cherche pas à dissimuler les faits : « *Il y a eu les erreurs de quelques commandants, les négligence d'autres chefs, et surtout l'incompétence et le manque de sang-froid des principaux responsables du secteur.* »

Le seul général kurde

En effet, début mai, la petite force iranienne qui avait réussi à franchir le fleuve Karoun aurait pu être facilement neutralisée si le commandement ne l'avait laissée s'étoffer en tardant trois ou quatre jours avant de réagir. Par la suite, il est vrai, les combats ont été très violents et les Iraniens auraient perdu quelque quarante mille hommes, selon notre interlocuteur.

Que s'est-il donc passé. Des « trous » dans le système de défense auraient été dissimulés aux responsables à Bagdad. Mille cinq cents à deux mille Iraniens en auraient profité pour s'infiltrer de nuit. Au lieu de combattre, les officiers irakiens du secteur ont cédé à un *mouvement* de panique qui a entraîné par contagion l'effondrement de l'ensemble du dispositif.

Les coupables, en particulier le commandant de l'armée Salah El-Kadi, ont été traduits devant la Cour martiale. Il semblerait même que plusieurs officiers aient été passés par les armes, dont le général Chatna — *seul général kurde et qui était* considéré comme ayant la faveur de M. Saddam Hussein, — commandant la 3e division.

Le chef de l'Etat a ensuite reçu le quitus *de la base du parti au* neuvième congrès (25-27 juin), qui a réuni deux cent cinquante délégués venus de tout le pays. Les trois principaux points à l'ordre du jour étaient : « *Le développement de la révolution ; le rôle de Saddam Hussein dans la vie du parti et de la révolution ; les structures socialistes de l'Irak.* » « *La popularité du président s'explique*, nous a déclaré M. Nsayif Jassim, ministre de l'Information. *La population constate tout ce qui a été fait dans notre pays malgré la guerre et elle compare à ce qui se passe en Iran. Là-bas, l'économie est délabrée, les universités ne fonctionnent pas et il y a des millions de chômeurs, alors qu'ici les enfants vont à l'école et il y a du travail pour tous.* »

PAUL BALTA.

(1) Et non de la communauté musulmane, comme un lapsus nous l'a fait écrire par erreur (le Monde daté 25-26 juillet).

● *Mme Marseyan* nous prie de signaler que les commentaires qui lui ont été attribués *(le Monde* des 24 et 25 juillet) n'engagent pas l'association France-Palestine, et que l'hypothèse de la responsabilité d'Abou Nidal dans l'assassinat de Fadl Dani était envisagée comme une hypothèse parmi d'autres.

CORRESPONDANCE

Salut à un colonel de blindés

Nous avons reçu la lettre suivante de M. René Foch :

Votre nom est Eli Geva, et vous étiez le plus jeune colonel de l'armée d'Israël. Par deux fois, dans le Sinaï, vous avez découplé vos chars dans le rugissement des moteurs et le fracas des explosions et vous avez connu la joie du vainqueur après une juste guerre. A Sidon, vous avez écrasé les baraques de l'O.L.P. sous vos chenilles et puis, à Beyrouth, devant la ville immense à vos pieds, quelque chose en vous a dit non.

Parce qu'un soldat perd son âme à faire la guerre à des civils. Parce que vous êtes un homme libre. Parce que les morts du ghetto de Varsovie sont là qui défendent le ghetto de Beyrouth.

A Tel-Aviv, mais pas à Paris...

Un de nos lecteurs nous écrit :

Cent mille Israéliens peuvent *manifester* à Tel-Aviv *contre* la guerre, mais un Français ne saurait passer devant l'ambassade d'Israël, seul et portant une pancarte « Arrêtez le massacre », sans être aussitôt saisi par la gendarmerie, traité d'« *individu* » sur toutes les fréquences, et retenu deux heures pour vérification de domicile. C'est ce qui nous est arrivé, mercredi 28 juillet. De quel droit ?

DIPLOMATIE

LA CONTROVERSE EURO-AMÉRICAINE

La famille occidentale se querelle mais elle est toujours là, déclare M. Reagan

Le ministre ouest-allemand de l'économie, M. Otto Lambsdorf, qui séjourne actuellement aux Etats-Unis, a assuré dans un entretien publié mercredi 28 juillet par le « Washington Post » que la R.F.A., la Grande-Bretagne, l'Italie et la France étaient unanimes à rejeter l'application du principe d'extra-territorialité dans l'affaire de l'embargo américain contre le gazoduc eurosibérien. Il a d'autre part estimé que les livraisons de gaz soviétique n'assureraient que 5 à 6 % des besoins énergétiques ouest-allemands.

Au cours de sa conférence de presse, dont la plus grande partie avait été consacrée à la guerre du Liban (lire page 3), le président Reagan, après avoir donné des précisions sur sa politique économique, a eu l'occasion de rappeler la position de Washington sur cette crise euro-américaine.

De notre correspondante

Washington. — En matière économique, M. Reagan, dans sa conférence de presse, est resté totalement fidèle à ses principes. Maisil y a ajouté, dès son introduction, une notion nouvelle : celle d'un amendement à la Constitution faisant obligation d'équilibrer le budget. Un projet qui est déjà devant le Sénat.

Pour le chef de l'exécutif, la crise économique actuelle a une origine largement psychologique, qui pourrait être corrigée par *« cette réforme fondamentale »*. Sans évoquer les nouvelles projections de l'Office fédéral du budget (qui prévoit, pour chacune des trois prochaines années fiscales, un déficit de 140 à 160 milliards de dollars), le président a déclaré que le déficit budgétaire ne serait pas aussi important si le Congrès lui avait accordé toutes les réductions de dépenses fédérales et d'impôts qu'il a demandées. La reprise sera *« lente, difficile, mais le retour à la prospérité est en vue »*, a dit le président, qui a conseillé à ses compatriotes de *« retrousser leurs manches »*.

Interrogé sur la détérioration des relations entre les Etats-Unis et leurs alliés, M. Reagan a estimé qu'il s'agissait là d'une *« querelle de famille »*, mais que *« la famille est toujours là »*. Comment peut-il accepter de vendre des céréales aux Soviétiques alors qu'il s'oppose à ce que les Européens les aident à construire leur gazoduc ? C'est que, a dit M. Reagan, les ventes de céréales correspondent à un contrat ancien, qui n'est d'ailleurs reconduit que d'une année sur l'autre. Et que, au surplus, les Soviétiques doivent les payer comptant. Tandis que le gazoduc est un contrat nouveau au sujet duquel les signataires occidentaux n'ont pas tenu compte de la situation en Pologne, et qui permettra aux Soviétiques, de surcroît, de se procurer les devises étrangères dont ils ont tant besoin.

Questionné sur le budget militaire, M. Reagan a, d'autre part, admis pour la première fois qu'il était prêt à se montrer *« flexible »*, et qu'il tiendrait compte de la situation économique. — N. B.

La guerre des Malouines est-elle terminée ?

La guerre des Malouines est-elle terminée ? Non, à lire les propos belliqueux que l'on continue de tenir des deux côtés de l'Atlantique.

Il n'y a pas eu de « cessation définitive », mais simplement une « suspension » des hostilités, affirme le gouvernement argentin dans une communication adressée le 26 juillet au président du Conseil de sécurité des Nations unies. En interdisant autour des Malouines une zone maritime qui relève de la juridiction argentine, le gouvernement de Londres s'expose à des incidents, estiment les militaires au pouvoir à Buenos-Aires.

A Londres, même langage : en réponse à une question écrite, le secrétaire au Foreign Office, M. Francis Pym, a déclaré le mercredi 28 juillet à la chambre des Communes que le gouvernement de Mme Thatcher maintiendrait une *« zone de protection contre une nouvelle attaque argentine »* et un embargo sur les armes tant que l'Argentine *« ne donnerait pas de réponse claire et définitive sur la cessation permanente des hostilités »*.

Et les représailles économiques entre l'Europe occidentale et l'Argentine ont-elles cessé ? Oui de la part des Européens, à l'exception de la Grande-Bretagne, a déclaré, mercredi, M. Michel Jobert, le ministre français du commerce extérieur. L'Argentine, en revanche, a maintenu ses mesures de rétorsion au boycottage européen, a précisé le ministre, en refusant d'acheter des produits venant du Marché commun. Air France n'a pas pu reprendre ses liaisons avec Buenos-Aires.

Enfin, question annexe : les généraux argentins se sont-ils battus comme il fallait contre leur adversaire britannique ? Apparemment non, puisque quatre d'entre eux, dont celui qui dirigeait la garnison argentine aux Malouines, le général Mario Menendez, viennent d'être relevés de leurs fonctions. Celui-ci vient d'accorder sa première interview depuis la défaite. Il avait déclaré, au début de la guerre, qu'il était prêt à mourir pour défendre le « territoire argentin ». Dans ses propos à l'hebdomadaire argentin *Siete Dias*, il a apporté une nuance qui manquait dans sa première affirmation : j'aurais été prêt à mourir si les opérations devaient conduire à une victoire argentine, a-t-il déclaré. S'il s'est rendu, et par la même occasion maintenu en vie, c'était pour éviter un nombre élevé et injustifié de morts.

LA CONFÉRENCE DE L'UNESCO A MEXICO

Les délégués du Tiers-Monde soutiennent la « croisade » de M. Lang contre les États-Unis

De notre envoyé spécial

Mexico. — La « bombe » lancée mardi 27 juillet (*le Monde* du 29 juillet) à Mexico par M. Jack Lang, ministre français de la culture, a brusquement animé les débats de la deuxième conférence mondiale sur les politiques culturelles organisée par l'Unesco. En réclamant une *« croisade »* contre l'*« impérialisme financier et culturel »* des Etats-Unis M. Lang a exaspéré les membres de la délégation américaine, satisfait la grande maorité des délégués des pays du Tiers monde et suscité des réactions *« diverses »* parmi les Européens. Il a peut-être aussi rendu plus délicat le travail de la délégation française chargée, par un vote unanime de la conférence, du rapport final de la conférence...

la réforme de choc de M. Lang *« économie, culture : même combat »* M. Allan Weinstein, adjoint de Mme Gerard, chef de la délégation américaine, a répondu en haussant les épaules : *« Nous sommes venus à Mexico pour parler de culture, et de rien d'autre... »* A en juger par les ovations qui ont salué le discours du ministre français et les marques de sympathies qu'il a reçues toute la journée de mercredi, une majorité de délégués jugent pourtant qu'il n'est plus possible de dissocier le *« fait culturel »* du *« politique »* et que, selon la formule de l'ancien président Senghor, très actif à Mexico, la culture est un élément essentiel du développement véritable des sociétés. Ce n'st pas seulement un *« incident »* de séance qui a éclaté à la conférence de l'Unesco, mais un nouvel épisode de la querelle Nord-Sud.

Le ministre français de la culture — qui a confirmé la proposition de M. Mitterrand de réunir à Paris en 1983 des *« états généraux mondiaux de la culture »* réunissant des délégués des cinq continents — n'est en effet pas le seul à introduire brutalement la *« politique »* à l'Unesco et le secrétaire général de cet organisme n'en paraît pas fâché même s'il est tenu lui-même à la discrétion.

Accusé par certains de faire le jeu de l'*« autre impérialisme »*, le ministre français a tenu, dans les couloirs de la conférence, à rappeler que la France condamne toujours l'intervention soviétique en Afghanistan et que sa position sur la Pologne était parfaitement claire. *« Je ne suis pas anti-américain*, a-t-il répété avec force sans parvenir à convaincre tous ses interlocuteurs, *j'admire le dynamisme américain. J'ai aidé des artistes américains qui ne pouvaient s'exprimer aux Etats-Unis. »* Mais, a-t-il ajouté, *« il faut que les Américains laissent les peuples, en particulier dans cette région, libre sde choisir leur destin »*.

MARCEL NIEDERGANG.

LE QUAI D'ORSAY SE DIT « SURPRIS » PAR L'AUDIENCE QUE LE NOUVEAU CHEF DE L'ÉTAT BOLIVIEN A ACCORDÉE A KLAUS BARBIE

Le ministre des relations extérieures a exprimé le mercredi 28 juillet sa *« surprise »* à la suite de l'audience que le nouveau président bolivien, le général Guido Vildoso, a accordée le 22 juillet à Klaus Barbie-Altmann, ancien chef de la gestapo de Lyon, dont la France à vainement réclamé l'extradition.

Le Quai d'Orsay souligne que, après cet entretien, l'ambassadeur de France à La Paz, M. Raymond Césaire, a déclaré lundi à une radio bolivienne : *« Je ne peux que regretter qu'un tel personnage qui est poursuivi en France pour des crimes de guerre, puisse être reçu publiquement au palais présidentiel »*.

A l'issue de l'audience, le « boucher de Lyon », qui a obtenu la nationalité bolivienne en 1957 sous l'identité de Klaus Altmann, avait déclaré qu'il s'était rendu au palais présidentiel *« pour des questions d'ordre juridique et administratif »*.

Condamné à mort par contumace à deux reprises en France, Klaus Barbie est accusé de la mort de plusieurs milliers de personnes, parmi lesquelles Jean Moulin, l'un des chefs de la Résistance.

La France, qui a déjà réclamé son extradition en 1974 et 1979 pourrait, croit-on savoir, présenter une nouvelle demande aux autorités boliviennes.

AFRIQUE

POUR PERMETTRE LA RÉUNION DU SOMMET DE L'O.U.A.

La République sahraouie accepterait de se retirer « volontairement et temporairement » de la conférence

De notre envoyé spécial

Tripoli. — L'O.U.A. paraît s'enliser dans l'impuissance. Faute de quorum, l'ouverture du conseil des ministres de l'Organisation a été de nouveau ajournée mercredi 28 juillet. Ce report, le troisième en trois jours, laisse mal augurer de la suite, d'autant que la Haute-Volta, contrairement à l'intention qu'on lui prêtait, a annoncé son refus de siéger en conseil aux côtés de la République arabe sahraouie démocratique. Jusqu'à mercredi, il manquait un seul pays pour atteindre le quorum des deux tiers requis par la charte. Il en manque maintenant deux (1).

Depuis trois jours, ambassadeurs et ministres n'ont pourtant pas ménagé leurs efforts pour élaborer un « compromis à l'africaine ». Lors d'une réunion « informelle » ouverte à tous les chefs de délégation, ils ont finalement obtenu du Polisario qu'il accepte la « formule nigériane » : la RASD participerait aux travaux du conseil des ministres, mais pas à la conférence des chefs d'Etat prévue du 5 au 8 août. Celle-ci pourrait se saisir à nouveau de l'ensemble du dossier saharien. Selon le président du conseil des ministres, M. Archie Mogwe (Botswana), *« la RASD se retirerait volontairement et temporairement »* de la conférence.

Cette proposition a été transmise à tous les Etats absents de Tripoli par l'intermédiaire de M. Arap Moi, président en exercice de l'O.U.A. La délégation sahraouie a saisi son « gouvernement », dont la réponse positive serait parvenue mercredi soir à Tripoli, si l'on en croit le porte-parole libyen, M. Ali Triki. Les Sahraouis se refusaient, mercredi, à tout commentaire. Admettant qu'aucune autre formule d'accord n'était envisageable, M. Mogwe a ajouté : *« Nous espérons que le sommet se tiendra. »*

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

(1) Trente-deux pays sont prêts à siéger au conseil des ministre à côté de la RASD : Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burundi, Cap-Vert, Centrafrique, Congo, Ethiopie, Ghana, Guinée-Bissau, Libye, Lesotho, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Maurice, Mozambique, Kenya, Niger, Nigeria, RWanda, Sao-Tome, Seychelles, Swaziland, Tanzanie, Togo, Zambie et Zimbabwe ; l'ambassedeur tchadien à Tripoli aurait accepté de siéger lors de la séance d'ouverture ; enfin, la présence de la Sierra Leone est vraisemblable.

EUROPE

Espagne

M. SUAREZ QUITTE LE PARTI GOUVERNEMENTAL

(De notre correspondant.)

Madrid. — L'ancien premier ministre espagnol, M. Adolfo Suarez, a confirmé, le mercredi 28 juillet, qu'il quittait l'Union du centre démocratique (U.C.D.), le parti qu'il a fondé et mené à la victoire aux premières élections de l'après-franquisme en 1977 et, de nouveau, en 1979.

M. Suarez et ses amis avaient perdu le contrôle du parti gouvernemental à la fin de l'an dernier, au profit de M. Leopoldo Calvo Sotelo, actuel premier ministre. Ils n'ont pu le récupérer lorsque ce dernier a cédé la place, au début du mois, à M. Landelino Lavilla.

Après avoir gardé le silence pour observer la façon dont M. Lavilla remaniait la direction du parti, M. Suarez a finalement confirmé sa décision de quitter l'U.C.D., dont il est toujours président d'honneur. Il pourrait rencontrer la presse cette semaine pour expliquer sa décision et annoncer la création de son propre parti en vue des élections législatives qui auront sans doute lieu avant l'an prochain.

On ignore encore combien de parlementaires centristes le suivront dans l'aventure. Le système électoral espagnol pénalisant les petites formations, on peut penser que beaucoup préféreront rester au sein de l'U.C.D. — malgré sa déconfiture — pour garder le bénéfice du sigle.

(Intérim.)

A TRAVERS LE MONDE

Afghanistan

● DEUX MILLE VILLAGEOIS AURAIENT ETE MASSACRES par l'armée afghane et six villages rayés de la carte, a déclaré mardi 27 juillet au quotidien suédois *Dagens Nyheter* le vice-président du Comité suédois-afghan, M. Carl Schoenmeyr, qui a vécu trois ans en Afghanistan avec l'Unicef. Citant des témoignages d'exilés afghans, il affirme que ces six villages de la province du Logar ont été rasés en représailles contre l'aide apportée par les paysans à la résistance.

Tunisie

● LES AUTORITES TUNISIENNES, selon le Mouvement d'unité populaire de Tunisie, ont refusé à M. Ahmed Ben Salah, ancien ministre de l'économie, et responsable de cette formation interdite, l'autorisation de se rendre à Tunis, le 27 juillet, pour assister aux obsèques de son frère, le Dr Mohamed Ben Salah tué dans un accident de la route. M. Mohamed Ben Salah vit en exil en Europe depuis qu'en 1973 il s'est enfui de la prison tunisienne où il était détenu.

Zaïre

● M. MENAHEM BEGIN, premier ministre israélien, se rendra en voyage officiel au Zaïre début août, a annoncé son secrétariat. C'est la première visite officielle qu'effectuera un dirigeant israélien en Afrique noire depuis 16 ans. — *(A.P.)*

Le Monde

politique

LA DISSOLUTION DU SERVICE D'ACTION CIVIQUE

Au Conseil des ministres

« Des pratiques voisines du banditisme »

Voici le texte du communiqué du conseil des ministres du 28 juillet sur la dissolution du SAC :

« *Le conseil des ministres a prononcé la dissolution de l'association dit « Service d'action civique ». L'action de cette organisation est fondée sur la violence et sur des pratiques voisines du banditisme, comme en témoignent les nombreuses affaires judiciaires dans lesquelles certains de ses membres et de ses dirigeants ont été et sont impliqués. Le SAC entre donc dans le champ d'application de la loi du 10 janvier 1936.* »

De son côté, M. Jacques Attali, conseiller spécial du président de la République a commenté ainsi cette décision : « *Le SAC était lié à des affaires de sang, des affaires d'argent et des affaires de secret, ce qui mettait évidemment son existence largement en question.* »

La loi du 10 janvier 1936

La loi du 10 janvier 1936 sur « *les groupes de combat et milices privées* » votée alors que Pierre Laval était président du conseil, visait les ligues factieuses de l'époque. Elle prévoit la dissolution « *par décret rendu par le président de la République en conseil des ministres* » de « *toutes les associations ou groupements de fait : 1) qui provoqueraient à des manifestations armées dans la rue ;* 2) ou qui (...) *présenteraient, par leur forme et leur organisation militaire, le caractère de groupes de combat ou de milices privées ;* 3) ou qui « *auraient pour but de porter atteinte à l'intégrité du territoire national ou d'attenter par la force à la forme républicaine du gouvernement* ». (Article 1.) Des peines d'amende ou de prison (de six mois à deux ans) sont prévues pour « *quiconque aura participé au maintien ou à la reconstitution directe ou indirecte de l'association ou du groupement* » dissous. (Art. 2.) Cette loi a été complétée le 1er juillet 1972 par un article consacré à la répression de la discrimination, de la haine ou de la violence raciste.

Le rapport de la commission parlementaire d'enquête

Après la tuerie d'Auriol (Bouches-du-Rhône, en juillet 1981), de nombreux hommes politique, de la majorité avaient souhaité une dissolution immédiate du SAC, dont plusieurs militants marseillais étaient impliqués dans le drame de la bastide de la Douronne (six morts). L'inculpation du secrétaire général du SAC, M. Pierre Debizet, pour complicité d'homicide volontaire et de séquestration dans cette affaire renforça le camp des partisans d'une dissolution. Finalement, l'instruction judiciaire de la tuerie d'Auriol étant en cours il a paru préférable, dans un premier temps, de créer une commission parlementaire d'enquête sur toutes les activités du Service d'action civique, à l'exception des faits donnant lieu à des poursuites judiciaires.

C'est le 18 décembre 1981 que l'Assemblée nationale adopta une proposition de loi de M. André Lajoinie (P.C., Allier) et du groupe communiste créant une commission « *pour faire toute la lumière sur les activités du SAC et pour déterminer les complicités dont il a pu bénéficier à tous les niveaux* ». Le groupe R.P.R. n'avait pas pris part au vote.

M. Alain Hautecœur, député (P.S.) du Var, fut élu président de la commission, et M. Louis Odru, député (P.C.) de la Seine-Saint-Denis, rapporteur. Peu après que la commission se soit mise au travail, les députés de l'opposition, le 19 janvier 1982, décidaient de « suspendre » leur participation à ses travaux, estimant qu'ils empiétaient sur le domaine judiciaire. Ils n'y sont jamais revenus et, jusqu'à la fin, seuls ont participé à l'enquête les commissaires de la majorité. Une centaine de personnes ont été entendues par la commission dont le rapport, rendu public le 24 juin, compte quatre cent quarante-deux pages sans compter les extraits des procès-verbaux d'auditions (cinq cent cinquante-deux pages) publiés le 8 juillet (1).

Le rapport ne concluait pas explicitement en faveur d'une dissolution, *considérant* qu'une telle décision relevait du gouvernement, en vertu de la loi qui donne au seul exécutif un tel pouvoir. Toutefois, dans leurs explications de vote, les commissaires socialistes et communistes, s'étaient prononcés clairement en faveur d'une telle mesure.

Après avoir rappelé les activités passées du SAC, la conclusion du rapport abordait ainsi le problème de la dissolution :

«*Ce* [que la commission] *a découvert l'a amenée à s'interroger sur les dangers réels que représentent de telles associations utilisant de telles pratiques et de tels moyens dans un régime de démocratie et de liberté.*

» *Certes, depuis mai 1981, le SAC est délibérément passé dans la clandestinité. Cette décision déjà décrétée, à toutes fins utiles, avant même que ne soit connu le résultat des élections présidentielles, prouve à quel point l'improvisation et l'amateurisme ne font pas partie de la nature du SAC. (...) Tout était prêt, tout avait été préparé pour que soient installées les nouvelles structures à mettre à la disposition des anciens compagnons pour continuer, sous des formes renouvelées, le vieux combat contre la gauche et les adversaires traditionnels.*

» *L'effroyable tuerie d'Auriol a brisé momentanément l'élan mais la commission est profondément convaincue que la volonté demeure. Tout le monde se pose alors la question : doit-on dissoudre le SAC ? Tout le monde !*

» *Les adversaires du SAC qui ne comprennent pas que cela ne soit pas déjà fait, sans se soucier de savoir si les conditions juridiques sont remplies et sans s'inquiéter du risque éventuel de censure par la juridiction administrative.*

» *Les partisans qui n'attendent que çà pour hurler aux règlements de comptes politiques, même si certains, au fond d'eux-mêmes, ne sont pas mécontents de s'arracher cette tunique de Nessus. (...)*

» *Bien entendu, la commission s'est posé la question. Elle l'a fait sans a priori (...) La commission s'est également interrogée sur l'efficacité d'une telle dissolution, l'expérience pouvant montrer que les décisions de ce genre ne semblent pas avoir empêché la reconstitution des mouvements dissous sous d'autres formes. Elle est d'ailleurs profondément convaincue que le SAC a déjà pris ses dispositions pour ce faire. (...) Il appartient (...) au seul pouvoir exécutif d'apprécier si les activités du SAC telles qu'elles ressortent des éléments qu'il a en sa possession, peuvent ou non le conduire à prendre une telle décision. (...) Cependant, la commission ne peut manquer d'affirmer que les investigations menées, que les documents rassemblés la conduisent à conclure que le SAC, par sa nature, par son organisation et par son orientation a été inéluctablement entraîné à exercer des activités hors de la loi.* »

(1) « Le Monde » a publié des extraits abondants et de longues analyses de ces deux documents dans ses éditions des 25 juin, 26 juin, 9 juillet et 10 juillet.

Une histoire mouvementée

Issu du service d'ordre du R.P.F (Rassemblement du peuple français, fondé par de Gaulle), le SAC, né en 1958, est donc officiellement dissous. Cette association destinée à soutenir l'action du général, a tout d'abord approuvé la politique gaulliste en faveur de l'Algérie française. Elle a été maintes fois secouée par des conflits internes et ébranlée par des scandales touchant directement ses membres.

Lors de sa venue au pouvoir en 1969, Georges Pompidou, se disant « *impitoyable* » envers les « *polices parallèles et les organisations armées clandestines* », avait chargé M. Pierre Debizet d'assumer la direction du SAC et lui avait assigné comme mission de l'épurer. M. Debizet, qui avait déjà dirigé le SAC à sa fondation avant d'être remplacé par M. Paul Comiti, garde du corps du général de Gaulle, avait alors décidé que tous les anciens membres devraient fournir un casier judiciaire vierge sous peine d'exclusion et que chaque nouvel adhérent devrait être irréprochable sur le plan pénal.

L'accession au pouvoir de M. Giscard d'Estaing jeta un trouble au sein de l'organisation gaulliste. Certains de ses membres étaient divisés sur le soutien à apporter au nouveau chef de l'Etat, qui, cependant, utilisera les services de ces militants lors des campagnes électorales. Cela bien que M. Debizet, depuis de nombreuses années, se soit efforcé de maintenir son organisation indépendante des partis de la majorité d'alors.

L'affaire d'Auriol

Si les liens organiques avec les gaullistes n'existent plus officiellement, les relations personnelles n'en demeurent pas moins avec certains des dirigeants. Au fil des ans, le SAC était devenu une officine de louage de services à l'idéologie approximative.

Après avoir compté en 1968 quelque vingt mille adhérents, le SAC ne regroupait plus que cinq mille militants. Cette organisation en perte de vitesse était implantée sur tout le territoire, et notamment dans la région parisienne, le Sud-Est, le Sud-Ouest et la Corse. Depuis 1969, le SAC ne désignait plus de président ni de vice-président, et un bureau composé de cinq membres secondait simplement M. Debizet dans son travail.

Certes, les rangs du SAC s'étaient éclaircis au fil des ans et de nombreuses affaires, de l'enlèvement de Mehdi Ben Barka au scandale de l'ETEC (une affaire d'escroquerie), en passant par l'affaire du meurtre d'un gréviste à Reims, mais les « gros bras » de cette organisation faisaient encore parler d'eux à lors de meetings politiques, de faits divers et dans des conflits sociaux, où ils se chargeaient à l'occasion du service d'ordre.

L'affaire de la tuerie d'Auriol, en juillet 1981, avait une nouvelle fois braqué les projecteurs de l'actualité sur cette officine. L'instruction judiciaire de cette affaire est toujours en cours. M. Pierre Debizet, était même inculpé et écroué pendant plusieurs semaines à propos de cette tuerie dans laquelle six personnes ont trouvé la mort. Ce drame provoqua la création d'un commission d'enquête parlementaire qui a rendu public son rapport le 24 juin dernier.

Dans ses conclusions, la commission évoquait l'éventualité d'une dissolution du SAC, mouvement qui était accusé depuis le 10 mai 1981 d'être « *dans la clandestinité* ».

La commission estimait qu'une telle décision — à laquelle les commissaires communistes et socialistes étaient favorables — ne pouvait relever que du gouvernement et que le rapport d'enquête parlementaire devait être à cet égard un élément « *déterminant* ». Le rapport précisait : « *La commission s'est interrogée sur l'efficacité d'une telle dissolution, l'expérience pouvant montrer que les décisions de ce genre ne semblent pas avoir empêché la reconstitution des mouvements dissous sous d'autres noms et d'autres formes. Elle est d'ailleurs profondément convaincue que le SAC a déjà pris ses dispositions pour ce faire.* »

M. Gaston Defferre, ministre de l'intérieur, avait déclaré le 15 juin, avant la publication du rapport de la commission, que « *cela aurait été pour le moins maladroit et inopportun* » de dissoudre le SAC « *avant que cette commission ait commencé ses travaux* ».

EN TROIS VAGUES SUCCESSIVES

Quarante organisations ont été dissoutes depuis 1958

Trente-neuf organisations ont été dissoutes en France, depuis 1958, en application de la loi du 10 janvier 1936. Le SAC est la quarantième. C'est la première dissolution décidée depuis l'arrivée de la gauche au pouvoir. Auparavant, la dernière dissolution avait été décrétée le 3 septembre 1980 à l'encontre de la Fédération d'action nationale européenne (FANE), groupuscule néo-nazi, qu'animait M. Marc Fredriksen.

Nous publions ci-dessous la liste des organisations dissoutes de 1958 à 1982. Seize étaient des groupements d'extrême droite et onze des mouvements autonomistes. Le Conseil d'Etat avait annulé, en 1970, le décret de dissolution de trois organisation.

On peut distinguer trois vagues de dissolutions. De 1958 à 1962 *ont été visées principalement des* organisations d'extrême droite, en liaison avec la guerre d'Algérie. De 1968 à 1973, de nombreuses organisations « gauchistes » furent dissoutes mais seulement deux organisations d'extrême droite. Pendant le septennat de M. Giscard d'Estaing, à l'exception de la FANE, toutes les dissolutions ont visé des organisations autonomistes ou séparatistes.

1958. — Front d'action nationale (15 mai) ; Mouvement jeune nation (15 mai) ; Phalange française (15 mai) ; Parti patriote révolutionnaire (15 mai) ; Union générale des étudiants musulmans algériens (27 janvier) ; Amicale générale des travailleurs algériens résidant en France (23 août).

1959. — Parti nationaliste (13 février).

1960. — Front de l'Algérie française (17 décembre) ; Front national pour l'Algérie française (23 décembre).

1961. — Front national combattant (28 avril) ; Comité d'entente pour l'Algérie française (1er juillet) ; Front commun antillo-guyanais (22 juillet) ; Mouvement national révolutionnaire (26 juillet) ; Comité de Vincennes (27 novembre).

1962. — Le Regroupement national (20 mars).

1963. — Rassemblement démocratique des populations tahitiennes (5 novembre) ; Pupu Tiama Maohi (5 novembre).

1967. — Parti mouvement populaire de la côte française des Somalie (13 juillet).

1968. — Occident (31 octobre) ; Fédération de la jeunesse révolutionnaire (12 juin) ; Mouvement du 22-mars ((12 juin) ; Union des jeunesses communistes marxistes-léninistes (12 juin) ; Parti communiste marxiste-léniniste de France (12 juin) ; Parti communiste internationaliste (12 juin) ; Jeunesse communiste révolutionnaire (12 juin) ; Voix ouvrière (12 juin) ; Révoltes (1) (12 juin) ; Organisation communiste internationaliste (1) (12 juin) ; Fédération des étudiants révolutionnaires (1) (12 juin) ; Comité de liaison des étudiants révolutionnaires (12 juin).

1970. — Gauche prolétarienne (27 mai).

1973. — Ordre nouveau (28 juin) ; Ligue communiste (28 juin).

1974. — Enbata (Pays basque) (30 janvier) ; Front de libération de la Bretagne (Armée républicaine bretonne) (30 janvier) ; Front de libération de la Bretagne pour la libération nationale et le socialisme (30 janvier) ; Front paysan corse de libération (30 janvier).

1975. — *Action pour la renaissance de la Corse* (27 août).

1980. — Fédération d'action nationale et européenne (3 septembre).

1982. — Service d'action civique (SAC) (28 juillet).

(1) Le Conseil d'Etat a annulé, le 4 juillet 1970, le décret de dissolution de ces trois organisations.

Un mouvement préfectoral

Le conseil des ministres du 28 juillet a approuvé le mouvement préfectoral suivant :

HAUTE-NORMANDIE : M. Alain GEROLAMI

M. Alain Gerolami, préfet, commissaire de la République de Saône-et-Loire, est nommé préfet, commissaire de la République de la région Haute-Normandie, commissaire de la République du département de la Seine-Maritime, en remplacement de M. Pierre Bolotte, nommé conseiller maître à la Cour des comptes.

[Né le 16 mars 1926 à Alger, docteur en droit et diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, M. Alain Gerolami commence par exercer la profession d'avocat. Inscrit, en décembre 1950, sur la liste d'aptitude aux fonctions de chef de cabinet de préfet, il assume ces fonctions auprès de divers préfets jusqu'en 1959. Nommé sous-préfet en mai 1965, il est sous-préfet de La Tour-du-Pin, en octobre 1959, puis chargé de mission auprès du préfet de la région Limousin, en septembre 1964. En octobre 1967, M. Gerolami entre dans les cabinets ministériels, d'abord auprès de Georges Pompidou et M. Maurice Couve de Murville, premiers ministres, ensuite auprès de M. Henri Rey, ministre délégué auprès du premier ministre, chargé des territoires et départements d'outre-mer comme directeur de cabinet. En juin 1970, il est nommé sous-préfet de Brest, puis en mai 1973, préfet de la Mayenne, et, en avril 1977, préfet de la Haute-Savoie, avant de devenir, en août 1981, préfet de Saône-et-Loire.]

SAONE-ET-LOIRE : M. Jacques GUÉRIN

M. Jacques Guérin, préfet, commissaire de la République du Cantal, est nommé préfet, commissaire de la République de Saône-et-Loire, en remplacement de M. Alain Gerolami.

[Né en 1925 à Saint-Germain-et-Mons, en Dordogne, diplômé d'études supérieures de droit et de l'Institut d'études politiques de Paris, M. Guérin devient en 1952 chef de cabinet du préfet du Cantal. Il est ensuite sous-préfet de Blaye, de Segré, de Langon et directeur du cabinet du préfet de la région d'Aquitaine. En 1974, il est nommé sous-préfet de Bastia et en 1975 sous-préfet de Thionville, puis, en 1977, préfet des Deux-Sèvres et, en juillet 1981, préfet du Cantal.]

CANTAL : M. Maurice SABORIN

M. Maurice Saborin, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais, est nommé préfet, commissaire de la République du Cantal, en remplacement de M. Jacques Guérin.

[Né le 3 juin 1933 à Biol (Isère), licencié en droit, diplômé de l'Institut d'études politiques de Grenoble, M. Maurice Saborin est nommé sous-préfet en août 1968 et exerce les fonctions de directeur du cabinet du préfet de la Lozère, puis, la même année, celles de sous-préfet d'Ussel. Devenu administrateur civil de première classe, en 1971, il fait partie du cabinet de M. Jacques Chirac, de 1972 à 1974, successivement au ministère chargé des relations avec le Parlement, puis au ministère de l'agriculture et au ministère de l'intérieur. Avant d'être nommé secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais il avait occupé les mêmes fonctions à la préfecture de Maine-et-Loire.]

LES RÉACTIONS POLITIQUES

RUE DE LENINGRAD

« On s'y attendait »

Le secrétaire général de l'ex-SAC, M. Pierre Debizet, attend d'avoir reçu la notification officielle de la dissolution de son organisation pour réagir. C'est ce que lui a conseillé son avocat, Me Mialou. Mercredi après-midi, il a passé quelques heures au siège de ce qui fut le SAC, 29, rue de Leningrad, à Paris (8e), refusant de répondre aux questions des journalistes.

Les dirigeants du SAC n'ont pas été surpris par la dissolution. Quelques minutes après la diffusion du communiqué du conseil des ministres un membre du bureau nous déclarait : « *On s'y attendait : le gouvernement cherche tous les moyens pour redorer son blason. Nous ne sommes malheureusement pas surpris.* » Plus tard, un autre responsable du SAC, ancien résistant, gaulliste de la première heure, commentait ainsi la dissolution : « *Ce n'est pas une surprise mais c'est une ignominie, une grave erreur de plus et un camouflet pour le parti gaulliste, une basse vengeance.* »

De nombreux militants ont appelé les dirigeants du SAC, mercredi après-midi, pour leur témoigner leur fidélité. L'organisation est dissoute, mais elle s'y était préparée. En sommeil depuis la tuerie d'Auriol, elle vient d'être achevée. Mais il faudra plus qu'un décret pour rompre les liens tissés depuis un quart de siècle entre ses membres.

Opération de diversion ou œuvre de salubrité ?

Le R.P.R., qui était au courant des intentions du gouvernement — par quelles voies ? — avait préparé dès la réunion de son groupe parlementaire, mardi 27 juillet, une réaction à la décision du conseil des ministres du 28 juillet de dissoudre le SAC.

Le communiqué du R.P.R. est ainsi rédigé : « *La dissolution du SAC, que rien ne justifie et qui suit de peu le rapport de la commission d'enquête parlementaire partisane socialo-communiste, s'inscrit dans l'esprit de cette commission : celui d'un règlement de comptes politique, dénoncé depuis des mois par l'opposition. Le gouvernement, aux prises avec des difficultés croissantes, que son incohérence et son incompétence ont largement suscitées, en arrive à d'évidentes manœuvres de diversion. La dissolution d'une association régulièrement constituée, qui ne fait courir aucun danger ni aux institutions, ni à l'ordre public, risque d'être le premier pas dans une voie où la liberté ne peut que périr. Le groupe R.P.R. s'élève avec force contre une telle démarche.* »

M. Jacques Chirac a déclaré qu'il s'associe à cette protestation et qu'il considère la dissolution du SAC comme un « *règlement de comptes politique* ». Selon M. Maurice Couve de Murville, ancien premier ministre, il s'agit là d'une « *affaire de politique vraiment intérieure au sens le plus vulgaire du mot. Le gouvernement,* dit-il, *a sans doute des problèmes avec sa police* ». M. Pierre Messmer, autre ancien premier ministre, s'étonne « *que les socialistes soient sans cesse obsédés par le Front populaire de 1936* », et il ajoute : « *ils sont décidément tournés vers le passé* ».

M. Claude Labbé, président du groupe R.P.R., a affirmé : « *C'est une erreur politique majeure. Rien n'a été prouvé sur les actions du SAC en tant qu'organisation. Même l'affaire d'Auriol est encore en cours d'instruction.* »

Du côté de l'U.D.F., les réactions sont comparables. M. Alain Madelin, député de la Mayenne, membre de la commission d'enquête sur le SAC, estime : « *Le gouvernement, et particulièrement le ministre de l'intérieur, sont désespérément, depuis quelques semaines, à la recherche de complots d'extrême droite et, faute d'en trouver dans l'actualité, ils ont ressorti l'affaire du SAC. Il s'agit d'une manœuvre de diversion. On recherche des boucs émissaires commodes. La loi de 1936 ne s'applique pas au SAC. Ce n'est pas au gouvernement de le dissoudre, c'est aux tribunaux de faire leur travail si le SAC a commis des délits, ce qui n'est manifestement pas le cas.* »

Dans la majorité, M. Bertrand Delanoë, député de Paris, porte-parole du P.S., a estimé : « *Cette dissolution est une mesure de salubrité publique (...), des membres de cette organisation utilisaient des méthodes dangereuses pour la démocratie : utilisation de l'appareil d'Etat et notamment de la police, intimidations, pratiques financières crapuleuses et violences. Il importe qu'une telle forme d'organisation ne puisse renaître.* »

M. Guy Hermier, membre du bureau politique du parti communiste, a jugé : « *Cette décision de salubrité publique répond à la demande de tous ceux qui sont attachés au développement des libertés et de la démocratie.* »

La C.G.T., par la voix de M. Gérard Gaume, secrétaire confédéral, a demandé que soient également dissoutes la C.S.L. et les sociétés de gardiennage.

DANS LA PRESSE QUOTIDIENNE

Commentaires généralement sceptiques ou critiques

La dissolution du SAC était attendue depuis le rapport de la commission parlementaire. Pour la plupart des commentateurs, elle n'est donc pas une surprise. Cette mesure « fait » néanmoins les grands titres de la presse quotidienne et est le plus souvent l'objet de jugements assez critiques.

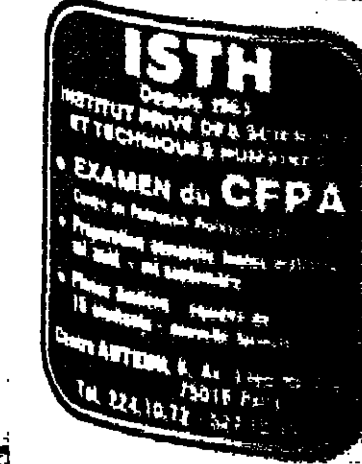
Pour Jean-François Dupaquier dans *le Quotidien de Paris*, c'est le parti de Jacques Chirac que l'on veut *implicitement* compromettre. « *Cette mesure,* écrit-il, *intervient fort opportunément aussi pour le P.S., au moment où il est mis en difficulté par le maire de Paris et où il lui semble opportun de faire diversion. Peut-être s'apercevra-t-il plus tard, pourtant, que cette décision d'ordre public risque de créer davantage de « désordre ».*

L'éditorialiste du *Figaro*, Gérard Nirascou, pense que « *le problème de fond est celui d'un gouvernement qui, pour n'avoir jamais pris au sérieux la menace du terrorisme, se trouve aujourd'hui désarmé. (...) Le pouvoir,* affirme-t-il, *est en train de commettre une faute majeure, chercher des responsables à une situation qu'il à lui-même créée, et la méthode qu'il emploie est la pire puisqu'elle risque d'aboutir à dresser une partie de la Fance contre une autre* ».

Le Matin se demande, dans son éditorial, si le caractère solennel donné à la décision gouvernementale n'est pas « *la meilleure façon d'exciter l'instinct paranoïaque de quelques individus douteux. (...) L'équipe gouvernementale éprouve, décidément,* écrit-il, *des difficultés à trouver le style adéquat pour faire passer son message. La gravité de la situation économique et sociale devrait l'inciter à désamorcer cette tension politique dans laquelle l'opposition cherche à l'entraîner. Or il semble qu'elle ait choisi d'amplifier le débat idéologique gauche contre droite. N'est-ce pas, à court terme, prendre le risque d'un affrontement violent ?* »

Gérard Dupuy estime, dans *Libération*, qu'« *à défaut d'une justification, pragmatique et rapide, de la dissolution du SAC, le soupçon restera que le gouvernement joue avec la peur de ses électeurs sur un registre guère différent d'un quelconque Peyrefitte. Voire d'un Marcellin. (...) En tapant sur le SAC,* poursuit ce journal, *le gouvernement matraque un symbole bien connu à défaut d'un coupable bien tenu. (...) Malheureusement, le rapport qualité/prix de la dissolution du SAC est trop mince (...) Comme dans le cas du statut de Paris, la disproportion entre le but et les moyens du coup gouvernemental laisse indécis sur ses intentions profondes* ».

L'Humanité fait exception en portant un jugement bien différent de celui de l'ensemble de la presse parisienne. Sous le titre : « Une mesure d'hygiène politique », Alain Guérin écrit notamment : « *Des voix vont sans doute s'élever pour prétendre qu'une dissolution n'est qu'une mesure de pure forme, une décision inopérante. (...) Fallacieux et pernicieux argument s'il en fut, tant il est évident que la mesure de dissolution a le mérite fondamental d'être une double mise en garde. Avertissement d'abord à l'égard des factieux en sommeil, factieux camouflés et factieux en puissance qui hantent encore certains rouages de l'appareil d'Etat. (...) Mais avertissement aussi pour les démocrates, qui doivent comprendre que la dissolution du SAC est avant tout un appel à la vigilance.* »



A L'ASSEMBLÉE NATIONALE : ADOPTION DE LA RÉFORME ÉLECTORALE

Les Français de l'étranger ne pouvant justifier d'une attache avec une commune ne voteront plus aux élections locales

Tous comptes faits, la réforme de la loi électorale, adoptée mercredi 28 juillet par l'Assemblée nationale, n'aura pas déchaîné les passions. Sans doute parce que, passées les déclarations indignées et de principe, les états-majors politiques — quels qu'ils soient — discernent dans la loi des motifs de satisfaction. M. Defferre a de bonnes raisons de savoir que certains responsables des formations de l'opposition ne pensent pas, comme ce fut dit au cours du débat, que la loi est *complètement « scélérate et partisane »*.

Ainsi, dans l'entourage de M. Chirac, on se résigne bien volontiers, en *calculant déjà les profits électoraux* que le nouveau mode de scrutin peut apporter à l'opposition. L'analyse est simple : la gauche détenant plus de municipalités de plus de trente mille habitants que la droite, celle-ci, par l'application de la *représentation proportionnelle*, « *entrera* » *dans plus de* conseils municipaux de gauche monocolores que la gauche ne pourra le faire dans ceux détenus par la droite. Jusqu'à présent en effet, dans ces villes, la liste *majoritaire* obtenait *tous les* sièges.

Le fait de pouvoir s'exprimer au sein d'un conseil municipal d'où l'on était jusqu'à présent exclu ne signifie pas que l'on peut peser de façon sensible sur des décisions qui, de toute façon, refléteront toujours les orientations politiques de la liste majoritaire. Mais l'opposition aura désormais des observateurs dans toutes les villes de plus de trois mille cinq cents habitants ; et vice-versa pour la gauche. Ce n'est pas rien. Cela permet d'avoir accès aux dossiers, aux comptes, et de nourrir ainsi une campagne politique locale et nationale mieux argumentée. On pourra faire un peu plus confiance aux tracts distribués par les militants...

Il y a un autre avantage : un « contre-pouvoir » — même relatif — va entrer dans les conseils municipaux. Il obligera la majorité qui détient le pouvoir à plus de rigueur dans la gestion des affaires communales. La démocratie ne devrait-elle pas y gagner ?

Combien sont-ils ? Environ douze mille, selon la majorité, près de cent mille, selon l'opposition... on ne le saura jamais avec précision. Mais ces Français établis hors de France qui ne peuvent justifier d'un lien — même ténu — avec une commune française se voient privés du droit de s'inscrire sur les listes électorales, pour les élections législatives, cantonales et municipales. Mieux, ils sont radiés. Ce sont eux que l'on a surnommés les « oubliés », à la suite du « scandale » de ces Français de l'étranger inscrits autoritairement et massivement en 1978 sur les listes électorales de certaines communes, dans l'espoir de faire basculer la majorité de gauche à droite.

On peut admettre, en effet, qu'ils n'aient pas à se prononcer sur l'avenir d'une commune à laquelle ils sont totalement « étrangers ». M. Foyer (R.P.R.), sur ce point, a admis la thèse de la majorité. Mais la thèse de l'ancien garde des sceaux apparaît également légitime : au nom de quoi peut-on empêcher ces Français de concourir à l'« expression de la volonté générale », lors des élections législatives ? M. Defferre en est convenu. Le « vide juridique » de la loi, sur ce point, sera donc comblé ultérieurement.

LAURENT ZECCHINI.

Mercredi 28 juillet, l'Assemblée nationale poursuit la discussion des articles du projet de loi modifiant le code électoral et le code des communes et relatif à l'élection des conseillers municipaux et aux conditions d'inscription des Français établis hors de France sur les listes électorales (voir *le Monde* des 13, 27, 28 et 29 juillet).

Dans la suite de l'article 4 du projet, les députés examinent les dispositions modifiées de l'article L-261 du code électoral. Cet article, à l'issue de l'adoption d'amendements de la commission, se borne à stipuler que la commune forme une circonscription électorale unique. Les dispositions initiales spécifiques à la ville de Lyon sont supprimées, puisque, comme l'a annoncé M. Defferre, le régime électoral de cette ville sera défini dans un projet de loi ultérieur applicable aux grandes villes. D'autre part, il est mis fin à la division par secteurs des villes de Nice et de Toulouse, instituée par la loi du 19 juillet 1976 (l'importance de leur population ne justifiant pas, selon le gouvernement, une exception à la règle, comme Paris, Marseille et Lyon).

L'Assemblée adopte ensuite un amendement de la commission qui, tout en maintenant en vigueur le sectionnement dans les communes de trois mille cinq cents à trente mille habitants (le droit existant l'interdisant au-dessus de ce seuil), prévoit l'institution d'un régime électoral distinct en fonction, non pas de la population des sections mais du nombre de conseillers élus par chacune d'entre elles. Toutefois, suivant une proposition semblable de MM. Toubon (R.P.R., Paris), et Billardon (P.S., Saône-et-Loire), l'Assemblée décide de porter de 6 à 9 le nombre de sièges à pourvoir dans une section pour que les conseillers y soient élus selon le système électoral actuel. Ainsi, la proportionnelle s'appliquera dès qu'il y aura dix sièges à pourvoir et elle jouera alors sur cinq sièges.

● Répartition à la proportionnelle

L'article L-262 détermine le mode de scrutin applicable aux communes de trois mille cinq cents habitants et plus : attribution à la liste qui, au premier tour, a recueilli la majorité absolue des suffrages exprimés d'un nombre de sièges égal à la moitié du nombre des sièges à pourvoir, arrondi à l'entier supérieur ; les autres sièges sont répartis entre toutes les listes à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne ; les listes qui n'ont pas obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés ne sont pas admises à la répartition des sièges, etc.

● Vote des Français de l'étranger

L'article 6 tend à abroger les dispositions introduites par la loi du 19 juillet 1977 permettant aux Français établis hors de France de s'inscrire dans toute commune de plus de trente mille habitants de leur choix. Les intéressés pourront s'inscrire, comme ils pouvaient déjà le faire, sur la liste électorale d'une des communes mentionnées à l'article L-12 du code électoral (voir ci-dessous). Le projet du gouvernement prévoit que les Français de l'étranger qui n'ont aucune attache avec une commune française ne peuvent se prévaloir des mêmes dispositions. Leur sort serait le suivant : ils seront réputés domiciliés, pour l'inscription sur les listes électorales, au siège principal du ministère des relations extérieures, 37, quai d'Orsay, Paris-7e. Mais ces inscriptions ne seraient valables que pour les référendums, l'élection présidentielle et les élections européennes.

Sans que cela ait fait l'objet d'un amendement, le groupe socialiste avait prévu, initialement, d'étendre ces dispositions à toutes les élections, notamment municipales, comme l'a confirmé, mercredi, M. Alain Richard (P.S., Val-d'Oise).

L'opposition proteste contre un système qui aboutira, selon M. Toubon, à priver des milliers de Français n'ayant aucun lien avec une commune (en 1972, ils étaient de cinquante mille à soixante-dix mille, précise-t-il) du droit de s'inscrire sur les listes électorales. M. Poperen (P.S., Rhône), rapporteur de la commission des lois, observe : « *Comment justifier que des Français qui n'ont aucun lien, même lointain, même indirect, même ancien, avec une commune du territoire métropolitain puissent participer à la nomination des ediles municipaux !* » Parlant de l'inscription de ceux-ci dans le 7e arrondissement, M. Poperen indique que la majorité des membres de la commission a estimé ces dispositions « *quelque peu artificielles* ». Il estime dès lors plus « *logique* » de supprimer les nouvelles dispositions prévues pour cette catégorie de Français, et d'en rester à la rédaction actuelle (inscription dans la commune de leur choix).

M. Foyer (R.P.R., Maine-et-Loire) reconnaît qu'il n'est pas absolument nécessaire que ces Français votent aux élections municipales. Il proteste cependant contre le fait que ceux-ci ne puissent voter pour les élections législatives, qui permettent « *l'expression de la volonté générale* ». L'ancien garde des sceaux estime qu'il y a un caractère « *raciste* » dans un dispositif « *discriminatoire* » à l'égard des Français originaires des pays d'Indochine et des pays d'Afrique du Nord ou d'Afrique Noire.

M. Alain Richard défend ensuite un amendement du groupe socialiste tendant à rétablir l'article L 12 dans sa rédaction antérieure à la loi du 4 décembre 1972, c'est-à-dire en supprimant les dispositions permettant l'inscription des Français n'ayant aucune attache dans une commune de plus de trente mille habitants de leur choix. Pour ceux-là, note-t-il, « *mieux vaudrait peut-être réutiliser le système du vote dans les centres installés dans les consulats, ou faire confiance à l'imagination de l'opposition : depuis quinze ans, elle n'a cessé d'en témoigner pour faire voter les Français expatriés !* »

L'Assemblée rejette l'amendement de la commission et adopte l'amendement du groupe socialiste.

L'article L 12, en conséquence, est ainsi rédigé : « *Les Français et les Françaises établis hors de France et immatriculés au consulat de France peuvent, sur leur demande, être inscrits sur la liste électorale de l'une des communes suivantes : commune de naissance, commune de leur dernier domicile, commune de leur dernière résidence, à condition que cette résidence ait été de six mois au moins ; commune où est né, est inscrit ou a été inscrit sur la liste électorale un de leurs ascendants ; commune sur la liste électorale de laquelle est inscrit un de leurs descendants au premier degré.* » [En l'état actuel du texte, les Français établis hors de France qui ne répondent pas aux conditions mentionnées ci-dessus ne pourront donc pas voter.]

L'article 7 tire les conséquences de l'article précédent, en prévoyant la radiation des listes électorales des Français inscrits en application des dispositions supprimées dans l'article 12 (Français inscrits dans une commune de plus de trente mille habitants de leur choix, alors qu'ils ne bénéficient d'aucune attache familiale dans cette commune).

● Vote par procuration

L'article 8 prévoit de limiter à deux — pour toutes les élections — le nombre de procurations dont dispose un même mandataire (la loi de 1977 avait prévu la possibilité de disposer de cinq procurations). Selon le gouvernement et la commission, cette disposition contribuait à permettre la fraude électorale.

● Augmentation du nombre des conseillers municipaux

L'article 9 tend à augmenter le nombre des conseillers municipaux dans les communes ayant au moins cinq cents habitants. Actuellement, ce nombre varie de neuf conseillers dans les communes ayant au plus cent habitants à quarante-neuf dans les communes de plus de trois cent mille habitants (Lyon, Marseille et Paris bénéficient de dispositions spéciales). Le pourcentage d'augmentation prévu par le projet est de l'ordre de 20 % mais varie selon la taille des communes.

M. Berson (P.S., Essonne), avance, au nom de son groupe, trois sortes de raisons pour justifier cette augmentation : 1) il faut davantage de temps et de disponibilité aux élus locaux ; 2) la décentralisation va attribuer des compétences nouvelles aux communes ; 3) l'introduction de la proportionnelle aura pour conséquence des débats plus nourris au sein des conseils : les conseillers devront donc consacrer plus de temps à l'étude des dossiers.

M. Toubon avance les explications suivantes : 1) l'augmentation correspond au nombre de sièges qu'occuperont désormais les minorités ; or, la gauche ne veut pas diminuer le nombre de ses conseillers sortants ; 2) faciliter la constitution de listes d'union entre M.R.G., socialistes et communistes ; 3) l'augmentation « *aura pour effet mathématique, optique, de minimiser la relative défaite que l'union de la gauche va subir en mars 1983* ».

L'Assemblée adopte un amendement de la commission tendant à augmenter les pourcentages retenus par le gouvernement, selon la répartition suivante :

Communes	Nbre des membres du conseil municipal
—	—
De moins de 100 habitants	9
100 à 499 habitants	11
500 à 1 499 habitants	15
1 500 à 2 499 habitants	19
2 000 à 3 499 habitants	23
3 500 à 4 999 habitants	27
5 000 à 9 999 habitants	29
10 000 19 999 habitants	33
20 000 à 29 999 habitants	35
30 000 à 39 999 habitants	39
40 000 à 49 999 habitants	43
50 000 à 59 999 habitants	45
60 000 à 79 999 habitants	49
80 000 à 99 999 habitants	53
100 000 à 149 999 habitants	55
150 000 à 199 999 habitants	59
200 000 à 249 999 habitants	61
250 000 à 249 999 habitants	61
300 000 habitants et au-dessus..	69

● Augmentation du nombre des adjoints

L'article 10 prévoit l'augmentation du nombre des adjoints réglementaires dans les communes ayant au moins dix mille habitants. L'Assemblée adopte un amendement de la commission substituant au texte du gouvernement les dispositions suivantes : « *Les conseils municipaux déterminent librement le nombre des adjoints au maire, sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal* » (la distiction entre adjoints réglementaires et adjoints supplémentaires est donc supprimée).

● Le seuil de 5 % pour le second tour

L'Assemblée reprend ensuite l'examen de l'article 4, précédemment réservé. L'article L-264 du code électoral, tel qu'il est modifié par le texte du gouvernement, fixe les conditions dans lesquelles les candidats peuvent se présenter au second tour. Alors que le droit actuel interdit toute modification des listes et exclut du scrutin de ballottage celles qui ont obtenu moins de 12,5 % des inscrits, cette barre est désormais abaissée à 10 %. Ces listes peuvent être modifiées dans leur composition pour comprendre des candidats ayant figuré au premier tour sur d'autres listes, sous réserve que celles-ci ne se présentent pas au second tour.

M. Poperen présente un amendement qui tend à ajouter une autre condition : ces listes devront avoir obtenu au premier tour au moins 5 % des suffrages exprimés. Le rapporteur souligne qu'il convient d'éviter l'« atomisation » de la vie politique communale.

M. Defferre souligne que le choix est entre la « *totale liberté* » et le regroupement au premier tour. Il préfère s'en remettre à la « *sagesse* » de l'Assemblée.

M. Maisonnat (P.C., Isère) déclare que les petites formations sont l'« *expression du pluralisme* » de la vie politique. Se déclarant hostile à l'amendement de la commission, il ajoute : « *Il serait vain et dangereux de vouloir éliminer les petites formations.* » L'amendement de la commission est adopté par 426 voix contre 58 sur 484 votants et 484 suffrages exprimés (les treize députés apparentés socialistes, membres du mouvement des radicaux de gauche, se sont prononcés contre, ainsi que M. Pesce (P.S.) et les soixante-trois députés communistes).

A l'initiative de MM. Séguin (R.P.R., Vosges) et Millon (U.D.F., Ain), l'Assemblée décide qu'en cas de modification de la composition d'une liste, l'ordre de présentation des candidats peut également être modifié. Elle repousse ensuite un amendement du groupe R.P.R. prévoyant que les listes devront avoir fait connaître, avant le premier tour, la ou les listes auxquelles elles accepteraient éventuellement de s'associer. M. Poperen estime que cette proposition se rapproche beaucoup des apparentements. Réponse de M. Séguin : « *Les apparentements avaient au moins cet avantage que, si une sale opération se préparait, on annonçait la couleur... Vous, vous préparez de sales opérations, mais vous n'annoncez pas la couleur !* »

L'Assemblée adopte un amendement de la commission ainsi rédigé : « *Les candidats ayant figuré sur une même liste au premier tour ne peuvent figurer au second tour que sur une liste. Le choix de la liste sur laquelle ils sont candidats au second tour est notifié à la préfecture ou à la sous-préfecture par la personne ayant eu la qualité de responsable de la liste constituée par ces candidats au premier tour.* »

● Eligibilité à dix-huit ans

Après avoir modifié les dispositions relatives à la déclaration de candidature, l'Assemblée adopte un amendement de la commission stipulant, d'une part, que « *nul ne peut être élu conseiller municipal s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus* » et, d'autre part, que « *nul ne peut être élu maire s'il n'est âgé de vingt et un ans révolus* ».

● Inéligibilité

L'Assemblée adopte deux amendements du groupe socialiste limitant l'inéligibilité aux fonctionnaires de police ayant le grade d'officier de paix (et non plus, comme habituellement, à tous les officiers de police) ; aux directeurs de préfecture et secrétaires en chef de sous-préfecture (et non plus à tous les employés de préfecture et de sous-préfecture) ; aux directeurs et directeurs adjoints, chefs de service et chefs de bureau, de conseil général et de conseil régional (amendement de M. Toubon).

Par coordination, l'article 13 (modification du tableau des secteurs pour l'élection du conseil municipal de Lyon) est supprimé. L'article 15, modifié par le gouvernement, prévoit que le régime électoral institué par la présente loi sera rendu applicable à Paris, Marseille et Lyon, dans des conditions fixées par une loi ultérieure. Jusqu'à l'intervention de celle-ci, les dispositions des articles premier à 5 et 9 à 15 de la présente loi ne modifient pas le régime électoral actuellement applicable à ces trois villes (c'est-à-dire la

L'article 16 rend applicables aux territoires d'outre-mer et à Mayotte les dispositions pour le vote des Français établis hors de France. Enfin, l'article 17 prévoit que les dispositions de la présente loi entreront en vigueur lors du prochain renouvellement général des conseils municipaux, à l'exception des articles 6 et 7 concernant l'inscription sur les listes électorales des Français établis hors de France, la révision des listes devant être effectuée dès la publication de la loi.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 315 voix contre 155 sur 483 votants et 470 suffrages exprimés.

M. LABARRÈRE : des délais raisonnables »

Avant que la clôture de la session extraordinaire ne soit prononcée, mercredi 28 juillet, à l'Assemblée nationale, M. Labarrère, ministre délégué chargé des relations avec le Parlement, a dressé un bilan du travail parlementaire. Au cours de la session ordinaire de printemps, a-t-il indiqué, l'Assemblée a siégé 457 heures, auxquelles il faut ajouter environ 120 heures pour la session extraordinaire. Au cours des sessions ordinaires correspondantes de 1978, 1979 et 1980, ce bilan horaire était respectivement de 231, 236 et 320 heures. Durant la dernière session ordinaire, 3 781 amendements ont été déposés et 1 273 adoptés, auxquels il faut ajouter 1 200 amendements examinés et 500 adoptés au cours de l'actuelle session extraordinaire. Au cours des trois sessions de 1978, 1979 et 1980, le nombre d'amendements déposés avait été de 765, 1 021 et 2 330, le nombre d'amendements adoptés de 342, 506 et 1 893. « *Qui peut estimer, à la lumière de ces chiffres,* a commenté M. Labarrère, *que le Parlement ne joue pas son rôle et que l'initiative parlementaire est limitée ?* »

Le ministre chargé des relations avec le Parlement a, d'autre part, estimé que ce travail législatif s'est accompli « *dans des délais raisonnables* », « *puisque la session extraordinaire a finalement été limitée* ». Il a enfin confirmé que, « *sauf événement politique grave* », la prochaine session extraordinaire ne devrait commencer « *que* » le 21 septembre.

PRESSE

Les organisations syndicales « dénoncent » une campagne de presse au sujet de la vente de « France-Soir »

Le comité intersyndical du Livre parisien-C.G.T. a rendu publique, mercredi 28 juillet, une « *lettre ouverte* » sur la situation à *France-Soir* dans laquelle il exige que soit mis un terme au « *scandale Hersant* » et, demande, à cette fin, une entrevue au premier ministre tout en réaffirmant que les actions des ouvriers du Livre C.G.T. « *ne peuvent en aucun cas être interprétées comme une quelconque hostilité à l'égard du gouvernement ou des partis politiques qui le composent* ».

Dans sa « *lettre ouverte* », le Livre C.G.T. souligne que s'il est en désaccord sur les actuelles conditions de vente de *France-Soir*, « *c'est uniquement parce que les exigences imposées par Hersant compromettraient l'avenir économique du titre et le placerait dans des conditions analogues à celles de* l'Aurore *dans cette dernière période* ». Il ajoute qu'il ne s'agit pas d'« *une action de défiance vis-à-vis de l'acheteur éventuel du titre* », mais « *bien au contraire, de lui permettre d'acheter le quotidien dans les meilleures conditions* ».

« *Quel intérêt,* interroge le Livre C.G.T., *aurions-nous à « rouler » pour Hersant, alors que depuis son arrivée dans la presse parisienne, il a supprimé plus de 40 % de nos emplois dans les titres parisiens qu'il contrôle. D'autre part, cet homme a bénéficié, sous les régimes précédents, de beaucoup de complicité de la part des pouvoirs publics pour réaliser en toute illégalité la création de son empire de presse.* »

Cette « lettre ouverte » répond, semble-t-il, à certains articles de presse qui suggéraient que le Syndicat ouvrier du Livre agissait comme s'il avait reçu des « consignes » pour que les socialistes ne possèdent pas un grand quotidien populaire à Paris avant les élections municipales.

S'opposant, également, à une telle interprétation, les organisations syndicales (C.G.T., C.F.D.T., F.O., C.F.T.C.) « *représentant toutes les catégories professionnelles de Presse-Alliance-Régie-Print* (France-Soir) *dénoncent la campagne tendancieuse et malhonnête* » qui n'aurait pour but que de briser « *l'unité des forces syndicales de* France-Soir *et servir les desseins de Robert Hersant* ».

Toutes ces déclarations surviennent alors que les rumeurs de signature entre M. Max Theret et M. Robert Hersant pour la vente de *France-Soir* sont de plus en plus insistantes. M. Theret aurait, comme il le souhaitait, obtenu des garanties pour le contrôle de la régie publicitaire et des conditions acceptables pour l'impression du quotidien par l'imprimerie de Saint-Denis « Paris-Print ».

M. PIERRE NICOLAY VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ÉTAT

Le conseil des ministres du mercredi 28 juillet a nommé M. Pierre Nicolay vice-président du Conseil d'État, en remplacement de M. Marc Barbet, qui a été nommé vice-président en mars 1981 et qui a atteint l'âge de la retraite.

[M. Pierre Nicolay est né le 8 février 1918 à Angoulême. Licencié en droit et ès lettres, diplômé de l'Ecole libre des sciences politiques, il entre en 1942 au Conseil d'Etat et y demeure jusqu'en 1947 lorsqu'il devient chargé de mission au cabinet de M. Mitterrand alors ministre des anciens combattants et victimes de guerre.

Après de brefs retours au Conseil d'Etat, M. Nicolay appartiendra à tous les cabinets ministériels de M. Mitterrand sous la IVe République. Il sera également, en 1951, conseiller technique au cabinet de M. Roger Duchet (C.N.I.), secrétaire d'Etat en 1954 et préside la deuxième section du contentieux. Il est, en 1979, président de la Chambre nationale de discipline des architectes. Aussitôt après l'élection de M. Mitterrand à la présidence de la République, M. Nicolay est nommé, en juin 1981, président-directeur général de l'agence Havas en remplacement de M. Yves Cannac, nommé en 1978 par l'ancien chef de l'Etat et dont le mandat venait à expiration.

Le conseil d'administration de Havas se réunit jeudi 29 juillet pour désigner son nouveau président. Le nom le plus souvent prononcé est celui de M. André Rousselet, directeur du cabinet de M. Mitterrand.

Rappelons que les membres du Conseil d'Etat atteignent l'âge de la retraite à soixante-huit ans.]

MORT DE M. PAUL BOULET ANCIEN DÉPUTÉ DE L'HÉRAULT

Nous apprenons la mort de M. Paul Boulet, ancien député de l'Hérault, décédé dans la nuit du 27 au 28 juillet à Montpellier, ville dont il avait été maire.

[Paul Boulet était né le 8 septembre 1894 à Marseille. Professeur de clinique médicale à la faculté de médecine de Montpellier, il avait débuté dans la vie politique en 1935 comme conseiller municipal, maire de Montpellier, puis conseiller général du canton de Saint-Martin. En mai 1936, il est élu député de la première circonscription de l'Hérault et siège dans la Chambre du Front populaire avec l'étiquette « Jeune République », dans la mouvance de Marc Sangnier. Le 10 juillet 1940, à Vichy, il est au nombre des quatre-vingts parlementaires qui refusent les pouvoirs constituants au maréchal Pétain. A la Libération, il siège à l'Assemblée consultative provisoire puis est élu, le 2 juin 1946, à la deuxième Assemblée nationale constituante.

Député du Mouvement républicain populaire (M.R.P.), que présidaient alors M. Georges Bidault, puis M. Maurice Schumann, il est réélu le 10 novembre 1946 à l'Assemblée nationale. Ayant quitté le M.R.P., dont il condamne l'évolution vers la droite, il est battu aux législatives de juin 1951 à la tête d'une liste de la Gauche indépendante.

Paul Boulet avait été réélu en 1945 maire de Montpellier et devait le rester jusqu'en 1953. Ayant perdu cette magistrature, il siège néanmoins au conseil municipal jusqu'en 1957. L'an dernier, il avait fait campagne pour la candidature de M. Mitterrand et pour l'Union de la gauche.]

POLITIQUE

La Corse dans l'isoloir

III – Comment s'y retrouver ?

De notre envoyé spécial JEAN-MARIE COLOMBANI

Dans un premier article (« le Monde » du 28 juillet), Laurent Greilsamer a écrit la chronique d'un petit village de Haute-Corse, Piedicroce, où l'on votera, comme toutes les autres communes de l'île, le 8 août pour l'élection de l'assemblée régionale. Puis, Dominique Antoni a analysé la situation économique de l'île (« le Monde » du 29 juillet). Aujourd'hui, Jean-Marie Colombani décrit l'état des forces politiques dans la campagne électorale.

Ajaccio. — Indifférence et incrédulité : ces deux mots reviennent souvent dans l'île pour qualifier la campagne en vue des premières élections à l'assemblée de Corse. Il est vrai que cette campagne, assez morne, rappelle le renouvellement des conseils généraux plutôt que l'« *ultime recours pour la Corse* » évoqué par M. Bastien Leccia, délégué ministériel aux affaires insulaires. « *Entre les rondes des Canadair et le défilé des touristes hollandais et allemands* », les chefs de file des listes en présence n'attirent que quelques dizaines de personnes, dans des villages pourtant pleins à cette époque de l'année.

Les Corses n'ont-ils donc pas conscience de l'enjeu ? Ce n'est pas faute d'avoir été prévenus par les pouvoirs publics : le préfet de région lui-même, M. Paul Cousseran (1), n'a-t-il pas souligné que la population va prendre une « décision capitale » pour son avenir ? Pourtant, certains sont incrédules : parce qu'ils ne conçoivent pas que la Corse puisse voter seule, à l'écart du continent, et déroger ainsi au droit commun. Ceux-là mettent l'accent sur une première difficulté : comment prendre la mesure, dans ces élections si « particulières », du clivage national droite-gauche ? Ou plutôt — car en Corse ce débat recouvre une opposition de clans (2) plus qu'une séparation idéologique — comment mesurer, dans le comportement des électeurs, la part qui reviendra à la volonté de s'affirmer dans la majorité présidentielle ou dans l'« opposition nationale », à l'exclusion de préoccupations strictement insulaires ?

Il reste à souhaiter que celles-ci — compte tenu de l'importance du scrutin — l'emportent, et que le 8 août reste une « *affaire corse* » De ce point de vue, le pouvoir peut se prévaloir d'un acquis : la question du « statut particulier » est, en effet, dépassée. Critiques (ils étaient les plus nombreux) ou non à l'égard de la réforme institutionnelle, les hommes politiques insulaires axent leurs discours sur ce qu'ils comptent faire de cette relative autonomie de gestion. Chacun a donc été contraint d'élaborer un programme couvrant tous les secteurs d'activité ; même s'il est difficile d'échapper à ses propres tropismes : aussi a-t-on vite fait de baptiser la liste du P.C.F celle du « tout industrie », celle des *autonomistes la liste rurale*, et celle de l'opposition nationale la liste du « *tout tourisme* », par exemple.

Mais le statut lui-même n'est plus guère contesté que par le chef de file du R.P.R. en Corse, M. Jean-Paul de Rocca-Serra. Le maire de Porto-Vecchio conduit une liste de rassemblement « *pour l'unité nationale* » et fonde son discours sur un thème simple : seuls ceux qui privilégient l'unité nationale pourront éviter tout « dérapage », toute dérive séparatiste. La crainte de l'autonomie existe aussi chez les radicaux de gauche du nord de l'île proches de M François Giacobbi. Le sénateur de la Haute-Corse, qui a pourfendu le statut particulier avec au moins autant de vigueur que M. de Rocca-Serra, a renoncé à conduire lui-même une liste confiée à M. Prosper Alfonsi, président sortant du conseil régional.

Les autres listes importantes sont décidées à jouer le jeu. A commencer par les autonomistes : les amis de M. Edmond Simeoni, même s'ils considèrent que le statut n'est qu'une « étape », jugent sagement qu'il sera ce que les élus chargés de le gérer en feront. Leur volonté de prendre leur part de responsabilités est illustrée par la proposition de M. Simeoni d'instaurer une présidence tournante. Quant aux giscardiens et libéraux, regroupés derrière M. José Rossi, ils affirment vouloir agir « *avec pragmatisme et modération au sein d'un statut particulier qui aura besoin de la durée pour trouver son équilibre* ».

Les effets pervers de la proportionnelle

Pour le moment, les électeurs peuvent avoir quelque mal à s'y retrouver : les deux cent six mille personnes inscrites, après une vaste révision des listes électorales (*le Monde* du 27 juillet), ont le choix entre dix-sept listes. Rares sont ceux qui ne connaissent pas un candidat dans au moins trois ou quatre listes : dans ces conditions, quelle affiliation faire prévaloir ? Si bien que l'indifférence apparente des Corses masque peut-être un réel embarras, qui est aussi celui de leurs élus. « *Ces élections nous emm...* proclame tel conseiller général (M.R.G.), *nos électorats risquent d'être déstabilisés !* »

La division est, en effet, le maître-mot de ces élections. L'intention du ministre de l'intérieur, partagée par son délégué, était d'être le plus libéral possible, afin de permettre aux groupes minoritaires (autonomistes et nationalistes) d'accéder aux responsabilités. Mais la représentation proportionnelle, avec répartition des restes à la plus forte moyenne, et le choix d'une assemblée nombreuse (soixante et un membres) ont produit quelques effets parvers. Les stratégies personnelles se sont trouvées encouragées dans les partis comme hors de ceux-ci. Quelques manœuvres ont été ainsi facilitées : outre le fait que la pléthore de candidats rend inutilisables les machines électroniques employées à Ajaccio, telle ou telle liste « obscure » peut permettre à tel ou tel chef de clan de disposer d'assesseurs supplémentaires dans les bureaux de vote.

Mais tout cela est accessoire en regard de ce constat : chaque courant de pensée est non seulement représenté mais il s'est aussi dédoublé. De quelque côté que l'on se tourne, hormis le cas des autonomistes de M. Siméoni, on trouve deux listes : M. Jean-Paul de Rocca-Serra est à la tête d'une liste où les composantes de l'opposition nationale sont représentées (3) ; il doit obtenir le groupe le plus important de la future assemblée ; mais il doit compter avec une liste constituée pour l'essentiel de militants gaullistes groupés autour de M. Jean-Louis Albertini.

En outre, quatre représentants de l'U.D.F sont en bonne place derrière le député de la Corse-du-Sud, mais la figure de proue de ce mouvement, M. José Rossi, a constitué sa propre liste. « Désarmé », mais non exclu par l'U.D.F., qui s'est montrée, en l'occurrence, plus habile et plus tolérante à l'égard de ses « dissidents » que le P.S., le conseiller général d'Ajaccio a joué la carte locale plutôt que d'accepter les consignes nationales de M. Michel Pinton. Le secrétaire général de l'U.D.F. voulait éviter que le R.P.R. pût lui reprocher, lors de la prochaine négociation nationale en vue des élections municipales, d'avoir nui à la désormais sacro-sainte unité de l'opposition.

L'autre grande force politique locale, le M.R.G., est elle aussi divisée, sur une base qui n'est pas seulement géographique : sans doute MM. Prosper et Nicolas Alfonsi représentent-ils l'un le nord, l'autre le sud de l'île. Mais leur séparation pendant la campagne électorale résulte aussi d'une lente érosion des relations entre ces deux tendances radicales de gauche, la première (celle de M. Prosper Alfonsi) étant surtout radicale, la seconde se situant de longue date dans la mouvance mitterrandiste.

La confusion n'a pas épargné le P.C.F. : les communistes conduits par le maire de Sartène, M. Dominique Bucchini, doivent faire face comme les autres à une dissidence : celle de M. Camille Simonpieri L'adjoint au maire de Morosaglia, jugeant que les *communistes de l'intérieur et de* sa propre région, la Casinca (qui contribue notablement à l'influence électorale du P.C.F., étaient negligés au profit des notables bastiais, a mis sur pied sa propre liste. Cette démarche n'a choqué personne, tant le P.C.F. est intégré au système politique insulaire.

Il faut toutefois se garder de surestimer les conséquences néfastes de ces divisions. Celles-ci existent sans doute, ne serait-ce que parce que la multiplicité des listes alimente le scepticisme ambiant sur la capacité des élus à se servir efficacement de l'outil dont ils disposent désormais. Mais les principaux protagonistes s'efforcent de « bipolariser » la campagne électorale : radicaux de gauche, communistes et socialistes appellent à voter « à gauche » ; rappellent leur appartenance à la majorité présidentielle et de son côté, M. Rocca-Serra a proposé (mais en vain) à MM. Albertini et Rossi de négocier un contrat de majorité.

En outre, l'« opposition nationale » dans son ensemble peut profiter de la bonne campagne de *M. José Rossi*, qui, jouant sur un registre plus libéral, permet à celle-ci de « ratisser plus large ». Cette expression consacrée vaut aussi pour les radicaux de gauche : à M. Prosper Alfonsi un « ratissage » sur la droite; à M. Nicolas Alfonsi la recherche des électeurs désorientés par l'éclatement du P.S.

Le gâchis

La palme de la division, sans retombée positive possible cette *fois, revient aux socialistes. Les* tentatives de M. Bastien Leccia de conduire d'abord une liste regroupant tous ceux qui, dans la gauche non communiste, se réclament de l'action du chef de l'Etat, puis une liste homogène socialiste ont échoué. Pis : elles ont abouti à la dissidence de ceux qui avaient fait renaître le P.S. en Haute-Corse. Ces derniers, groupés autour de MM. Charles Santoni, ancien premier secrétaire de la fédération, Antoine Sanginnetti et François de Casalta, conseiller général de Bastia, polémiquent aujourd'hui avec le délégué du gouvernement : ils lui reprochent une « *ingérence inadmissible* » pendant la campagne électorale, M. Leccia, dans une interview à l'A.F.P., ayant dénoncé « *ceux qui ont pris la lourde responsabilité de miser sur la division* ».

L'idée originelle était pourtant bonne : dans une région où les socialiste sont une petite minorité, la politique d'apaisement et de démocratisation de la vie publique menée par le gouvernement pouvait permettre l'émergence d'un courant plus vaste, se reconnaissant dans cette nouvelle politique. Mais les radicaux de gauche du Sud ont considéré que les exigences des socialistes étaient peu compatibles avec la réalité des rapports de force en Corse ; mais les socialistes du Nord ont estimé d'une part que le P.S. devait se présenter sous ses propres couleurs, et d'autre part que la direction nationale du parti abandonnait le changement pour céder à la tentation du « clarisme » ; mais les dirigeants nationaux du P.S. voulaient imposer M. Leccia et soupçonnaient les socialistes du Nord d'être trop proches des nationalistes... Bref, ce mélange explosif se traduit par un gâchis « irrémédiable » et une formidable occasion manquée. Comme a été manquée l'occasion d'un réel renouvellement des responsables politiques. Les ténors de la politique locale ont choisi la sécurité : leur emprise repose sur les relais de pouvoirs et d'influence que sont les maires. Ces derniers sont donc légion sur les listes. Faut-il en conclure que l'on fera du neuf avec du vieux ? Même si l'idée est répandue que la réforme « *sera fêtée par ceux qui s'occupent de nos affaires depuis des années* », le neuf parvient malgré tout à se frayer un petit chemin.

Ces élections, en effet, devraient être moins « municipalisées » que les précédentes. Car les maires, *qui apportent traditionnellement* leurs « paquets » de voix au chef de clan, sont cette fois embarrassés, et plus prudents. De plus, la nécessité du « renouvellement » commence à être admise : à gauche, par exemple, M. Nicolas Alfonsi présente, dans les premiers d'une liste dont la moyenne d'âge est de quarante-trois ans pour moitié des élus, pour moitié des « socio-professionnels » ; à droite M. Rossi oppose devant ses auditoires les « *quarante années de vie politique de Jean-Paul* » (de Roccaserra) qui sont, dit-il « *derrière lui* », à l'âge de ceux qui composent sa liste et qui, de ce fait, peuvent « *raisonner à échéance de dix ou vingt ans* ».

La nouveauté réside aussi dans le fait que, l'été, le vote est réputé plus libre : les Corses du continent présents peuvent alors voter physiquement, et non plus par procuration.

Le renouvellement peut venir enfin, et surtout, de la présence des autonomistes de l'U.P.C. qui, pour la première fois, affrontent le suffrage universel avec le soutien du P.S.U., après une campagne méthodique et généralement considérée comme « *responsable* ».

Mais il reste, bien sûr, l'inconnue nationaliste : ce courant est représenté par le P.P.C. de M. Dominique Alfonsi ; mais la C.C.N. (*Consulta di i cumitiati nazional listi*, qui se sent la « *vitrine du mouvement révolutionnaire* » (le F.L.N.C.) prône, l'abstention. Et tient un langage non plus conciliant, mais hostile au pouvoir.

En outre, la reprise des attentats « *politique du pire* » d'une fraction du F.L.N.C. ou action de « *résidus du SAC* » comme l'écrit l'organe de l'U.P.C., nul ne le sait) fait craindre aux autonomistes, comme à la gauche, l'application d'une « *stratégie de la tension* » destinée à recréer un climat d'insécurité et à favoriser ainsi un vote conservateur. Quoi qu'il en soit les élus, tous courants confondus, seront désormais face à leurs responsabilités.

---

(1) M. Cousseran avait assuré la mise en place du statut d'autonomie interne en Polynésie française.

(2) Deux clans, qui se nourrissent du clientélisme, dominent la vie politique corse. Ils sont conduits, l'un par M. Jean-Paul de Rocca-Serra, l'autre par M. François Giacobbi.

(3) Il s'agit essentiellement, outre l'U.D.F., du comité central bonapartiste, représenté notamment par le maire d'Ajaccio, M. Charles Ornano.

Dix-sept listes

— Rassemblement pour la Corse dans l'unité nationale : M. Jean-Paul de Rocca-Serra, député (R.P.R.), maire de Porto-Vecchio.

— Unité et démocratie : *M. Nicolas Alfonsi, député* (app. P.S.), maire de Piana, ancien secrétaire national du M.R.G.

— Mouvement des radicaux de gauche pour une région démocratique : M. Prosper Alfonsi, ancien président (M.R.G.), du conseil régional.

— *Parti socialiste* : M. Ange Pantaloni, premier secrétaire de la fédération de la Corse-du-Sud.

— Action pour une Corse nouvelle : M: Dominique Bucchini, (P.C.F.), maire de Sartène, membre du Parlement européen.

— Unione populu Corsu : M. Edmond Simeoni.

— Partitu populare Corsu : M. Dominique Alfonsi.

— Union régionale pour le progrès : M. José Rossi, conseiller général (U.D.F.) d'Adjacio.

— Liste socialiste et démocratique : M. Charles Santoni, ancien premier secrétaire de la fédération socialiste de Haute-Corse, exclu du P.S.

— Gestion et justice pour tous : M. Camille Simonpieri, adjoint au maire de Morosaglia, exclu P.C.F.

— Renaissance Corse : M. Philippe Celladi.

— Rassemblement démocratique pour l'avenir de la Corse : M. Denis de Rocca-Serra, membre du Comité économique et social.

— Corse voix nouvelle : M. Jean-Gaston Susini.

— Renouveau de la région Corse : M. Jean-Louis Albertini.

— Union pour la défense de l'économie Corse : M. Simon Cruciani.

— Défense des intérêts de la Corse : M. Jean Colonna, maire (R.P.R.), de Pila-Canale.

— Union républicaine de défense et de promotion de la Corse : M. Dom. Philippe Semidei, (M.R.G.).

NOUVEAUX ATTENTATS A AJACCIO

Une nouvelle série d'attentats non revendiqués a eu lieu à *Ajaccio dans la nuit du mercredi* 28 au jeudi 29 juillet. En une dizaine de minutes, quatre explosions ont retenti, occasionnant d'importants dégâts. Elles visaient un cabinet immobilier dans l'avenue Napoléon-III, où un début d'incendie a été rapidement maîtrisé ; un atelier de photographie situé avenue Maglioli, une librairie rue Stéphanopoli et une boutique de vêtements sur le cours Prince-Impérial.

Le communiqué du conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni, mercredi 28 juillet, au palais de l'Elysée, sous la présidence de M François Mitterrand. Au terme des délibérations le communiqué suivant a été diffusé :

● TRANSPORTS INTERIEURS

Sur proposition du ministre d'Etat, ministre des transports, le conseil des ministres a *adopté un projet* de loi d'orientation issu d'une large concertation et traitant des transports intérieurs.

Il constitue la base législative d'une action accordant la priorité au développement des transports publics urbains et ruraux de personnes afin d'assurer progressivement un véritable droit au transport. Il vise à améliorer l'efficacité du système de transport des marchandises en prenant en compte les coûts économiques et sociaux réels, notamment en matière de sécurité, *d'énergie, d'environnement et* de respect de la réglementation du travail. Il organise la complémentarité des différents modes dans le respect du libre choix de l'usager et d'une concurrence maîtrisée. Cette action s'appuiera sur la rénovation du service public assuré par l'Etat, les collectivités territoriales, les entreprises publiques et privées.

Le projet de loi comportera des dispositions spécifiques pour les différents modes de transport. Pour ce qui concerne le transport ferroviaire, le projet fixe les bases de la réforme de la S.N.C.F., qui doit entrer en vigueur le 1er janvier prochain. La société nationale sera dotée d'un statut d'établissement public industriel et commercial qui lui conférera une très large autonomie de gestion.

● SOLIDARITE POUR L'EMPLOI

Le conseil des ministres a procédé à un premier examen du projet de loi instituant une contribution exceptionnelle versée à un fonds de solidarité pour l'emploi dont il a adopté le principe.

Participeront à l'effort de solidarité nationale toutes les personnes actives ou en préretraite ne cotisant pas à l'UNEDIC, à l'exception de celles dont les revenus professionnels sont inférieurs à 1,3 SMIC, soit 4 400 francs au 1er juillet 1982.

D'autre part, il a été rappelé que, la participation de l'Etat au financement de l'assurance-chômage financement de l'assurance chômage étant assurée, les partenaires sociaux, employeurs et salariés sont invités, de leur côté, à assurer l'équilibre du régime d'assurance-chômage. C'est à eux qu'il appartient de réaliser les économies nécessaires et de déterminer l'augmentation des cotisations appliquées aux entreprises et aux salariés assujettis au régime de l'UNEDIC.

**A l'issue des négociations engagées par les partenaires sociaux dans le cadre de l'UNEDIC, le conseil des ministres adoptera les dispositions complémentaires du projet de loi fixant les modalités d'application de la contribution des Français au Fonds de solidarité.
fonds de solidarité.**

(Lire page 20.)

● FILIERE ELECTRONIQUE

Le gouvernement a *décidé de* lancer un important programme pluriannuel en faveur de la filière électronique.

Comme l'a demandé le président de la République au récent colloque sur la recherche, il s'agit de mettre la France à un niveau de grande puissance technologique, comme le sont les Etats-Unis et le Japon. Le financement global de ce programme d'action sera de 140 milliards de francs (francs 1982) sur cinq ans.

Pour les cinq prochaines années, la stratégie du gouvernement vise à retrouver une balance commerciale équilibrée, à créer quatre-vingt mille emplois supplémentaires, à assurer la maîtrise technologique de la filière et à *accélérer* sensiblement le rythme de croissance de la production, de 3 à 9 % par an.

***Ces objectifs confirment* la vocation de la France dans l'électronique professionnelle et des télécommunications. Ils traduisent son ambition en matière d'informatique, de bureautique et de productique. Ils doivent permettre de relancer l'industrie française de l'électronique dite « grand public » (ordinateurs personnels, jeux électroniques, magnétoscopes, téléviseurs, etc.) et à garantir notre autonomie dans le domaine des composants.**

Les moyens mis en œuvre sont les suivants :

— Les ministres de l'éducation nationale et de la formation professionnelle sont chargés d'un important programme de formation, comportant une nouvelle orientation des formations initiales et un plan de rattrapage portant au total sur la formation annuelle *de plus* de sept mille ingénieurs et techniciens supérieurs ;

— L'effort global de recherche est accru et son efficacité améliorée par une meilleure coordination des laboratoires publics autour de pôles d'entraînement ; de grands projets nationaux associeront industriels et laboratoires publics sur des objectifs précis dans les secteurs où l'évolution technologique est la plus rapide ;

— Des mesures d'aides spécifiques sont prévues notamment pour les *petites et moyennes* entreprises, dont le rôle est essentiel pour l'innovation ;

.. La France recherchera activement des coopérations internationales ;

— Sur l'ensemble de la filière électronique, une politique d'utilisation est mise en œuvre ; il s'agit de permettre aux utilisateurs de *réfléchir à l'outil* et aux *services* qu'ils peuvent en attendre, de manière à en orienter la mutation.

L'application de la politique gouvernementale de la filière électronique sera suivie régulièrement par un comité interministériel présidé par le premier ministre et, par délégation, par le ministre d'Etat chargé de l'industrie et de la recherche.

(Lire page 19.)

● SESSION EXTRAORDINAIRE DU PARLEMENT

Le ministre délégué auprès du premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, a dressé le bilan de la session extraordinaire du Parlement et a évoqué les perspectives de la rentrée parlementaire d'automne.

La session extraordinaire de juillet a permis au Parlement d'adopter définitivement sept projets et deux propositions de lois. Ainsi, des textes essentiels pour l'application de la politique du gouvernement vont entrer en vigueur : communication audiovisuelle, blocage des prix et des revenus, statut particulier de la Corse (compétences) en fonds spécial de grands travaux.

Avant l'examen du budget, la session d'automne sera notamment consacrée à l'examen des projets sur *le mode de scrutin des élections* municipales et sur les compétences des collectivités territoriales.

Préalablement, une session extraordinaire permettra aux assemblées d'achever l'examen de plusieurs projets en cours.

Le conseil des ministres a souligné l'importance et la qualité du travail législatif accompli depuis un an. Le gouvernement prendra, en accord avec les assemblées, les dispositions permettant d'améliorer les conditions du travail parlementaire, notamment en donnant aux com*missions de plus longs délais de* réflexion.

● LIBAN

Le ministre des relations extérieures a informé le conseil des démarches et contacts qui, au Proche-Orient, en Europe, à Washington et aux Nations unies, visent à trouver les moyens d'ouvrir une ou des négociations en vue de progresser vers la paix au Liban. Pendant cette période, le gouvernement français a confirmé sa position telle qu'exprimée notamment dans le *projet* de résolution *franco-égyptien* examiné par le Conseil de sécurité.

(Lire pages 3 et 4.)

● COMMUNAUTES EUROPEENNES

***Le ministre délégué chargé des* affaires européennes a rendu compte, avec les ministres concernés, du déroulement des deux Conseils communautaires.**

1) PECHE (20-21 juillet) : le Conseil a adopté les règlements qui permettront l'entrée *en* vigueur de l'organisation commune du marché des produits de la pêche.

2) ACIER (24 juillet) : ce Conseil exceptionnel a été consacré aux négociations engagées avec le gouvernement américain sur les procédures ouvertes par celui-ci à l'encontre de certaines exportations de produits sidérurgiques européens.

A la demande de la délégation française, qui a tout particulièrement insisté sur l'importance qu'il y avait pour la Communauté économique européenne d'arrêter une attitude commune des Etats membres et de confier à la seule Commission le soin de négocier avec le gouvernement américain, les ministres des Dix ont confié à la Commission européenne un mandat exclusif de négociation portant sur l'ensemble du contentieux sidérurgique existant entre les dix Etats de la *Communauté et les Etats-Unis*. Les discussions doivent reprendre sans tarder.

Par ailleurs, le Conseil des ministres a été informé de l'adoption définitive de la réforme de l'organisation du marché du vin.

● *DISSOLUTION DU SAC*

(Lire page 6.)

LA RÉFORME DE LA PLANIFICATION JUGÉE « CONFORME À LA CONSTITUTION » PAR LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL

Le Conseil constitutionnel, par décision en date du 27 juillet, s'est prononcé sur la saisine dont avait été l'objet le texte de loi portant réforme de la planification. Les députés de l'opposition, auteurs de ce recours, soutenaient notamment que plusieurs dispositions de la loi méconnaissaient l'obligation de prévoir des recettes correspondant aux dépenses. Ils considéraient aussi que la loi imposait un certain contenu à des lois futures, et comportait des injonctions concernant les conditions et les dates auxquelles devaient être présentés les projets de loi en *exécution du Plan*.

Le Conseil constitutionnel a estimé que, tant pour les dépenses que pour le contenu des lois futures ou la prévision d'un calendrier et des conditions d'exécution, les dispositions inscrites dans la loi incriminée n'avaient pas de caractère contraignant. « *En raison même de leur caractère inopérant, il n'y a pas lieu*, a-t-il jugé, *qu'elles fassent l'objet d'une déclaration de non-conformité.* »

Le Monde

LIVRES

L'Italie de Stendhal : un mythe libéral

● *Une archéologie du dialogue Nord-Sud.*

IL y a une magie de Stendhal. Qui n'y a cédé ? Elle repose entre autres sur un *effet d'optique* qui ne pouvait être perçu que *rétrospectivement*. Stendhal le savait-il lorsqu'il écrivait à Balzac en *1840* : « *Je ne serai compris qu'en 1880* » ? De fait, c'est dans ces années-là que fut révélée son œuvre autobiographique *(Souvenirs d'égotisme, Henry Brulard)* qui vint réverbérer son œuvre romanesque et d'essayiste jusqu'alors peu célèbre. Désormais, la personne de l'écrivain — connue par ces abondantes confidences en aparté — prêtait un supplément de profondeur aux personnages du romancier, aux récits de voyage de l'essayiste, et, inversement, essais et personnages romanesques prêtaient un supplément de séduction à la personne privée, à son jeu de pseudonymes : Dominique, Henry Brulard...

Depuis, cet effet d'optique a fait recette en littérature. Stendhal ne l'avait pas inventé : Rousseau, de son vivant, l'avait fait jouer savamment au bénéfice de son roman et de ses idées ; et chacun dans son ordre, Chateaubriand et Bonaparte (celui-ci grâce aux divers *Mémoriaux* de Sainte-Hélène qu'il inspira) recoururent avec succès à ces jeux de miroir entre vie publique et vie privée. En fait, la personne privée mise en scène par Rousseau, par Chateaubriand et par Napoléon était elle-même un personnage de caractère public. Intimiste et égotiste, Stendhal a maintenu son moi de diariste dans l'ordre de la *privacy*.

La prodigieuse bibliographie dédiée depuis la fin du dix-neuvième siècle à Stendhal reflète ce dédoublement fécond de l'autobiographe et du romancier : Jean Prévost a publié en 1942 un essai sur *le Métier d'écrire* et *la Psychologie de l'écrivain* ; Georges Blin a jeté tour à tour ses lumières sur *les Problèmes du roman* (1954) et sur *les Problèmes de la personnalité* (1958). Depuis que l'*accommodation* s'est faite, que le relief et la profondeur de Stendhal sont devenus évidents, sa modernité ne s'est plus démentie : et elle tient pour l'essentiel au redoublement de l'énigme du moi par celle du moi créateur.

Témoin de la magie séductrice exercée par Stendhal, Michel Crouzet, après quelques autres, lui a consacré sa vie, ou peu s'en faut. Son œuvre est à elle seule une véritable bibliothèque beyliste, une phénoménologie de l'esprit stendhalien. Le plus récent tome publié de cette *Summa stendhaliana* s'intitule *Stendhal et l'Italianité*. Ce n'est pas, en effet, un des moindres paradoxes de l'auteur du *Rouge* que cet écrivain à tant d'égards si « français », si fidèle aux Lumières du dix-huitième siècle, en plein romantisme, ait réussi à s'imposer, tardivement il est vrai, comme le médiateur par excellence de l'Italie romantique, au point d'en renier la France et de vouloir mourir sous le nom d'Arrigo Beyle, Milanese.

L'épanouissement de la vie privée

Mais *Stendhal et l'Italianité* n'est pas un quelconque « Stendhal et l'Italie ». A l'écart de l'anecdotisme ou du comparatisme, Michel Crouzet se propose, en philosophe, en psychologue et en critique littéraire, de définir l'attitude de Beyle, d'abord voyageur en Italie, puis romancier de l'Italie, vis-à-vis d'un *mode d'être* italien qu'il exhume peu à peu du fond de lui-même au moins autant qu'il le découvre dans la péninsule ou l'y retrouve d'après l'abondante littérature des voyageurs anglais et français. Pour ce libéral, l'Italie offre à la sphère de la vie privée — limitée ailleurs par le civisme et la considération d'autrui — une expansion illimitée et heureuse ; pour cet écrivain inquiet, elle offre à la création romanesque (*qui s'adresse à l'homme de désir*) des modèles, des paysages, une inspiration, que la prose disciplinée des nations plus « avancées » a littéralement affadis.

Le problème de l'italianité chez Stendhal, tel que le pose Michel Crouzet, rejoint nos préoccupations les plus actuelles. Nous devons au libéralisme romantique cette inappréciable conquête : la vie privée, ses détours, son infini, incompréhensibles à l'Etat et préservés de son regard. Mais nous lui devons aussi la pire menace contre cette sphère autonome de la vie privée : la tentation d'en faire un absolu et de lui dénier toute concession, fût-elle de convention ou de politesse, à la réalité d'un ordre objectif qui autorise sans leur faire violence la pluralité des fors intérieurs.

La projection des utopies privées *sur le plan politique* — le modèle est offert par Rousseau — aboutit à la fin de toute vie privée. Or l'art moderne a partie liée avec la vie privée : c'est là qu'il puise ses plus intimes ressources, c'est là qu'il trouve son plus intime accueil. Mais à vouloir pousser à l'absolu cette étrangeté relative de l'art par rapport au public, à la société policée, à l'Etat libéral, jusqu'à l'ésotérisme abstrait, à la provocation anarchisante, voire à la prédication révolutionnaire, l'art issu du romantisme a frayé le chemin à la mort de l'art, dilué dans la ruche égalitaire ou totalitaire. De cette logique funeste de l'individualisme romantique, Stendhal a eu le bonheur de ne connaître que les prémisses. Mais son commentateur le relit dans la lumière inquiétante d'aujourd'hui, et cette relecture en profondeur est une leçon de lucidité intellectuelle autant que de pénétration littéraire.



« Stendhal dansant »
Croquis d'Alfred de Musset (extrait de l'album Stendhal *de la « Pléiade ».)*

Déjà Rousseau...

Dans l'*Essai sur l'origine des langues*, Rousseau, rajeunissant l'antique lieu commun des « caractères des peuples selon les climats », le combinant avec la tradition de l'idylle et le thème biblique du « Paradis avant la chute », lui avait prêté un *pathos* nouveau et l'autorité d'une explication scientifique : « *Dans les climats méridionaux*, écrivait-il, *où la nature est prodigue, les besoins naissent des passions; dans les pays froids, où elle est avare, les passions naissent des besoins, et les langues, filles de la nécessité, se sentent de leur dure origine.* » Ainsi les pays chauds, où le « *pur cristal des fontaines* » aurait fait naître les « *premiers feux de l'amour* », préservent un état de bonheur « *avant la chute* » que le progrès des arts et le joug des lois ont fait oublier sous les climats froids.

Sur les traces de Rousseau, Mme de Staël amplifia l'antithèse : dans *De l'Allemagne*, elle décrit le génie d'un peuple victime du froid, sans doute, mais qui a su tirer de son malheur une mélancolie poétique et philosophique, une profondeur réflexive incomparable. Puis, passant d'un extrême à l'autre, elle écrit, avec *Corinne ou de l'Italie*, le roman d'un peuple béni par la chaleur, tombé, il est vrai, sous le joug du despotisme, mais né — comme s'il ignorait cet incident — pour le bonheur, la beauté sensible et la liberté des passions.

Comme un retour vers la préhistoire

Stendhal, favorisé par les circonstances, a opté pour l'Italie, « réserve » où s'incarne à ses yeux l'« homme naturel » selon Rousseau. Et de fait, pour qui vient alors de l'Europe du Nord, de ses Lumières, de sa légalité, de ses mœurs policées, venir en Italie c'est voyager dans le temps plus encore que dans l'espace : on y régresse vers une sorte de préhistoire où l'Etat moderne n'est pas né (des tyrannies naines et bouffonnes en tiennent lieu), mais où, en revanche, l'*individu* (au sens où l'entendra encore Burckhardt) est d'autant plus épanoui. L'Anglais ou le Français, en proie à la tension entre vie privée et vie publique, vient donc chercher en Italie son modèle originel, oublié ou du moins atténué par l'apprentissage de la vie civilisée. En somme, le retard historique de l'Italie a sauvé la vitalité des Italiens, leur capacité naturelle et donc individuelle à la passion et au bonheur. A la beauté, aussi.

MARC FUMAROLI.

(Lire la suite en page 10)

Dans les « miroirs » de Roger Gouze

● *Alain, Bernanos, Mitterrand...*

LES instants magiques de ma vie intérieure, nul autre que moi, dit Roger Gouze, n'en saura jamais rien, pas même « *les plus fouineurs biographes, les plus policiers Guillemin* ». Aïe ! me voici donc classé dans une espèce mal fréquentable. « *Chercheur* » n'aurait-il pas suffi, sans qu'il fût besoin d'évoquer la police ? Tant pis. Pas grave. Et cela ne m'empêche pas de trouver beau ce livre ; pour des tas de raisons.

Oui, un beau livre, et je n'ai pas coutume d'employer les mots à la légère. D'abord parce qu'il nous apprend sur le métier, jadis très rude, des instituteurs que furent à leurs débuts, en pays minier, le père et la mère de Roger Gouze, dans ce coin de France où les enfants étaient « *abreuvés* » par leurs parents, chaque matin, d'un bol de café noir et d'un verre d'eau-de-vie. « *On payait les mineurs à la quinzaine, le samedi.* « *Pourquoi étiez-vous absents, hier lundi ?* » *demandait ma mère, le mardi, à la moitié des élèves.* Réponse : « *Mon papa et ma maman étaient trop saouls pour me lever.* » Et ceci : « *Un soir où mon père avait, après le cours, retenu un cancre pour le faire travailler, la porte s'ouvrit devant une furie qui va droit à son fils, sans un regard pour le maître.* « *Qu'est-ce que tu fous là ? — Je suis puni. — Je t'avais dit, pourtant, de lui balancer ton sabot sur la gueule, s'il t'emmerdait.* »

Autre chose qui compte : Roger Gouze n'a pas l'air de savoir à quel point son destin d'enfant est pareil à celui de Vallès ; Gouze, le père, à son tour, comme avait fait Vallès père, s'était acharné à « monter », avait appris le latin, obtenu sa licence afin d'entrer dans le secondaire ; et un drame familial était survenu ; le père avait pris une maîtresse ; l'enfant Gouze, comme l'enfant Vallès, s'en était aperçu et tous deux avaient vécu, des mois, dans l'angoisse et dans la terreur, guettant leurs parents qui s'entredéchiraient.

Autre chose : les souvenirs de la Résistance ; le père, « principal » du collège de Villefranche-sur-Saône, est révoqué par Vichy parce qu'il se refuse à remplir le formulaire exigé par Pétain pour le recensement des juifs — élèves et professeurs ; et le rôle des parents Gouze en faveur de Frenay et de Berty Albrecht (voir, à ce sujet, *le Sacrifice du matin*, de Bénouville, et *La nuit finira*, d'Henri Frenay) ; et le courage de sa petite sœur Danielle, qu'épousera, en 1944, François Mitterrand (« *Le plus bel exemple d'éducation à la Rousseau* », dira d'elle son mari).

J'oubliais : c'est à Roger Gouze que nous devons le plus saisissant portrait d'Alain, le fameux « prof » du lycée Henri-IV, celui qui marqua si fort des êtres aussi disparates que Simone Weil et Henri Massis, Jean Prévost et Julien Gracq, André Maurois et Jacques de Bourbon-Busset, cet Emile Chartier pour la première fois (à ma connaissance) campé ici dans son aspect physique, avec son allure de... « charretier », sa carrure d'athlète, ses mains puissantes et son front bas sous les cheveux que partageait une raie médiane.

Bonheur de lire, sous cette plume, une excellente phrase sur Guéhenno, l'homme du peuple à qui Gouze ne pardonne pas — je le comprends — d'avoir brigué l'Académie pour s'y asseoir « *parmi les maîtres* » entre un cardinal et un duc. Tel détail encore, significatif et cruel : mai 68, le grand amphithéâtre de la Sorbonne, toujours plein à craquer ; Sartre se lève pour prendre la parole et une voix l'apostrophe : « *Il est tard, pépé ; faut aller dormir.* » Et comment, Mâconnais, ne parlerais-je pas du « *serment de Solutré* », jadis juré et tenu par François Mitterrand ; la roche de Solutré, si chère à ma petite enfance, avec son profil de « *sphinx aux griffes plantées entre les ceps* ».

Mais ce qui m'est le plus précieux, dans le livre de Roger Gouze, ce sont les pages qu'il consacre à Bernanos qu'il a bien connu, au Brésil. Fascinant, oui, il était fascinant, ce grand bonhomme si passionné, si malheureux. Le revoici vivant, rieur et tragique, avec sa maison à la dérive, le capharnaüm de son foyer, ses colères folles et ses repentirs, quelqu'un qui vous prenait le cœur tout de suite et d'un coup. Quiconque, dans l'avenir, voudra bien s'occuper de Bernanos mieux que je n'ai su le faire dans un trop rapide essai, passerait à côté de l'essentiel s'il négligeait ce que Roger Gouze nous raconte (pages 201-202) de telle nuit, chez le professeur Ombredane, où un Bernanos éperdu, effrayant, prit soudain la ressemblance du roi Lear.

HENRI GUILLEMIN.

le feuilleton

« Au vent des rêves », d'Eugène Mannoni

Une entrée en littérature

LA divine surprise, que je ne serai pas seule à éprouver ! Eugène Mannoni a été pendant huit ans mon confrère au *Monde*. Je savais donc, comme tous ses lecteurs, ses qualités de journaliste que depuis 1962 il est allé exercer ailleurs, à *France-Soir*, au *Point* aujourd'hui. Je l'ai un peu perdu de vue. Me restait le souvenir d'un camarade blagueur, doux, ironique et qui ne devait être imperturbable qu'en apparence. Tout d'un coup, je le retrouve à un autre zénith : non pas dans l'enquête ni dans l'actualité commentée où l'avait laissé son premier livre consacré à de Gaulle (1), mais surgissant, avec *Au vent des rêves*, en pleine littérature, c'est-à-dire en pleine poésie.

Imaginez un homme dont le métier est de courir le monde, de rencontrer les « grands », de décrire les « points chauds ». Eugène Mannoni n'a pas manqué beaucoup des orages qui ont zébré la planète : guerre d'Indochine, guerre d'Algérie, en 1981 il était aux Cortès quant a été tenté le coup d'État... Son devoir professionnel accompli, il écrit encore dans le silence de sa chambre. Il écrit quoi ? Ce qu'il a vu, oui, mais

par Jacqueline Piatier

d'un autre œil, qui se ferme à l'événement et s'ouvre sur l'éternel. La flore, la faune, les éléments, les petites gens, les us et coutumes singuliers traduisent mieux l'être d'un pays que ses dirigeants. Eugène Mannoni en a reçu des impressions, des visions étranges qui l'ont fait soudain basculer dans l'imaginaire, entrer au cœur des choses ou se retirer en lui-même.

D'où ces textes de longueur inégale, denses et beaux comme des poèmes en prose, mais toujours précis, construits, vivants, surprenants, communicables, qu'il a, paraît-il, longtemps gardés par devers lui... Mais pourquoi, tant est vif et somptueux le plaisir qu'ils dispensent ? Ils regorgent d'arbres, de fleurs, d'animaux exotiques, d'oiseaux en vol. C'est un bestiaire, une botanique... Mais c'est aussi un théâtre qu'animent des silhouettes humaines courant, parlant, gesticulant, travaillant, mendiant.

COURTS, ces récits fixent une scène insolite : la mise à mort rituelle d'un serpent-banane dans un village de Malaisie, à la lumière de l'ampoule électrique accrochée devant la maison pour conjurer les démons de la nuit, « *lumignon plutôt louche n'ayant pour abat-jour qu'un anneau de moustiques* ». Ou bien, ils enregistrent un spectacle pour tout autre anodin, les tourbillons de papiers que soulèvent, le soir, les vents de la mer et du désert sur une ville en chantier de Libye, et ce lieu devient le « *carrefour de tous les vides* ». Ils content aussi des visites au palais abandonné de l'empereur d'Annam, visites accomplies sur la pointe des pieds pour ne pas troubler l'intimité de l'ultime gardien avec le fantôme du prince.

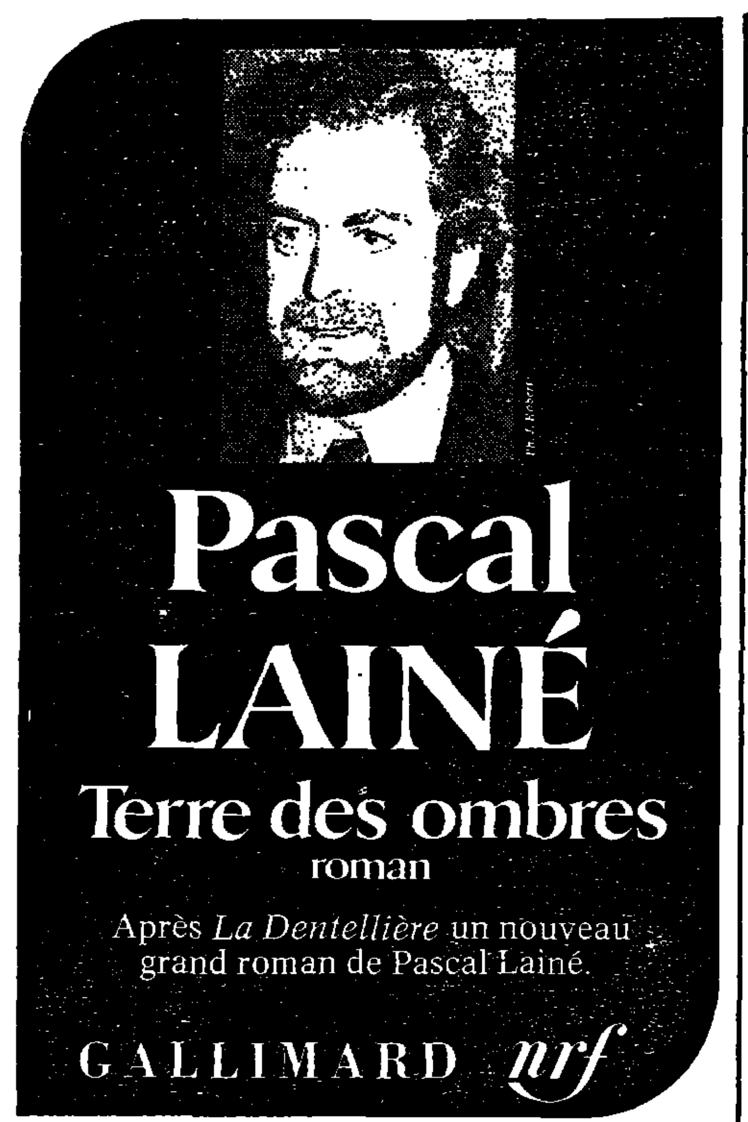
Plus amples et divaguant alors d'un coin à l'autre de la planète, ils cernent la luxuriance de la végétation tropicale comme une féroce « joie de vivre ». Ils communiquent l'angoisse que Calcutta sécrète — sans que sa misère soit jamais directement dénoncée — à travers les noirs corbeaux qui tournoient sur la ville, appelant en contrepoint de rieuses images de mouettes, ces oiseaux de la mer, qui, venus d'Amsterdam, s'ébattent au-dessus de New-York. Parfois, ils provoquent, disant la beauté, la nécessité des mendiants, mais c'est pour vitupérer l'égoïsme occidental qui les prive de leur dignité.

Ces « choses vues » ne sont pas que vues. Elles irradient dans une conscience qui a fait le tour du monde sans réussir à faire le tour de soi et qui se cherche encore dans ce qu'elle rencontre. Au musée de Cusco, Eugène Mannoni s'arrête devant une pièce étonnante. C'est un squelette d'emmuré, figé, la bouche ouverte sur un cri muet. Ce cri devient le sien. Il y accroche une confidence : « *Moi que bâillonne un autre moi, très fréquentable celui-là, calme, si calme... Insoulevable sépulture pour la liberté folle.* » Mais non, la pierre ici se soulève. N'est-ce pas une liberté folle qui préside à ces récits où s'opposent et se répondent tant de lieux, tant d'images ?

CHAQUE livre suggère sa pratique de lecture. Celle que requiert *Au vent des rêves* doit être fragmentaire Elle convient à cette saison où nous invitent d'autres plaisirs. On y plonge, on en ressort, on était là, l'auteur nous a menés ailleurs. Dans l'exotisme, c'est certain. Mais voyez comme il sait aussi retrouver la diversité du monde dans les fonds sous-marins que libère, en se retirant, une marée bretonne. Et il parle d'expérience. Pourtant, cette mer mouvante n'est pas la sienne, à lui, le Corse, le Méditerranéen.

(1) *Moi, général de Gaulle*, Le Seuil, 1964.

(Lire la suite en page 11)



histoire littéraire

L'Italie de Stendhal : un mythe libéral

(Suite de la page 9.)

Patrie archaïque des individus fortement centrés sur eux-mêmes, l'Italie est du même coup la patrie des arts plastiques et de la musique, qui supposent une vie intense des sens et les grâces du corps, bref du « tempérament ». L'observateur venu du Nord renoncerait volontiers même à sa vie intellectuelle et morale (inconnue dans l'Italie selon Stendhal) pour se revêtir de ce don de passion et d'action tout physique. Antérieur à l'histoire, ou oublié par elle, l'Italien ignore l'inquiétude liée à ses vicissitudes : il vit dans le présent, l'insouciance, dans un immédiat qui suffit à le requérir tout entier. Son « naturel » imperturbable implique l'absence de projet et de calcul. Seuls les accès de colère ou de désir amoureux le troublent, mais ils ne font que condenser le présent sans y introduire la durée de l'ennui ou de l'effort. Il est surtout vierge de « vanité », ce vice français par excellence aux yeux de Stendhal, vice haï parce qu'il intériorise dans la vie privée le regard social, et la livre à *son froid empire*.

Le seul œil qui puisse aimanter l'énergie intacte de l'Italien, c'est le beau sexe. Le seul empire auquel il consente à se rendre c'est celui de la femme. L'amour est à ce point la grande affaire des Italiens, qu'il s'est dérobé parmi eux aux lois du mariage, et cette institution, comme les autres, n'est là que comme un trompe-l'œil abritant le libre jeu des désirs. Au ciel, seule étoile dans la tempête des passions et des amours, la Madone. Aussi n'y rend-on à la mascarade du droit, de l'économie, de la politique, que l'hommage ironique de la grimace et de la fourberie. Bref, de la Commedia dell'arte.

A cent lieues du Club Méditerranée

En dépit de quelques apparences, l'utopie italienne de Stendhal n'a rien de commun ni avec le Club Méditerranée ni avec le tiers-monde où se précipitent, aujourd'hui, les « touristes » des pays riches et libéraux. Beyle n'a jamais confondu l'ici et l'ailleurs. Il est allé se chercher et se trouver en Italie, il n'a jamais cru que les pavés et l'architecture officielle de Paris puissent régresser vers les chemins de chèvres des Alpilles ou les pentes boisées du lac Némi. L'Italie n'a jamais été pour lui, au fond, qu'un autre nom de ce continent mystérieux et insondable qu'est la *vie privée* d'un citoyen moderne et lettré.

Terra genitrix, elle n'enfante pas moins des individus, et des individus spontanément artistes, pour lesquels la culture, qui ailleurs est conquête et réflexion, est un donné natif, une grâce, un bonheur. L'Italie est donc aussi un autre nom de ce que toute la tradition classique a appelé le « naturel » en art. Rien de commun avec le tribalisme, le naturisme, à plus forte raison, avec les utopies aspirant à faire fusionner vie privée et vie publique dans la « fête » égalitaire. Pour tout dire, l'Italie de Stendhal est un mythe foncièrement libéral, dont l'excès fantasmatique est un correctif au péril redouté de la fourmilière. Cet excès est d'autant plus plausible qu'il s'épanouit dans le romanesque et ne déborde pas en projet politique, ou politico-culturel. Relire Stendhal, avec Michel Crouzet pour *cicerone*, c'est se livrer au bonheur du romanesque que ne trouble pas la vanité de « changer la vie ».

MARC FUMAROLI.

★ STENDHAL ET L'ITALIANITE, de Michel Crouzet. J. Corti, 432 pages, 110 F.

Une décade à Cerisy

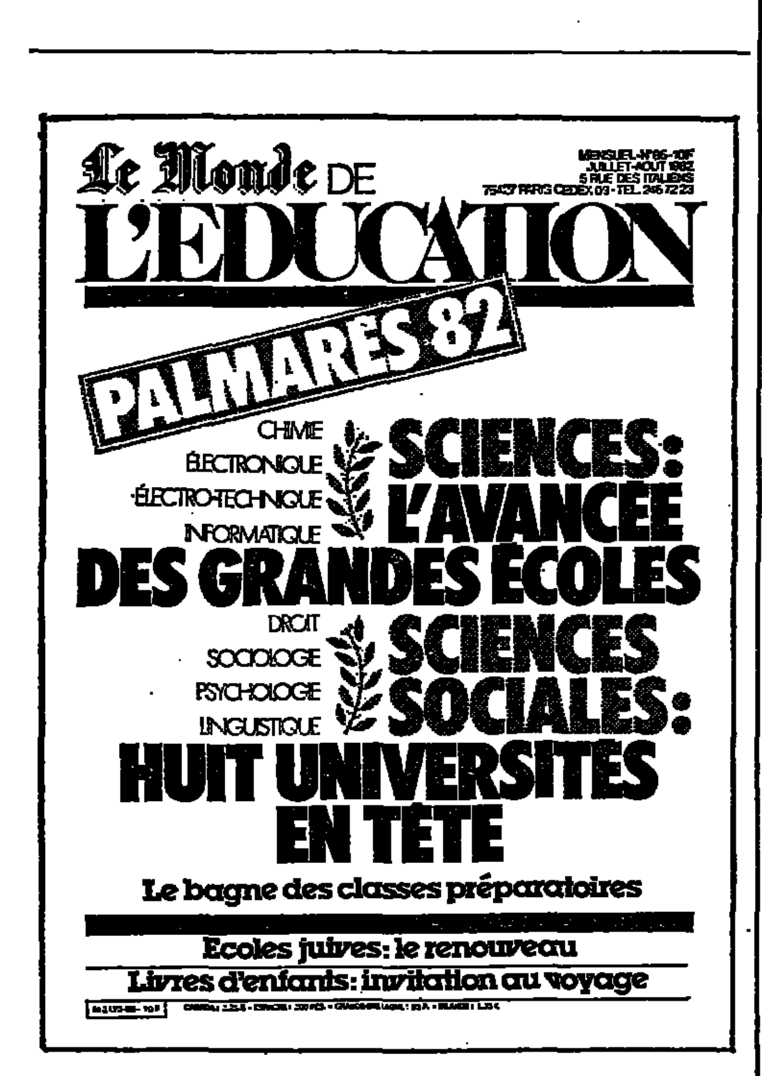
LA décade Stendhal, organisée par Philippe Berthier et Gérald Rannaud (Centre d'études stendhaliennes de Grenoble) au château de Cerisy-la-Salle, vient d'offrir à seize spécialistes français et étrangers l'occasion de se pencher sur les aspects les plus variés de l'œuvre du Grenoblois, en diversifiant les approches.

Approches d'ordre psychanalytique d'abord, Micheline Levowitz-Treu proposant une lecture freudienne de Stendhal, Gilbert D. Chaitin analysant le rapport entre parole et désir chez l'auteur de *Henri Brulard*, Robert André s'interrogeant sur la figure ambiguë du père, et Philippe Berthier évoquant le réseau compliqué des relations familiales où s'inscrit l'enfance de Henri Beyle.

On sait que l'auteur de *la Chartreuse de Parme* a été considéré par les « nouveaux romanciers » comme l'écrivain ayant inauguré l'« ère du soupçon », et ceci essentiellement parce que son discours se donne aussi comme un texte intégrant au message narratif les voix distinctes du narrateur et du destinataire. C'est à l'éclaircissement de ces plaisirs raffinés d'écrivain conscient de sa modernité qu'ont contribué Béatrice Didier analysant l'adresse au lecteur dans les textes autobiographiques de Stendhal, Geneviève Mouillaud-Fraisse étudiant les figures du destinataire dans l'écriture stendhalienne, Pierre Barbéris se demandant de quelle impuissance il est au juste question dans *Armance*, Didier Coste distinguant dans *De l'Amour* le discours de l'essai du discours narratif, Jean-Jacques Hamm enfin et Serge Serodes se penchant l'un sur la problématique du fragment et l'autre sur les blancs à relever dans les manuscrits autobiographiques.

Alors que Michel Crouzet se posait la question de savoir s'il y a une psychologie romanesque typique de Stendhal, Kurt Ringger essayait de définir cette jouissance que le romancier ne se lasse pas d'appeler le plaisir d'écrire, et Jean Delabroy tentait de cerner le problème de l'invention morale dans *la Chartreuse de Parme*. En guise de clôture, Jean-Noël Marie amorçait un chapitre d'histoire de la critique stendhalienne à partir du livre que Jean Prévost avait consacré en 1942 à la création chez Stendhal.

Les *Actes* de cette décade paraîtront en 1983 en pleine célébration du bicentenaire de la naissance de l'écrivain.



Rivalités et malentendus de deux nations sœurs

● *Une thèse de l'école française de Rome.*

SUR la couverture du premier tome de la thèse de Pierre Milza, une lithographie : des manifestants romains, bourgeois et ouvriers mêlés, assiègent le palais Farnèse en août 1893. Le fait n'a en soit qu'une importance de symptôme : il n'y a jamais eu mort d'homme, et les pesants vantaux verts n'ont pas été enfoncés. Mais ce rendez-vous de la place Farnèse a souvent marqué, depuis un siècle, les moments où, plus que toute autre nation, la France se faisait vilipender avec la violence que suscite une sentimentalité blessée.

L'histoire des deux entités nationales, France et Italie, est brève, à peine plus d'un siècle, lorsque Milza entreprend d'en décrypter un épisode : celui du rapprochement de 1900 - 1902. Mais elle s'enracine très loin dans le temps, dans des images mythiques qui conditionnent l'action diplomatique plus puissamment peut-être que les réalités économiques ne déterminent les combinaisons politiques. C'est l'influence respective de ces différents éléments que le travail de Pierre Milza vise à faire ressortir en décortiquant aussi bien les rêveries d'écrivains ou de pèlerins dans leur expression littéraire que les *statistiques*, les faits divers et les correspondances des agents des affaires étrangères.

Le rapprochement commence en 1896, mais, pour y arriver, le *chemin est long*. La jeune nation italienne, au lendemain de 1870, se constitue nécessairement dans la tension avec la France : une véritable ambiance de guerre froide. Les conservateurs français haïssent l'Etat qui a spolié le pape de sa ville ; la dynastie italienne et ses gouvernements redoutent la contagion républicaine venue de France. Deux impérialismes se heurtent en Méditerranée et en Afrique, de Tunis à Djibouti. L'Italie ne pourra parachever son indépendance qu'en mettant fin à la prépondérance des intérêts économiques français dans la péninsule jusqu'en 1888. Son adhésion à l'alliance avec l'Autriche et l'Allemagne est pour elle son unique voie de dégagement du « modèle français ». La France y répond par l'alliance franco-russe.

Le climat de la guerre à venir, de la « revanche » de la France, pèse sur ces décennies. Il implique, à Paris comme à Rome, le choix entre deux politiques : l'expansion en Afrique ou la sécurité sur le continent par les alliances. Et *pour les gouvernements* français, cela signifie acheminer l'Italie vers la neutralité. L'accord de 1900-1902 sera décisif à cet égard.

L'extraordinaire travail de dépouillement d'archives auquel s'est livré Pierre Milza pour redessiner cet itinéraire diplomatique donne à sa thèse la dignité qu'avaient naguère ces entreprises érudites. Mais la nouveauté et le passionnant intérêt sont ailleurs, dans l'étude des mentalités collectives : l'image de l'Italie pour les Français, de la France pour les Italiens. Or la permanence de ces représentations consterne.

Les maîtres-mots spontanés dont le voyageur, en Italie, va chercher la vérification, aujourd'hui comme il y a cent ans, n'ont pas varié. Ils sont engendrés par l'idée d'un pays-musée, dont les citoyens vivent sous le soleil, dans la crasse et la hargne. Que de citations pointées par Pierre Milza rencontrent de textes contemporains ! Il est d'autant plus étonnant de trouver chez René Bazin un reportage lucide et généreux, qui parle de l'Italie pour elle-même et la voit comme elle est.

A la méconnaissance, à l'ignorance, et — pourquoi ne pas le dire ? — au mépris qui transparaissent de ces témoignages, trois hommes ont échappé pour élaborer une opération diplomatique intelligente et nécessaire. Trois journalistes, issus de l'équipe de politique étrangère du journal de Gambetta : Delcassé, Hanotaux, ministres des affaires étrangères, et l'ambassadeur à Rome, Camille Barrère. Pierre Milza en donne d'attachants portraits. Du côté italien, de tous les personnages qu'il met en scène, le plus actuel est sans doute le président du conseil, Francesco Crispi, l'acteur majeur de l'alliance allemande et de la tension avec la France.

Jadis exilé à Paris, Crispi avait été très meurtri par la France et son jacobinisme. Il incarna le « misogallisme ». Au travers de ses calculs, parfois erronés, Pierre Milza fait apparaître le caractère secondaire de cette hostilité à la France. Crispi fut, en effet, animé par l'orgueil national, la volonté de démontrer le poids réel de l'Italie. Les Français d'alors parurent ne pas le comprendre. Ceux d'aujourd'hui devraient-ils négliger la puissance de ce ressort dans l'esprit de certains de leurs interlocuteurs italiens ? Les plus cordiaux, les plus imprégnés de culture française, sont toujours aussi sourcilleux sur leur fierté nationale.

Cette thèse constitue une événement dans les relations culturelles franco-italiennes. Elle paraît, en effet, sous l'égide de l'école française de Rome. Voué à la latinité et à l'archéologie, à la papauté et à l'Italie humaniste, cet institut prestigieux s'est, depuis dix ans, avec la direction du professeur Georges Vallet, ouvert aux réalités de l'Italie contemporaine, en particulier par des colloques savants. Bien délaissées par les Français, ces études y ont trouvé un cadre et un lieu de stimulation. Le travail de Pierre Milza prouve l'ouverture d'une ère de dialogue, la liquidation d'un esprit de « colonialisme » culturel dont la mentalité française vis-à-vis de l'Italie a été si profondément imprégnée.

JACQUES NOBÉCOURT.

★ FRANÇAIS ET ITALIENS A LA FIN DU DIX-NEUVIEME SIECLE, de Pierre Milza. 1 105 p., deux volumes. Ecole française de Rome, diffusion Boccard, Paris. 570 F les deux volumes.

romans

La sagesse de Monique Lange

« *POUR vous, je ne vois que la Bretagne* », dit le médecin à sa cliente déprimée. Rien de tel, selon lui, que le *crachin* de l'Atlantique pour balayer le vague à l'âme. Bien qu'elle eût préféré le soleil du Midi, la patiente *s'exécute.*

La voici à Roscoff, elle respire à pleins poumons (que faire d'autre ?), mais sa mélancolie persiste. Nous, lecteurs, nous en *devinons* immédiatement la cause. On ne se présente pas impunément comme « une jeune femme » quand on frôle la cinquantaine.

Entre l'âge que l'on *s'attribue*, dont on a gardé la force et l'appétit, et celui que la réalité vous inflige, un espace se creuse, où s'engouffre l'angoisse. L'héroïne de Monique Lange n'en est pas là. Elle lutte, elle crâne, elle sauve la face, ce qui est peut-être le meilleur moyen de sauver le reste.

Regardez-la qui fonce dans la mer sous l'œil admiratif d'un septuagénaire moustachu ! Un sourire, un compliment — fussent-ils ceux d'un « *vieux schnock* », — il n'en faut pas davantage pour que le ciel s'éclaire. Ragaillardie, « la jeune femme » compte ses atouts : les deux maris, la fille, la petite-fille, les amis, les aventures, les paysages, tous les cadeaux qu'elle a reçus de la vie, et elle se sent très riche. Trop riche presque. Avec qui partager son butin ? Ceux qu'elle aime bourlinguent au loin, ils n'ont plus besoin d'elle. Que leur importe qu'elle ait, elle, encore besoin d'eux ? Elle appartient à la race indestructible des mamas, corvéables à merci, mais qui dépérissent faute de corvées. Ne leur conseillez pas le repos, vous les tueriez.

La « jeune femme » se met donc au travail. Elle va écrire un livre. Le sujet ? Elle n'a qu'à puiser dans son passé. La lumière d'Egypte, l'enfance indochinoise, la faune de la rue Poissonnière, des pistes l'attirent dans toutes les directions. Sa plume hésite, saute de l'une à l'autre, et renonce finalement à ce qui fut pour ce qui est : « les cabines de bain », modeste royaume gardé par un soupirant chenu.

Le résultat aurait pu être quelque niaise leçon d'optimisme-malgré-tout, sur fond de mouettes et d'artichauts. L'honnêteté de Monique Lange lui a évité cet écueil. Elle s'examine sans complaisance et « *ne s'accepte pas* ». Elle se juge encombrante, possessive, vulnérable. Elle morigène le double qui soupire au fil des pages (« *le temps de donner ces coups de téléphone idiots, j'aurais pu avoir trois enfants* »), regrettant ses avortements, sa liberté sauvagement préservée, ses coups de tête et de cœur qui débouchent sur la solitude. Mais sa grosse voix ne nous trompe guère. On la devine prête à craquer, à mi-chemin entre le rire et les larmes. Vite une gorgée de muscadet pour reprendre du poil de la bête, pour accepter sa condition « d'ex-jeune femme ». Et elle a le vin si tendre, que chacun, comme le galant moustachu, éprouve l'envie de trinquer avec elle.

GABRIELLE ROLIN.

★ LES CABINES DE BAIN, de Monique Lange. Gallimard, 149 p., 51 F.

Les joyeusetés de Dominique Noguez

VOUS vous piquez d'être lucide, pervers et cynique ? Alors, n'hésitez pas : *Ouverture des veines* est un livre écrit à votre intention. Vous y lierez connaissance avec « *Mlle M.* », une kinésithérapeute d'un genre très particulier à laquelle le narrateur fit partager ses goûts littéraires au cours de leçons privées *délicieusement* troublantes. Le plus inquiétant dans cette nouvelle « saisissante », c'est sa perfection.

Dominique Noguez parle beaucoup de la mort dans ce recueil de textes. Il la flaire au réveil de ses cauchemars. Il imagine, ses veines ouvertes, le sang coulant doucement sur sa peau. « *Nous célébrons tous quelque enterrement* » (Baudelaire) figure en exergue à ces joyeusetés.

Ce pourrait être macabre, mais l'ironie de l'auteur ronge tout, à commencer par son propre désespoir. Il pratique le cynisme, car il sait que dans une époque de travestissement comme la nôtre, c'est la seule attitude authentiquement révolutionnaire. Il écrit : « *Nous autres, intellectuels petits bourgeois louchant du côté du prolétariat, avons le privilège insigne d'être à la fois la conscience malheureuse de la bourgeoisie et la conscience heureuse du prolétariat. Cela fait beaucoup de conscience pour un seul homme.* »

Peut-être, enfin, vous amuserez-vous en lisant la lettre que Noguez écrivit à Jacques Derrida, son ancien professeur de l'Ecole normale supérieure, et qu'il ne lui envoya jamais. Il lui demandait simplement si lui, l'auteur de *Glas*, serait capable de ne plus croire, ne serait-ce que trente secondes, à ce qu'il pense et de rédiger le petit billet suivant : « *Les petits messieurs et les petites dames qui me citent et mettent de la différance et de la dissémination toutes leurs dix lignes m'emmerdent.* »

ROLAND JACCARD.

★ OUVERTURE DES VEINES ET AUTRES DISTRACTIONS, de Dominique Noguez. Laffont. 138 pages, 45 F.

Une entrée en littérature

(*Suite de la page 9.*)

La lecture à petites doses s'impose d'autant plus que ces textes sont très élaborés, qu'ils jouent volontiers sur les mots qui déferlent d'abondance, qu'ils associent abruptement des souvenirs faisant le grand écart entre le détroit de Magellan et la presqu'île de Malacca, qu'ils doublent les choses réelles d'une aura de légende. Pourquoi Eugène Mannoni se sent-il si heureux en Grèce ? C'est une terre mythique où l'élève des lycées occidentaux retrouve dans les noms *populaires*, devenus savants ailleurs, les réalités de la vie à leur source. L'enlèvement d'une voiture par la police à Athènes ne s'appelle-t-il pas une « métaphore » ? Et sur le pont d'un navire en partance pour les îles, le passager est traité d'« anachorète ».

Eugène Mannoni me paraît être l'« anachorète » idéal, lui qui zigzague sur les océans et sur la mer intérieure. Il n'inaugure pas, mais il illustre une poésie... géographique. Pourquoi cette inspiration chatoyante et riche est-elle devenue si rare ? Elle fait le prix, l'originalité du capricieux périple auquel *Au vent des rêves* nous convie. Et la musique des phrases, la joie gourmande des mots, l'éclat percutant des images, sont là pour l'envoûtement.

JACQUELINE PIATIER.

★ AU VENT DES REVES, d'Eugène Mannoni, Stock, 239 pages, 59 F.

poésie

Armand Lanoux lyrique

● *L'autre visage d'un romancier naturaliste.*

ARMAND LANOUX, auteur d'ouvrages célèbres sur Zola, Maupassant et la Commune, se considère, à juste titre, comme un romancier dont les racines remontent au naturalisme. *Le Commandant Watrin* ou *Quand la mer se retire* savent ainsi conjuguer les faits brutaux du siècle avec une psychologie traditionnelle : rien de plus robuste, de plus vivifiant, de plus direct. Cette image forte et précise laisse de côté un aspect moins évident d'Armand Lanoux : celui du rêveur et de l'amant du lyrisme.

Tout écrivain à succès qu'il soit, il a toujours écrit des poèmes, dispersés en éditions anciennes, fragmentaires et introuvables. Il nous donne la possibilité de découvrir enfin son autre visage, dans *le Montreur d'ombres*, qui groupe en un volume de 480 pages, ses poèmes écrits depuis 1932. Une première constatation s'impose : la poésie d'Armand Lanoux ne se veut nullement d'avant-garde car, un peu comme celle de Queneau et de Prévert, elle vise droit à l'effet, par une drôlerie et un sens de la métaphore réjouissants ; il a suffisamment de ressources pour ne pas s'engager dans des recherches formelles qui limiteraient sa manière.

Dans ses premiers textes, Armand Lanoux conjugue deux inspirations : la nostalgie des poèmes-conversations, tels qu'on les rencontre chez Cendrars ou chez Apollinaire, et l'art de la complainte, dans la lignée de Carco ou de Fombeure. Ce qui est marquant, c'est la verve et, bien avant que cette notion ne soit en vogue, un sentiment profond de l'absurde. A tel point que le poète se situe aux abords d'un surréalisme, non pas docte et bougon comme le voulait André Breton — lequel prisait particulièrement Armand Lanoux — mais franchement gai, avec des survivances de Dada.

On se surprend alors à méditer sur cette sorte de pont jeté entre deux domaines jusqu'ici irréconciliables : le surréalisme d'une part, et les complaintes des fantaisistes d'autre part. Question de définition chez les théoriciens, et question de vérité naturelle chez Lanoux : les farces et attrapes du verbe sont-elles affaire de philosophie ou de divertissement ? L'honnêteté du poète consiste à nous démontrer, sans le moindre didactisme, que le jeu de mot et la rime imprévue, quand il y en a une, peuvent remplacer les doctes messages. Après avoir constaté, avec force clins d'œil : « Sur les chevaux de bois on ne va nulle part », « Chaque sourd doit essayer un troisième œil », « Le diable est une société anonyme », Armand Lanoux donne, à partir des années 50, une dimension plus musicale, plus mélodieuse, à son inspiration.

C'est que le temps est venu de troquer les pirouettes les plus étonnantes contre une manière de douce interrogation, où rien n'est ni épargné ni tout à fait rejeté. Paradoxalement aussi, la poésie, sorte de pied-de-nez aux certitudes du romancier, se rapproche de celui-ci. Qu'on se rassure : aucun traité de paix n'est signé entre les deux écrivains qui cohabitent sous le même nom. Tout simplement, ils sont devenus complémentaires.

ALAIN BOSQUET.

★ LE MONTREUR D'OMBRES, d'Armand Lanoux. Grasset. 482 p. 95 F.

EXTRAIT

Il y a les îles de la Sonde
et le désert de Gobi.
La terre est ronde
depuis bien avant monsieur [Hammurabi
amour-habit.
Il y a les Moluques
[les Sandwich et Formose
la mer Noire et les roses
d'Ispahan.
J'ai deux yeux pour cinq [continents.
Il y a l'empire du prêtre Jean
et le royaume de la papesse [Jeanne
qui ne sont pas mariés
et dont on ne veut rien savoir
au Latran.
Quand je serai dame
je serai pape
avec une robe du soir
rayée...

lettres étrangères

Mémoires d'un poisson-chat du Bronx

POISSON-CHAT : substantif masculin, parfois féminin, toujours singulier. Longues moustaches. Puissantes rangées de dents. Capable d'avaler vieilles boîtes de conserves rouillées ou jeune enfant jouant sur la berge. Vit dans la boue jaunâtre du Bronx, une sinueuse rivière qui traverse l'enclave juive-polonaise de New-York. Son nez trace des sillons dans lesquels il aime se nicher.

Etre poisson-chat dans les eaux polluées de New-York autour des années 50, cela veut dire que votre père remplit l'appartement de centaines de nounours jaunis qu'il ne réussit pas à vendre, que votre mère vous nomme répétiteur en mathématique d'une petite fille aux tétons bruns qu'il ne faut pas toucher, et que vous, vous avez, au mieux, le choix de vous fabriquer les plus beaux muscles du quartier. Comme Burt Lancaster ou Marlon Brando. Mais finis, les gros poids. Désormais on s'entraîne avec de petits haltères. On se concentre. On répète l'exercice, trente, quarante fois.

Cela veut dire aussi qu'on s'organise en gangs. Comme dans *West Side Story*. Juifs contre Polonais et vice-versa. Un coup de main contre l'épicier du coin. Le rituel des luttes tribales. Les règles du jeu : Lilian, la harpiste, revient au vainqueur du jour.

Cela veut dire encore que, dans cette époque du maccarthysme on fait la chasse à « El Coco ». Il n'a pas d'existence véritable. Mais qu'importe. Son spectre suffit à rassembler les fanatiques désœuvrés. C'est le *métèque de l'instant*, responsable des délits commis ou non. Le degré de sorcellerie est fonction de l'appartenance de classe, de sexe ou de race.

L'imaginaire boueux dans lequel grandit le poisson-chat s'étend au-delà des eaux de Brooklyn, des bayous de Louisiane et des cloaques d'une Amérique malade de la guerre de Corée. C'est l'univers labyrinthique des pays de l'Ouest et de l'Est ; l'armée où le poisson-chat devient aspirant malgré lui ; l'asile où il devient propriété publique des expérimentateurs médicaux ; la ferme pénitentiaire où les loups vous lèchent les pieds et les agneaux vous arrachent les yeux. Tout cela sur le mode burlesque : le roman de Jerome Cheryn, c'est du Kafka au pays de Buster Keaton.

Quel espoir pour le poisson-chat, ce « geek » — à moitié homme, à moitié monstre — qui avale les têtes de poulet, les bougies d'anniversaire, les airs de violon de son père, et les chapitres de Dostoïevski ? Un seul. Partir à la recherche du temps perdu, comme son illustre prédécesseur français. Se raccrocher au passé pour le transformer en *futur*. Bref, écrire ses Mémoires. Mais aujourd'hui, les *madeleines* laissent un goût d'amertume. Et le stylo de l'artiste est *une* queue de poisson-chat.

PIERRE DOMMERGUES.

★ Jérôme Charyn, *Poisson-Chat*, Seuil, 312 p., 87 F.

Made in U.R.S.S...

● *La dérision appliquée au paradis socialiste.*

GOULAG, samizdat, exil, telles sont les références de Iouz Alechkovski, écrivain soviétique. Diable, qu'a donc fait ce gaillard ? Ni plus ni moins que ses petits camarades : des livres. Heureux pays que la Russie, où l'on prend encore cette denrée au *sérieux* ! Il a fait aussi des chansons : *le Mégot de la Kolyma*, vous connaissez ?

Un de ses romans, *le Kangourou*, vient d'être traduit en français. Comme tout citoyen de l'U.R.S.S., Fan Fanytch, le héros, est un coupable en puissance. Seulement, la suspicion n'est plus livrée au hasard. Elle se programme par ordinateur. L'intérêt de cette technique saute aux yeux, comme un garde-frontière sur un numéro de *Playboy* : « *Il est désormais possible de passer directement du dessein criminel, parfois inconscient, de l'ennemi à son juste châtiment en évitant le crime lui-même, avec tout ce qu'il suppose de sang... et préjudice pour notre puissance militaire.* »

Donc, en 1949, notre Fan se voit accusé d'avoir « *sauvagement tué et violé, dans la nuit du 14 juillet 1789 au 5 décembre 1905, le plus vieux kangourou du zoo de Moscou* ».

La suite est purement délirante. Fan Fanytch va connaître les camps, la guerre, le cosmos, la police. Comme le peuple russe. Il verra comment se fait l'histoire, à Yalta et à Loubianka. Il sera même la vedette d'un film hilarant consacré à sa capture. Et il forgera une des plus exaltantes lois de l'univers carcéral : « *Plus tôt on est en taule, et plus tôt on en sort.* »

Réhabilité après le rapport Khrouchtchev, il se verra même attribuer un bon de séjour gratuit pour une maison d'écrivains. Et pourquoi donc ? Simple : « *De nombreux écrivains, qui n'ont pas votre expérience, recherchent actuellement des sujets de livres sur les camps. Alors vous leur refilerez, comme ça, à table ou en jouant au billard, une ou deux petites horreurs sur Béria. Ensuite, qu'ils écrivent leurs bouquins. Nous, ça nous sert.* »

Et voilà. Rien ne se perd, rien ne se crée, tout est littérature...

Des témoignages sur le drame russe, nous n'en manquons pas, depuis pépé Soljenitsyne en passant par Lev Kopelev. Mais *le Kangourou*, c'est autre chose. Vous prenez en plein plexus l'âcre jubilation d'un optimiste incurable. C'est la langue de bois des « Organes », tournée en dérision par un Bukovsky soviétique. C'est le mensonge officiel dénudé brutalement : il suffit de prendre la logique du système et de la pousser jusqu'au bout. C'est une histoire, une drôle d'histoire pas drôle, et qui pourtant nous fait rire, un grand rire salubre. Et puis c'est une drôle de langue aussi, verte, drue, rapide.

« *Vous êtes belle*, dit Fan Fanytch à une fliquette-prostituée, *comme la Pologne avant le premier partage...* »

CLAUDE COURCHAY.

★ LE KANGOUROU, d'Iouz Alechkovski. Traduit du russe par Anne Coldefy-Faucard. Stock, 218 pages, 75 F.

enquête

TENEZ-VOUS UN JOURNAL INTIME ? (IV)

José Cabanis : « Sauver des moments, des émotions »

Questionnaire

« Le Monde des livres » a envoyé ce questionnaire à une trentaine d'écrivains français :

1) Tenez-vous un journal intime ?
Si OUI, ou si NON, quelles sont vos raisons ?
2) Si OUI, qu'y consignez-vous ? Quel rapport ce journal entretient avec votre œuvre ?
3) Si OUI, pouvez-vous nous en donner quelques pages à publier ?

Ont déjà été publiées les réponses d'Hervé Bazin, de Julien Gracq et de Marguerite Yourcenar (numéro du 9 juillet) ; de Zoé Oldenbourg, d'Alphonse Boudard et de Roger Grenier (numéro du 16 juillet) ; de François Nourrissier, de Raymond Abellio et de Patrick Grainville (numéro du 23 juillet).

Né de relations publiques et destiné au public, il a toutes chances d'être intéressant, le *Journal* de qui fréquente des célébrités ou des grands de ce monde. On lit encore Dangeau, qui n'avait aucun talent, et les Goncourt, dont on voit mal ce qu'ils auraient raconté, s'ils avaient vécu tête à tête. Souvent qui vous hantez vous *sauve, et masque votre indigence. Il n'est* d'*intime* que le journal des solitaires, livrés à eux-mêmes, qui court grand risque de n'intéresser que son auteur.

« *Aussi insipide que le précédent* » : ainsi fut jugé le tome II du *Journal* de Julien Green par Jean Guérin, c'est-à-dire Paulhan, dans la N.R.F. d'août 1939. C'est que le journal d'un *créateur, écrivain ou* non, est le double de son œuvre, qu'il nourrit, explique ou prolonge : ignorant ou n'aimant pas cette œuvre, on n'y verra qu'un vain bavardage. Ou encore, le compte rendu minutieux des hésitations, *méditations, recherches, expériences* d'un être singulier, qui lassera vite ceux qui sont étrangers à cette singularité. Un *mystique* captivera difficilement l'incroyant, et il faut être beyliste pour goûter le *Journal* de Stendhal. Dans celui de Green, je *me retrouvais* : il *m'a enchanté.* « *Prisonnier de son mal* », comme Amiel le fut du sien, l'auteur d'un journal intime n'aura pour lecteurs *que les enfermés dans la même prison*, très particulière et étroite.

Composer un vrai *Journal intime* est donc une entreprise peu raisonnable. Si je l'ai tenté, quand j'étais jeune, ce n'était pas pour éclairer une œuvre, problématique. Pas davantage parce que je me croyais exceptionnel. Ce fut pour tenter de sauver des moments, des émotions, qui m'avaient touché. Avec l'âge, je me suis dit qu'on ne sauve rien, et que rien d'ailleurs ne méritait de l'être. Sauf miracle.

Extraits : « l'Agonie du père », (1953)

27 MARS. — Immobile, bouche ouverte, avec des pauses respiratoires qui semblent infinies, il dort. Vers 9 heures, il ouvre les *yeux, voit maman, et lui tend les* bras. Il retombe tout de suite dans sa torpeur. Un peu avant 11 heures, il ouvre les yeux, me fait une sorte de sourire, et dit : « *Que c'est dur...* (plusieurs mots incompréhensibles)... *me séparer de toi.* » Il répète, les yeux refermés : « *Me séparer de toi, me séparer de toi...* »

Il dort jusque vers 3 heures de l'après-midi. Il souffre de ses plaies, s'agite, veut s'asseoir sur l'oreiller, déraisonne (parlant d'un chien qui le menace et qu'il faut attacher). On lui fait à grand-peine une piqûre de morphine. Il se calme et s'endort. Sa respiration laisse toujours ces longues pauses, impressionnantes. La bouche reste ouverte. Sa figure n'est plus jaune : pâle, avec cette barbe blanche de vieillard, qu'on ne rase plus.

28 MARS. — Il reste immobile, d'une *immobilité de gisant*, la tête de côté, comme un Christ mort. La sœur, qui passe dans la matinée, le trouve très changé, le pouls mauvais. Elle assure qu'il sera mort demain. Vers le milieu *de l'après-midi*, il *demande* à boire, appelle maman, nous regarde, et dit assez clairement : « *Comment allez-vous, pauvres gens ?* », puis referme les yeux et répète sans fin des mots incompréhensibles. Vers 5 heures il entrouve à peine les yeux, et me voit. Il me prend la main dans ses deux mains, et me dit : « *Si tu savais l'état où je suis !* »

31 MARS. — Nuit agitée. Malgré deux nouvelles piqûres, il se débat, gémit. Il ne se calme que vers le matin. De toute la nuit, à aucun moment il n'a manifesté qu'il reprenait conscience. Il ne bouge pas de toute la journée. Une seule fois, il reconnaît maman, et dit : *Pauvre Moune !* »

La nuit vient. Il est immobile, toujours. Le médecin passe après le dîner : stupéfait de le trouver vivant. C'est l'urémie, dit-il, qui cause cette tension des membres, très douloureuse. Il faut le piquer autant qu'il sera nécessaire, sans mesure.

1er AVRIL. — Sa respiration est égale. On lui fait une piqûre vers 1 heure. Vers 8 heures il s'agite un peu, je me penche sur lui. Je lui parle. Il entrouvre les yeux, paraît ne pas me voir. Il a au coin de la bouche une petite traînée noire qui se perd dans sa barbe et semble être du sang coagulé. Une piqûre le rend à sa torpeur. Il dort à grand bruit. On aperçoit sa langue immobile, tachée de sang sec.

Aidé de la sœur, *on change* l'alèse, on le remonte dans le lit, on le tourne. Il ne manifeste rien. La peau de sa figure et de son crâne est brune, des veines sur le front saillant en zigzag. Avec deux doigts, la sœur soulève une paupière : l'œil est glauque, trouble, dirigé droit sur moi, sans aucune expression. La sœur fait remarquer qu'il ne râle pourtant pas, et que sa respiration est régulière. Il a la fièvre.

A 8 heures du soir exactement, il se met à gémir, se tord, s'accroche au bureau de la main gauche, tandis qu'il tend la droite dans le vide. Je la prends, et il tient la mienne serrée. Je lui demande comment il se sent : il répond par un bredouillage, dans lequel je crois reconnaître le mot « chéri », et où il y a certainement le mot « mal ». C'est ce dernier mot qu'il redit ensuite, indéfiniment, sans ouvrir les yeux, le visage crispé, et se tordant sur le côté. Piqûre de morphine. Un quart d'heure encore, il gémit et bredouille avec précipitation. On distingue : « *Je n'en peux plus* », « *douleur* », et surtout : « *Soutenez-moi.* » Il répète inlassablement chacun de ces mots. Il paraît enfin se calmer, et se rendort.

2 AVRIL. — A 7 heures seulement, il s'agite, cherche à s'accrocher au bureau, émet des gémissements inarticulés. Une piqûre de morphine l'apaise un moment. Mais l'agitation et la torsion de tout le corps sur le côté reprennent vite. Je lui prends la main et lui parle. Il ouvre alors les yeux, et me dit : « *Mon petit chéri, mon chéri, mon amour.* » Maman se penche aussi, et il lui dit en la regardant très *droit* : « *Je vous aurai vu jusqu'au bout.* »

Il referme aussitôt les yeux, et recommence à se plaindre confusément. La maigreur de son visage est extrême, sa mâchoire maintenant proéminente. Il a des creux sous les pommettes et aux tempes. Il dit ensuite d'autres phrases, très clairement : « *Mon Dieu, je vous remercie des grâces que vous m'avez faites. Mon Dieu, je remets ma vie et mon âme entre vos mains. Mon Dieu, ai-je une bonne contrition ?* » Cette dernière phrase, il la répète jusqu'à ce qu'il dorme. Il est 7 h 30.

Deux heures plus tard, il ouvre les yeux. Je me mets devant lui, et me penche. Il ne me voit pas. Il gémit et se tord, sans guère de repos. Une piqûre ne semble faire aucun effet. A partir de 11 heures il est plus calme. La sœur vient changer son alèse, lui nettoie la figure et le cou.

Il ne bouge pas. Vers 2 heures il est pris d'un délire violent, et crie : « *Au secours ! Moune, enterrez-moi !* » Une piqûre de gardénal le rendort. Un peu après 3 heures, il se débat à nouveau en gémissant. Quand il redevient immobile, nous remarquons qu'à la base du cou et des deux côtés, la chair s'est comme affaissée, laissant un creux étonnant, de la taille d'un gros œuf.

3 AVRIL. — Quelque agitation, passé minuit. Il repose ensuite, sous l'effet d'une piqûre, avec une respiration singulière : quatre expirations, puis l'immobilité absolue. Il a glissé sur le lit, et sa tête est presque au bas des oreillers. Les pommettes sont saillantes, les joues ravinées, la peau tendue et brune, la bouche ouverte. Avec une lampe électrique, on aperçoit un œil décoloré, vitreux. Ce sont les glaires qu'il a dans la gorge qui le font tousser, mais sans qu'il ait depuis longtemps la force de cracher. Par moments, avec des mouvements saccadés du bras, il essaye vainement de s'accrocher au bureau qui est près du lit. Vers 5 heures du matin, il boit deux cuillerées d'orangeade. Il respire plus calmement. Le jour se lève.

Jusqu'à 11 heures, il ne bouge pas. La sœur change son pansement et refait le lit. Il gémit. Piqûre de gardénal. Aussitôt après, *il se mouille*. On tire et retourne le drap. Très clairement, au milieu de son bafouillage, il dit : « *Donnez-moi à boire, je vous prie.* » Il boit plusieurs cuillerées. Ensuite, il se tord, gémit, essaye d'atteindre le bureau : ses doigts glissent et il s'y reprend toujours. Il répète (à peine compréhensible) : « *Maladie, maladie, maladie.* » On change l'alèse. Il a tant maigri qu'on a l'impres*sion, quand on le soulève, de por*ter un enfant. A ses genoux, on pourrait compter les os. Il continue à s'agiter, tantôt geignant sans qu'on puisse comprendre rien, tantôt laissant échapper quelques mots : « *Moune, ayez pitié de moi.* » Piqûre de morphine à 4 heures. Ses bras, comme ses jambes, sont repliés et raides.

5 AVRIL. — Il respire avec de longues pauses, à peu près silencieusement, *ne fait pas un geste*, n'ouvre pas les yeux, ne boit pas, ne crache plus. On se demande ce qui peut vivre dans ce corps. Au début de l'après-midi, comme il s'agite un peu, on fait une piqûre de gardénal : il ne manifeste, ensuite, plus rien. Il reste couché presque à plat, la tête sur un seul oreiller, les couvertures jusqu'au cou. Vers 7 heures, il remue et se plaint doucement. Une piqûre de morphine *le fait retomber*.

6 AVRIL. — Il geint vers 4 heures du matin, et on fait une piqûre. Toute la nuit, sauf ce moment, se passe dans une immobilité absolue. Voici deux jours qu'il ne reconnaît plus personne. Il dort, la bouche grande ouverte, et son haleine empeste. Sa main droite est blanche et chaude, sa main gauche rouge et glacée. Sa peau est couleur de vieux parchemin. Il se dessèche lentement.

7 AVRIL. — *Vers minuit,* nouvelle piqûre. Il dort. Ses deux mains sont glacées. Il est bien moins crispé que ces derniers jours : ses jambes sont étendues presque à plat sur le lit. Il respire avec un gargouillis incessant dans la gorge, et toujours de longues pauses. A tout moment, sa respiration s'embarrasse, et les glaires qu'il a dans la gorge font comme un bouillonnement. Vers 6 heures, je remarque que sa respiration est moins bruyante, mais très resserrée, très courte. Le jour, doucement, se lève.

Comme il ne bouge pas, on peut lui laisser en permanence l'urinal. Ce qu'on recueille ainsi, *c'est du sang, violet-rouge, fluide.* Sa langue, qu'on aperçoit dans sa bouche entrouverte, paraît séchée, réduite, racornie. Ses paupières suintent.

Il respire très vite, faisant « *Ah* » à chaque expiration. La sœur vient : c'est bien, cette fois, le râle des mourants. Son pouls, dit-elle, est à peine perceptible. Un peu avant midi, on fait une piqûre de morphine, à tout *hasard, pour le cas où il souffri*rait. Il continue à râler, un râle court et étranglé. Les yeux sont entrouverts. Il a l'iris pâle et trouble. Le tout est vitreux et brillant. Je passe ma main devant *ses yeux, qui ne bougent* pas. Il a quelques frémissements dans les paupières. Ses deux mains sont posées à plat sur le drap. Sa main gauche est froide, sa main droite, chaude. La bouche, qu'il garde *ouverte*, est *légèrement de travers.* Son *visage* paraît toujours plus osseux.

Quand je suis seul avec lui, je lui presse la main, et je lui dis : « *Je suis là, papa* », mais c'est parler maintenant à un animal qui meurt. Je tiens ensuite ses deux mains très fort, espérant que, peut-être, quelque chose lui en parviendra.

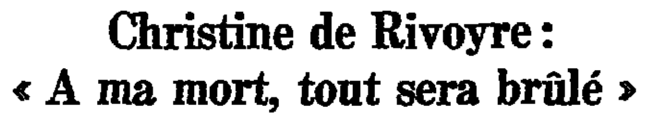
Il n'est plus du tout crispé et tendu : ses deux bras sont mous, flasques si on les soulève, abandonnés. Par moments encore, son front se contracte, ses sourcils se froncent comme s'il souffrait. Son regard, si on peut appeler ainsi la direction de ses yeux, est toujours fixe et trouble. L'après-midi passe. Il a toujours les yeux entrouverts, et le souffle court. Il n'a pas bougé d'une ligne, hors son bras qu'il amène quelquefois à hauteur de sa poitrine. Le rythme de sa respiration se précipite encore. Bientôt, il halète. Toujours la même immobilité. La lampe électrique braquée sur lui ne fait pas bouger ses yeux.

8 AVRIL. — Sa respiration est toujours plus rapide. Ses yeux se sont refermés. Nous sommes tous à son chevet. Il n'émet aucun râle. C'est un souffle précipité, presque silencieux. Vers 2 heures du matin, un certain ralentissement du rythme respiratoire, qui va en s'accentuant. Il y a quelques ratés dans la respiration. A 3 heures, celle-ci devient d'une lenteur extrême. Vers 3 h 30, il respire trois ou quatre fois. Puis on le croit mort. Il respire encore une fois. Un long silence. Puis une autre respiration, très calme. Sa pomme d'Adam fait un mouvement de haut en bas. On s'interroge. Il est mort.

JOSÉ CABANIS.



★ *Dessin de Bérénice CLEEVE.*



Christine de Rivoyre : « A ma mort, tout sera brûlé »

JE consigne quotidiennement — et brièvement — dans un agenda tout ce qui a occupé ma journée : réaction *aux événements importants survenus en France et dans le monde,* les gens que je vois, les lettres que je reçois, les livres que je lis mais aussi les péripéties *mineures* : occupations dans le jardin, balades en forêt ou ailleurs, remarques sur mes chiens et mes chevaux, couleurs du ciel et, parfois, de mon cœur.

Quand je voyage, je *note absolument tout : aussi* bien les itinéraires, les paysages entrevus, les étapes, tout ce que j'apprends du pays où je me trouve, que les commentaires et les attitudes de mes com*pagnons de voyage* et les visages des inconnus qui m'ont distraite un instant, leurs confidences (il semble que l'ancienne journaliste les suscite facilement).

C'est seulement aux heures vraiment difficiles, quand je subis une épreuve de taille ou un grave arrachement, que je *tourne volontairement ou non* une page de ma vie ou que je commence un livre, c'est seulement alors que j'ai recours à ce que l'on appelle un journal intime. Et là, je n'ai pas peur de m'étendre, j'ai besoin de lumière et seuls les mots peuvent m'aider à la trouver.

Bien entendu tout cela, agendas, journal, ne seront jamais publiés. Si je les conserve, c'est parce que je les relis quand j'en ai besoin, j'aime bien savoir précisément comment j'ai vécu, retrouver le fil du temps, garder la mémoire de ceux qui ont compté. A ma mort tout *sera brûlé ainsi que les* lettres que je garde pour les mêmes raisons.

CHRISTINE DE RIVOYRE.

Jean d'Ormesson : « Trop tard pour commencer »

1) *Non, je ne tiens pas de* « journal intime ». Il y a déjà un soupçon de ridicule à être un « homme de lettres ». Le « journal intime » accentuerait, je le crains, cette nuance.

Plus sérieusement : de temps en temps, *je me dis qu'il aurait* été bien d'avoir commencé il y a quarante ans et que les soixante volumes de mon *Journal* n'auraient été, en l'an 2002 une sorte de petit événement que vous auriez joliment fêté dans les colonnes du *Monde*. Mais le temps *m'a* toujours manqué et maintenant il est trop tard pour commencer. *Je me console* (hypocritement) en me disant que je mettrai dans des œuvres de fiction toutes les notes impérissables qui ne figureront pas dans le « journal intime ». Illusion, naturellement : j'oublie tout au fur et à mesure.

2) Je sais que je n'ai pas le droit de répondre puisque ce 2) est commandé par un *Si oui*. Mais je me défoule.

Le *Journal* aurait naturellement été passionnant pour la genèse (hi ! hi !) de *la Gloire de l'Empire* ou de *Mon dernier rêve sera pour vous.* Quelle mine pour des centaines de chercheurs ! On aurait étudié ce qui est dit dans les livres et qui n'est pas dit dans le *Journal* et ce qui est dit dans le *Journal* et qui n'est pas dit dans les œuvres. Quel enchantement !

3) Je vous autorise bien volontiers à publier tous les extraits que vous voudrez de ce *Journal* qui n'existe pas.

JEAN d'ORMESSON.

Le Monde

société

LES ATTENTATS ARMÉNIENS

L'hôtel Matignon réplique au groupe « Orly »

Le gouvernement français, accusé par le groupe terroriste arménien « Orly » d'avoir violé un « accord » conclu en janvier et qui avait abouti à une trêve des attentats, a démenti, le 28 juillet, l'existence d'un tel accord. « Orly » avait, mardi, indiqué que des négociations entre ce groupe et le gouvernement français avaient abouti à « un accord » conclu le 29 janvier entre ce mouvement et un conseiller technique de M. Mauroy, M. Louis Joinet.

Les attentats du groupe « Orly », qui menace d'en commettre d'autres, sont unanimement condamnés par les organisations d'Arméniens français, y compris par un mouvement proche de l'ASALA (Armée secrète pour la libération de l'Arménie), accusée pourtant par certains d'être intimement liée à « Orly ».

L'hôtel Matignon a diffusé, mercredi après-midi le communiqué suivant :

« Un correspondant anonyme se réclamant du groupe arménien « Orly » ayant indiqué qu'un accord aurait été conclu le 29 janvier 1982 entre ce mouvement et un collaborateur du premier ministre, le service de presse de l'hôtel Matignon oppose un démenti formel à cette affirmation.

» A la fin de 1981, six Arméniens étaient détenus en France : les quatre auteurs de la prises d'otages du 24 septembre 1981 au Consulat général de Turquie à Paris ainsi que Max Kilndjan incarcéré à Marseille, et Georgiu Demetriou arrêté alors qu'il était en possession d'un faux passeport à l'aéroport d'Orly le 11 novembre 1981 (d'où le nom de ce groupe arménien).

» Les avocats de ces Arméniens inculpés se sont plaints des conditions de détention de leurs clients. Ils ont été, à cette occasion, reçus par un conseiller technique du premier ministre, Louis Joinet.

» Des satisfactions d'ordre matériel ont été apportées aux revendications des avocats et les conditions de détention des quatre auteurs de la prise d'otages ont été améliorées. Le 8 décembre 1981, Georgiu Demetriou, condamné à une peine de principe a été libéré. Max Kilndjian ayant effectué sa peine de deux années d'emprisonnement a été libéré le 29 janvier 1982.

» A cette date du 29 janvier, le « groupe Orly » à Paris et l'ASALA à Beyrouht ont publié des communiqué annonçant que les attentats contre les intérêts français étaient suspendus. Ainsi que l'a déjà indiqué le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, le gouvernement ne s'inclinera ni devant les menaces ni devant la violence. »

Une condamnation unanime

Les activités du groupe Orly ont été condamnées, mercredi 28 juillet à Paris, au cours d'une conférence de presse réunissant des dirigeants de la Fédération révolutionnaire arménienne (du parti Dachnag), de tendance sociale-démocrate, et du Comité de défense de la cause arménienne (C.D.C.A.).

Au nom du parti Dachnag, M. Robert Aydabirian a affirmé : *« L'ASALA, basée à Beyrouth, applique toujours la même tactique : dès qu'un de ses militants est arrêté, elle crée un groupuscule violent qui commet des attentats pour obtenir sa libération. »* Ce fut le cas, a-t-il estimé, avec le groupe Orly. Selon lui, *« L'ASALA a été créée à Beyrouth dans la mouvance de l'O.L.P. C'est un groupuscule extrémiste qui n'est en rien représentatif de la communauté arménienne de laquelle il ne peut donc attendre aucune aide ni aucune ressource. En conséquence, c'est un groupuscule hautement manipulable, et il est actuellement entièrement entre les mains de clans extrémistes de l'O.L.P. »* Le Dachnag s'est félicité de l'action du gouvernement français *« qui a reconnu la réalité du génocide arménien de 1915 »*.

De son côté, le Mouvement national arménien qui soutient en France les positions de l'ASALA a pris ses distances avec le communiqué du groupe Orly : *« La mise en cause d'un membre du cabinet de M. Mauroy par un correspondant anonyme constitue une nouvelel provocation visant à attiser les problèmes existant entre les Arméniens et la République française et ne servent que l'extrême droite française. »* Le mouvement affirme : *« Il ne fait plus aucun doute que c'est l'extrême droite qui se cache derrière les revendications d'Orly. »* Il a lancé *« un appel solennel au groupe Orly, s'il est effectivement composé d'Arméniens, afin qu'il cesse séance tenante tous ses attentats »*.

NOUVELLES MENACES DES « BRIGADES RÉVOLUTIONNAIRES FRANÇAISES »

Les Brigades révolutionnaires françaises (B.R.F.), ce mystérieux mouvement qui avait revendiqué l'enlèvement de l'écrivain Jean-Edern Hallier, puis l'attentat contre l'ancien domicile de M. Régis Debray, chargé de mission au secrétariat général de la présidence de la République (*le Monde* du 22 juillet) ont envoyé le 28 juillet au ministre de l'intérieur, au ministre de la justice ainsi qu'à la presse *« un deuxième et dernier avertissement »*.

Le message comporte des informations sur l'explosif placé devant l'ancien domicile de M. Debray pour permettre à la police de l'authentifier. Le texte comportant des fautes d'orthographe commence par un « appel aux Français » et dit : *« Comme l'avait* (sic) *annoncé les B.R.F. après le rapt de J.-E. Hallier, les Français ne subiront pas le terrorisme dirigé par le Kremlin. En réaction à l'ignoble attentat du boulevard Saint-Michel, nous avons frappé au domicile du conseiller du président de la République collabo des terroristes rouge* (sic). *Voici le deuxième avertissement envers le gouvernement directement responsable. Nous n'hésiteront* (sic) *pas maintenant à frapper durement les responsables en cas de nouvelle agression. Le peuple français attaché à notre république libérale doit nous aider dans notre action. Pour que vive la liberté. »*

Dans leur premier message, les B.R.F. avaient réclamé le renvoi des ministres communistes, l'annulation des accords sur le gaz soviétique, une aide nationale à la résistance du peuple afghan et la démission de M. Defferre.

SCIENCES

Le mode d'élection du nouveau Comité national de la recherche scientifique est précisé par décret

Un décret publié au *Journal officiel* du 29 juillet établit le mode d'élection relatif aux sections du Comité national de la recherche scientifique. Logiquement, il devait être publié avec le grand décret réformant le Centre national de la recherche scientifique (C.N.R.S.), mais ce dernier est en cours d'examen par le Conseil d'Etat et sa parution n'est pas attendue avant septembre. L'un de ses articles changera l'actuel Comité national du C.N.R.S. en Comité national de la recherche scientifique, cette modification étant liée à une extension des missions du Comité national, qui se verra attribuer — outre sa tâche traditionnelle d'évaluation des recherches et de jugement des chercheurs — une mission d'analyse de la conjoncture scientifique et de ses perspectives qui dépasse le seul C.N.R.S.

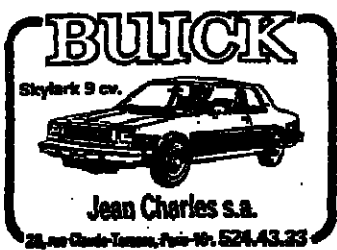
Le décret « électoral » est au contraire publié au plus vite, afin qu'il soit possible d'organiser les élections dès le début de 1983. Il indique que chaque section du Comité — un arrêté publié le 8 juillet en a fixé la liste des quarante-cinq sections — comportera *« seize membres élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle »* et *« neuf personnalités qualifiées, nommées par le ministre chargé de la recherche après avis du directeur général du C.N.R.S. »*. Les sections comptaient précédemment quinze élus et huit nommés.

Le corps électoral est modifié et les électeurs sont, pour chaque section, répartis dans cinq collèges A1, A2, B1, B2 et C — contre trois collèges A, B et C précédemment — qui élisent respectivement trois, trois, quatre, deux et quatre membres. La césure 1-2 a pour objet de séparer les chercheurs à plein temps des enseignants chercheurs, et donc de garantir un quota d'élus aux personnels du C.N.R.S. qui constituent l'essentiel des collèges A1 et B1 ; cependant, y voteront aussi des chercheurs d'autres organismes travaillant à plein temps dans un laboratoire propre ou associé au C.N.R.S. La césure A-B sépare, comme auparavant, les électeurs ayant atteint le grade de maître de recherche ou de maître de conférences de ceux qui sont classés aux grades inférieurs. Il est à noter que les assistants des universités, pour la plupart exclus par Mme Alice Saunier-Seïté du corps électoral, retrouveront un droit de vote dans le collège B2. Il en est de même des techniciens et personnels administratifs du C.N.R.S., électeurs avant 1979, et qui le redeviennent dans le collège C où ne figuraient plus que les ingénieurs du C.N.R.S. Là encore, sont aussi électeurs des personnels de même qualification, ne relevant pas administrativement du C.N.R.S., mais travaillant dans une de ses formations.

Dans les collèges A 2 et B 2, ne seront pas électeurs tous les universitaires et personnes assimilées, mais seulement ceux qui ont une activité de recherche en liaison avec le C.N.R.S. Ce filtre étant un peu sévère, des mécanismes correcteurs sont institués. Toute université pourra faire inscrire, en plus des précédents, dix de ses membres dans le collège A 2 et vingt dans le collège B 2, pour l'ensemble des sections. Divers établissements publics sont, pour cette clause, assimilés aux universités, mais avec des quotas de trois et six membres. Enfin, le directeur général du C.N.R.S. pourra ajouter au collège A 2 des personnalités qualifiées dans une limite de 20 % de l'électorat global A 1 plus A 2. L'idée est, ici, de faire participer au vote des représentants du monde industriel. Accessoirement, cette disposition pourrait permettre d'élaguer un peu le caractère très conservateur de l'électorat universitaire dans quelques sections.

Ce dispositif complexe doit permettre aux sections d'être bien représentatives de l'ensemble des personnes ayant une activité de recherche dans la discipline qu'elles couvrent, tout en évitant aux personnels du C.N.R.S. — dont la carrière dépend du jugement porté sur leur activité par la section dont ils dépendent — d'être absorbés dans un électorat trop vaste et peu concerné par l'activité du C.N.R.S.

Dans tous les collèges l'élection se fait au scrutin de liste. C'est une victoire des syndicats, opposés au scrutin uninominal majoritaire à deux tours, qui figurait dans le décret de 1979. Le monopole syndical de présentation que certains demandaient n'a cependant pas été retenu. Les listes peuvent être incomplètes et le panachage est autorisé. Il est pris en compte pour déterminer l'ordre d'élection si les différences de nombre de voix dues au panachage atteignent 5 % de ce nombre — sinon l'ordre de présentation est respecté.



MÉDECINE

Principale société française d'informatique médicale

INFORMATEK EST MENACÉE DE DISPARITION

Dans un mois, s'ouvrira à Paris le troisième congrès mondial de médecine nucléaire, qui réunira, pour la première fois en France les spécialistes les plus éminents de cette discipline. La médecine nucléaire — c'est-à-dire l'application aux méthodes de diagnostic de techniques radioactives, dont l'exploitation se fait par ordinateur — s'est largement équipée en France grâce à la percée d'une entreprise privée française Informatek, aujourd'hui menacée de disparition. La réunion de ce congrès en France, perçue dans les milieux médicaux et scientifiques comme un événement, pourrait coïncider avec un retentissant dépôt de bilan, qui serait à la fois une catastrophe économique et un désastre pour les services hospitaliers équipés par Informatek et pour les malades qu'ils hébergent.

Informatek est une société jeune : elle est âgée de dix ans. Dix ans de développement dans l'informatique médicale, qui lui ont permis de gagner des places décisives sur le marché nord-américain — marché difficile, s'il en est, dans le domaine de l'informatique, — au Japon, au Moyen-Orient, au total dans plus de vingt pays. En France quelque soixante-quinze services de médecine nucléaire sont équipés d'ordinateurs Informatek, ce qui représente environ 80 % du marché intérieur : leur couplage avec les appareillages sophistiqués de diagnostic par radio-isotopes était devenue la règle de ces services.

L'annonce, la semaine dernière, du dépôt de bilan d'Informatek a été ressentie dans les milieux de la médecine nucléaire comme une catastrophe. Sur le plan sanitaire d'abord : les services risquent d'être paralysés par la suppression des moyens techniques d'entretien de ces délicats appareils. Sur le plan économique ensuite, car la perte prévisible du marché américain — si la maintenance assurée par le fabricant disparaît — ruine à terme l'avenir de l'entreprise.

Le cabinet de M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la recherche et de l'industrie, a annoncé qu'un « ballon d'oxygène » permettrait d'éviter un dépôt de bilan imminent. Mais la défection de Rhône-Poulenc et du groupe Drouot, qui détenaient une partie du capital, laisse planer de graves incertitudes sur l'avenir de l'entreprise. — C.B.

JUSTICE

LES RAMIFICATIONS DE L'AFFAIRE DES FAUSSES FACTURES

Une escroquerie faramineuse

Marseille. — *Les douze personnes qui avaient été interpellées à Nice, Paris et Rennes, mardi 27 et mercredi 28 juillet, dans le prolongement de l'enquête sur l'affaire des fausses factures* (le Monde *du 29 juillet*) *devaient être présentées jeudi 29 juillet à M. François Ardiet, juge d'instruction au tribunal de Marseille assurant l'intérim de Mlle Marie-Chantal Coux. Elles seront vraisemblablement inculpées de faux, usage de faux, abus de confiance, escroquerie et corruption active et passive. Il s'agit, notamment, de parents de M. Julien Zemour, l'inspecteur central des impôts de Nice, inculpé dès le début de l'affaire, dont sa fille et son épouse, et de relations de celui-ci, ainsi que d'un industriel de Vitré (Ille-et-Vilaine).*

Il se confirme que cette escroquerie, d'après les éléments recueillis par les inspecteurs de la section financière du S.R.P.J. de Marseille, atteindrait plusieurs dizaines de millions de francs.

Le coup de filet lancé par les policiers du S.R.P.J. de Marseille en collaboration avec des fonctionnaires de l'antenne de la P.J. de Nice, du S.R.P.J. de Rennes et de la direction centrale de la police judiciaire à Paris, a abouti à l'arrestation, à Nice, de Mme Odile Grava, vingt-six ans, fille de M. Julien Zemour, et de l'épouse de celui-ci, Germaine, âgée de cinquante-quatre ans ; de Mmes Joëlle Halimi, trente-huit ans, domiciliée à Sceaux (Hauts-de-Seine), Nicole Halimi, trente-huit ans, P.-D.G. de l'hôtel National à Nice et de son mari, Jean-Claude Halimi, quarante-cinq ans, nièces et neveu de l'inspecteur central des impôts, ainsi que de MM. Fulbert Deportu, soixante-neuf ans, dirigeant de fait de la Ferme Saint-Michel, un restaurant connu de Villefranche-sur-Mer, Joseph Giraudo, cinquante-six ans, employé municipal à la mairie de Nice, Jules Diaz, cinquante-trois ans, directeur d'une des agences de Nice de la Banque Populaire des Alpes méridionales (B. P. A. M.) et d'un agent administratif des impôts de Nice dont l'identité n'a pas été révélée. A Paris, ont été appréhendés MM. Guy Halimi, quarante ans, époux de Joëlle Halimi, et Marceau Vial, soixante-quatre ans, domicilié à Nogent-sur-Marne (Val-de-Marne), père de Mme Joëlle Halimi. Enfin, à Rennes, les policiers ont arrêté M. Emile Rupin, cinquante-trois ans, directeur-gérant de la S.A.R.L. Rupin, exploitant une usine de fabrication de matériel médical qui emploie cent cinquante salariés à Vitré (Ille-et-Vilaine).

Il s'agit, selon les policiers, d'une véritable organisation mise sur pied par l'inspecteur Zemour avec le concours de sa famille, rayonnant à partir de Nice et dont le but était de « *détourner des fonds par tous les moyens* ». Elle consistait, pour l'essentiel, à créer des sociétés fictives permettant, soit de produire des fausses factures, soit de majorer frauduleusement des facturations réelles de fournitures livrées à diverses collectivités publiques par des entreprises participant à l'escroquerie. Une vingtaine de ces sociétés — mais la liste n'est pas exhaustive — auraient été constituées sous

De notre correspondant régional

forme de S.A.R.L. ou de S.A. par l'inspecteur Zemour, qui en adaptait la raison sociale pratiquement « à la demande ». La plupart avaient pour objet la commercialisation de matériel médical et de fournitures hospitalières grâce à la complicité active de l'entreprise dirigée à Vitré par M. Emile Rupin.

Régulièrement déclarées avec, la plupart du temps, comme responsables des membres de la famille de M. Zemour, elles échappaient, d'autre part, à toute fiscalité grâce à la « protection » de l'inspecteur central des impôts, qui avait pris soin de les domicilier dans le secteur géographique de la région niçoise, où il exerçait ses fonctions. Dans cette organisation, l'employé de la mairie de Nice, M. Giraudo, était l'un des comparses dont M. Zemour avait besoin pour lui fournir les baux commerciaux exigés par la législation. Le fonctionnement des officines ainsi créées était favorisé enfin sur le plan bancaire par M. Diaz, qui cautionnait la régularité des mouvements de fonds.

Sous une apparence de légalité, mais sans aucune comptabilité ni aucuns frais, sauf les « dédommagements » versés aux fournisseurs, ces sociétés « taxis » auraient réalisé depuis plusieurs années des bénéfices faramineux à la mesure des marchés, extrêmement importants, conclus notamment avec les établissements hospitaliers dont, entre autres, le centre hospitalier régional de Nice. Le directeur de cet établissement, M. Guy Vorgnes, qui avait ordonné des vérifications dans ses services, a indiqué, mercredi 28 juillet, que les commandes passées avec les sociétés suscitées par M. Zemour représentaient des sommes allant de 18 900 F à 1,5 million de francs. « *Toutes ces affaires*, a-t-il déclaré, *ont été traitées conformément au code des marchés publics. Aucune irrégularité n'a été relevée tant au niveau des commandes que des livraisons, de la facturation et des règlements.* »

Selon les enquêteurs, le montant des escroqueries réalisées par l'inspecteur central des impôts s'élèverait à plusieurs dizaines de millions de francs, le chiffre de 30 millions de francs étant considéré comme l'estimation la plus faible. Les sommes détournées ont été réinvesties, semble-t-il, principalement dans l'immobilier et, notamment, dans l'acquisition de l'Hôtel National dirigé par Mme Nicole Halimi et un restaurant, le Strasbourg, situé 27, rue Assalit à Nice. M. Zemour et ses proches, dont le train de vie était fastueux, avait également acheté à l'une des personnalités mondaines de la Côte d'Azur, le prince de Lignac, une immense propriété d'une valeur de 5 millions de francs à Mougins, près de Cannes, sous le couvert d'une société civile immobilière.

GUY PORTE.

● *M. Bruno Cheramy*, maître des requêtes au Conseil d'Etat, a été nommé conseiller d'Etat au conseil des ministres du 28 juillet.

FAITS DIVERS

UN MORT DANS UN INCENDIE DE FORÊT

Le feu qui a détruit, mardi 27 juillet, en fin d'après-midi, une pinède à Ensues-la-Redonne (Bouches-du-Rhône a fait une victime, M. Etienne Imbert, soixante-deux ans, policier à la retraite. M. Imbert était retourné dans sa maison cernée par les flammes pour récupérer quelques objets. Il a été tué dans l'explosion des bouteilles de gaz entreposées près du bâtiment.

CARNET

Décès

— On nous prie d'annoncer le décès de

M. Charles-Henry CHEVALIER,
agrégé de l'Université,

survenu à Paris, à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

Les obsèques ont eu lieu le 21 juillet dans la plus stricte intimité.

De la part de tous les siens.

— On nous prie d'annoncer le décès de

M. Raymond CHRISTORY,
le 28 juillet 1982.

De la part de :
Mme Raymond Christory, née Marie-Louise Pesme, son épouse,
Du professeur et Mme Jacques Rochemaure et leurs enfants,
Mme Eliane Croce et sa fille,
M. et Mme David C. Houldey,
Mr. et Mrs. John Parker et leurs enfants,
Et de toute sa famille et de Mme Simone Durand.

La cérémonie religieuse aura lieu dans l'intimité en l'église Notre-Dame-de-Grâce de Passy (10, rue de l'Annonciation, Paris-16e), le vendredi 30 juillet, à 14 heures.

— Le général Pierre Declercq, son époux,
Anne, Michel, Françoise et Geneviève Declercq, ses enfants,
Geneviève Declercq, ses enfants,
M. et Mme Jean-Marie Declercq et leur fille,
M. et Mme Eugène Declercq et leurs enfants,
ses frères, belles-sœurs, neveu et nièces,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Elisabeth DECLERCQ,

survenu le 27 juillet 1982, à l'âge de soixante et un ans, à Saint-Germain-en-Laye.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 30 juillet 1982, à 15 heures, en l'église de Drincham, dans le Nord.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Drincham dans le caveau de famille.

La levée du corps aura lieu ce même jour, à 8 h. 45, au salon dépositoire des Pompes funèbres générales de Saint-Germain-en-Laye (10 bis, rue des Joueries).

45, rue Wauthier,
78100 Saint-Germain-en-Laye.
7, rue de l'Ecole,
78000 Versailles.
10, rue Edouard-Branly,
92130 Issy-les-Moulineaux.

— M. et Mme Ghidionesco,
Nicolas, Gaëlle et Xavier,
ses enfants et petits-enfants,
font part du décès de

Mme Charles GHIDIONESCO,
née Nathalie Ieseano,

survenu le 25 juillet 1982, à Paris, dans sa soixante-dix-neuvième année.

23, rue du Cherche-Midi,
75006 Paris.

— Mme Isaac Guest,
Mme Pierre Guest,
M. et Mme Claude Marian et leurs enfants,
M. et Mme Jean-Jacques Guest et leur fille,
Mlle Dominique Guest,
Les familles parentes et alliées,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Pierre GUEST,
substitut du procureur général,

survenu le 28 juillet 1982.

Les obsèques auront lieu le 30 juillet 1982, au cimetière d'Issy-les-Moulineaux, à 14 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part.

[Né le 15 août 1923 à Sétif (Algérie), licencié en droit, Pierre Guest avait été magistrat en Algérie, notamment juge d'instruction à Orléansville (28 mars 1958), substitut à Alger (23 février 1958). De retour en France, il avait été nommé substitut à Avranches (9 avril 1963), puis à Bobigny (5 décembre 1968). Après avoir été premier substitut à Bobigny (5 avril 1976), il était substitut à Paris depuis le 13 juillet 1979.]

— Nous apprenons le décès de

Mme Amédée de La PATELLIÈRE,

à l'âge de quatre-vingt-dix ans.

L'inhumation a eu lieu à Vaugrigneuse (Essonne).

[Née Suzanne Lanon, elle avait épousé en 1924 le peintre Amédée de La Patellière, qui devait décéder huit ans plus tard, à l'âge de quarante-deux ans. Depuis elle s'était consacrée à la défense de son œuvre, notamment en contribuant à l'organisation de nombreuses expositions, tant dans les galeries que dans les musées, en France et à l'étranger. Elle entretenait des liens d'amitié avec des écrivains et des critiques qui avaient défendu l'œuvre d'Amédée de La Patellière.]

Anniversaire

— Il y a un an, le 30 juillet,

Lucienne BREITMAN,
née Deret,

quittait les siens.

Tous ceux qui l'ont connue, donc aimée, s'unissent aujourd'hui dans son souvenir.

10, parc de Béarn,
92210 Saint-Cloud.

Prières

— Mme Suzanne Setbon,
Nadine et Michel Philippe et leurs enfants,
Corinne Setbon,
Les familles Cohen, Setbon, Koskas et Tibi,
font part des prières de fin d'année de leur très cher et regretté

Lalou, Elie SETBON,

qui auront lieu le samedi 31 juillet 1982, à 11 h. 30, à la synagogue de la Victoire (17, rue Saint-Georges, 75009 Paris).

10, rue Saint-Sébastien,
75011 Paris.

Erratum

— Dans l'avis de décès de

Didier LEROY LENA,
« Mickey » pour ses amis,

survenu accidentellement le 5 juillet 1982, à Haïti,

il fallait lire :

De la part de la famille Ernest Bennett, d'Haïti, sa deuxième famille.

Le Monde

culture

FESTIVALS

DANSE A CHATEAUVALLON...

Régine Chopinot survoltée

Régine Chopinot, chorégraphe lyonnaise, est peut-être triste et désabusée mais elle ne se réfugie pas derrière des apparences. Elle affirme, elle s'affirme, elle proteste, conteste et jette sur scène avec la dernière énergie tout ce qu'elle ressent. Sa danse jaillit spontanément et part dans tous les sens, mais trouve une forme et un style grâce à une vision ironique et mordante des choses.

On l'a abusivement comparée à Karol Armitage ; l'appréciation de Patrick Bensard, programmateur de Châteauvallon, est plus juste qui la présente ainsi : « *En quelques quarts d'heure, comme jadis Godard en quelques séquences, elle nous assène les coups d'une émotion portée en direct, au cœur de la vie.* »

... ET A AIX-EN-PROVENCE

Dominique Bagouet insaisissable

Dominique Bagouet, directeur du centre chorégraphique régional de Montpellier, présentait à l'école normale d'Aix-en-Provence sa dernière création, *Insaisis*. La notion d'insaisissable convient bien à son ballet. Elle reflète l'état d'esprit de Bagouet qui, depuis quelques années, semble flotter entre deux eaux et danser en état second.

Insaisis, comme précédemment *les Voyageurs*, œuvre créée par le Groupe de recherche de l'Opéra de Paris, met en scène des marionnettes qui évoluent comme en léthargie. Sont-elles prisonnières réduites à l'état de zombies ou au contraire enfermées dans leurs rêves ? Impossible de rien lire sur leurs visages figés ou dans leurs gestes saccadés.

Les sept danseurs sont en ligne au fond du plateau, chacun dans son couloir. Ils évoluent parallèlement, puis ils reculent avec des hochements de tête, des oscillations de bras rappelant les mouvements de Carolyn Carlson, mais subvertis et comme devenus fous. Chacun a son costume, son style, son rythme personnels. Puis les gestes se transmettent en relais d'un couloir à l'autre. Un petit menuet s'ébauche, saccadé ; on croirait voir des poules picorant des feuilles de salade. Tout paraît diffus, sans énergie, et l'on commence à sentir poindre l'ennui lorsque les trois garçons du groupe se décident enfin à danser, sur une musique pour automates de foire. Les bustes sont raides, mais les jambes partent en tous sens, avec souplesse et célérité. Dominique Bagouet, tout de noir vêtu, les mains crispées en attitude de kangourou boxeur, très souple sur ses hanches, prend soudain consistance. Quelque chose de tendre, de triste, émane de son solo, une version punk du *Pierrot lunaire*. Puis les filles l'entourent. Une d'entre elles se détache du groupe et martèle le sol ; la chorégraphie s'organise. La musique d'Henri Artois cerne les danseurs comme des halos sonores.

Tout cesse alors brutalement et s'engloutit dans la nuit aixoise. Mais il y a eu quelques beaux moments dansés, quelques instants d'émotion à mettre à l'actif d'un chorégraphe qui s'était un peu endormi ces derniers temps.

MARCELLE MICHEL.

CINÉMA

« L'Indiscrétion », de Pierre Lary

Après des débuts prometteurs, il y a six ans, avec *le Diable dans la boîte*, comédie sociale satirique, Pierre Lary avait plus ou moins raté une comédie policière, *la Revanche* (1981). Son troisième film, *l'Indiscrétion*, laisse perplexe. L'histoire, étrange, glisse vers le thème — moderne — des organisations et manipulations secrètes. Ingénieur en mer du Nord, sur une plate-forme de forage pétrolier, Alain Tescique (Jean Rochefort) vient passer des vacances à Paris dans un petit appartement, que son fils a loué pour lui. Il surprend, par un appareil de radio, les conversations d'un journaliste qui habite en face, va, par jeu, à un rendez-vous donné à celui-ci, recueille une enveloppe contenant un document auquel il ne comprend rien.

Mais le journaliste est assassiné, et Alain découvre que son voisin de palier Daniel Queresa (Jean-Pierre Marielle) mène une existence identique et parallèle à la sienne, comme s'il était son double. Et il tombe amoureux de Béatrice (Dominique Sanda), une femme au comportement mystérieux. Des pièges de la technologie au complot occulte, le film devrait provoquer l'angoisse. Or l'angoisse ne vient pas.

Malgré le talent des interprètes, les personnages nous restent étrangers, presque indifférents. Il y a trop de complications, d'obscurités, dans le scénario (adapté et abondamment dialogué — ça parle, ça parle ! — par Jean-Claude Carrière). La mise en scène ne domine pas le sujet. On cherche à comprendre ce qui se passe — alors qu'on devrait être pris par le suspense — et on perd le fil. Le dénouement lui-même n'est pas satisfaisant, dans l'équivoque et l'irrationnel. Reste, pour l'œil, le travail esthétique du directeur de la photographie, William Lubtchansky. La vision de la plate-forme pétrolière fait rêver.

JACQUES SICLIER.

★ Voir les films nouveaux.

L'ÉPÉE SAUVAGE d'Albert Pyun

Une époque pouvant être le Moyen Age, sur la Terre ou ailleurs (on y parle d'un prince d'Aragon, mais il y a des noms de contrées imaginaires), un tyran s'emparant du pouvoir avec l'aide d'une créature maléfique ressuscitée par une sorcière à peau noire, l'héritier d'une famille massacrée revenant sous la personnalité d'un mercenaire quelques années plus tard, des complots, des meurtres : nous sommes dans cet univers qu'on appelle l'« *heroic fantasy* » aux États-Unis. *Conan le barbare*, réalisé par John Milius, d'après une saga de Robert E. Howard, en fut récemment une illustration cinématographique. *L'Épée sauvage* semble suivre la mode.

Épopée, magie, atmosphère barbare, scènes de violence arrosées de sang, influence de la bande dessinée « fantastique » dans la composition des images et les dialogues, personnages schématiques. Le spectacle, qui semble le produit d'une sous-culture débile, est ahurissant par sa brutalité, ses truquages d'horreur mal fichus, son maniérisme coloré de la laideur et sa confusion. Le son en dolby stéréo casse les oreilles. Seule idée originale : l'épée à trois lames détachables. Il y a, sans doute, en France comme en Amérique, des amateurs pour ce genre de films. Celui-ci bénéficie d'une grande sortie. Comme exemple de l'abrutissement des esprits, il se pose un peu là !

J. S.

★ Voir les films nouveaux.

■ **L'unité pédagogique n° 6 édite une collection d'ouvrages d'architecture regroupant les actes de séminaires et de colloques. Sous le titre général « Penser l'espace » sont déjà parus quatre titres : *Espace et Représentation*, *l'Usine et son espace*, *le Familistère Godin à Guise*, *la Question du logement et le Mouvement ouvrier français*, vendus respectivement 100, 55, 70 et 70 francs. Éditions de La Villette, UPA-6, 144, rue de Flandres, 75019 Paris.**

■ **L'acteur américain Vic Morrow et deux enfants vietnamiens ont été tués, vendredi 23 juillet, dans la région de Los Angeles, alors qu'ils tournaient un film pour la télévision américaine sur la guerre du Vietnam, *la Zone du crépuscule*. L'hélicoptère qui transportait les acteurs a heurté des débris de matériel de guerre et s'est écrasé.**

■ **Un tableau de Turner, représentant *le Temple de Jupiter restauré*, a été vendu à Londres, chez Christie's, pour la somme de 648 000 livres (plus de 7 millions de francs) à un acheteur américain. Ce tableau, présenté en 1816 à l'Académie royale, symbolise l'indépendance grecque contre la domination turque. Il avait « disparu » de la circulation après son acquisition par un collectionneur en 1876.**

■ **Des travaux d'amélioration de la salle obligent le Théâtre de Boulogne-Billancourt à fermer ses portes jusqu'à la fin de l'année. Il a prévu de rouvrir le 4 janvier 1983 avec un spectacle Molière, composé principalement du *Mariage forcé*, mis en scène par Francis Joffo, et du *Malade imaginaire*, réglé et joué par Jean Le Poulain.**

JAZZ A SAINT-REMY-DE-PROVENCE

L'énigme

Ce qui séduit d'emblée à Saint-Rémy, ce sont les proportions. La cour de l'hôtel Lubières reste de dimensions aimables. Elle ne se prête pas plus aux défilés de ces vastes revues qui ne vous laissent pas une seconde qu'aux rassemblements où l'on est sommé de consommer *comme ont fait distraitement* ses courses dans un supermarché.

Ce qui séduit encore c'est que ces proportions permettent au Festival de maintenir une fonction très vivante. Aux ateliers d'instruments, indispensables aujourd'hui à toute manifestation qui veut être autre chose qu'une touristique série de concerts, Saint-Rémy ajoute deux stages, deux innovations de taille : « Histoires esthétiques du jazz » (par Christian Tarting et « Jazz, écriture, poésie » (par Jean-Claude Queroy) très fréquentés, même par un après-midi de dimanche. La rencontre avec Jacques Réda y est sans doute pour quelque chose.

Ce qui séduit enfin, c'est qu'à raison de ces proportions la facilité n'est plus de mise. Les conversations vont bon train. Comme le programme de « Jazz à Saint-Rémy » n'a jamais versé dans la facilité, qu'il mêle gaillardement les genres et les origines et qu'il fait le tour des musiques d'aujourd'hui, on imagine bien que les sujets de débat ne manquent pas.

Passons vite sur les Loinges Lizards qu'un disque guilleret avait naguère signalé à l'attention. Leur tapage, aigrelet faute de mieux, ne tient pas la distance. Simulacre des simulacres, avec leurs complets blancs, ils sont au jazz moderne ce que les Haricots rouges sont au jazz traditionnel. Ni plus ni moins. D'une certaine façon donc, ils consacrent parodiquement la fin d'une époque. Que leur prestation afflige une partie du public où qu'elle amuse les autres, rien que de très courant. Qui en ferait une affaire d'état ?

Autre rencontre problématique : celle d'Irène Schweizer, Annick Nozati et Joëlle Léandre. Tendues par un retour partiel d'agressivité, les trois femmes, à quelques moments près, ne purent jamais réellement se libérer pour leur improvisation. Avec le sextet de Henri Guédon, les choses sont plus simples. Les mêmes qui reconnaissent la musicalité du groupe et son énergie rythmique (Marijo Prajet aux congas) se prennent à regretter la nonchalance des enchaînements et certaines pertes d'intensité parfois : tout ce qui permet en somme à la danse de respirer, mais qui, en concert, laisse une impression d'étirement. Question de transposition d'une musique de fusion, jazz afro-cubain et Antilles, de la danse à la scène.

Pour le Swing Strings System de Didier Levallet, pour le duo d'Eric Watson et John Lindberg, les oppositions de jugement se font plus scolaires entre les qualités évidentes de telles interventions (celle de Pifarely au violon, par exemple) et la nature ponctuelle du projet ou de sa réalisation. Mais un concert est plus affaire de circonstance et de plaisir mélangés que d'unanimité touchante. Tant mieux ! Si le lyrisme débridé de Gérard Marais et Raymond Boni laisse encore quelques oreilles perplexes, cela prouve au moins qu'il n'en impose pas, ce qui est une de ses vertus. Quant aux *Diableries* de Chautemps, Di Donato, Humair et Drouet, énorme expérience jetée au feu et au risque de la spontanéité rieuse, elles ont cette vertu supplémentaire d'intégrer justement les contradictions de coulisse à leur démarche. Ce qui en rend l'expression d'une maturité plus juvénile que bien d'autres. C'est d'ailleurs ce que l'on attend pour le dernier soir de Jaumes et McPhee, de David Friedman aussi, et de la Marmite infernale, fins prêts pour de nouvelles discussions.

Restent Archie Shepp et Abdullah Ibrahim (Dollar Brand). A eux seuls, ils condensent l'énigme qui fait qu'un concert de jazz ne relève ni de la répétition sans surprise ni d'une démonstration de tout repos. Comme si les oreilles s'étaient soudain affinées ou comme on découvre la lune en 1982, voilà qu'on s'avise que la justesse n'est pas au centre des préoccupations de Shepp. Et cette infatigable et magnifique trame harmonique du piano qui, des compositions d'Ellington aux thèmes de Monk, en rend les preuves encore plus sensibles. Comment expliquer alors l'ineffaçable force de cette rencontre fixée sur le génie rythmique du pianiste sud-africain d'où glissent les dérives et les phrases étouffées du saxophoniste ? Par ce qu'ils donnent à voir, à entendre et à lire sans doute : leur légende, en somme. Comme on raconte des histoires, une histoire, ou pour le bonheur de ce que Reda nomme « *cet hommage prolongé que la musique rend à la musique* ».

FRANCIS MARMANDE.

AVIGNON : LE P.C. ET LE MÉCÉNAT

La star et le patron

Le parti communiste a délégué à Avignon Guy Hermier, directeur du magazine *Révolution* et membre du bureau politique, Lucien Marest, collaborateur du comité central, Alain Chauvet membre du secrétariat de la fédération du Vaucluse, qui ont présidé plusieurs rencontres avec la presse et le public ainsi que des débats sur le mécénat, sur la région et la décentralisation.

Le P.C. affirme la nécessité d'une politique culturelle et ce n'est pas aussi évident que cela peut paraître. Cela entraîne pour le ministère la définition d'un programme à long terme et le moyen de l'appliquer, de lutter contre « *les industries culturelles qui continuent d'exercer leur monopole, en particulier sur le livre, le cinéma, l'audiovisuel* ». Le parti affirme encore la nécessité de créer « *les conditions de la confrontation* ». L'encouragement à la démocratie directe est « *un moyen d'éviter la tentation du dirigisme et de rendre possible un véritable pluralisme* », estime-t-il.

C'est sans doute la première fois que le parti communiste prend en compte officiellement le mécénat culturel d'entreprise comme l'a défini Jacques Rigaud, président de R.T.L. et du musée d'Orsay, du CIRCA à la Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon. Il a exposé les buts de l'Association pour le développement industriel du mécénat industriel et commercial (ADMICAL) qu'il a fondé sous le précédent gouvernement et qui alors, avait subi les attaques de la gauche : « *Nous ne sommes pas là pour collecter les fonds. L'association est un lieu de confrontation, d'échanges, de conseils, de documentation, d'étude sur la législation et les méthodes en vigueur dans différents pays, en particulier les États-Unis, l'Allemagne fédérale, le Japon.* »

En rassemblant les points sur lesquels se rejoignent les analyses des communistes et celle de Jacques Rigaud, on dégage une sorte de déontologie : le mécénat se confond pas avec les tâches habituelles des comités d'entreprise qui cependant, peuvent aussi engager des actions. Il ne se borne pas à la restauration et au maintien du patrimoine, il a un rôle de commande et d'innovation dans des domaines étrangers à l'entreprise. On sait qu'il n'est pas dû à la seule générosité, que l'intérêt entre en jeu, celui de l'entreprise et celui des travailleurs — le lieu de travail précisent les communistes, doit aussi être un lieu d'épanouissement. Le mécénat n'est pas clandestin, n'est pas une « *parafiscalité pénitentiaire* », autrement dit une manière d'acheminer le pardon de bénéfices illégaux et de les dissimuler. Il n'est pas non plus une publicité directe bien qu'il valorise l'image de marque de l'entreprise. Il se conçoit comme une sorte de patronage.

Mais dès que l'on entre dans les détails, que l'on cite des faits, apparaissent des oppositions idéologiques, des contradictions, des barrières psychologiques : le mot gêne, il porte toute une légende de caprice royal, et pourtant les communistes y voient un possible accès au pluralisme. Le mécénat prend en tout cas de multiples formes : la passion du collectionneur dans le domaine des arts plastiques et dans celui du spectacle, la production qui n'est pas forcément liée à un espoir de plus-values, en particulier au théâtre. Parler de financement serait moins contraignant : investir et s'investir pour la beauté d'un geste qui rapporte un enrichissement personnel. Là encore, les intérêts risquent de s'opposer. Déclarer que les « patrons » sont rétrogrades parce que patrons (ou le contraire), c'est manichéen. Trouver un terrain d'entente qui ne soit pas réducteur, c'est la quadrature du cercle. Mais l'idée de mécénat est dans l'air, dit Jacques Rigaud. Elle est à l'état de brouillon, les communistes tiennent à ne pas la laisser passer.

Le lendemain, les débats portaient sur « cultures minoritaires, cultures régionales ». Dehors, trois jeunes gens bien lavés, adossés à l'escalier du palais des Papes, chantaient, un petit cahier à la main, de vieux airs gaéliques et faisaient la manche. Le mistral soufflait mardi matin. Les mimes tristes, les colporteurs africains bardés de bijoux toc ne traînaient pas encore entre les tables des cafés d'ailleurs déserts. Il y avait des câbles partout, TF 1 avait délégué Yves Mourousi (le lendemain, c'était Antenne 2 qui était présente) pour un magazine en direct de la cour d'honneur. Il faut dire que Vittorio Gassman venait d'arriver. Il a pris les mesures de l'espace où il va se mettre « Aux enchères » les 30 et 31. Les places se sont arrachées, mais FR 3 va assurer la retransmission. Mardi matin sur le plateau de la cour d'honneur, il y avait des enfants grimpés sur les fers forgés du décor des « *Possédés* », des journalistes, des photographes qui mitraillaient. Ils ont pris la photo de fammille, Gassman, sa femme, ses enfants, le staff de direction du festival bien en ligne au soleil. Même à Avignon, même quand il s'agit d'un grand comédien en espadrilles et tee-shirt moulant l'estomac, la star sera toujours la star.

Incognito

« Bonjour, je suis le chauffeur du ministre, je viens le chercher.

— Nous n'avons pas de ministre dans notre établissement, monsieur, nous le saurions.

— Si, M. Ralite, le ministre de la santé loge ici, il m'a téléphoné. »

C'est ainsi, l'autre matin, que le réceptionniste de l'hôtel Les Agassins, dans la banlieue d'Avignon, a appris que l'établissement abritait incognito un hôte illustre. La veille, M. Jack Ralite était arrivé en compagnie d'un couple, mais une seule chambre étant libre le ministre avait prié ses amis de l'occuper. Pour sa part, on lui proposa un lit de camp dans la salle de conférences. Ce qu'il accepta sans difficultés et sans révéler son identité ni ses fonctions officielles. Cela n'est pas si courant, surtout en période de festival, à Avignon ou ailleurs. — *(Corresp.)*

« Orlando Paladino » à Carpentras

(Suite de la première page.)

En choisissant cette fois non plus une comédie légère mais un drame héroïco-comique de Haydn : *Orlando Paladino*, le Festival de Carpentras célébrait tout à la fois le bicentenaire de la création de l'œuvre, le deux cent cinquantième anniversaire de la naissance du compositeur et partageait avec le Festival de Vienne l'honneur d'une résurrection attendue, puisqu'il ne semble pas que, depuis 1813, cette libre adaptation du poème épique de l'Arioste ait reparu sur une scène dans sa version originale.

Le pari était beaucoup plus audacieux et, à en juger par la chaleur des applaudissements, le public, soumis cependant à la double épreuve du mistral et de l'inconfort des bancs de bois, a trouvé fort à son goût cette histoire compliquée de poursuites, d'envoûtement, de folie jalouse et de rodomontades.

Tout peut donc laisser penser que l'expérience ne s'arrêtera pas là et que, devenue tradition, elle fera dire ou écrire dans trente ans : « *La chance du Festival de Carpentras...* » Comme la cour de la Charité fermée des quatre côtés est de dimension raisonnable et l'un des rares lieux de plein air où les voix et les instruments conservent leurs qualités, on ne peut que se réjouir d'un avenir aussi prometteur.

Le jeu de l'opéra classique

En mai dernier, pour faire accepter au public du Théâtre Ander Wien les faiblesses dramatiques du livret, Petrika Ionesco avait eu recours à un procédé bien connu : nous sommes le 6 décembre 1782, Haydn est au pupitre, Orlando n'est autre que le prince Esterhazy et tout se termine avec l'anniversaire du compositeur... On trouvera un compte rendu plus circonstancié de cette mise en scène dans le numéro 42 de *l'Avant-scène Opéra* tout entier consacré à *Orlando Paladino*.

A Carpentras, au contraire, Guy Coutance a joué le jeu de l'opéra classique avec une probité à laquelle nous ne sommes plus guère habitués puisque les metteurs en scène, pour la plupart, s'attachent à faire bouger les chanteurs tandis que les répétitions des mêmes phrases et la forme close des airs indiquent une suspension du temps dramatique jusqu'à l'arrivée du prochain récitatif. Rien de tel ici, sauf naturellement dans les airs bouffes de l'écuyer Pasquale.

L'accent se trouvait donc mis sur la musique et il n'y a pas lieu de le regretter, car *Orlando Paladino* compte parmi les partitions lyriques les plus riches et les plus variées de Haydn. On sent bien que plusieurs auditions ne suffiraient pas pour en saisir tout les détails et il est permis *d'imaginer que, d'ici quelques années*, lorsque se sera affirmée ce qui semble être une des vocations les plus originales du Festival de Carpentras, les spectateurs connaîtront d'avance chaque air et les péripéties parfois déroutantes de l'action.

Pour répondre aux exigences du livret prévoyant de fréquents changements de lieu, Christine Marest a imaginé de faire sortir tour à tour de chacune des arcades formant le fond de la scène, de petits décors individuels placés sur des chariots qui évoquent clairement une forêt, une montagne, un château... Là encore, le respect de la convention suffit à *créer l'illusion théâtrale*.

Les costumes signés également par Christine Marest appartiennent tantôt au monde de la chevalerie, tantôt au siècle des Lumières et même un peu avant ; on peut deviner les raisons de cet anachronisme délibéré, mais elles sont moins intéressantes que l'impression de complémentarité ou d'insolite qui s'en dégage.

D'un point de vue strictement musical, *Orlando Paladino* est un ouvrage exigeant, et aucun des neuf rôles ne saurait, pour diverses raisons, être confié à des artistes de second plan. Il faut d'abord deux ténors : l'un héroïque pour le rôle d'Orlando (Georges Gautier), l'autre *lyrique, pour celui* de Medoro (Léonard Pazzino), il en faudrait même un troisième pour le rôle bouffe de Pasquale, mais on a pris l'habitude de le confier à un baryton (Jacques Trigeau) ; tous trois possèdent exactement les qualités qu'on attend d'eux.

Le personnage d'Angelica, qui exige une voix de soprano lyrique capable de vocaliser dans l'aigu, a trouvé en Guylaine Raffanel une interprète idéale, tandis qu'Isabelle Poulenard convenait parfaitement à celui d'Eurilla, pleine de charme et de malice.

Pour Rodomonte on attendait un baryton solide et querelleur : Pierre-Yves Le Maigat *est tout cela tandis* que Michel Hubert confère à Caron une dignité d'outre-tombe dont les accents de l'orchestre annoncent si bien la couleur. Seule Catherine Thual (Alcina), au grave un peu faible, semblait avoir été moins heureusement distribuée.

Aucune vedette internationale parmi tous ces jeunes chanteurs, et personne ne songerait à s'en plaindre tant ils font preuve d'un véritable souci de style — Marie-Claude Arbaretaz, maître de chant, y a sans doute sa part — et de sûreté vocale. On a rarement de telles occasions d'envisager l'avenir du chant français avec autant de plaisir. L'orchestre, enfin, placé sous la direction de Cyril Diederich a fait merveille du début à la fin ; comme son rôle ne se borne pas à un simple accompagnement, chaque pupitre a eu l'occasion de faire tour à tour preuve d'excellence.

Puisqu'il s'agit d'une coproduction avec les théâtres municipaux d'Avignon et d'Orléans, la carrière de ce spectacle ne s'arrêtera pas là ; on pourra donc le voir ou le revoir bientôt, ce qui fera davantage pour sa gloire et pour celle de l'œuvre que les commentaires les plus enthousiastes.

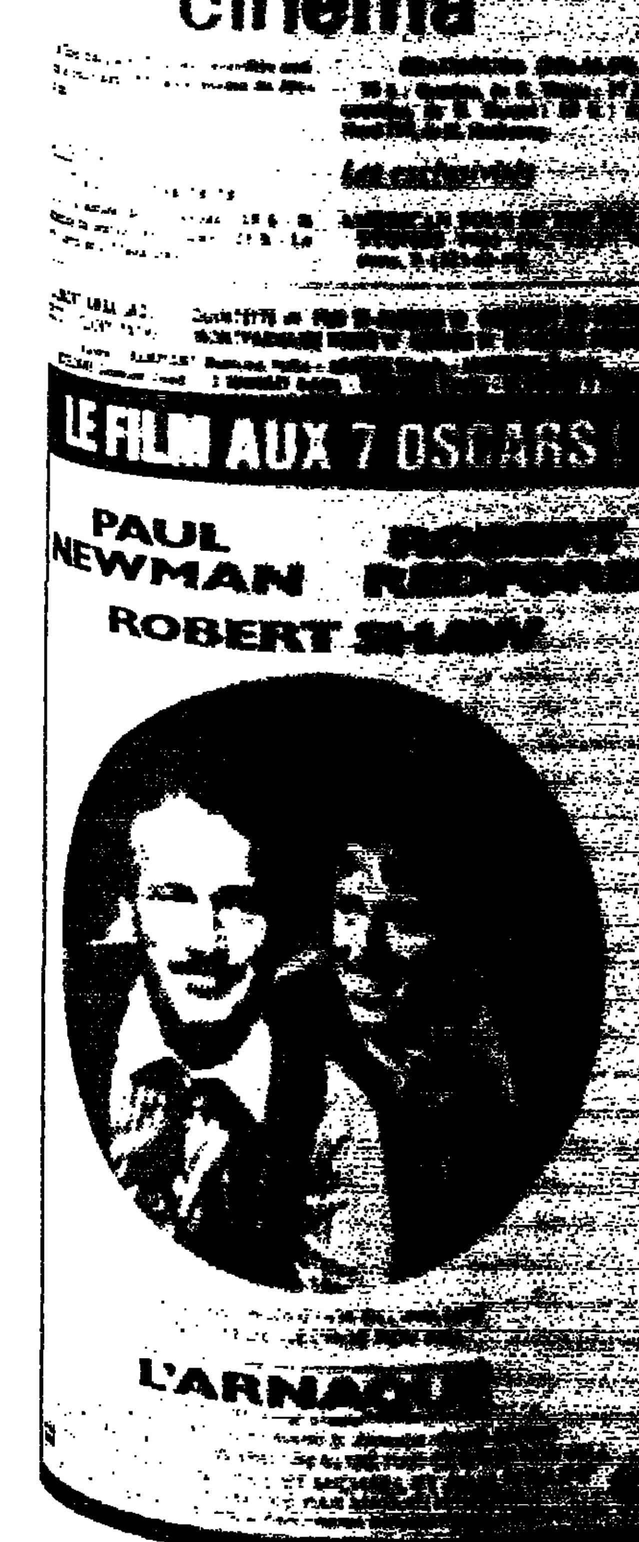
GÉRARD CONDÉ.

■ ***Le peintre Salvador Dali a reçu le titre de marquis de Dali de Pubol.* Le décret royal publié lundi 26 juillet dans le journal officiel rappelle ses « *exceptionnelles contributions à la culture espagnole du vingtième siècle* ». Pubol est le nom du château où vit le peintre dans le nord-est de l'Espagne.**

■ ***Jason Paras, spécialiste américain de la viole de gambe*, est mort le 15 juillet, près de Bâle. Il était âgé de vingt-neuf ans. Le corps du musicien, qui se baignait avec trois amis dans le Rhin, a été retrouvé près du barrage de Birsfelden.**

Jason Paras s'était rendu en Europe en 1979 pour y travailler avec notamment le Clemencic Consort de Vienne et le Sequentia de Cologne. Il faisait de la recherche et de l'improvisation à la Schola Cantorum de Bâle, et devait jouer à Paris le 10 août pour le Festival estival.

■ ***Marcel Cerdan junior va incarner son propre père dans le film de Claude Lelouch Edith et Marcel*, reprenant le rôle que devait jouer Patrick Dewaere, mort le 16 juillet. Le scénario n'a pas été remanié, mais la mise en scène le sera pour faciliter la tâche du nouveau comédien, dont c'est le premier film.**



SPECTACLES

théâtre

Les salles subventionnées et municipales

Comédie-Française (296-10-20), 20 h 30 : les Femmes savantes.

Les autres salles

Bouffes Parisiens (296-97-03), 21 h : Diable d'homme.
Comédie Caumartin (742-43-41), 21 h : Reviens dormir à l'Élysée
Comédie de Paris (281-00-11), 22 h : les Amours de Jacques le Fataliste.
Espace Gaîté (327-95-94), 20 h 30 : Pas de quartier pour Malvina.
Espace Marais (271-10-19), 20 h 30 : la Mouette ; 22 h 30 : la Tour mystérieuse ; le Philosophe soi-disant.
Fontaine (874-74-40), 20 h 30 : Si jamais je te pince, j'invite le colonel.
Gaîté Montparnasse (322-16-18), 20 h 15 : l'Île de Tulipatan.
Huchette (326-38-99), 20 h 15 : la Cantatrice chauve ; 21 h 30 : la Leçon; 22 h 30 : Oksane.
Lucernaire (544-57-34), Théâtre Noir, 20 h 15 : Sylvie Joly. 22 h 15 : Arlequin poli par l'amour. — Théâtre Rouge, 18 h 30 : Bon ; 20 h 30 : Tchoufa ; 22 h 15 : Gustave Parking. — Petite salle, 18 h 30 : Parlons français ; 21 h : le Fétichiste ; 22 h 15 : Dialogues de sourdes.
Madeleine (265-07-09), 20 h 45 : l'Alouette.
Mathurins (265-90-00), 21 h : Emballage perdu.
Montparnasse (320-89-90), 21 h : la Cagnotte.
Potinière (261-44-16), 20 h 30 : Une fille drôlement gonflée.
Théâtre d'Edgar (322-11-02), 20 h 30 : les Babas-cadres ; 22 h : Nous, on fait où on nous dit de faire.
Variétés (233-09-92), 20 h 30 : Lorsque l'enfant paraît.
Le Tintamarre (887-33-82), 20 h 30 : Phèdre ; 22 h : l'Apprenti fou.
Théâtre de Dix-Heures (606-07-48), 20 h 30 : le Pain de ménage ; le Défunt ; 21 h 30 : Jean-Claude Annoux ; 22 h 30 : Cerise.
Vieille Grille (707-60-93), I, 22 h 30 : B. Fontaine et Areski ; II, 22 h : C. Zarcate.

Les cafés-théâtres

Au bec fin (296-29-35) 20 h 30 : Tohu Bahut ; 22 h : le Président ; 23 h 30 : Vous descendez à la prochaine ?
Blancs - Manteaux (887-15-84), I., 20 h 15 : Areuh = MC 2 ; 21 h 30 : les Démones Loulou ; 22 h 30 : Des bulles dans l'encrier ; II., 20 h 15 : Pas une pour rattraper l'autre ; 21 h 30 : Qui a tué Betty Grandt ? ; 22 h 30 : Comment ça va Zanni ?
Café de la Gare (278-52-51), 20 h 30 : Caméléon d'amour ; 22 h 30 : Qu'est-ce qu'il y a dedans ?
Café d'Edgar (322-11-02), I., 20 h 30 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 45 : Mangeuses d'hommes. — II., 20 h 30 : Chantons sous la psy ; 21 h 45 : L'amour, c'est comme un bateau blanc.
Fanal (233-91-17), 21 h 15 : les Grandes Sartreuses.
La Gageure (367-62-45), 21 h : la Garçonne ; 22 h 30 : Un cœur sous une soutane.
Le Petit Casino (278-36-50), 21 h : Douby... be good ; 22 h 30 : les Bas de Hurlevent.
Point Virgule (278-67-03), 20 h 15 : le Petit Prince ; 21 h 30 : Tranches de vie.

Les chansonniers

Caveau de la République (278-44-45), 21 h : Achetez François.

Le music-hall

Comédie de Paris (281-29-36), 20 h 30 : Brel, je persiste et signe.
Gaîté-Montparnasse (322-16-18), 22 h : France Léa.
Olympia (742-25-49), 21 h : Yves Montand.

Les concerts

Lucernaire, 19 h 45 : R. Gragjean-Nakaoki, J. Kano (Chopin, Brahms, Debussy, Haydn).

Jazz, rock, pop, folk

Caveau de la Huchette (326-65-05), 21 h 30 : M. Aldin Quartet.
Chapelle des Lombards (357-24-24), 21 h : Los Salseros.
Cloître des Lombards (233-54-09), 22 h : Los Salseros.
Connétable (277-41-40), 22 h : Paris Summer, Jazz Quintet.
L'Écume (542-71-16), 20 h 30 : F. Ef ; 22 h : K. Tureson, D. Fernandez Aude, J. Liard, E. Mancinimeny.
Espace Gaîté (327-95-94), 22 h : M. Solal.
Gibus (700-78-88), 22 h : Mojo Filter.
New Morning (523-51-41), 21 h 30 : J. Giuffre Quartet.
Petit Journal (326-28-59), 21 h 30 : Swing Combo.
Petit Opportun (236-01-36), 20 h 30 : Betina.

Les festivals

FESTIVAL ESTIVAL DE PARIS (225-22-55)

Eglise Saint-Merri, 20 h 30 : La Grande Écurie et la chambre du Roy ; Chœurs de la cathédrale de Worcester, dir. J.-C. Malgoire (Lully, Delalande).

JUILLET MUSICAL DE L'ESCALIER D'OR (523-15-10)

19 h : Trio d'Anches Ozi (Mozart, Pleyel, Messiaen) ; 21 h : L. Xavier (musique martiniquaise).

RENCONTRE DU CARREAU DU TEMPLE (274-46-42)

Square du Temple, 18 h 30 : Le Sicilien ; 20 h : Arlequin poli par l'amour. (Compagnie du fond de cour.)
Carreau du Temple, 21 h 30 : L'herbe rouge.

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

15 h : l'Atlantide, de J. Feyder ; 19 h : la Complainte du sentier, de S. Ray ; 21 h : La porte s'ouvre, de J. Mankiewicz.

BEAUBOURG (278-35-57)

15 h : Genuine, de R. Wiene ; 17 h : Anouchka, de B. Barnet ; 19 h : Appelez Nord 777, de H. Hathaway.

Les exclusivités

AMERICAN TOUR OF THE ROLLING STONES 1981 (A., v.o.) : Vidéostone, 5e (325-60-34).

Jeudi 29 juillet

LES ANNÉES DE PLOMB (All., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38).
L'ANTIGANG (A., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Secrétan, 19e (241-77-99).
APHRODITE (Fr.) (*) : Marignan, 1er (359-92-82) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Français, 9e (770-33-88) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).
AU-DELA DE CETTE LIMITE, VOTRE TICKET N'EST PLUS VALABLE (A., v.f.) (*) : Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).
LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.o.) : George V, 8e (562-41-46) ; v.f. : 3 Haussmann, 9e (770-47-55).

LES FILMS NOUVEAUX

L'ÉPÉE SAUVAGE (*), Film américain d'Albert Puyn, v.o. : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) : v.f. : Français, 9e (770-33-88) ; Hollywood Boulevard, 9e (770-10-41) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, (320-12-06) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).
LEÇONS TRÈS PARTICULIÈRES (*), Film américain d'Alan Myerson : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Champs-Élysées, 8e (720-76-23). — V.f. : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Opéra, 2e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).
MON CURÉ CHEZ LES NUDISTES, Film français de Robert Thomas : Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (742-46-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) : Clichy Pathé, 18e (522-46-01).
PARASITE (*), Film américain de Charles Band, V.o. : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Ermitage, 8e (359-15-71). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; Magic Convention, 15e (828-20-64).

BANDITS, BANDITS... (Ang., v.o.) : Cluny Ecoles, 5e (354-20-12).
LE BEAU MARIAGE (Fr.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38).
BREL (Fr.) : Paramount Opéra, 9e (742-56-31).
BUDAPEST BALLADE (Hong., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77). H. sp.
CALIGULA ET MESSALINE (Fr.) (**) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Rio Opéra, 2e (742-82-54) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (241-77-99).
ÇA VA FAIRE MAL (Fr.) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).
LA CHÈVRE (Fr.) : Français, 9e (770-33-88) ; Astros, 17e (607-60-20).
LE CHOC (Fr.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).
CINQ ET LA PEAU (Fr.) (*) : Studio Gît-le-Cœur, 5e (326-80-25).
LE DERNIER VOL DE L'ARCHE DE NOÉ (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).
LA DERNIÈRE VAGUE (Aust., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70). H. sp.
DIVA (Fr.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Vendome, 2e (742-97-52) ; Panthéon, 5e (354-15-04) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
DRESSÉ POUR TUER (A., v.o.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Elysées, 8e (720-76-23) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).
L'ÉTAT DE BONHEUR PERMANENT (Fr.) : J. Cocteau, 5e (354-47-62). H. sp.
LE FANTOME DE MILBURN (A., v.f.) (*) : Impérial, 2e (742-72-52).
LES FANTOMES DU CHAPELIER (Fr.) : Colisée, 8e (359-29-46) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
FITZCARRALDO (All., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08).
GEORGIA (A., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12) ; U.G.C. Marbeuf 8e (225-18-45).
LA GUERRE DU FEU (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
HAMMETT (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; V.f. : Impérial, 2e (742-72-52).
L'INDISCRÉTION (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Magic, 14e (544-25-02) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) : Secrétan, 19e (241-77-99) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).
INVITATION AU VOYAGE (Fr.) : 14-Juillet Parnasse, 16e (326-58-00).
LETTRES D'AMOUR EN SOMALIE (Fr.) : Olympic, 14e (542-67-42).
LA MAISON DU LAC (A., V.o.) : U.G.C. Biarritz, 8e (723-69-23) : V.F. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
LA MAITRESSE DU LIEUTENANT FRANÇAIS (A., v.o.) : Épée de Bois, 5e (337-57-47) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14).
LES MAITRES DU TEMPS (Fr.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22) ; Saint-Ambroise, 11e (700-89-16). H. Sp.
MISSING (PORTÉ DISPARU) (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : Bretagne, 6e (222-57-97) ; Caméo, 2e (246-66-44) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24).
MOURIR A 30 ANS (Fr.) : 14-Juillet Racine, 6e (633-43-71) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
LA NUIT DE VARENNES (Fr.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) ; H. Sp. Calypso, 17e (380-30-11).
PARSIFAL (All., v.o.) : Pagode, 7e (705-12-15).
LA PASSANTE DU SANS-SOUCI (Fr.) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Jean-Cocteau, 5e (354-47-62) H. sp. ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount Mercury, 8e (562-75-90) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24).
PASSION (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86) ; Studio-Alpha, 5e (354-39-47).
PINK FLOYD THE WALL (A., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont Champs-Élysées, 8e (359-04-67) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Montparnasse-Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50).
PIXOTE, LA LOI DU PLUS FAIBLE (Bré., v.o.) (*) : Studio Cujas, 5e (354-89-22) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69).
POUR CENT BRIQUES, T'AS PLUS RIEN (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Montparnos, 14e (327-52-37).
QU'EST-CE QUI FAIT COURIR DAVID ? (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Biarritz, 8e (723-69-23).
REDS (A., v.o.) (*) : George V, 8e (562-41-46).
LE RETOUR DE MARTIN GUERRE (Fr.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Parnassien, 14e (329-83-11).
LES RISQUES DE L'AVENTURE (A., v.o.) : U.G.C. Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : U.G.C. Caméo, 9e (246-66-44) ; Montparnos, 14e (327-52-37).
ROX ET ROUKY (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).
LE SECRET DE VÉRONICA VOSS (All., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Champs-Élysées, 6e (359-12-15) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; v.f. : Caméo, 9e (246-66-44) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02).
LE SOLDAT (A. v.o.) (*) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Tourelles, 20e (364-51-98).
LES SOUS-DOUÉS EN VACANCES (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70).
THE FRENCH (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).
LE TOMBEUR, LE FRIMEUR ET L'EMMERDEUSE (A.) (*) : v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33).
LE TROUPEAU (Turc, v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (326-56-00).
LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Publicis Matignon, 8e (359-31-97).
L'USURE DU TEMPS (SHOOT THE MOON) (A. v.o.) : Cluny Palace, 5e (354-07-76).
Y-A-T-IL UN FRANÇAIS DANS LA SALLE ? (Fr.) (*) : Saint-Michel, 5e (326-79-17).

Les grandes reprises

APOCALYPSE NOW (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82) : Olympic, 14e (542-67-42).
ALICE AU PAYS DES MERVEILLES (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85) ; Napoléon, 17e (380-41-46).
L'ARNAQUE (A., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) : Quintette, 5e, (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; P.L.M. St-Jacques, 14e (589-68-42). V.f. : Berlitz 2e (742-60-33) ;St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
AU-DELA DU BIEN ET DU MAL (All., v.o.) : Movies, 1er (260-43-99).
AUTANT EN EMPORTE LE VENT (A., v.f.) : 3 Haussmann, 9e (770-47-55).
LA BANDE A DONALD (A., v.f.) : Royale, 8e (265-82-66).
BANANAS (A., v.o.) : Cinoche, 6e (633-10-82).
LA BELLE AU BOIS DORMANT (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85) ; Napoléon, 17e (380-41-46).
BEN HUR (A., v.o.) : Biarritz, 8e (723-69-23). V.f. : Maxéville, 9e (770-72-86).
LE BON, LA BRUTE ET LE TRUAND (It.) (V. ang.) V.f. : Montparnos, 14e (327-52-37).
CABARET (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Action-Christine, 6e (325-47-46) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
LA CARAPATE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).
CERTAINS L'AIMENT CHAUD (A., v.o.) : Action-Ecoles, 5e (325-72-07) ; Mac-Mahon, 17e (380-24-81).
LES CHARIOTS DE FEU (A., v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).
CRIA CUERVOS (Esp., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83).
LE CRIME ÉTAIT PRESQUE PARFAIT (A., v.o.), Action Christine, 6e (325-47-46).
DARK VICTORY (A., v.o.), Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).
DELIVRANCE (A., v.o.), (*) Studio Logos, 5e (354-26-42).
DON GIOVANNI (Fr.-All.), Calypso, 17e (380-30-11).
EMMANUELLE (F.) (**) : Paramount City, 8e (562-45-76) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).
L'EMPIRE DES SENS (Jap. v.o.) (**) : Forum, 1er (297-53-74) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). V.f. : Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Lumière, 9e (246-49-07).
LES ENFANTS DU PARADIS (F.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).
L'ENFER EST LUI (A., v.o.) : Olympic-Balzac, 8e (561-10-60).
EXCALIBUR (Angl., v.f.) : Opéra-Night, 2e (296-62-56).
L'EXORCISTE (A., v.o.) (**) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; V.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).
LE FANFARON (It., v.o.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83).
FELLINI-ROMA (It., v.o.) : Champo, 5e (354-51-60).
LA FIÈVRE DANS LE SANG (A., v.o.), Action Christine, 6e (325-47-46).
FRANKENSTEIN JR. (A., v.f.) : Opéra-Night, 2e (296-62-56).
FRENZY (A., v.o.) (*) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Épée de Bois, 5e (337-57-47). V.f. : Paramount Opéra, 2e (742-56-31).
LA GUERRE DES ÉTOILES (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82). V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33).
LE GUÉPARD (It., v.o.) , Ranelagh, 16e (288-64-44). H. Sp.
HELLZAPOPPIN (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36).
LA HONTE DE LA JUNGLE (F., Belg.) (**), Saint-Germain Studio, 5e (633-63-20) ; George V, 8e (562-41-46), Lumière, 9e (246-49-07) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
HOTEL DES AMÉRIQUES (F.), Forum, 1er (297-53-74).
IL ÉTAIT UNE FOIS DANS L'OUEST (It., v.o.), Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Haussmann, 9e (770-47-55) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).
L'IMPORTANT, C'EST D'AIMER (F.), Cinéma Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60), 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81), Olympic, 14e (542-67-42) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
LES INDOMPTABLES (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).
L'INTROUVABLE (A., v.o.) : Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77).
LE LAURÉAT (A., v.o.) : Saint-Germain Village, 5e (633-63-20).
LAWRENCE D'ARABIE (A., v.o.) : Ranelagh, 16e (288-64-44). H. Sp.
LOVE STORY (A., v.o.) : Publicis St-Germain, 6e (222-72-80) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83). V.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention-St-Charles, 15e (579-33-00).
MIDNIGHT EXPRESS (A., v.o.) (**) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; V.f. : Capri, 2e (508-11-69).
LES MISFITS (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-47-46) ; Action République, 11e (805-51-33).
LA MORT AUX TROUSSES (A., v.o.) : Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60).
NEW-YORK, NEW-YORK (A., v.o.) : St-Germain Huchette, 5e (633-63-20).
ON L'APPELLE TRINITA (It., v.f.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; UCG Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).

SPECTACLES

ON CONTINUE A L'APPELER TRINITA (It., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82). V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Montparnasse-Pathé, 14e (320-12-06) ; Wepler, 18e (522-46-01).

OPÉRATION TONNERRE (A., v.o.) : Olympic-Halles, 3e (278-34-15) ; Cluny-Palace, 5e (354-07-76) ; Marignan, 8e (359-92-82). V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; St-Lazare Pasquier (539-52-43).

PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) : (*) Cinoches, 6e (633-10-82).

LE PRINCE DE NEW-YORK (A., v.o.) : Cinéma Présent, 19e (203-02-55).

LES RAISINS DE LA COLÈRE (A., v.o.) ; Studio Contrescarpe, 5e (325-78-37).

RENCONTRES DU IIIe TYPE ÉDITION SPÉCIALE (A., v.o.) : St-Séverin, 5e (354-50-91).

SAMSON ET DALILA (A., v.o.) : Paramount City, 8e (562-45-76). V.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).

LE SHERIF EST EN PRISON (A., v.f.) : Opéra-Night, 2e (296-62-56).

SOUPÇONS (A. v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).

LE TROUPEAU (Turc, v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).

VACANCES ROMAINES (It., v.o.) : Champo, 5e (354-51-60).

LES VALSEUSES (F.) (*) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22).

LE VIEUX FUSIL (Fr) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

VIRIDIANA (Mex., v.o.) : A.-Bazin, 13e (337-74-39).

Z (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Noctambules, 5e (354-42-34) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Lumière, 9e (246-49-07).

Les festivals

CYCLE FASSBINDER (v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36), 12 h : Gibier de passage ; 12 h : Despair ; 12 h : l'Année des treize lunes.

BUSTER KEATON Rivoli-Cinéma, 1er (272-63-32), 16 h : le Mécano de la « Général » ; 17 h 30 : Steamboat Bill Junior.

L'ÉTÉ DES CHEFS-D'ŒUVRE (v.o.) : Rivoli-Beaubourg, 4e (272-63-32), 18 h 45 : Cendre et diamants ; 20 h 40 : la Nuit des forains ; 22 h 15 : le Charme discret de la bourgeoisie.

CARY GRANT (v.o.) : Nickel Ecoles, 5e (325-72-07) : Honeymoon.

LA VILLE, LIEU DU DRAME (v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12) : Chinatown.

EISENSTEIN : Cosmos, 6e (544-28-80), en alternance : la Ligne générale ; Alexandre Newsky ; la Cuirassé Potemkine ; la Grève ; Que Viva Mexico ; Octobre ; Ivan le Terrible.

HUMPHREY BOGART (v.o.) : Action Lafayette, 9e (878-80-50) : les Anges aux figures sales.

FRITZ LANG (v.o.) : Action-Lafayette, 9e (878-80-50) : Furie.

LUIS BUNUEL (la carrière de Serge Silberman) (v.o.) : Denfert, 14e (321-41-01), en alternance : Cet obscur objet du désir ; l'Age d'or ; le Journal d'une femme de chambre ; le Fantôme de la liberté ; l'Age d'or.

CARLOS SAURA (v.o.) : Espace-Gaîté, 14e (327-95-94), en alternance : Sress es tres tres ; Vivre vite ; Doux moments du passé.

UNE HISTOIRE DU CINÉMA AMÉRICAIN (v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42) : la Dernière Séance.

IL ÉTAIT UNE FOIS LE WESTERN (v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42) : les Proies.

CROISIÈRE POUR LE COURT-MÉTRAGE : La Péniche des arts, 16e (527-77-35) ; en alternance : le Chien mélomane ; la Plat du jour ; la Demoiselle et le violoncelliste ; le Pays beau ; les Trois Inventeurs ; Santa Irène ; Harlem nocturne ; Que vivent les amateurs ; Play Back ; Toto.

Les séances spéciales

A LA RECHERCHE DE Mr. GOODBAR (A., v.o.) : Boîte à Films, 17e (622-44-21), 20 h 10.

AMERICAN GIGOLO : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 18 h, + sam., 0 h 25.

AMERICAN GRAFFITI (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 16 h + vend., 0 h 10.

CITIZEN KANE (A., v.o.) : Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77), 12 h et 24 h.

CÉLINE ET JULIE VONT EN BATEAU (Fr.) : St-Ambroise, 11e (700-89-16), + mar. 21 h 15.

LA CHEVAUCHÉE FANTASTIQUE (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56), S., D., 16 h 15.

DELIVRANCE (A., v.o.) (*) : Calypso, 17e (380-30-11), V., S., 0 h 15.

DERSOU OUZALA (Sov., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (532-91-68), jeu., 21 h 30., mar., 17 h., ven., 17 h 15, sam., 21 h 15, lun., 21 h.

DODES CADEN (Jap., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (532-91-68) jeu., 17 h., sam., 18 h 45, mar., 19 h 15.

ET DIEU CRÉA LA FEMME (Fr.) : Templiers, 3e (272-94-56), S., D., 18 h.

MA FEMME EST UNE SORCIÈRE (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56), 22 h 15.

MON ONCLE (Fr.) : Templiers, 3e (272-94-56), S., D., 18 h 15.

THE ROCKY HORROR PICTURE SHOW (A., v.o.) (**) : Studio Galande, 5e (354-72-71), 22 h 40 + 0 h 30.

TOMMY (A., v.o.) : St-Ambroise, 11e (700-89-16), mar., 15 h 30.

LES YEUX DE LAURA MARS (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56), 22 h.

ZABRISKIE POINT (A., v.o.) : Boîte à Films, 17e (622-44-21), 18 h 10.

RADIO-TÉLÉVISION

Le Conseil constitutionnel annule certaines dispositions de la loi sur la communication audiovisuelle

Saisi le 8 juillet par des sénateurs de l'opposition et le 13 juillet par des députés de l'opposition, le Conseil constitutionnel a délibéré, mardi 27 juillet, de la conformité à la Constitution de la loi sur la communication audiovisuelle. Les juges constitutionnels ont retenu deux motifs invoqués par *les parlementaires pour déclarer* contraires à la Constitution l'exclusion du bénéfice du droit de réponse de personnes morales à but lucratif et l'application aux territoires d'outre-mer de la loi. Les dispositions ainsi concernées n'étant pas inséparables de l'ensemble du texte, la loi peut être promulguée. *La publication au Journal officiel devrait intervenir au début de* la semaine prochaine. Le délai d'un mois prévu pour la nomination des neuf membres de la haute autorité devrait être écourté et les noms de ces derniers connus à la mi-août. La haute autorité aura à se préoccuper très rapidement de la nomination des présidents des nouvelles sociétés instituées par la loi. *Les décrets installant* les différentes sociétés devraient également être rapidement connus pour ce qui concerne TF 1, Antenne 2 et Radio-France. En revanche, l'application de la loi pour FR 3, *qui subit une grande transformation* de son statut et de ses missions, ne pourrait être effective qu'à la fin de l'année. — *A. Ch.*

Sur la saisine des députés de l'opposition *qui faisaient valoir que* la loi méconnaîtrait le droit à la libre circulation des pensées et des opinions, tel qu'il résulte de l'article 2 de la *Déclaration des droits de* l'homme et du citoyen, le Conseil constitutionnel considère qu' « *il appartient au législateur de concilier, en l'état actuel des techniques et de leur maîtrise, l'exercice de la liberté de communication* [définie par cet article 2 (1)] *avec, d'une part, les contraintes techniques inhérentes aux moyens de communication audiovisuelle et, d'autre part, les objectifs de valeur constitutionnelle que sont la sauvegarde de l'ordre public, le respect de la liberté d'autrui et la préservation du caractère pluraliste des courants d'expression socioculturels auquel ces modes de communication, par leur influence, sont susceptibles de porter atteinte* ».

Les impératifs sont respectés, estime le Conseil constitutionnel. En outre, il déclare non fondé le grief formulé par les auteurs de la saisine selon lesquels la disposition relative à l'établissement d'installations aurait méconnu le droit de propriété.

L'opposition avait également invoqué, à l'Assemblée nationale, la violation du principe de l'égalité devant la loi, sur trois points. D'une part, la haute juridiction relève que l'interdiction faite aux radios locales privées de collecter des ressources provenant de la publicité ne viole pas ce principe, dans la mesure où cette règle s'applique à toutes les radios de même nature. D'autre part, ella a constaté que les autorisations dérogatoires concernant les stations périphériques ne vont pas jusqu'à permettre à ces dernières de « *bénéficier d'un régime dont les traits spécifiques ne seraient pas en rapport avec leur situation particulière et qui, ainsi,* [violeraient] *le principe d'égalité* ».

En revanche, le Conseil constitutionnel n'admet pas l'exclusion du bénéfice du droit de réponse, dont la loi frappe les personnes morales à but lucratif. L'article 6 de la loi stipule notamment que « *toute personne physique ou morale sans but lucratif dispose d'un droit de réponse dans le cas où les imputations susceptibles de porter atteinte à son honneur ou à sa réputation auraient été diffusées dans le cadre d'une activité de communication audiovisuelle* ». Le Conseil décide contraires à la Constitution les dispositions exprimées par les mots « *sans but lucratif* ».

A propos du dernier grief formulé par les députés, le Conseil considère que les règles limitant le financement des activités de communication par la publicité commerciale ne sont contraires, en elles-mêmes, ni à la liberté de communiquer ni à la liberté d'entreprendre.

La saisine des sénateurs de l'opposition s'appuyait notamment sur l'article 74 de la Constitution qui indique : « *Les territoires d'outre-mer de la République ont une organisation particulière tenant compte de leurs intérêts propres dans l'ensemble des intérêts de la République. Cette organisation est définie et modifiée par la loi après consultation de l'assemblée territoriale intéressée.* »

Pour les juges constitutionnels, l'avis des assemblées concernées « *doit être porté à la connaissance des parlementaires, pour lesquels il constitue un élément d'appréciation nécessaire, avant l'adoption en première lecture de la loi par l'assemblée dont ils font partie* ». Constatant que ces avis n'ont pas été communiqués aux députés, que le Sénat, même s'il « *paraît avoir été informé de la consultation* », ne semble pas avoir eu connaissance de son résultat, le Conseil considère que « *l'application de la loi aux TOM n'a pas été décidée selon une procédure conforme à la Constitution* ». Il déclare donc contraires à la Constitution les membres de phrase faisant référence aux territoires d'outre-mer.

(1) L'article 2 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen indique : « *La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi.* »

PUBLICITÉ SUR FR 3 DÈS JANVIER 1983

La publicité fera, selon toute vraisemblance, son apparition dans les programmes de FR 3 dès le 1er janvier 1983. La R.F.P. (Régie française de publicité) est en train d'étudier, notamment, les modalités de placement des spots, avec un créneau principal situé autour des « Jeux de 20 heures ».

Cette introduction de la réclame sur la troisième chaîne, qui devrait être officialisée après la promulgation de la nouvelle loi relative à l'audiovisuel, n'aura d'abord lieu qu'au niveau national. Mais, dans un deuxième temps, des expériences limitées pourront être tentées au plan régional, avec l'accord et la participation de la presse locale.

Pour la première année, les ressources publicitaires de FR 3 ne devront pas dépasser environ 10 % des recettes cumulées, en la matière, par les deux autres chaînes, et représenteront donc quelque 250 millions de francs.

VU

Passions et silences des pilotes automobiles

Les mains gantées croisées sur le volant de son bolide, le visage masqué par son casque, ne laissant apparaître qu'un regard aussi impénétrable que ses pensées, le pilote de formule 1 est un homme seul avant le départ d'un Grand Prix. Est-il un homme comme les autres qui prend, à chaque tour, le risque de laisser sa peau sur un circuit ? Est-il, au contraire, un homme hors du commun, conscient des risques qu'il encourt ? « Le Grand Echiquier », mercredi 28 juillet sur Antenne 2, n'a pas vraiment répondu à la question.

Jacques Laffite, qui court pour l'écurie Talbot-Ligier, est, apparemment, un homme comme les autres. Il aime son métier, la course, « qui est une passion », *le risque, qui est inhérent à la formule 1. Mais il aime aussi la vie et ses petites choses, les chansons de Julien Clerc et de Michel Sardou, le tennis et le golf, la pêche, etc. Il se prend aussi à aimer la musique classique.*

Rien, au fond, de très original dans tout cela, mais beaucoup de sincérité. Jacques Laffite est un homme qui a son franc-parler et ne sait pas tricher. On ne l'a cependant pas vraiment reconnu mercredi soir. On avait rêvé de passer un bon moment avec une bande de copains qui ont de l'humour et la répartie facile. Ce n'est pas un hasard si le pilote français a la réputation d'avoir une « grande gueule ». Alors on a été un peu frustré. Où était-il le Jacques Laffite qui, sur les circuits, raconte de bonnes histoires, tout en n'ayant pas son pareil pour poser les problèmes de la formule 1 ?

On n'attendait pas, en revanche, que Guy Ligier donne les raisons des difficultés posées par Matra et son P.-D. G., M. Jean-Luc Lagardère, qui n'a, semble-t-il, toujours pas l'intention de livrer à l'écurie Talbot le moteur turbo qui devait, à l'origine, équiper la nouvelle J.S.-19. En revanche, on attendait de Didier Pironi, président de l'Association des pilotes professionnels de course, et de Jacques Laffite qu'ils soient plus bavards sur les questions de sécurité. On a, c'est vrai, évoqué l'accident, sans conséquence, de René Arnoux au début du mois de juillet, sur le circuit de Zandvoort (Pays-Bas), entrant, à près de 300 kilomètres-heure, après avoir perdu une roue, dans une triple rangée de pneumatiques : on a, en revanche, ignoré celui de l'Allemand Jochen Mass, dimanche 25 juillet, sur le circuit du Castellet.

Alors les pilotes de formule 1 sont-ils finalement des hommes hors du commun ? Probablement pas. Si on leur annonçait au début d'une course qu'ils perdront la vie dans l'heure suivante, il paraît évident qu'ils renonceraient au Grand Prix. Mais, surtout, qu'on ne leur demande pas de renoncer à leur passion.

GILLES MARTINEAU.

● *M. Jacques Toubon (R.P.R.) et Radio-Solidarité.* — « *Radio-Solidarité dérange, car elle a des allures de liberté.* » : Venu apporter officiellement son soutien, mercredi 28 juillet, à la station qui se définit comme « *la voix de l'opposition* », M. Jacques Toubon, député de Paris et secrétaire national du R.P.R. s'est montré très critique à l'égard de la liste des radios publiées par la commission Holleaux, sur laquelle Radio-Solidarité ne figure pas. Cette décision, et la visite des trois commissaires divisionnaires, vendredi 23 juillet dans les locaux de la station ne relèvent-ils pas d'une volonté d'élimination politique, se sont interrogés M. Toubon et Mme Bernadette d'Angevilliers, directrice de la station en affirmant : « *Les décisions de la commission ont été prises à la hâte.* » M. Toubon a ensuite étendu sa critique à l'ensemble de la politique de communication du gouvernement. Selon lui, « *la loi sur l'audiovisuel n'est qu'un chiffon de papier* », et « *les débordements du secteur public devenu illimité trahissent l'esprit de la loi* ».

● *M. Michel Dahan*, ancien conseiller technique au cabinet de M. Pierre Dreyfus, alors ministre de l'industrie, vient d'être chargé, par M. Georges Fillioud, ministre de la communication, de coordonner le travail d'un groupe d'études sur la réutilisation du réseau 819 lignes V.H.F. (future quatrième chaîne).

Jeudi 29 juillet

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Le « policier » du jeudi : les Fugitifs.
Téléfilm de F. Charles, avec B. Menez, E. Maaz, C. Gensac.
Jacques-Henri Levroux (Bernard Menez), jeune fonctionnaire, trouve sur son canapé une jeune femme avec un poignard entre les seins. Mais la femme sauvagement assassinée est heureusement vivante : affaire à suivre.

22 h Série documentaire : Espace de l'islam.
De Michèle Arnaud et Nadjmud Dine Bamate.
Architecture et sculpture des mosquées et des écoles coraniques, enluminures et calligraphie des textes sacrés, le troisième épisode de cette belle série est une invitation au voyage.

22 h 55 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Club des télévisions du monde : L'Ogre de Barbarie.
Téléfilm de la S.S.R. (télévision suisse), réal. P. Matteuzzi. Avec A. Prucnal, B. Fresson, M. Vlady...
Un petit village suisse pendant la dernière guerre vu par une fillette de douze ans devenue résistante malgré elle, œuvre parfois touchante mais d'une lenteur désespérante.

22 h 35 Variétés : Il aime le music-hall.
Avec P. Arbel ; ballade à travers la musique populaire suisse.

23 h 15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 Cinéma sans visa : Angel.
Film thaïlandais de C. Chalerm Yukol (1972), avec V. Umarin (v.o. sous-titrée).
Une naïve villageoise quitte sa famille pour rejoindre à Bangkok un homme dont elle s'est éprise. Celui-ci la livre à un réseau de prostitution. Elle se fait une place dans cet enfer puis cherche à y échapper. Malgré les outrances du scénario, une réalisation maladroite et des scènes de violence façon karaté, ce film, réalisé pour montrer l'horreur d'un fléau social, ne peut laisser indifférent.

22 h 20 Débat : La prostitution en Thaïlande.
Avec S. Crossman, journaliste, ancienne correspondante du Monde *à Los Angeles ; Patrick Sabatier, journaliste à* Libération *; Jacques Maillot, directeur d'une agence de voyages, et Pierre Marchand, responsable de l'association Partage avec les enfants du tiers-monde.*

23 h 5 Journal.

23 h 40 Encyclopédie audiovisuelle du cinéma.
Une série de C.-J. Philippe (redif.).
Le cinéma en son temps.
Le cinéma après la crise de 1929 a froid dans le dos : avec A nous la liberté, *de René Clair,* La vie est à nous, *de Jean Renoir, etc.*

0 h 10 Prélude à la nuit.
Les Quatre Saisons (l'Automne), de Vivaldi, par I. Stern et l'Orchestre philharmonique d'Israël, dir. P. Salinger.

FRANCE-CULTURE

20 h, **Nouveau répertoire dramatique** : Même les oiseaux ne peuvent pas toujours planer, de L. Atlan (2e partie).
22 h 10, **Musique enregistrée.**
22 h 30, **Nuits magnétiques** : La condition des voix (en direct d'Avignon).

FRANCE-MUSIQUE

20 h, **D'une oreille l'autre** : Bruckner.
21 h 30, **Concert** (en direct du cloître Saint-Louis) : « Hercules », oratorio de Haendel, par l'English Baroque Soloists Monteverdi Choir, dir. J. E. Gardiner. Avec J. Smith, S. Walker, C. Denley, A. Rolf-Johnson, J. Tomlinson.
23 h 30, **Les musiciens du Lubéron.**

Vendredi 30 juillet

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 30 Feuilleton : La porteuse de pain.
13 h Journal.
13 h 35 Série : L'escadron volant.
16 h 45 Croque-vacances.
Feuilletons, dessins animés, bricolage, variétés.
18 h 25 Série : Les années d'illusion.
D'après A.J. Cronin, réal. P. Matteuzzi. (Redif.)
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Encore des histoires.
20 h Journal.
20 h 35 Variétés : One man seul, Roger Pierre.
On les connaissait inséparables : Roger Pierre et Jean-Marc Thibault. Ils poursuivent leur carrière aujourd'hui chacun de leur côté.
21 h 35 Téléfilm : Crime et châtiment.
D'après l'œuvre de Dostoïevski, réal. M. Darlow. Avec J. Hurt, D. Troughton, T. West...
Troisième partie : Porphyre, le juge d'instruction, de plus en plus persuadé de la culpabilité de Raskolnikov, commence à jouer avec lui au jeu du chat et de la souris.
22 h 25 Le monde tribal : Bec crochu du ciel.
Un documentaire réalisé par Michel Macintyre sur les Indiens du nord-ouest du Brésil.
22 h 55 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.
12 h 15 La vérité est au fond de la marmite.
Navarin de mouton.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Série : Tonnerre.
14 h Aujourd'hui la vie.
Entre l'arbre et les Corses (Redif.).
15 h 5 Série : Moi, Claude, empereur.
15 h 55 Sports : Football.
Les grands moments des demi-finales et de la finale du Mundial 82.
18 h Récré A 2.
Spectreman ; Balour et Balu ; Casper et ses amis.
18 h 30 Journal.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Dessins animés.
20 h Journal.
20 h 35 Téléfilm : Le Christ s'est arrêté à Eboli.
D'après le roman de Carlo Levi, réal. Francesco Rosi, avec G.-M. Volonte, P. Bonacelli, L. Massari, I. Papas, A. Cuny ...
Carlo Levi a quitté Gagliano, mais ses pensées continuent à aller vers le Sud. On le retrouve chez lui au milieu des tableaux qu'il avait peints là-bas. La fin de quatre épisodes, splendides en italien avant leur « saucissonnage » et leur doublage en français.
21 h 35 Apostrophes : La femme dans son miroir.
Magazine littéraire de B. Pivot. Avec *B. de Roselle* (la Mode), *M. Delbourg-Delphis* (le Chic et le Look ; *Histoire de la mode féminine et des mœurs de 1850 à nos jours*), *C. Fouquet* et *Y. Knibiehler* (la Beauté, pour quoi faire), *V. Drucker* (l'Ombre d'une autre), *P. Fournel* (les Grosses Rêveuses).
22 h 55 Journal.
23 h 5 Ciné-club (cinéma d'été, cinéma d'auteurs) : Snobs.
Film français de J.-P. Mocky (1961), avec F. Blanche, E. Labourdette, V. Nordey, G. Hoffmann, M. Lonsdale, C. Mansard, H. Poirier (N.).
Après la mort du président d'une coopérative laitière, les quatre directeurs adjoints rivalisent d'intrigues, et de combines, chacun pour obtenir sa succession. Le plus malin flatte le snobisme des notables de la ville.
Caricature volontairement outrée d'un milieu provincial, triomphe de l'arrivisme et du cynisme sur la bêtise. Mocky mettait alors au point le comique sarcastique, le style jeu de massacre dont il s'est fait, depuis, une spécialité.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 40 Pour les jeunes.
19 h 55 Dessin animé.
20 h Les jeux de l'été.
20 h 35 Le nouveau vendredi : Images afghanes.
Une émission de R. Pietri. Reportage : M. Elkama et J.-L. Normand.
Après avoir passé un mois en Afghanistan pour un reportage difficile, l'équipe du « Nouveau Vendredi » a été expulsée, le 24 mars, et son matériel saisi. Elle l'a récupéré trois mois plus tard mais, sur trente-sept bobines tournées, vingt-sept sont incomplètes ou coupées, dix manquantes, soit tous les films témoins de la présence soviétique en Afghanistan.
21 h 35 Téléfilm : Il ne suffit pas que Dieu soit avec les pauvres.
Une émission de B. Alaouie et L. Thabet. Prod. INA, UNESCO et Organisme général de cinéma (Le Caire).
Sur les traces de l'architecte égyptien Hassan Fathy, une remise en cause des modèles occidentaux exportés dans le tiers-monde.
22 h 30 Journal.
23 h Encyclopédie audiovisuelle du cinéma.
Une série de C.-J. Philippe (Redif.)
No 19 : Jean Renoir, la tendresse et le déchirement.
A travers la Chienne, Boudu, la Partie de campagne, *le regard du cinéaste et le tableau d'une époque.*
23 h 30 Prélude à la nuit.
Les Quatre Saisons *(Hiver) de Vivaldi, par I. Stern et l'Orchestre philharmonique d'Israël, dir. : P. Salinger.*

FRANCE-CULTURE

11 h 2, **Avignon** : IMPRO (Du texte à la rue : le mariage).
12 h 5, **Agora** : Cet Orient proche et lointain, avec Jean Botero.
12 h 45, **Panorama** : Avec Jorge Semprun ; Actualités de la province.
13 h 30, **Avignon** : La famille Fenouillard.
14 h, **Sons** : La Camargue.
14 h 5, **Un livre, des voix** : « L'ange affamé », de R. Vadim.
14 h 47, **Les inconnus de l'histoire** : Agostino Chigi.
16 h, **Avignon.**
18 h 30, **Bonnes nouvelles, grands comédiens** : Nouvelles de J. Cayrol, lues par G. Tréjean.
19 h 30, **Les grandes avenues de la science moderne** : La Silicon Valley.
20 h, **Relecture** : Les poètes fantaisistes.
21 h 30, **Black and blue** : Le jazz en France et les régions.
22 h 30, **Nuits magnétiques** : La condition des voix (en direct d'Avignon).

FRANCE-MUSIQUE

12 h, *Concert (en direct du cloître Saint-Sauveur, à Aix)* : Musiques provençales traditionnelles par les Ensembles Bachas et Montjoia.
13 h 5, *Histoires de jazzer.*
13 h 35, **Les compositeurs régionaux.**
14 h, **Histoire de l'Opéra de Marseille** : L'Opéra (1968-1982), œuvres de Donizetti, Strauss, Bellini, Verdi, Puccini, Saint-Saëns, Berlioz.
16 h, **Par les rues et les ruelles.**
17 h, *D'une oreille à l'autre.*
17 h 40, **Club de la presse.**
18 h, **Une heure avec...**
19 h, *Microterroir.*
19 h 25, **Jazz.**
20 h, **D'une oreille l'autre** : Œuvres de Rimsky-Korsakoff.
20 h 20, **Concert** (émis. de Stuttgart) : « Loqui », pour orchestre, de Reimann ; « Symphonie no 4 », de Schumann ; Extraits de « Lear », de Reimann, par l'Orchestre symphonique de la radio de Stuttgart.
22 h 15, **L'événement vu d'Aix.**
22 h 30, **Les grands hommes de Provence** : Saint-John Perse.
24 h 30, **Festival de Jazz de Juan-les-Pins** : Ray Charles.





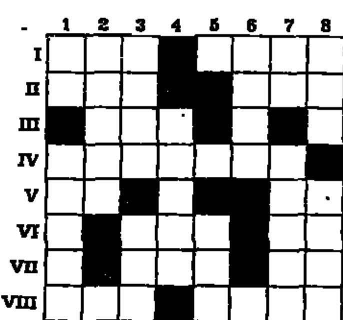

INFORMATIONS « SERVICES »

UN COIN POUR JOUER

Jeu n° 7

« Nombres croisés à curiosités mathématiques »

Remplir la grille ci-dessous avec des nombres en chiffres arabes, d'après les définitions, en sachant qu'on appellera « nombre palindromique » un nombre qui se lira de gauche à droite comme de droite à gauche, de haut en bas comme de bas en haut, tel 23 432 ou 6 886 : des nombres tels que 222, 444 444 ou 33 seront dénommés « nombres unichiffres ». Seront dits des « nombres constitués de chiffres directement consécutifs » des nombres tels que 456, 345 ou 654 321.



Horizontalement

I. Un nombre de trois chiffres (dont la somme est 5) dont le carré est l'inverse du carré de son propre inverse ; racine carrée « unichiffre » d'un nombre palindromique de sept chiffres. – II. Le carré d'un nombre de deux chiffres (ce carré est l'inverse du carré. de l'inverse du nombre de deux chiffres) ; année qui vit la chute d'un empire. – III. Un multiple de 138. – IV. Un nombre unichiffre qui est le produit d'un nombre de six chiffres directement consécutifs en ordre décroissant par un chiffre, auquel on ajoute deux fois l'unité. – V. Un carré ; code d'un département où l'on trouve plus de Vertus que de Vices. – VI. Un nombre premier palindromique ; un carré. – VII. Nombre qui évoque une révolution et qui est égal à la somme des carrés de trois nombres consécutifs de deux chiffres ; un carré. – VIII. Un nombre premier (le chiffre des centaines est égal à la somme des chiffres des dizaines et de celui des unités) ; une factorielle.

Verticalement

1. Un nombre qui est un signe d'élégance ; le produit de deux nombres « unichiffres » de trois chiffres. – 2. Le carré d'un nombre de trois chiffres (la somme des chiffres du nombre est 5, celle du carré est 25). – 3. Le nombre formé par le chiffre des milliers et celui des centaines est la moitié du nombre formé par les deux derniers chiffres (la somme des quatre chiffres est 15) ; un multiple « unichiffre » de 37. – 4. Un multiple de 444 (la somme des deux premiers chiffres est supérieure à la somme des trois derniers chiffres). – 5. Un multiple de 71. – 6. Année qui vit s'affronter des troupes royales et l'armée bretonne. – 7. Un nombre premier ; le cube d'un nombre « unichiffre » de deux chiffres. – 8. Un carré (la somme des chiffres est 16) ; année qui vit la disparition d'un homme à panache.

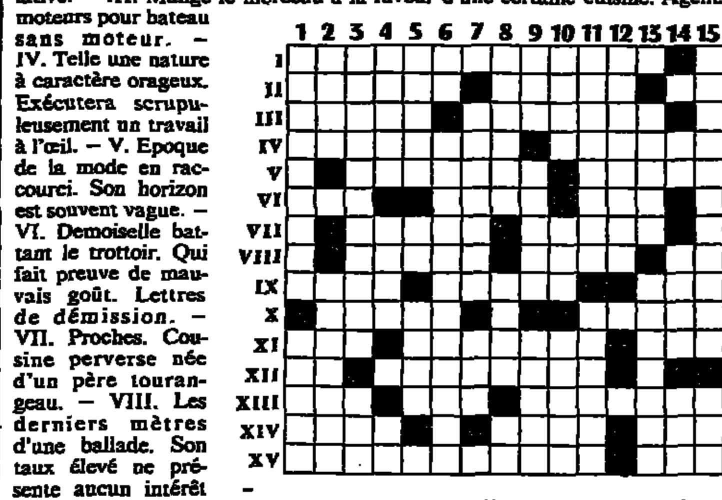
JEAN-PIERRE COLIGNON.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 3243

HORIZONTALEMENT

I. Celle d'un futur Petit Caporal accéda au titre de maréchale. – II. Port soumis à une certaine pollution. Le vaisseau principal de tout amiral. Copulative. – III. Mange le morceau à la faveur d'une certaine cuisine. Agents moteurs pour bateau sans moteur. – IV. Telle une nature à caractère orageux. Exécutera scrupuleusement un travail à l'œil. – V. Epoque de la mode en raccourci. Son horizon est souvent vague. – VI. Demoiselle battant le trottoir. Qui fait preuve de mauvais goût. Lettres de démission. – VII. Proches. Cousine perverse née d'un père tourangeau. – VIII. Les derniers mètres d'une ballade. Son taux élevé ne présente aucun intérêt pour le plus précieux des capitaux. Négation. – IX. Son « Aurore » consacra l'aube de sa gloire. Indicatif cartésien. Vulnérable aux pressions. - X. Noble dame dont le salon était plus brillant que les finances dirigées par son père. Leur voie permet de couper à travers bois. – XI. Divine pourvoyeuse des sociétés de consommation. Action sans noblesse tirant son origine d'un certain marquis. Celle du sol n'a rien à voir avec celle des champs. – XII. Possessif. Agent de la sûreté chargé de faire la police. – XIII. Condensé de physique. Occasion pour grands et petits de s'affranchir pour un temps de leur maîtresse. Le poids des ânées les préoccupe plus que celui des ans. – XIV. Pilier plus stable que celui dit de cabaret. Commence paradoxalement lorsqu'il y a prescription. Sa vie ne fut pas sans Mystères. – XV. Reprise possible que lorsqu'on a auparavant stoppé. Cardinal.



VERTICALEMENT

1. Celle de la rosière est plus rare que celle de la rose. L'apogée de brillantes étoiles. – 2. C'est quand elle se montre coulante qu'il faut s'en garder. Elle est indissolublement liée à nous par une chaîne. – 3. Font perdre prématurément une situation intéressante. Sigle d'une ancienne agence pour l'emploi. – 4. Qui ne connaît pas encore les usages. Dauphin régnant dans le domaine des naïades. Forme d'avoir. – 5. Imaginer. Sur une lettre pour laquelle on fait généralement son propre facteur. S'accroche à ce qu'elle tient. – 6. Interjection. Restauration d'un palais servant à la restauration. – 7. Agent pouvant prévenir les accès de mauvaise humeur. Telle la chose promise. – 8. Mot compris de la « langue » internationale. Un peu de blanc suffit à le rendre gris. Valeur en abrégé d'un Louis neuf. – 9. Sujet que des personnes réservées évitent de mettre en avant. Lecture généralement courte, mais ne manquant pas d'illustration. Ville du Mali. – 10. Marche sans avoir les pieds sur terre. Bâtisseuse de couches. Végéter sous les caresses de Phébus. – 11. Auteur plus imaginatif que réaliste. Fait le perroquet pour instruire les buses. – 12. Génératrice de voûtes et courbatures. – 13. Filet parfois plongé dans son homonyme. Qui ne saurait être compatible avec une célèbre comédie de Musset. – 14. Note. Evocateur d'arbre vert et manteau blanc. Toiles légères. – 15. Quand cette femme vous saute au cou, ce n'est pas par débordement d'affection. Manche s'exécutant en court et en manches courtes.

Solution du problème n° 3242

Horizontalement

I. Nébuleuse. – II. Ope. Essor. – III. Sébastien. – IV. Trone. Nue. – V. Rops. Tir. – VI. An. Tare. – VII. Réparer. – VIII. Agaric. Pi. – IX. Mime. Vis. – X. Ure. Gaine. – XI. Sosie. Fer.

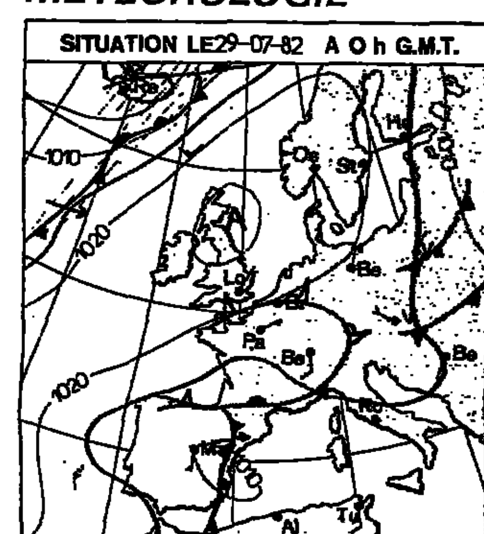
Verticalement

1. Nostradamus. – 2. Eperon. Giro (Tour d'Italie). – 3. Be-Bop. Rames. – 4. Austère. – 5. Lèse. Api. Gê. – 6. Est. Trac. – 7. Usinier. Vif. – 8. Sœur. Epine. – 9. Erne. Griser.

GUY BROUTY.

MÉTÉOROLOGIE

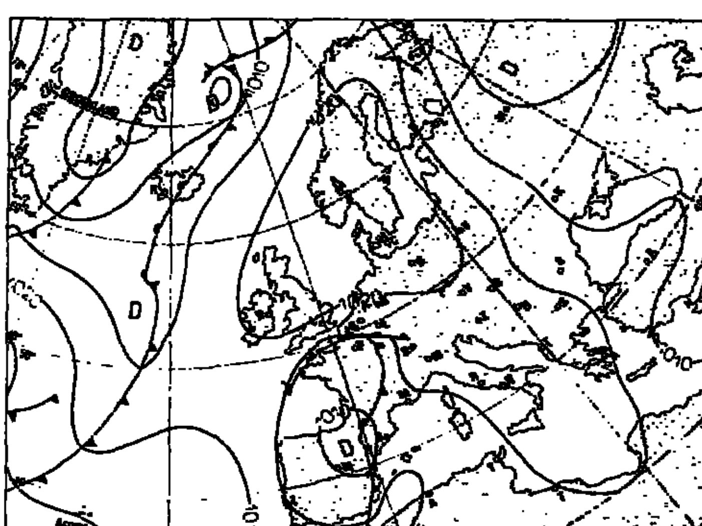
SITUATION LE 29-07-82 A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 30.07 DÉBUT DE MATINÉE

Brouillard ~ Verglas dans la région

PRÉVISIONS POUR LE 30 JUILLET A 0 HEURE (G.M.T.)



Évolution probable du temps en France entre le jeudi 29 juillet à 0 heure et le vendredi 30 juillet à 24 heures :

Le minimum centré sur le nord de l'Espagne dirige vers la France des masses d'air humide et instable à caractère orageux qui s'étendront principalement à la moitié est du pays.

Vendredi, une zone de temps couvert et orageux s'étendra dès le matin des Pyrénées au Massif Central et aux régions du Nord-Est, ainsi que sur les Alpes et le Jura. Des précipitations orageuses, donc très irrégulières, seront observées, et elles seront localement fortes, principalement sur les versants sud et sud-ouest des massifs montagneux. L'activité orageuse sera plus modérée sur les régions méditerranéennes, mais une forte nébulosité prédominera. Sur l'Aquitaine des averses orageuses mais plus localisées seront observées ; les périodes ensoleillées prédomineront sur le nord de cette région. Sur la Bretagne, la Vendée et la Normandie, les passages nuageux, parfois accompagnés d'averses, seront fréquents, principalement près des côtes de la Manche. Le Bassin parisien, en bordure du corps orageux, connaîtra le plus souvent un ciel nuageux avec précipitations orageuses localisées sur l'est de la région. Les températures maximales avoisineront 21 degrés à 28 degrés du Nord-Ouest au Sud-Est.

La pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était à Paris, le 29 juillet à 8 heures, de 1 010,9 millibars, soit 758,2 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 28 juillet ; le second, le minimum de la nuit du 28 au 29 juillet) ; Ajaccio, 27 et 17 degrés ; Biarritz, 25 et 15 ; Bordeaux, 26 et 14 ; Bourges, 24 et 14; Brest, 19 et 14 ; Caen, 20 et 16 ; Cherbourg, 18 et 15 ; Clermont-Ferrand, 24 et 13 ; Dijon, 23 et 20 ; Grenoble, 24 et 12 ; Lille, 23 et 15 ; Lyon, 24 et 14 ; Marseille-Marignane, 30 et 20 ; Nancy, 21 et 12 ; Nantes, 23 et 16 ; Nice-Côte d'Azur, 26 et 20 ; Paris-Le Bourget, 24 et 12 ; Pau, 26 et 16 ; Perpignan, 27 et 17 ; Rennes, 22 et 14 ; Strasbourg, 19 et 14 ; Tours, 23 et 13 ; Toulouse, 28 et 18 ; Pointe-à-Pitre, 31 et 24.

Températures relevées à l'étranger : Amsterdam, 24 et 15 ; Athènes, 30 et 23 ; Berlin, 26 et 14 ; Bonn, 19 et 14 ; Bruxelles, 23 et 15 ; Le Caire, 31 et 19 ; îles Canaries, 31 et 27 ; Copenhague, 25 et 13 ; Dakar 31 et 23 ; Djerba 36 et 24 ; Genève 22 et 12 ; Jérusalem, 29 et 18 ; Lisbonne, 15 et 17 ; Londres, 23 et 12 ; Luxembourg, 19 et 12 ; Madrid, 29 et 18 ; Moscou, 24 et 14 ; Nairobi, 27 et 15 ; New-York, 28 et 20 ; Palma-de-Majorque, 32 et 22 ; Rome, 29 et 19 ; Stockholm, 21 et 9 ; Tozeur, 42 et 29 ; Tunis, 36 et 26.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

loterie nationale LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER, TOUS CUMULS COMPRIS, AUX BILLETS ENTIERS

TRANCHE DE JUILLET DES SIGNES DU ZODIAQUE

TIRAGE n° 47 DU 28 JUILLET 1982

TERMINAISON	FINALES et NUMÉROS	SIGNES du ZODIAQUE	SOMMES à PAYER
1	1	tous signes	F. 100
	711	tous signes	500
	1 101	gémeaux	10 100
		autres signes	1 100
	1 591	cancer	10 100
		autres signes	1 100
	5 491	verseau	10 100
		autres signes	1 100
	9 931	sagittaire	10 100
		autres signes	1 100
	8 621	bélier	15 100
		autres signes	1 600
	15 701	capricorne	150 100
		autres signes	15 100
	29 721	balance	150 100
		autres signes	15 100
	34 391	vierge	150 100
		autres signes	15 100
	06 531	poissons	1 000 100
		autres signes	150 100
2	5 332	lion	10 000
		autres signes	1 000
	7 422	vierge	10 000
		autres signes	1 000
	8 812	gémeaux	15 000
		autres signes	1 500
	21 302	poissons	150 000
		autres signes	15 000
3	0 293	capricorne	15 000
		autres signes	1 500
4	404	tous signes	400
	0 774	sagittaire	15 000
		autres signes	1 500
	20 504	bélier	150 000
		autres signes	15 000
5	05	tous signes	200
	245	tous signes	300
	8 425	taureau	15 000
		autres signes	1 500
	9 765	vierge	15 000
		autres signes	1 500
	9 825	scorpion	15 000
		autres signes	1 500

TERMINAISON	FINALES et NUMÉROS	SIGNES du ZODIAQUE	SOMMES à PAYER
5	03 255	verseau	F. 150 000
		autres signes	15 000
	23 385	lion	150 000
		autres signes	15 000
6	9 906	taureau	10 000
		autres signes	1 000
	2 926	poissons	15 000
		autres signes	1 500
7	77	tous signes	200
	297	tous signes	400
	567	tous signes	400
	02 337	gémeaux	150 000
		autres signes	15 000
	05 627	taureau	150 000
		autres signes	15 000
8	48	tous signes	200
	2 148	bélier	10 200
		autres signes	1 200
	4 998	balance	10 000
		autres signes	1 000
	6 098	poissons	10 000
		autres signes	1 000
9	9	tous signes	100
	29	tous signes	300
	6 979	scorpion	10 100
		autres signes	1 100
	7 649	capricorne	10 100
		autres signes	1 100
	7 309	verseau	15 100
		autres signes	1 600
	9 569	balance	15 100
		autres signes	1 600
	24 359	sagittaire	150 100
		autres signes	15 100
0	380	tous signes	400
	5 430	cancer	15 000
		autres signes	1 500
	8 630	lion	15 000
		autres signes	1 500
	05 140	cancer	150 000
		autres signes	15 000
	22 690	scorpion	150 000
		autres signes	15 000

PROCHAINS TIRAGES LE 4 AOUT 1982
TRANCHE DES MOISSONS à MALAKOFF (Hauts-de-Seine)
L'ARLEQUIN à MONTELIMAR (Drôme)

LOTO TIRAGE n° 10 : 1 7 24 28 32 47 NUMÉRO COMPLÉMENTAIRE 36

PROCHAIN TIRAGE LE 4 AOUT 1982 VALIDATION JUSQU'AU 3 AOUT APRES-MIDI

LOTERIE NATIONALE - TRANCHE DE JUILLET DES SIGNES DU ZODIAQUE - N° 47

PARIS EN VISITES

SAMEDI 31 JUILLET

« Les jardins du Trocadéro », 15 heures, devant le Musée de l'Homme, Mme Bachelier.

« Crypte de Notre-Dame », 15 heures, parvis, Mlle Brossais.

« Hôtel de Sully », 15 heures, 62, rue Saint-Antoine, M. Guillier (Caisse nationale des Monuments historiques).

« Naissance de l'écriture », 15 heures, Grand Palais (Approche de l'art).

« Basilique de Saint-Denis », 15 heures, entrée (L'art pour tous).

« Le quartier de Saint-Benoît le bien tourné », 15 h 15, 3, rue Domat (Mme Barbier).

« Hôtel de Lauzun », 10 h 30, entrée quai d'Anjou (M. Bouchard).

« Saint-Germain-des-Prés », 15 h 30, devant l'église (M. Czarny).

« La Mosquée », 15 heures, place du Puits-de-l'Ermite (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

L'abondance de l'actualité nous oblige à remettre à demain la suite de la présentation des collections d'hiver.

Nous prions nos lecteurs de bien vouloir nous en excuser.

RÉGIONS

A PROPOS

LA LUTTE CONTRE LA SÉCHERESSE

Un « triangle jaune » Bayonne - Dijon - Nice

La mission interministérielle de l'eau, sorte d'état-major de crise constitué pour pallier les méfaits de la sécheresse, se réunit, ce jeudi 29 juillet, à Paris, sous la présidence de M. Michel Crépeau, ministre de l'environnement. En s'appuyant sur les rapports expédiés par les préfets des départements les plus touchés et sur les observations rassemblées par les services régionaux d'aménagement des eaux (S.R.A.E.) elle devait dresser une photographie de la situation à la veille des départs du mois d'août.

Première constatation : le déficit pluviométrique n'affecte que sept régions (Limousin, Auvergne, Bourgogne, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées), alors qu'en 1976 la quasi-totalité du territoire avait été touchée.

Les vingt départements dont les rivières et les nappes souterraines sont à un niveau anormalement bas s'inscrivent dans un triangle dont les pointes sont Bayonne, Dijon et Nice et encore à l'intérieur de ce « triangle jaune » tous les secteurs ne suscitent-ils pas une égale inquiétude.

Dans une dizaine de départements, quelques communes rurales, généralement situées au sommet de bassins hydrographiques, ont été obligées d'imposer des restrictions à la distribution de l'eau. Cependant s'il ne pleut pas en août, les Pyrénées-Orientales, l'Aude, le Gard et la Charente pourraient se trouver cette fois en difficulté. Dans ce cas, il est prévu de faire appel à des camions citernes privés et, éventuellement, à ceux de l'armée pour ravitailler les fermes et les hameaux dont les sources seraient à sec. Si les nappes souterraines ne donnent plus, on approfondira les forages et on établira des interconnexions provisoires entre les réseaux d'adduction. Les agences de bassins aident au financement de ces travaux. Celle de Loire-Bretagne est déjà saisie de six dossiers.

Nombre de communes échaudées par la grande sécheresse de 1976 ont amélioré, depuis, leur approvisionnement en se raccordant – par sécurité – à des réseaux voisins, en faisant faire de nouveaux forages ou bien en agrandissant le diamètre de leurs tuyaux d'adduction.

L'aide d'E.D.F.

La situation est, également, moins inquiétante qu'il y a six ans, car les barrages réservoirs sont pleins. Néanmoins, un certain nombre de petits cours d'eau, notamment dans le Var, mais pas seulement dans ce département, sont dans un état critique. La baisse de débit est telle que toute vie piscicole est devenue impossible. Les pêcheurs savent déjà que les alevinages qu'ils ont opérés à grands frais sont perdus et qu'il faudra deux à trois ans pour que le poisson revienne.

A la demande des autorités locales, E.D.F. a accepté d'ouvrir les vannes d'un certain nombre d'ouvrages pour faire remonter le niveau du Gapeau, dans le Var, de la Drôme, du Lot et de l'Aveyron. Sur l'Allier, c'est le barrage de Naussac qui est mis à contribution. Si c'était nécessaire, d'autres lâchures seraient opérées pour soutenir les étiages. Mais E.D.F. demandera à être dédommagée pour les kilowatts-heures qu'elle ne pourra produire.

Pour l'instant, ce sont les agriculteurs qui ont le plus souffert. Ceux qui sont desservis par un organisme d'aménagement hydraulique, comme la Société des travaux de Gascogne, la Société du canal de Provence et celle du Bas-Rhône-Languedoc, ont pu continuer à irriguer, mais ailleurs on a déjà enregistré des pertes notables. A peu près partout, le déficit en fourrages est important. C'est pourquoi le ministère de l'agriculture a débloqué une somme de 5 millions de francs pour permettre aux éleveurs de s'approvisionner dans d'autres régions. En outre, le coup de chaleur du 7 juillet a eu des effets néfastes sur les céréales dans le Var, les Bouches-du-Rhône, la Haute-Loire, l'Aveyron, les Landes et le Gers. Ce dernier département a d'ailleurs demandé à être classé en zone sinistrée. Mais on ne connaîtra le vrai bilan que lorsque toutes les récoltes seront rentrées.

Pour suivre l'évolution de la situation, le ministère de l'environnement a chargé les Services régionaux d'aménagement des eaux (S.R.A.E.) de faire des bilans et des prévisions tous les quinze jours. Ces services collecteront les données de leurs propres stations de jaugeage, mais aussi celles de la météo, celles du Bureau de recherches géologiques et minières (B.R.G.M.) qui surveille les nappes souterraines et celles fournies par les gestionnaires des barrages-réservoirs. Dans chaque département, un tableau synthétique sera adressé au préfet le premier et le 15 de chaque mois. Ainsi s'engage-t-on, par degrés, vers une sorte de gestion de ce risque naturel qu'est la sécheresse.

MARC AMBROISE-RENDU.

ANNONCES CLASSEES

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	71,00	83,50
DEMANDES D'EMPLOI	21,00	24,70
IMMOBILIER	48,00	56,45
AUTOMOBILES	48,00	56,45
AGENDA	48,00	56,45
PROP. COMM. CAPITAUX	140,00	164,64

ANNONCES ENCADRÉES	La m/m col.*	La m/m col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	47,04
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,10
IMMOBILIER	31,00	36,45
AUTOMOBILES	31,00	36,45
AGENDA	31,00	36,45

*Dégressifs selon surface ou nombre de parutions

OFFRES D'EMPLOIS — OFFRES D'EMPLOIS

PIERRE LICHAU

PIERRE LICHAU, un nom qui évoque 20 ans de recherche et d'adresse. D'une petite agence de petites annonces PIERRE LICHAU S.A. est devenue un groupe important orienté vers le domaine de la Communication. 2ème agence de publicité de recrutement, 1ère société privée de Télex,* importante Sté de publicité commerciale PME/PMI, le groupe diversifie ses activités vers le traitement de texte et enfin la formation professionnelle.

* (EUROTELEX System)

ETUDIANTS

(GARCONS OU FILLES)
Vous cherchez un travail en Août (4 à 6 semaines)
Nous vous proposons, la gestion d'un petit libre service alimentaire dans Paris ou banlieue en qualité de :

RESPONSABLE ou AIDE

— 18 ans minimum pour les responsables
— être de nationalité française, actif et robuste
— si possible Ecole de Gestion.

Présentez-vous avec cartes d'identité, sécurité sociale et étudiants + photo les 28 - 29 - 30 Juillet à partir de 9h. à GENVRAIN LA PARISIENNE 51, rue Richer - 75009 PARIS Métro CADET - Tél 770.74.10

A new french trade paper for the film and video market to be launched by established UK publishers urgently requires the following personnel with experience in this industry and a reasonable knowledge of english :

1. Editor
2. Free lance contributors
3. Marketing (space selling) agencies, or individual prepared to set-up national sales network.

Career details please to Defoe Publications. Defoe House, 20 Wandle Road, Morden, Surrey, England SM4 6AQ
Early interviews in Paris for suitable applicants.

ORGANISME D'AMÉNAGEMENT
région Ile-de-France
recherche

UN RESPONSABLE D'OPÉRATIONS

Expérience souhaitée 4 à 5 ans pour le montage et la négociation d'opérations d'aménagement.
- Formation juridique.
- Bonnes connaissances des problèmes d'implantation de logements et de commerces.

Ecrire avec C.V., photo et prétentions sous réf. 43891 M à BLEU Publicité 17, rue du Docteur Lebel 94307 VINCENNES CEDEX (qui transmettra)

Organisme important rech. dans le cadre de son expansion (C.A. : + 42 %) DES COLLABORATEURS COMMERCIAUX (H. ou F.)
— formation assurée.
— goût des contacts à haut niveau.
— rémunération importante (moyenne mensuelle de nos consult. en 82 : 12.900 F).
— Possibilités de promotion.
Adr. C.V. nº 2251, Pub. Réunies, 112, bd Voltaire, 75011 PARIS.

« Rech. d'urgence Technicien projectionniste, 16 et 35 mm. Références exigées. Service Culturel, Verrières-le-Buisson. Tél. 920-29-71, poste 228. »

JOURNALISTE
Quotidien régional
CHERCHE
JOURNALISTE LOCALIER
diplômé d'une école professionnelle, deux ans d'expérience minimum, bonne connaissance *des dossiers sportifs.*
Ecrire sous le nº 241.661 M,
RÉGIE-PRESSE
85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

emplois régionaux

CETA
Groupe STERIA
Bureau d'études spécialisé dans les automatismes avancés (domaine aérospatial) recherche des

INGENIEURS D'ETUDES

Diplômés grandes écoles (spécialisation aéronautique souhaitable mais non nécessaire) Débutants ou ayant quelques années d'expérience
Ayant une bonne aptitude rédactionnelle.
Lieu de travail : ANGOULEME (déplacements de courte durée à prévoir)
Vous avez des connaissances en analyse numérique,
Vous vous intéressez à la théorie de la commande optimale, et à sa mise en œuvre pratique sur calculateurs en ligne,
Vous souhaitez travailler au sein d'une petite équipe dynamique,
Envoyez votre dossier de candidature à J.L. DURIEUX CETA 28, rue de Bélat 16000 ANGOULEME

La Ville de BELFORT recrute, pour le 15 septembre 1982, *pour sa bibliothèque municipale neuve :*
— un sous-bibliothécaire (option lecture).
Echelles indiciaires réglementaires.
Candidatures à présenter avant le mardi 31 août 1982 et renseignements au service du personnel, mairie de Belfort, 90020 BELFORT cedex.
Tél. : (84) 28-06-14, p. 338.

Associat., Amis de la Maison des Arts et Loisirs
recherche
ANIMATEUR
Envoyer C.V. avant le 28/8, place Aubry, 02000 LAON. Expérience avec C.E. souhaitée.

sports & loisirs

FLASH
NEW YORK
Départ Paris 7 août. Retour Paris 20 août.
2330 F
JET EVASION
260.30.85
Marie France
205, rue St-Honoré. 75001 Paris
Lic. 610

bateaux

A.V. Vedette habitable DRACO 30 1976, 2×170 CV ess. Long. 9,10, larg. 3,10. Très bon état. Bien équipée. Tél. : (46) 41-78-68. Px à déb.

propositions diverses

L'État offre de nombreuses possibilités d'emplois stables, bien rémunérés à toutes et tous avec ou sans diplômes.
Demandez une documentation sur notre revue spécialisée FRANCE-CARRIÈRES (C 16) Boîte Postale 402-09 PARIS.

travaux à façon

ENTREPRISE - Sérieuses références effectue trav. peinture, menuiserie, décorat. coordinat. ts corps d'état. Devis gratuit. T. 368-47-84 et 893-30-02.

automobiles — divers

cent mille pneus en moins d'une heure
toute prestation immédiate sans rendez-vous
pneus, amortisseurs, freins, parallélisme, spécialiste des jantes et pneus larges taille basse
148, rte de la Reine 92100 BOULOGNE 603.02.02

Part. vd mot. 604 D turbo 80, 61.000 km, boîte 5 vit. + ttes pièces, 22.000 F + mot. Bagheera et 4 roues alu. 35.000 km. 3.000 F. Téléph. : 781-69-68.

LANCIA AUTOBIANCHI
Concession PARIS 14è
PRIX SPECIAL du 1·7 au 30·7
70, av. Jean-Moulin
539·57·33+

OCCASIONS SANS RISQUES QUALITE-PRIX

Volvo 264 GL — 110.000 km : 30.000 F.	77
Opel Ascona LS — 50.700 km : 18.000 F.	79
Opel Rekord break diesel — 108.000 km : 32.000 F.	80
Opel Break Rekord — 12.614 km : 5.500 F.	71
Mazda 323 1,5 — 14.500 km : 41.000 F.	82
Peugeot 305 break SR — 50.600 km : 40.000 F.	81

VOLVO-NEUILLY
747-50-05
16, R. D'ORLEANS - NEUILLY

les annonces classées
Le Monde
sont reçues par téléphone
du lundi au vendredi
de 9 heures à 12 h. 30
de 13 h. 30 à 18 heures
au 296-15-01

L'immobilier

appartements vente

3e arrdt

3e, rue de Montmorency. part. vend grand 4 pces, tt cft. 830.000 F. Tél. : 354-27-68.

5e arrdt

JUSSIEU 180 m² - 354-95-10.
LOFT-TRAVAUX.

JARDIN DES PLANTES
GD LUXE. Façade Pierre de T.
LE POLIVEAU
DU 2 AU 5 PIÈCES.
Quelques DUPL. TERRASSES.
Vue panoramique.
Livrés entièrement équipés. Tissu mural, moquettes et faïences au goût de l'acquér.
LIVRAISON FIN 1982
depuis 13.500 F le m².
CRÉDIT POSSIBLE 80 %.
Visite de l'appartement témoin lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 14 h à 19 h,
1 et 3, rue POLIVEAU.
Renseignements : 267-37-37.

PANTHÉON
Dans couvent XVIIIe s. rénové, asc. dernier étage, charpente apparente, sur jardin intérieur, magnifique 5 pièces, état neuf, parking. Prix : 2.520.000 F. Tél. : 587-30-34, tôt le matin.

6e arrdt

QUARTIER LATIN VUE
Appt 2 pièces, grande cuisine. Téléphone : 325-20-77.

7e arrdt

RUE DE SÈVRES
Séjour avec cheminée + chambre en mezzanine, 3e ét., asc. GARBI - 567-22-68.

8e arrdt

AV. FRIEDLAND
élégant appartem. : triple récept., chambre, s. de bains, cuisine équipée, balcon, soleil. Prix intéressant - 337-51-68.

9e arrdt

R. ST-LAZARE. Studio stdg. Prix 350.000 F, frais réduits. 233-51-36 ou 580-80-47.

3 Pièces, 85 m² sur rue, 2e étage, confort. 550.000 F. Téléphone : 705-02-16.

12e arrdt

IMMEUBLE RÉNOVÉ
3 pièces tout confort, état neuf finition à la demande
MAISON 6 PIÈCES
+ jardin 120 m²
Prix : 1.400.000 F
sur place jeudi 29 juillet, de 9 heures à 16 heures.
19, rue de la République. SAINT-MANDÉ (Mº Saint-Mandé-Tourelles).

13e arrdt

AVENUE DE CHOISY
5 pces aménagées. Bel imm. Est-Ouest, 9e étage, 113 m² + balcon, parking, cave. Ecoles et lycées proches. — 900.000 F. Tél. 585-05-03 ou 584-30-02. Visite ce jour toute la journée.

14e arrdt

SQUARE MONTSOURIS
Ravissante maison, parfait état 2 RECEPT. 4 CHBRES grenier, sous-sol, 329-84-59.

15e arrdt

BEAU, mais petit 4 P., confort, 2e ét., asc. RUE DE LOURMEL. Prix : 530.000 F - 677-96-85.

SÈVRES-LECOURBE
Sur voie privée, plein soleil et calme, 2 p., tt conf. 450.000 F Téléphone : 734-36-17.

32, RUE LECOURBE
Propriétaire vend, dans bel imm., 2 pièces 43 m², bon état. 320.000 F. De 14 à 18 h.

17e arrdt

45, AV. DE VILLIERS
Mº MALESHERBES
RÉHABILITATION PRESTIGE
Anciens ateliers d'artistes restructurés en DUPLEX AVEC LOGGIAS
DE 2-4 ET 5 P.
+ quelques STUDIOS
LUXUEUSES PRESTATIONS
Visites lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 12 h à 18 h.
LIVRAISON IMMÉDIATE.

92 Hauts-de-Seine

BOULOGNE
PRÈS BOIS, MÉTRO.
Rénovation de haute qualité. Réception 50 m², cheminée, poutres, salle à manger, cuis. équipée, 3 chbres, 2 salles d'eau, 1 salle de bains. TERRASSE et jardinet privatifs. Téléphone : 603-29-51.

NEUILLY DANS HOTEL PARTICULIER PIERRE DE TAILLE
ATELIER LOFT
à aménager, grande hauteur sous plafond. 5.000 F le m². Téléphone : 325-33-08.

Province

PORT LA GALÈRE - THÉOULE
Particulier vend studio sur le port. Tout équipé. État neuf. Téléphoner de 10 h à 18 h (93) 75-40-48.

PORT FITOU
PRESQU'ILE PROTÉGÉE
Près Perpignan, Port-Barcarès, dans résid. priv., neuf, 65 m², hab. + 30 m² terrasse sans vis-à-vis séjour 24 m² avec Kitch + 1 ch. + 1 s. de bains + 2 w.-c., entièrement équip. pouvant recevoir 6 pers. Sur place, plage, piscine, tennis, port, restaurants, commerces.
Après 19 h, 750-21-45, sur place après 16 juillet, 16-68-45-71-65 (appt J.C.).

(29) PRESQU'ILE DE CROZON Proche MORGATE et Camaret. R.-de-ch. + combles aménagés 200 m². Terrain 13.500 m². PRIX : 1.000.000 de F. Vue sur mer - 526-92-13.

locations non meublées demandes

Paris

Pr notre client., rech. CHBRES, STUD., 2, 3, 4 p., sans frais.
Téléphone 254-62-30.

PROPRIÉTAIRE LOUER SANS FRAIS
VOS APPARTEMENTS PARIS - BANLIEUE SOUS 48 heures
CLIENTS SELECTIONNES LOYER GARANTIE
TEL. 359-64-00

CHERCHE LIEU D'HABITATION 120 m² minimum. Paris ou banlieue, avec grand jardin, travaux acceptés. Loyer environ 3.500 F. Sérieuses références. Téléphone : 320-79-61 ou le soir : 542-11-90.

PROPRIÉTAIRE, LOUEZ *rapidement. Clientèle assurée.* Service gratuit - 770-88-65.

Région parisienne

Pour sociétés européennes, ch. villas, pavillons pour CADRES. Durée 3 et 6 ans. 283-57-02.

Province

PARTICULIER CHERCHE A LOUER A L'ANNÉE, A PARTIR DU 1er SEPTEMBRE, PETITE VILLA, 30 KM MAXIMUM RÉGION AIX-EN-PROVENCE. Ecr. s/nº 6.332, *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

locations meublées demandes

Paris

OFFICE INTERNATIONAL recherche pour sa direction beaux appart. de standing. 4 pièces et plus. 281-10-20.

bureaux

Locations

Domiciliations 8e-2e
SECRÉTAR., TÉL., TÉLEX, etc.
Création d'Entreprises
Loc. bureau toutes démarches, pour constitution de sociétés.
ACTE S.A. 261-80-88+

fonds de commerce

VEND CONCESSION RENAULT
Paris proche banlieue Mº
TRÈS BELLE AFFAIRE
Écrire, sous référence 2.204, à DEER, 72, bd de Sébastopol, 75003 PARIS.

BAR-RESTAURANT
part. de préf. à part. vend cause retraite. Affaire saine. café-restaurant licence IV. (60 places pouvant faire self, matériel neuf). Clientèle assurée à l'année (artisanale, bureaux, usines). Bail 3/6/9 renouvelable. Loyer modéré. Proche banlieue Ouest. (2 km porte de Versailles). Prix : 300.000 F.
Ecr. s/nº 6.338 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris. qui transmettra.

immeubles

BOULOGNE
— UN PETIT IMMEUBLE 300 m² dont 200 m² LIBRES.
— UN IMMEUBLE PRÈS BOIS 440 m² dt 250 m² LIBRES.
— UN IMMEUBLE 1.000 m² près MAIRIE.
Bonne affaire, tél. 603-29-51.

pavillons

ORSAY
LE GUICHET, pavillon meulière, 5 p., 300 m² terr., expos. Sud, vue dégagée, séj. dble avec cheminée, cuis. équipée, 3 ch., salle de bains, salle d'eau, sous-sol complet, garage indép. 70 m². 830.000 F. Tél. 928-68-00.

villas

GIF-SUR-YVETTE
800 m centre ville et Mº. VILLA 7 pièces, 180 m² habitables, 640 m² terrain, exposition Sud-Ouest, séjour 37 m² + cheminée, cuisine aménagée, 6 ch., grenier, salle bns, salle d'eau, sous-sol complet, garage dble. 1.300.000 F. Tél. 928-68-00.

CHATOU
RÉSIDENTIEL, maison de ville parfait état, séjour, 3 chbres, cuis., bains, conft, garage, jardinet. Prix : 600.000 F. AGENCE DE LA TERRASSE, LE VÉSINET, tél. 976-05-90.

propriétés

CORPS DE FERME à amén., sur 1.500 m², 130 km Est de Paris. Px 155.000 F (1/2 cpt), solde à 8 %. Tél. 808-25-52.

SOLOGNE
A vendre PETITS TERRITOIRES DE CHASSE, avec ou sans étangs, dont un constructible.
Écr. Havas Orléans nº 200079.

IRLANDE. Cottages. MAISON à vdre. G. Fitzsimons, Glandore, Villas Blackrock, Cork. Tél. : (19) 353 21291191.

S.-O. Part. vend anc. MOULIN à EAU restauré. Grd séjour, 4 chbres, tt cft, dépend. Chute. Canal. Truites. 1 ha. 900.000 F. Tél. (20 h.) : (61) 88-25-10.

(77) LAGNY
Saint-Thibault-des-Vignes
A vendre MAISON meulière, compren. r. de ch. : 1 salle à manger, salon, cuisine, w.-c. 1er ét. : 3 chbres, s. de bns. 2e ét. : 2 ch. + possib. salle de bains. Sous-sol total + dépend. Sur 1.600 m² de terrain, moitié verger.
Prix : 550.000 F à débattre. Tél. : 404-75-51, apr. 20 h.

A 10 MN DE ROYAN
Ferme rénovée, entrée, cuisine, séjour, salon, très belle cheminée, four à pain, carrelage grès, poutres appar., 3 chbres, s. de bns, w.-c., gar., chf. centr. gaz.
TERRAIN 5.000 m²
PRIX : 650.000 F
AGENCE DE L'EUROPE
95, cours de l'Europe.
17200 ROYAN.
Tél. : (16-46) 38-06-10.

terrains

Vend terrain constructible 2.700 m² + bois 3.200 m². LOPERHET, 15 km de Brest. Tél. : (98) 41-81-28.

viagers

Excellent placement, 35 km Sud Paris, golfe du Coudray, viager, dble living + 2 chbres 130 m². Pour tous renseign. téléphonez au 783-89-86 - 648-54-89.

Libre. Gd 2 p., 3e ét. asc. imm. tt cft, 20e. Mº Pte-Bagnolet. 165.000 cpt + 2.580 mens. Femme 70 a. Cruz 266-19-00.

LIBRE, forêt de Fontainebleau (Ury), belle villa standing, 4 ch., parc arboré, 2.000 m². Cpt 135.000 + rente 3.900. LODEL - Tél. : 355-00-44.

Donne viager limité capitaux et appartement Croisette. (93) 99-07-44.

VILLA NICE CENTRE
Jardin, 4 pièces cft, occupé max. 15 ans, 300.000 F + rente 805-58-70.

Le Monde

économie

LES CHOIX BUDGÉTAIRES ET INDUSTRIELS DU GOUVERNEMENT

Les dépenses publiques avoisineront 900 milliards de francs en 1983

(Suite de la première page.)

Le ralentissement prévu de 3,4 points du taux d'inflation s'est traduit par une rectification en baisse des dépenses publiques dont la progression est ramenée à 13 % contre un peu plus de 16 % dans le schéma d'avant la dévaluation (2).

Ce pourcentage, même s'il est supérieur d'un point et demi à la croissance attendue du produit intérieur brut (+ 11,5 %) traduit une décélération des dépenses de l'État qui progressaient de 27,7 % dans le budget de 1982 tel qu'il fut voté par le Parlement à la fin de l'année dernière (3).

L'abattement des crédits attribués à chaque ministère s'est fait à peu près uniformément pour tenir compte du ralentissement espéré de l'inflation. Mais les coupes qui avaient été opérées dès avant la dévaluation pour contenir le déficit avaient été brutales, n'épargnant que quelques secteurs : la recherche dont les dépenses progressent au total de 30 % (soit de 20 % en valeur réelle), la formation professionnelle, l'éducation nationale, la culture, l'industrie et les entreprises publiques, dont les dotations en capital sont quadruplées, passant de 2,5 milliards de francs à 11 milliards (4) et dans un certaine mesure les transports.

Le projet gouvernemental prévoit d'autre part, presque vingt mille postes nouveaux de fonctionnaires qui viendront s'ajouter aux 125 000 emplois déjà créés en 1981 et 1982 (54 000 et 71 000). Ces cr£290710oncernent la police et la gendarmerie (3 000 environ), l'enseignement (5 000 environ), les services fiscaux (2 000), la justice, la recherche, les emplois d'utilité collective (4 à 5 000).

L'effet le plus spectaculaire du freinage attendu de l'inflation concerne la charge de la dette publique. Après une augmentation de 42 % en 1982, celle-ci devait encore augmenter de 35 % en 1983. Le ralentissement de la hausse des prix doit entraîner une baisse des taux d'intérêt. Ceux-ci se situent dans les calculs budgétaires aux alentours de 11 %, ce qui ramènerait à 15 % la croissance du poids de la dette publique, celle-ci passant de 53,7 milliards de francs dans les hypothèses initiales de 1982 à une soixantaine de milliards de francs dans le budget initial de 1983. Cette hypothèse implique également qu'un recours plus important soit fait aux sources de financement long.

Les tarifs publics eux devraient augmenter comme les prix de détail pour ne pas contrecarrer les effets du plan anti-inflation.

Quant aux dépenses en capital, gonflées par la croissance des crédits accordés à la recherche et par les dotations aux entreprises publiques, elles devraient progresser de 19 % en autorisations de programme soit de 9,7 % en valeur réelle.

Une tranche à 65 % ?

La construction du budget de 1983 repose toute entière sur un net ralentissement de l'inflation. Du bien-fondé de cette hypothèse dépend la vraisemblance de l'exercice 1983. Celui-ci apparaît a priori compatible avec un déficit budgétaire de 118 milliards de francs représentant à peu près exactement la limite fatidique à ne pas dépasser des 3 % du PIB fixée par le président de la République. Pour mieux contrôler l'évolution de l'impasse, vingt milliards de francs de dépenses publiques seront bloqués en début d'année dans un fonds de régulation budgétaire et consommés par la suite si la situation le permet.

Il faudra attendre septembre pour connaître la face fiscale – jusqu'à présent cachée – du budget de 1983. La question qui se pose est de savoir de quelle manière sera alourdi l'impôt sur le revenu car sur le principe la cause est entendue : les contribuables aisés devront payer davantage.

Plusieurs voies sont ouvertes. La première consiste à ne pas corriger de l'inflation les limites des tranches supérieures du barème, ce qui équivaudrait à alourdir la pression fiscale pesant sur les hautes rémunérations. Au sein du gouvernement, cette méthode est assez critiquée dans la mesure où elle fait passer clandestinement dans les faits une augmentation des impôts que le pouvoir voudrait au contraire mettre en lumière au nom de la solidarité.

Une autre méthode consisterait à créer une tranche d'imposition à 65 %, ce qui équivaudrait à rendre définitive l'imposition exceptionnelle de cette année.

Enfin, le système du quotient familial qui a été modifié cette année (ses effets sont plafonnés à partir d'un certain montant de réduction d'impôts) pourrait être plus profondément réformé. L'idée serait de transformer l'abattement par enfant qui varie actuellement en fonction du revenu, en une réduction fixe équivalente pour tous, quelque soit le revenu et qui ne dépendrait plus que de l'importance de la famille.

La fortune fera-t-elle également l'objet de prélèvements supplémentaires ? M. Mauroy avait annoncé le 15 juillet, dans une déclaration faite aux partenaires sociaux qu'il recevait à Matignon, que le budget de 1983 comporterait des mesures fiscales de solidarité *« pour réduire les inégalités excessives de revenus et de patrimoine »*. Trois impôts peuvent donc, a priori, être concernés : l'impôt sur les plus-values, l'impôt sur les grandes fortunes, les droits de succession.

M. Mitterrand s'était engagé lors de sa conférence de presse de septembre 1981 à supprimer *« dans sa forme présente »* l'impôt sur les plus-values qu'il avait qualifié de *« mauvais impôt »*. A l'examen, le principe d'une imposition des plus-values est apparu justifié, du point de vue de l'équité mais aussi de l'efficacité. Le rapport Dautresme, s'il a souligné les multiples inconvénients du système actuel, a opté pour le maintien d'une imposition simplifiée. Ainsi, les plus-values mobilières pourraient être taxées au taux forfaitaire de 15 %.

La tendance actuelle n'est donc pas du tout à un alourdissement de la fiscalité sur les plus-values, mais plutôt à son allégement.

Le rapport Dautresme – encore lui – souligne ce que l'on savait déjà : les inégalités de fortune sont beaucoup plus fortes que les inégalités de revenus. Cependant, alors que les secondes n'ont cessé de diminuer depuis quinze ans, les premières s'accroissent, sans arrêt, semble-t-il, depuis la deuxième guerre mondiale. Tout le problème est maintenant de savoir s'il est opportun dans le climat actuel de réformer à nouveau dans ce domaine particulièrement sensible qu'est la propriété.

Un impôt sur les grandes fortunes vient d'être institué qui entre à peine en application et dont on comprendrait mal qu'il puisse être déjà corrigé. Quant au régime fiscal des droits de succession, son injustice n'est plus à démontrer (5). Mais le gouvernement Mauroy qui ne l'a pas réformé en 1981, peut-il prendre le risque d'y toucher en 1982 ?

ALAIN VERNHOLES.

(2) Ce taux de 13 % concerne l'ensemble des charges de l'État, défenses militaires comprises.

(3) La croissance du PIB en volume serait de 2,8 %. En 1983, celle des prix du PIB de 8,5 % (l'évolution des prix de détail n'etant que de 8 % en moyenne annuelle comme en glissement de janvier à décembre).

(4) Le chiffre de 2,5 milliards de francs s'entend pour le budget initial de 1982, car le premier « collectif » de mai a ajouté 3 milliards de francs de dotation à cette somme.

(5) Voir le rapport de la commission d'étude d'un prélèvement sur les fortunes rédigé par MM. Ventejol, Blot et Méraud.

Un programme quinquennal de 140 milliards est prévu pour la filière électronique

(Suite de la première page.)

Le déficit annuel est estimé à 1 100 ingénieurs et à 3 000 techniciens supérieurs. Un plan de rattrapage va être élaboré pour former en trois ans plus de quatre mille personnes.

Diverses mesures, dont la création d'Instituts supérieurs nationaux devraient permettre à partir de 1984 d'obtenir un flux annuel de diplômés d'environ 4 000 personnes également.

Pour être complet, il manque encore à ce programme son volet industriel et un plan de financement. A vrai dire, ce dernier est plus ou moins arrêté. Du moins dans ses grandes lignes. Mais un débat s'est ouvert ces derniers jours à l'intérieur du gouvernement sur l'opportunité politique de rendre publics ces chiffres.

Ne risquait-on pas de choquer une partie de la population en annonçant des aides de l'Etat pour les industries électroniques au moment même où l'austérité est de rigueur ? De plus, à l'économie et au budget, on frémit quelque peu devant la note à payer et on rechigne à prendre des engagements pluriannuels. Finalement le chef de l'Etat a tranché. Il a souhaité que le chiffre de 140 milliards de francs soit annoncé afin de bien marquer l'ampleur du programme.

Le plan de financement

Cette somme de 140 milliards recouvre l'ensemble du financement par l'Etat, les entreprises privées, publiques ou filiales des groupes étrangers pour la période 1982-1986. Si la courbe s'était maintenue sur sa pente actuelle, les investissements n'auraient été que de 90 milliards. C'est donc un effort supplémentaire de 50 milliards de francs qui est envisagé.

L'Etat aurait dû normalement contribuer au financement pour 25 milliards de francs. Sa participation devrait être portée à environ 55 milliards de francs. L'Etat devra donc trouver chaque année 5 milliards de plus (en francs constants) pour la filière électronique.

Les télécommunications et l'électronique professionnelle ont déjà les plus gros budgets d'investissements avec, notamment, les financements par les armées et les P.T.T. Pour les cinq années à venir, il est prévu un simple maintien de leur effort d'investissement qui représenterait toutefois encore 80 milliards de francs sur les 140 milliards.

La ventilation des 60 milliards restants entre les neuf sous-secteurs de la filière n'est pas totalement arrêtée. Des ordres de grandeur peuvent cependant d'ores et déjà être donnés.

Composants : 10 milliards de francs ; électronique grand public : 7 milliards ; informatique : 13 milliards ; bureautique : (hors C.I.I.-H.B.) : 1,7 milliard ; logiciels et services informatiques : 4,5 milliards ; industrie spatiale : 15 milliards ; informatique industrielle et automatisme : 3,2 milliards ; instrumentation scientifique : 2 milliards ; électronique médicale : 3 milliards.

Si l'on compare ces investissements à ce qui se fait actuellement, ou à ce qui était normalement prévu, on constate que l'effort supplémentaire profitera surtout à l'informatique, aux composants et à l'électronique grand public.

Reste à mettre au point le volet industriel. Tâche essentielle, et de loin la plus délicate. Ce devrait être chose faite, explique-t-on, à la rentrée de septembre. Les discussions avec les industriels se poursuivent et les problèmes de frontières entre la *« bande des quatre »* nationalisées - C.G.E., Thomson, Matra, C.I.I.-Honeywell-Bull, - qui assurent 50 % de la production de la filière, sont encore loin d'être résolus.

Ce volet industriel ne doit pas se limiter, dans l'esprit de M. Chevènement, au secteur public et à l'Hexagone. Les P.M.I., le secteur privé, voire les filiales françaises des groupes étrangers, doivent participer pleinement au développement de la filière électronique et l'Etat passera des *« conventions »* avec les entreprises qui le souhaitent.

Le gouvernement insiste enfin sur la nécessaire coopération internationale, en priorité européenne. *« Refuser pour la filière électronique une politique de créneaux n'implique pas que la France fasse tout, toute seule, car dans certains cas des répartitions de tâches peuvent être faites à l'échelle de l'Europe »*. Des propos qui rejoignent les *« ouvertures européennes »* de M. Max Grundig, comme du nouveau P.D.G. de Philips, M. Deeker. Jusqu'à présent, ces velléités de coopération restent purement verbales. Se traduiront-elles concrètement ?

Jean-Michel QUATREPOINT.

● *L'indice des prix à la consommation dans la C.E.E.* a augmenté de 0,7 % au mois de juin par rapport à mai (après + 0,8 % en mai par rapport à avril). En un an (juin 1982 comparé à juin 1981), la hausse des prix est de 11,1 %, soit à peu près comme en mai (11,2 %).

Cinq pays ont enregistré une hausse inférieure à 1 % : la Belgique (+ 0,9 %), le Danemark (+ 0,8 %), la France (+ 0,7 %), le Royaume-Uni (+ 0,3 %), les Pays-Bas (+ 0,2 %). En revanche, les prix ont augmenté de 2,6 % en Grèce, de 1,1 % au Luxembourg et de 1 % en R.F.A. et en Italie.

LE RAPPORT DE LA COMMISSION DE LUTTE CONTRE LES EVASIONS DE CAPITAUX

L'administration se trouve dépourvue de moyens d'action efficaces contre la grande fraude

Le rapport d'information sur les moyens de lutte contre l'évasion de capitaux, présenté par M. Christian Goux (P.S.), au nom de la commission des finances de l'Assemblée nationale, vient d'être publié. Après une analyse des motivations et des formes de cette évasion, le rapport fait un certain nombre de suggestions pour mettre fin à de tels agissements.

S'efforçant d'abord de prendre la mesure du phénomène, dont *« l'ampleur exacte est délicate à appréhender »*, le rapport évalue à environ cinquante mille seulement le nombre de comptes réellement actifs détenus par des Français en Suisse, tout en faisant allusion au chiffre donné par M. Jean Ziegler, député suisse chiffre (six cent cinquante mille) que la commission juge exagéré. Quant à l'importance des fonds déposés en Suisse, *« il est encore plus délicat de la chiffrer : certains chiffres ont été avancés qui donneraient à penser que le montant moyen des dépôts serait compris entre 500 000 et 700 000 F par compte »*. M. Ziegler estime à 500 milliards de francs les avoirs français en Suisse.

Etudiant l'évolution des sorties de capitaux avant et après le '0 mai 1981, le rapport indique que les retours de billets présentés à la Banque de France par les banques étrangères ont été plus de deux fois supérieurs en 1981 à ce qu'ils avaient été en 1980 (17,5 milliards de francs contre 7,5 milliards de francs) et trois fois supérieurs au deuxième trimestre 1981 à ce qu'ils avaient été au deuxième trimestre 1980.

Les techniques utilisées

Selon d'autres sources, d'origine helvétique, ce sont 7 à 10 milliards de francs qui auraient quitté la France entre le début janvier et le 10 mai 1981 et 30 à 33 milliards de francs après cette date, canalisés par les plus importantes banques suisses, avec pour principale destination les Etats-Unis, véritable « sanctuaire » pour le recyclage des capitaux évadés.

Parmi les responsables des évasions, le rapport cite, d'abord, *« les petits et moyens fraudeurs »*, dont le type serait *« un notable de province assez fortuné, relativement âgé, éternellement inquiet, le plus souvent victime de choix des officines spécialisées qui l'entraînent parfois dans des opérations douteuses d'où il sort spolié »*. Ils utilisent souvent des moyens *« physiques »* et ne représenteraient pas plus de 10 % à 15 % du total de la fraude, dont l'essentiel repose sur l' *« évasion organisée »* par des entreprises ou des holdings internationaux disposant de filiales dans plusieurs pays.

Analysant les techniques d'évasion, le rapport distingue d'abord les mécanismes « primaires », moyens physiques (de plus en plus l'avion sur de petits aérodromes) et compensation de créances.

Quant aux mécanismes *« secondaires »*, ils sont d'une grande complexité, allant de la *« surfacturation à l'importation »*, qui majore les dettes vis-à-vis de l'étranger à la *« sous-facturation à l'exportation »*,qui permet de minimiser les créances de l'étranger. S'y ajoutent la rémunération des services fictifs, la manipulation de flux financiers, qui peuvent donner une apparence de légalité aux transferts frauduleux de capitaux, et les constructions juridiques complexes, destinées soit à tirer profit des législations favorables dans tel pays à tel type d'opérations, soit à fractionner le processus de fraude.

Parmi les causes de l'évasion de capitaux, le rapport cite la spéculation contre le franc et le manque de confiance dans l'avenir du pays, le souci d'échapper à la législation et à la pression fiscale, le recyclage de l' *« argent sale »*, et l'accroissement de la tension internationale.

Quant aux moyens de lutte contre l'évasion, le rapport se borne à émettre des « suggestions ». Il *« regrette que les transactions consenties par les douanes* [en cas de fraude], *ne soient pas systématiquement accompagnées d'un contrôle fiscal »*. Il préconise *« un renforcement qualitatif et quantitatif des moyens administratifs ainsi qu'une meilleure concertation des instances concernées. Cette collaboration pourrait aller jusqu'à l'intégration d'agents des impôts dans les équipes de douane et réciproquement »*.

En conclusion, le rapport estime qu' *« il faut passer d'un contrôle uniquement comptable, et souvent dispersé, à un contrôle réel et coordonné, plus orienté vers la recherche de fraudes importantes (...). Cela implique une reconversion de toute l'administration dans une recherche d'une plus grande efficacité »*.

En clair, l'administration se trouve pour l'instant dépourvue de moyens d'action efficaces vis-à-vis des « gros fraudeurs », essentiellement des entreprises. Ce qui revient à dire que mieux vaudrait consacrer de nouveaux moyens à traquer ces « gros » plutôt que de pourchasser les « petits » avec des résultat médiocres.

ÉNERGIE

LES DÉROGATIONS AU BLOCAGE DES PRIX

Les produits pétroliers augmenteront le 11 août

Les prix des produits pétroliers augmenteront le 11 août – et non le 12 comme nous l'avons écrit (*le Monde* du 27 juillet) – de 9 centimes par litre pour l'essence et le super et de 6 centimes pour le fuel et le gazole. Cela portera ces prix en région parisienne au maximum à 4,20 F par litre pour l'essence ordinaire, 4,51 F pour le super, 3,43 F pour le gazole et 2,485 F pour le fuel domestique.

Une même hausse interviendra le 10 septembre à moins d'une forte baisse des prix du pétrole et (ou) du dollar au cours du mois d'août (une baisse de 10 centimes du cours moyen mensuel du dollar en franc représente 2,5 centimes en moyenne sur les prix au litre des produits pétroliers).

En revanche, dès le 12 octobre la hausse des prix du fuel et du gazole pourrait être inférieure à 6 centimes par litre, voire pratiquement inexistante, et, lorsque la formule de fixation des prix retrouvera son effet complet – vraisemblablement en novembre – selon l'évolution du dollar et des cours du brut les prix pourraient même baisser.

Cela résulte de la modification *« pour une période transitoire correspondant au blocage général des prix »*, du régime de fixation automatique des prix des produits pétroliers, examinée le 28 juillet par le comité des prix.

« Les évolutions des parités monétaires se traduisent par un surcoût du pétrole importé de l'ordre de 14 milliards de francs.
en année pleine pour 70 centimes de hausse sur le dollar » précise un communiqué des ministères de l'économie et des finances et de la recherche.

« La pérennité même des approvisionnements et de l'industrie du raffinage impose de ne pas ajouter une perte supplémentaire d'une telle ampleur au secteur pétrolier. »

Matières premières et activités saisonnières

Le comité des prix a aussi examiné un certain nombre d'arrêtés *qui répondent notamment aux difficultés* constatées dans un certain nombre d'industries utilisant une forte part de matières premières, importées ou agricoles, dont les prix ont varié sensiblement depuis l'entrée en vigueur du blocage.

Appartiennent à cette catégorie de mesures les arrêtés sur la répercussion au stade de la transformation des prix de matières premières (cuirs, peaux, fibres textiles, pâte à papier, etc.) ou de produits alimentaires (poissons, fruits et légumes pour la conserverie, certains produits laitiers). Ces mesures devraient *« n'avoir aucune incidence immédiate sur les prix de détail »*.

Enfin des mesures ont été prises pour permettre le fonctionnement d'un certain nombre de secteurs ou d'entreprises, dont le caractère saisonnier de l'activité (articles de la rentrée par exemple) faisait qu'elles n'avaient pas de référence de prix antérieur au blocage et qu'elles n'avaient donc pas de possibilité juridique de fixer leurs prix. Ces mesures, qui s'apparentent à celles qui ont déjà été décidées le 9 juillet pour la vente par correspondance, prévoient que les prix envisagés, par les entreprises qui ont déjà fait l'objet de prises d'ordre de la part des acheteurs, ne pourront être appliquées qu'après application d'un abattement variant selon des secteurs de 1 % à 1,5 %.

ÉTRANGER

ACCORD POUR LE RÉÉCHELONNEMENT DE LA DETTE ROUMAINE

La Roumanie a obtenu, le 28 juillet à Paris, un réaménagement *« important »* des dettes qu'elle a contractées auprès de quinze gouvernements occidentaux. Un communiqué diffusé par le ministère de l'économie et des finances indique qu'un accord a été signé par le ministre roumain de l'économie, M. Petre Gigea, et les représentants des pays créanciers, parmi lesquels l'Allemagne fédérale, les Etats-Unis, la France, l'Italie, le Japon, le Royaume-Uni et la Suisse.

Les pays créanciers, réunis dans une instance habituellement appelée le club de Paris, ont été *« sensibles aux efforts de redressement entrepris »* par le gouvernement de Bucarest. *« Ils ont estimé nécessaire pour la réussite de ce programme, de procéder à un refinancement ou à un rééchelonnement du service de la dette de la période janvier 1982-décembre 1982 pour améliorer les perspectives de balance des paiements afin de faciliter le redressement de l'économie »* roumaine.

Chacun des pays créanciers doit ratifier cet accord.

Le commmuniqué ne donne pas de précision sur les modalités et le montant du rééchelonnement décidé. La dette extérieure de la Roumanie à des organismes des pays occidentaux est de l'ordre de 11 milliards de dollars.

D'IMPORTANTS ACHATS DE PÉTROLE ONT ACCRU EN JUIN LE DÉFICIT COMMERCIAL DES ÉTATS-UNIS

Le déficit de la balance commerciale des États-Unis s'est aggravé en juin, atteignant – après correction des variations saisonnières – 3,44 milliards de dollars contre 3,29 milliards en mai (+ 4,5 %). Il faut remonter à janvier pour trouver un résultat plus mauvais (5,13 millions de dollars).

Cette détérioration s'explique par le brusque gonflement des importations de produits pétroliers qui se sont élevés à 5,29 milliards de dollars, soit une augmentation de 34 % par rapport à mai. En volume, les importations pétrolières (164,1 millions de barils en juin) ont augmenté de 30,2 %.

Les exportations, de leur côté, ont, en juin, progressé de 3,3 % en valeur par rapport à mai, atteignant 18,82 milliards de dollars, ce qui est le niveau le plus élevé atteint depuis décembre 1981.

Au total, le déficit commercial des États-Unis atteint 16,02 milliards de dollars au premier semestre 1982, ce qui est inférieur de 2,7 milliards au déficit commercial du premier semestre 1981.

● *Les agriculteurs et éleveurs de la province de Salamanque* (ouest de l'Espagne) menacent de bloquer à partir du 5 août les camions français qui se rendront au Portugal en traversant leur région.

SOCIAL

SÉCURITÉ SOCIALE

LA C.G.T. : Il faut « prendre sur les profits » et non « amorcer une logique d'austérité »

« Il est nécessaire que les mesures à prendre soient directement liées au comportement antinational du patronat », a déclaré le 28 juillet M. Louis Viannet, secrétaire de la C.G.T., en présentant ses propositions sur la Sécurité sociale au lendemain d'une entrevue avec M. Bérégovoy. A cette occasion, la C.G.T. a rappelé les propositions qu'elle avait exprimées en octobre 1981, confirmant ainsi son désaccord avec certaines dispositions du récent plan d'économies de la Sécurité sociale. M. Viannet a affiné les propositions cégétistes de déplafonnement : de 5,45 points pour les cotisations patronales de maladie ; pour les allocations familiales, déplafonnement de 9 points des cotisations du régime général et poursuite de l'alignement sur celui-ci des cotisations des employeurs et travailleurs indépendants, alignement amorcé par le plan du 10 novembre 1981 ; déplafonnement des cotisations patronales et salariales pour la vieillesse.

Si l'ensemble des cotisations etait déplafonné, cela représenterait une masse de plus de 50 milliards de francs, mais la C.G.T. se déclare prête à discuter de ces propositions. Elle propose également de porter la cotisation accidents du travail des employeurs à 2 % de la masse salariale plafonnée (au lieu de 1,65 %). Pour la réforme de fond du financement de la Sécurité sociale, M. Viannet a estimé qu'*« accroître les prélèvements sur les salaires, c'est contraindre les travailleurs à arbitrer entre leurs besoins tout aussi indispensables, c'est à nouveau amorcer une logique d'austérité. Il faut donc prendre sur les profits et adapter les modalités du prélèvement pour en faire une outil conduisant à donner un contenu nouveau à la croissance, d'où notre proposition fondamentale : application d'un taux en fonction du rapport valeur ajoutée/salaire »*.

De son côté, la C.F.T.C., qui a également été reçue par M. Bérégovoy, a fait observer sa *« surprise devant l'ajustement des prestations familiales et des prestations vieillesse sans concertation avec les partenaires sociaux »*.

Prud'hommes : « consultation en danger »

Au cours de sa conférence de presse du 28 juillet, la C.G.T. a de nouveau demandé le report de la clôture des inscriptions pour les élections prud'homales du 31 juillet au 20 ou 30 septembre. *« Cette grande consultation sociale est en danger »*, a estimé M. Gérard Gaumé, secrétaire de la C.G.T., en soulignant que le nombre d'inscrits ne représentait actuellement que 40 à 45 % des salariés. *« Qu'est-ce qu'on dirait si un citoyen sur deux était privé du droit d'élire ses conseillers municipaux, ses députés, et même le président de la République ? »*

Pour M. Gaumé, ne pas reporter la date d'inscription, comme cela avait été fait à deux reprises en 1979, *« consisterait à porter atteinte aux conditions de la démocratie »*.

ASSURANCE-CHOMAGE

M. Bérégovoy invite les partenaires sociaux à « accélérer leurs discussions »

A l'issue du conseil des ministres du 28 juillet, M. Pierre Bérégovoy, ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, a présenté les grandes lignes du projet de loi de création d'un Fonds de solidarité pour l'emploi, qui sera soumis à l'adoption du gouvernement fin septembre (*le Monde* du 29 juillet). Comme nous l'avions indiqué, la contribution que devront acquitter toutes les personnes actives et en préretraite (mais non les retraités) ne cotisant pas à l'Unedic ne concernera que les revenus supérieurs à 1,3 fois le SMIC, soit 4 400 francs brut (valeur 1er juillet 1982). Le taux de cette contribution, applicable jusqu'à ce que « le chômage ait atteint un taux compatible avec l'économie », sera effectivement modulé et progressif en fonction des revenus, M. Bérégovoy ayant indiqué une fourchette de 1 % à 1,4 % ou 1,5 %.

Même si la contribution (que les agents du secteur public devraient verser dès le 1er novembre 1982 et les non-salariés en 1983) peut rapporter, selon M. Bérégovoy, 8 milliards en année pleine, elle ne constituera pour l'Unedic qu'un appoint, son déficit escompté étant de 12 milliards pour le second semestre 1983 et de 25 milliards pour 1983.

M. Bérégovoy a affirmé que le gouvernement avait voulu *« annoncer clairement ce qu'il fera »* mais en évitant *« d'empiéter sur les négociations »* qui doivent reprendre le 7 septembre. Le ministre a invité les partenaires sociaux à *« accélérer leurs discussions »*, le gouvernement s'engageant à prendre ses responsabilités en cas de défaillance pour assurer en tout état de cause l'indemnisation des demandeurs d'emploi.

La direction de la Chiers propose le reclassement des 827 salariés

Pour la première fois depuis l'incendie volontaire du château de La Buchère, à Hierges (Ardennes), il y a deux semaines (*le Monde* du 14 juillet), le comité d'établissement de la Société des aciers spéciaux de la Chiers (S.A.S.C.) s'est réuni mercredi 28 juillet à Paris.

Au cours de cette rencontre, qui a duré trois heures, la direction a proposé un reclassement pour les huit cent vingt-sept salariés de Vireux-Molhain (Ardennes), un des sites industriels menacés de fermeture par la restructuration de la sidérurgie française.

D'autre part, les dirigeants de l'entreprise ont annoncé la constitution d'une société d'industrialisation consacrée à la création d'emplois dans les Ardennes et chargée de suivre le plan de reconversion. Des négociations devraient débuter en septembre avec les syndicats.

Se référant aux récentes déclarations de M. Chevènement, selon lesquelles les décisions définitives seraient arrêtées fin septembre, un porte-parole de l'intersyndicale C.F.D.T.-C.G.C.-F.O. de l'usine a estimé qu'il était *« un peu tôt pour déclarer que Vireux sera fermé »*.

De son côté, la C.G.T. a réclamé une réunion tripartite (pouvoirs publics, Usinor, syndicats), ainsi que *« le gel de la situation actuelle et le maintien des structures industrielles de la S.A.S.C. »*

● *Des mineurs de plomb* de Largentière (Ardèche), en grève depuis neuf semaines pour protester contre la fermeture de leur mine prévue pour octobre, ont dévié la circulation de la route nationale 104 toute la journée du mercredi 28 juillet, sur 10 kilomètres, afin de contraindre les automobilistes à passer par leur commune.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou	Dép. –	Rep. + ou	Dép. –	Rep. + ou	Dép. –
$ E.-U.	6,8560	6,8590	+ 130	+ 150	+ 210	+ 260	+ 220	+ 340
$ can.	5,4215	5,4243	– 81	– 48	– 112	– 60	– 392	– 273
Yen (100)	2,6786	2,6805	+ 180	+ 194	+ 356	+ 381	+ 953	+1013
DM	2,7836	2,7855	+ 131	+ 145	+ 268	+ 294	+ 775	+ 837
Florin	2,5141	2,5153	+ 119	+ 128	+ 240	+ 262	+ 697	+ 747
F.B. (100)	14,5764	14,5853	+ 28	+ 132	+ 105	+ 273	– 89	+ 288
F.S.	3,2741	3,2774	+ 303	+ 326	+ 603	+ 641	+1529	+1625
L (1 000)	4,9753	4,9782	– 238	– 197	– 482	– 411	–1528	–1370
£	11,8814	11,8883	+ 245	+ 308	+ 556	+ 678	+1715	+1961

TAUX DES EURO-MONNAIES

DM	9	9 1/8	8 7/8	9	8 7/8	9	9 1/16	9 3/16
$ E.-U.	11 5/8	11 3/4	12 5/16	12 7/16	12 5/8	12 3/4	14 1/4	14 3/8
Florin	8 3/4	8 7/8	8 7/6	9 1/8	8 7/8	9 1/8	9 1/8	9 1/4
F.B. (100)	13 1/2	14 1/2	13 11/16	14 1/2	13 13/16	14 1/4	14 1/16	15 1/8
F.S.	14	15	3 1/2	3 5/8	3 7/8	4	5 7/16	5 9/16
L (1 000)	15	18	19 3/8	20 5/16	19 11/16	20 1/4	20 3/4	21 1/4
£	12 3/8	12 5/8	11 7/8	12 1/8	11 3/4	12 1/4	12	12 1/8
F. français	14 3/4	15	14 7/8	15 1/8	14 15/16	15 3/16	17 1/2	17 7/8

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

28 juillet

La baisse continue

Pour la troisième séance consécutive, la Bourse de Paris a baissé mercredi, et même bien baissé, puisqu'à la clôture l'indicateur instantané était en recul de près de 1,4 %.

Le signal du repli fut donné dès l'ouverture par Michelin (– 2 %), groupe à propos duquel « l'Humanité » affirmait le matin même qu'il s'apprêtait à supprimer 3 000 emplois en usant du système de la pré-retraite. Derrière l'action de la firme de Clermont-Ferrand, pêle-mêle, un nombre grandissant de valeurs prirent le même chemin, et, un quart d'heure après la première cotation, la baisse moyenne des cours atteignait déjà 0,9 %. On connaît la suite.

Autour de la corbeille, opérateurs, professionnels et habitués faisaient grise mine.

A dire vrai, en dehors des éléments propres à l'économie française, le marché semble surtout avoir réagi à la morosité persistante de Wall Street, où l'on craint que, avec les énormes besoins de refinancement du Trésor américain, les taux d'intérêt ne se tendent à nouveau fortement.

L'on notera, cependant, que, comme les jours précédents, les volumes d'échanges n'ont pas été très importants.

La cotation de Revillon a été suspendue jusqu'à nouvel avis. Le groupe Cora, déjà principal actionnaire, a fait savoir qu'il avait porté sa participation à 69,25 %.

Malgré le nouveau raffermissement du dollar, la devise-titre a franchement décroché pour s'échanger entre 8,64 F et 8,70 F contre 8,73 F-8,87 F.

Nouveau recul de l'or. A Londres, l'once de métal précieux a coté 345,75 dollars (– 6,50 dollars). A Paris, le lingot a perdu 950 F à 75 050 F. Résistance du napoléon à 615 F (– 1 F).

NEW-YORK

Nouvelle et forte baisse

Désormais acquis à l'idée qu'une nouvelle et forte hausse des taux d'intérêt était inéluctable, Wall Street, déjà instable ces derniers jours, a brutalement décroché mercredi et, à la clôture, l'indice des industrielles enregistrait une baisse de 10,94 points à 811,83.

Plus significatif encore des sérieuses craintes éprouvées par le marché : les baisses (1 240) ont été quatre fois et demi plus nombreuses que les hausses (266) et, modérée la veille, l'activité s'est accélérée avec 53,83 millions de titres échangés contre 45,74 millions.

Les mauvaises nouvelles, il est vrai, ont afflué. Il y a d'abord eu les déclarations de M. P. Volcker, président du F.E.D. S'exprimant devant la commission budgétaire du Sénat, ce dernier a déclaré que le processus de déficits budgétaires accrus conduisait inévitablement à un renchérissement du loyer de l'argent. Après quoi, le Trésor américain a chiffré ses besoins de refinancement : 50,5 milliards de dollars pour le troisième trimestre et 44 à 49 milliards de dollars pour le dernier. Et la semaine prochaine, il lancera deux emprunts d'un montant global de 11 milliards de dollars, soit un milliard de plus que prévu. C'était plus qu'il n'en fallait pour raviver la peur d'une guerre des taux.

Dernier facteur qui a pesé sur le marché : la décision prise par la Commission fédérale du commerce de tout mettre en œuvre pour empêcher Gulf Oil de prendre le contrôle de Cities Service.

VALEURS	Cours du 27 juillet	Cours du 28 juillet
Alcoa	24 1/8	23 1/4
A.T.T.	53	52 5/8
Boeing	16 1/4	15 7/8
Chase Manhattan Bank	35 7/8	35 5/8
Du Pont de Nemours	30 3/8	30 1/8
Eastman Kodak	76 1/8	75 1/8
Exxon	26 5/8	26 1/4
Ford	23 7/8	23 1/2
General Electric	66 3/8	65 7/8
General Foods	37 3/4	37 1/8
General Motors	43 3/4	43 1/8
Goodyear	23 1/2	23 3/8
I.B.M.	65 5/8	65
I.T.T.	23 1/8	23 1/8
Mobil Oil	21 3/8	21
Pfizer	59 3/4	58 1/4
Schlumberger	38 3/8	37 3/8
Texaco	28	26 7/8
U.A.L. Inc.	17 5/8	16 3/4
Union Carbide	43 3/4	43
U.S. Steel	17 7/8	17 7/8
Westinghouse	27 3/4	27
Xerox Corp.	29 7/8	29 1/8

LA VIE DES SOCIÉTÉS

ROUSSEL-UCLAF. – Après la réussite de l'O.P.E. lancée par l'État, la chambre syndicale a procédé à la réduction des ordres d'échange rendue nécessaire par le trop grand nombre de titres présentés, qui auraient donné au nouvel actionnaire du groupe une participation plus élevée que prévu (plus de 42 % au lieu de 40). Aucune réduction ne sera appliquée aux ordres d'échange de deux titres et multiples de deux, de 4 à 36 titres inclus. En revanche tous les ordres portant sur l'échange d'un nombre de titres égal ou supérieur à 38 titres seront exécutés à concurrence de 94,5856 %. Dans le cas où l'application de cette réduction ne donnerait pas un multiple de deux, le nombre de titres échangés sera arrondi au multiple de deux immédiatement supérieur.

REVILLON. – La cotation du titre a été suspendue le 28 juillet jusqu'à nouvel avis. Principal actionnaire de Revillon à 34,4 %, le groupe Cora a levé les options qu'il avait prises sur 34,85 % du capital et porté ainsi sa participation à 69,25 %. Rappelons qu'au 25 juin dernier, date de l'assemblée de Revillon, outre Cora, les principaux actionnaires de Revillon étaient : les Mutuelles unies (21,4 %), qui s'étaient engagées à revendre leurs intérêts à Cora, la Garantie mutuelle des fonctionnaires (8,3 %), les familles Jarry, Maire et Bricard (8,1 % au total), l'U.A.P. (3,6 %), Mme S. Del Duca (2,9 %), la Matmut (0,7 %) et le public (20,6 %). En décidant de suspendre la cotation des actions Revillon, la chambre syndicale entend manifestement obliger Cora à maintenir pendant la durée légale (15 séances) les cours de Bourse au prix de rachat effectué (610 francs par titre). Le 27 juillet, Revillon avait été cotée 550 francs.

J. BOREL. – Bien que l'O.P.E. de Sodexho ait été jugée irrecevable après que le dossier eut été transmis à la Commission de la concurrence, le président de ce groupe confirme son intention d'atteindre l'objectif poursuivi qui est de renforcer la participation déjà détenue dans J. Borel (15,41 %). Il fait notamment valoir les avantages proposés aux petits actionnaires.

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, base 100 : 31 déc. 1981)

	26 juillet	27 juillet
Valeurs françaises	102,3	101,4
Valeurs étrangères	116 9	115,1

Cie DES AGENTS DE CHANGE

(Base 100 : 31 déc. 1981)

	27 juillet	28 juillet
Indice général	99,4	98,6

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 29 juillet .... 15 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	28 juillet	29 juillet
1 dollar (en yens)	252,60	255,85

BOURSE DE PARIS Comptant 28 JUILLET

Étrangères

SICAV

HORS-COTE

Compartiment spécial

Autres valeurs hors cote

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, nous pourrions être contraints parfois à ne pas donner les derniers cours. Dans ce cas ceux-ci figureraient le lendemain dans la première édition.

Marché à terme

La Chambre syndicale a décidé de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été exceptionnellement l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé ; ◆ : prix précédent (SICAV)

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 28/7	Cours des billets aux guichets – Achat	Cours des billets aux guichets – Vente
Etats-Unis ($ 1)	6 761	6 787	6 600	6 950
Allemagne (100 DM)	278 460	278 450	270	284
Belgique (100 F)	14 573	14 595	13	14 100
Pays Bas (100 fl.)	251 770	251 650	245	257
Danemark (100 krd)	80 260	80 160	77	83
Norvège (100 k)	107 100	106 230	103	109
Grande-Bretagne (£ 1)	11 863	11 859	11 650	12 250
Grèce (100 drachmes)	9 857	9 857	9 500	11 260
Italie (1 000 lires)	4 975	4 979	4 800	5 200
Suisse (100 fr.)	330 480	328 750	320	338
Suède (100 krs)	111 760	111 800	108	115
Autriche (100 sch)	39 570	39 550	38 500	40 200
Espagne (100 pes.)	6 112	6 121	5 950	6 400
Portugal (100 esc.)	8 120	8 120	7 800	9 200
Canada ($ can 1)	5 343	5 393	5 260	5 520
Japon (100 yens)	2 682	2 684	2 580	2 720

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 28/7
Or fin (kilo en barre)	76000	75500
Or fin (en lingot)	76000	75050
Pièce française (20 fr)	616	615
Pièce française (10 fr)	440	.....
Pièce suisse (20 fr)	516	510
Pièce latine (20 fr)	520	525
Souverain	622	615
Pièce de 20 dollars	2750	2690
Pièce de 10 dollars	1385	1385
Pièce de 5 dollars	751 25	.....
Pièce de 50 pesos	3305	3250
Pièce de 10 florins	524	520

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 29 juillet 1982 a été tiré à 484 471 exemplaires.

Le blocage des prix contraint les constructeurs automobiles à l'austérité

L'industrie automobile française tombe décidément de Charybde en Scylla. A peine se remet-elle des effets désastreux des grèves de printemps et de la surévaluation prolongée du franc par rapport au deutschmark, laquelle creusait tous les mois de près de 1 % environ un écart de compétitivité en faveur des marges allemandes, qu'elle prend la mesure, non sans anxiété, des conséquences du blocage des prix.

Celui-ci a d'abord totalement faussé le marché du mois de juillet : les constructeurs français, incapables de fournir des tarifs à leurs concessionnaires, leur ont tout bonnement conseillé de retarder les prises de commandes. En outre, le blocage porte sur les modèles cotés à l'Argus (année 1983), qui commencent à être commercialisés pendant l'été. Contrairement à l'habitude, leur prix ne sera donc pas supérieur à celui des modèles 1982, rendant ceux-ci totalement invendables au prix normal. Résultat : des rabais plus ou moins importants nécessaires pour liquider le stock restant de voitures 1982. C'est encore pis pour les véhicules utilitaires, dont le marché début juillet a été totalemnt gelé. La dévaluation, en alourdissant les charges des groupes allemands (Mercedes-Benz) a mis un terme à la politique de rabais *« fous, fous, fous »* pratiquée sur le marché français depuis septembre 1981. Le marché, qui avait été artificiellement gonflé de 25 % à 30 % par ces pratiques, s'est bloqué net. *« On ne prend plus de commandes depuis des mois »*, affirme M. Cagnard, nouveau délégué aux relations publiques de Renault-Véhicules industriels.

Les deux groupes français comptaient augmenter les prix de leur gamme 1983 de 5,5 à 6,10 %. Ils comptaient ainsi compenser non seulement les hausses des salaires normalement intervenues début juin (3 % environ), mais aussi l'alourdissement exceptionnel de leurs charges : l'application de la cinquième semaine de congés payés (environ 2 % du coût salarial), des 39 heures par semaine (environ 2,5 % du coût) et du déplafonnement des cotisations sociales (0,2 à 0,3 %), leur coûte au total environ 5 % de charge salariale supplémentaire. Ajoutons, pour le groupe Peugeot essentiellement, les conséquences des grèves sous forme de primes (400 F chez Talbot) et des hausses de salaires promises dès la sortie du blocage. Or la dernière augmentation des prix des voitures françaises remonte à mars 1981 et la hausse sur un an (de juillet 1981 à juillet 1982) n'atteint que 7,5 %. Le manque à gagner est d'autant plus important que les modèles en changeant de millésime subissent des modifications, certes mineures mais néanmoins généralement coûteuses, alors que seuls quelques modèles réellement nouveaux ont été exclus du blocage. Les constructeurs bloqués jusque fin octobre espèrent, en mettant les choses au mieux, que le ministère des finances les autorisera pour la sortie du blocage en novembre à pratiquer une hausse de 3 % environ. Mais les consommateurs, bénéficiant d'une garantie de prix pour trois mois dès la commande, risquent de concentrer leurs prises de commande en octobre, ce qui aurait pour effet de gonfler artificiellement le marché... et de prolonger pour les groupes automobiles le blocage pratiquement jusqu'en... janvier !

Chasse aux frais généraux

Dans les deux groupes, l'heure est donc plus que jamais à l'austérité. La chasse aux frais généraux est pratiquée sur grande échelle, Peugeot envisageant même de modifier, afin de réduire ses stocks au strict minimum, le système de livraison de ses concessionnaires. Pour le groupe de Sochaux, le moment est grave. Après deux ans de pertes (3,4 *milliards de francs !*), ayant épuisé depuis longtemps ses réserves et atteint presque son plafond d'endettement, il doit envisager une troisième année de lourd déficit. Aussi, la réduction décidée le mois dernier des programmes d'investissements, ramenés de 5 à 4 milliards par an (*le Monde* du 20 juillet) pourrait-elle, à terme, affecter l'essentiel, c'est-à-dire les lancements prévus des nouveaux modèles. *« Nous avons maintenu notre programme de lancement de nouveaux modèles pour 1982, 1983 et la première moitié de 1984, lequel est l'un des plus ambitieux d'Europe. Mais, en raison de la conjoncture, nous nous mettons en position de réduire nos investissements, en commençant en 1983 par les investissements de capacité, et, si nous sommes obligés d'aller jusqu'au bout de notre programme d'économie, en réduisant les investissements de lancement, ce qui peut décaler dans le temps la sortie des modèles prévus après 1984 »*, a déclaré mardi 27 juillet M. Jean-Claude Parayre, président du directoire de Peugeot S.A.

L'aide de l'Etat sera-t-elle sollicitée ? Pour l'heure, les dirigeants du groupe écartent l'hypothèse. On voit mal cependant comment le groupe pourra éluder le problème l'an prochain. Il est vrai que la Régie, qui s'en tire à peine mieux — en terme de marges bénéficiaires s'entend, — ne doit le maintien de ses programmes d'investissements (plus du double du groupe Peugeot en 1982) qu'à l'apport en fonds propres de l'Etat : 1 milliard de francs voté au budget de 1982 (mais pas encore versés, ce qui crée quelque gêne) et autant espérés l'an prochain, *« 10 % du besoin de financement »*, explique-t-on à la Régie. Renault, plus serein, la « sagesse » n'en attend pas moins avec anxiété l'automne. momentanée des représentants de la C.G.T. depuis peu, semblant présager une offensive importante après l'été.

VÉRONIQUE MAURUS.

VIVE HAUSSE DU DOLLAR : 6,85 FRANCS

La remontée du dollar sur le marché des changes s'est accélérée, jeudi 28 juillet, le cours de la monnaie américaine passant, à Paris, de 6,79 F à 6,85 F et, à Francfort, de 2,4350 DM à plus de 2,46 DM. Cette nouvelle hausse, qui fait suite à celle des jours précédents, et qui rapproche le cours du « billet vert » de son plus haut niveau atteint dans la première semaine de juillet (7 F), est attribuée aux craintes d'une nouvelle tension des taux d'intérêt aux Etats-Unis.

Ces craintes ont été avivées par les propos de M. Volcker, président de la Banque centrale américaine : le Trésor devra lever 100 milliards de dollars d'ici à la fin de l'année pour combler un déficit budgétaire nettement plus élevé que ne le prévoit le gouvernement.

« AIDA » A BERCY EN 1984

Le palais omnisports de Bercy sera livré à la fin de 1983, avec six mois de retard sur les prévisions initiales, mais le bâtiment sera clos et couvert dès le mois de mars, c'est-à-dire au moment des élections municipales.

Le montage de la charpente métallique (2 400 tonnes au total) vient de commencer. La première des quatre poutres en acier de 140 tonnes chacune, qui s'appuieront sur les fûts en béton formant un carré de 91 mètres de côté a été posée : le montage de cette poutre gigantesque et son levage à 24 mètres au-dessus du sol ont été réalisés sans que le chantier des gradins en béton soit interrompu, ce qui constitue une *« première mondiale »*, a souligné le maire de Paris, M. Jacques Chirac, qui visitait le chantier le mercredi 28 juillet.

Ce palais des sports permettra de *« ramener à Paris des activités sportives qui en étaient exclues, comme les « Six Jours » cyclistes, manifestation traditionnelle très populaire »*, selon M. Chirac. Le sport aura droit à cent trente représentations par an, tandis que des spectacles culturels comme *Aïda*, de Verdi, avec cinq cents exécutants, ou Johnny Hallyday, pourront être accueillis dès 1984. Le palais de Bercy *« aura les installations scéniques de l'Opéra et les dimensions des arènes de Vérone »*, ont précisé les responsables.

● *L'irritation des agriculteurs grandit et elle se traduira certainement par des actions sur le terrain »*, a déclaré M. François Guillaume, président de la F.N.S.E.A. (Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles), mercredi 28 juillet au micro d'Europe 1. Il a précisé que la F.N.S.E.A. avait l'intention de *« poser des questions claires »* au gouvernement, pour lesquelles elle veut *« absolument obtenir des réponses claires dès le début de septembre. (...) « Si nous obtenons une réponse ou des réponses favorables*, a conclu le président de la F.N.S.E.A., *nous saurons à la fois le dire et calmer les troupes. »*

A B C D F G H

Les mesures pour l'emploi à la rentrée 1982

● Les aides à l'embauche seront négociées avec les entreprises ;

● Action privilégiée en faveur des chômeurs de longue durée.

M. Jean Le Garrec, ministre délégué auprès du premier ministre chargé de l'emploi, a présenté le 29 juillet en fin de matinée à la presse les principales orientations pour l'insertion professionnelle à la rentrée. Il s'agit du premier volet — le plus urgent — de la stratégie gouvernementale pour l'emploi, le second devant être défini en novembre.

Le Plan avenir-jeunes étant arrivé à expiration le 30 juin, M. Le Garrec a rappelé la suppression des stages pratiques en entreprises ainsi que de la prise en charge de la moitié des cotisations patronales de Sécurité sociale pour l'embauche de certaines catégories de demandeurs d'emploi comme les jeunes. Le nouveau dispositif, a annoncé le ministre, *« privilégie les aides négociées avec les entreprises, la plupart de celles qui étaient octroyées de façon automatique étant supprimées »*. *« Les entreprises aidées devront souscrire un engagement de formation »*.

M. Le Garrec a rappelé les mesures de formation professionnelle, déjà annoncées par M. Rigout, pour la rentrée (comme les stages de formation pour les seize-dix-huit ans qui devront accueillir cent mille jeunes non qualifiés). Les contrats emploi-formation seront développés, l'objectif pour la rentrée étant de cent mille (contre soixante-dix mille lors de la précédente campagne) *« dont 10 % environ, à titre exceptionnel, en faveur des personnes âgées de plus de vingt-six ans, éprouvant des difficultés sérieuses de réinsertion professionnelle »*. Par ailleurs quinze mille stages du Fonds national pour l'emploi seront organisés en 1983, dont quatre mille pourront débuter à la fin de 1982.

M. Le Garrec a indiqué que *« la politique de soutien à l'emploi s'appuiera notamment sur les contrats de solidarité, sur les aides spécifiques à l'artisanat, enfin sur la promotion de l'emploi au niveau local »*. Le gouvernement doit ainsi arrêter prochainement un *« système d'incitation »* au développement des effectifs dans l'artisanat.

Le ministre a également annoncé un effort privilégié pour les chômeurs de longue durée (plus de 500 000 demandeurs d'emploi sont actuellement inscrits depuis plus d'un an). *« L'opération prévue*, a précisé M. Le Garrec, *vise à accorder la priorité à ces demandeurs dans l'accès aux diverses mesures d'aide à l'emploi et à la réinsertion »*. Dans un premier temps, les agences locales de l'emploi devront procéder à l'examen individuel de chaque demandeur inscrit depuis plus d'un an. Par la suite, *« un effort particulier d'aide à la réinsertion professionnelle devra être engagé. A cette fin pourra être utilisé en priorité pour ces demandeurs l'ensemble des moyens de formation. Une majoration de l'aide prévue au titre de contrat emploi-formation pourra être accordée dans la limite de 50 % du montant de cette aide »*. Un bilan de cette action sera établi en novembre.

Au ministère des relations extérieures

LA DIRECTION DES RELATIONS CULTURELLES EST RÉORGANISÉE

M. Jacques Thibau, directeur général des relations culturelles, scientifiques et techniques au ministère des relations extérieures, vient d'achever la réorganisation de son service. Celui-ci comprend désormais quatre « cellules » principales : la direction du français, la direction de la communication, la direction de la coopération scientifique et technique, et la direction des échanges et identités culturels, qui vont travailler à donner dans le monde une *« image de la culture française vivante et créatrice »*.

C'est M. Patrick Imhaus, un énarque, précédemment chef de l'ancien service des échanges culturels, qui va assumer la direction de la communication, la grande innovation de la réorganisation. Ce département sera notamment chargé de mettre au service de la francophonie, et d'une manière plus générale du « dialogue culturel », les nouvelles techniques en matière de radio-télévision et de cinéma.

La direction chargée des échanges et identités culturels confiée à M. Francis Rauch, aura notamment dans sa compétence la politique du livre et des expositions à l'étranger.

A la direction de la coopération scientifique et technique, a été nommé M. Jean-Loup Motchane (le frère du responsable socialiste), professeur agrégé de physique.

La direction du français (ex-service de l'enseignement et des échanges linguistiques) est prise en charge par M. Jean-Claude Corbel, professeur agrégé de biologie.

Enfin, le service des affaires francophones, relevant jusque-là du département politique du Quai d'Orsay, a été rattaché à la direction générale de M. J. Thibau. Ce service est placé sous la responsabilité d'un énarque, M. Bernard Pottier.

A LA DEMANDE CONJOINTE DE L'INDE ET DES ÉTATS-UNIS

La France va livrer à New-Delhi de l'uranium enrichi

A la demande conjointe de l'Inde et des Etats-Unis, la France envisage de livrer à New-Delhi de l'uranium faiblement enrichi pour les deux réacteurs de la centrale de Tarapur, qui alimente Bombay en électricité. Les Etats-Unis, l'Inde et la France devraient le confirmer officiellement dans la soirée du 29 juillet. On précise à Paris que la signature de ce contrat sera conditionnée par le respect par l'Inde des contrôles prévus par l'Agence internationale de Vienne.

La France va donc suppléer les Etats-Unis comme fournisseur d'uranium enrichi à l'Inde. C'est une manière élégante pour les Américains de tourner leurs propres lois en trouvant à New-Delhi un fournisseur sûr et de s'assurer que des contrôles normaux et rigoureux seront bien effectués.

Les Etats-Unis s'étaient engagés en 1963 à fournir jusqu'en 1993 l'hexafluorure d'uranium nécessaire au combustible de la centrale nucléaire de Tarapur (près de Bombay), entrée en fonctionnement en 1969. Mais le vote par le Congrès en 1978, sous l'impulsion du président Carter, d'une loi de non-prolifération (Nuclear non-proliferation Act) allait contraindre le fournisseur américain à renoncer à ses exportations.

La loi de non-prolifération interdit en effet la coopération avec les pays qui poursuivent un programme atomique pouvant avoir des fins militaires, et prévoit de ce fait le contrôle de toutes les opérations nucléaires du pays destinataire de l'uranium enrichi. Ces mesures sont inacceptables par l'Inde, qui a procédé à une explosion atomique en 1974 et dispose notamment d'une petite capacité de retraitement. En septembre 1980, l'administration Carter avait réussi à persuader le Sénat d'accepter une livraison d'hexafluorure d'uranium pour permettre aux deux réacteurs de Tarapur, qui alimentent Bombay en électricité, de fonctionner normalement.

Mais, depuis lors, le gouvernement Reagan a renoncé à toute exportation — à la lumière d'informations sur la préparation d'un nouvel essai nucléaire — malgré les menaces de l'Inde de retraiter le combustible déjà utilisé dans les réacteurs de Tarapur, ce qui, au dire d'un scientifique indien, aurait permis à New-Delhi de disposer de plutonium en quantité suffisante pour deux cents explosions de la taille de celle de 1974.

Les accords gouvernementaux entre les Etats-Unis et l'Inde d'une part, la France et l'Inde, d'autre part, vont donc permettre de résoudre cette difficulté, qui menaçait la fourniture d'électricité de Bombay et avait obligé les Indiens à fermer les installations d'Hyderabad où l'hexafluorure était transformé en combustible.

L'Inde se serait engagée à ne pas retraiter le combustible déjà utilisé et les Etats-Unis se réserveraient la possibilité de reprendre la fourniture à l'avenir

Un contrat de 40 millions de francs

La France fournirait donc à l'Inde sous forme d'hexafluorure, 50 000 U.T.S. (unités de travail de séparation) par an d'uranium faiblement enrichi à 2,7 % pour les deux réacteurs à eau bouillante de 200 mégawatts. Au cours actuel de l'U.T.S., cela représente un contrat de l'ordre de 40 millions de francs par an. Le contrat sera *soumis aux clauses normales* du contrôle français qui répondent aux normes internationales des clubs de Londres et de l'Agence de Vienne (bien que l'Inde ne soit pas signataire du traité de non-prolifération). Ce contrôle est cependant moins strict que celui prévu par les Etats-Unis, puisqu'il s'applique au seul uranium livré.

Toutes les clauses accompagnant le contrat — y compris le retraitement du combustible irradié — devront faire l'objet de négociations entre le Commissariat à l'énergie atomique et l'autorité atomique indienne.

BRUNO DETHOMAS.

M. ROGER FREY REÇU A L'ÉLYSÉE

M. Roger Frey, président du Conseil constitutionnel, a été reçu pendant près d'une heure, jeudi 29 juillet, par le président de la République.

M. Frey s'est refusé, comme à son habitude, à faire part de la teneur de cet entretien à sa sortie de l'Elysée.

Le Conseil constitutionnel devrait examiner, vendredi 30 juillet, le recours déposé par l'opposition sur le projet de loi de blocage des prix et revenus.

● *M. Pierre Mauroy* a regretté, mercredi 28 juillet, au micro de France-Inter, que les présidents des groupes R.P.R. et U.D.F. de l'Assemblée nationale aient souhaité reporter à l'automne la réunion de concertation qu'il leur avait proposée le 23 juillet. Après avoir précisé que la porte de l'hôtel Matignon leur *« demeure ouverte »*, le premier ministre a souligné : *« C'est maintenant qu'il faut parler de l'ordre du jour des débats parlementaires si nous voulons être efficaces. En septembre, le gouvernement aura arrêté son programme de travail. Ne discuter du contenu d'une session parlementaire que lorsqu'elle commence, c'est prendre le risque de l'improvisation.*